



Le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional et territorial

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

PAR

© **Walner Sainrisma**

Décembre 2025

Composition du jury :

- **Laurent Dambre- Sauvage, Président du jury, Université du Québec à Rimouski**
- **Yann Fournis, Directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski**
- **Cécile Fonrouge, Examinatrice externe, Université du Québec à Trois-Rivières**

Dépôt initial le 14 octobre 2025

Dépôt final le 15 décembre 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

À ma maman, dont l'amour et les valeurs continuent de m'inspirer chaque jour. Ce mémoire est dédié à ta mémoire, avec tout mon amour.

REMERCIEMENTS

Il est difficile de nommer ici l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire. Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour exprimer ma profonde gratitude à toutes ces personnes sans qui ce travail n'aurait pas vu le jour. Mes premiers mots de remerciement s'adressent à l'endroit des personnes qui ont accepté de dégager du temps pour répondre à mes questions. Ce mémoire n'aurait pas été possible sans leur apport considérable. Soyez ici remercié.

Mes remerciements vont à mon directeur de recherche, Monsieur Yann Fournis, qui a accepté de diriger ce mémoire. Merci pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses précieux conseils qui ont servi à alimenter ma réflexion tout au long de la rédaction. J'ai beaucoup appris de sa rigueur intellectuelle et son ouverture d'esprit. Je n'aurais pu avoir un encadrement plus juste.

Je remercie sincèrement tous les professeurs du département Sociétés, Territoires et Développement de l'UQAR qui ont participé à ma formation dans le cadre de cette étude en développement régional et territorial. Ils ont nourri ma compréhension du développement régional et ont jeté les bases de la recherche.

Je n'aurais pas terminé cet exercice sans remercier ma famille. Tout d'abord, un grand merci à ma très chère épouse Manoucheca, qui avait accepté de s'embarquer avec moi dans ce projet d'étude. Sa compréhension et ses encouragements dans les moments de doute et de fatigue m'ont beaucoup aidé à persévérer. Du plus profond de mon cœur, je te remercie mon amour. Je remercie, aussi, ma fille Suma Wamanerca pour tout ce qu'elle m'a apporté lors de la rédaction de ce travail. Elle a été pour moi une source de motivation. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude envers mon père, qui, malgré la distance entre Haïti et le Québec, ne cesse de veiller sur moi. Il m'a toujours soutenu par des mots d'encouragements et de précieux conseils.

Ce travail est le fruit d'un effort collectif et je suis reconnaissant envers tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation. Votre aide et votre soutien m'ont été très utiles.

RÉSUMÉ

Bien que la microfinance soit souvent associée aux pays du Sud, historiquement, elle a fait ses débuts dans les pays du Nord. Ce travail met en lumière sa réappropriation au Nord dans une logique d'inclusion financière et d'autonomisation économique locale. Aussi, a-t-on établi la distinction entre microfinance et microcrédit, deux notions distinctes, mais souvent confondues. Ce travail porte sur « Le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale ». Il analyse en profondeur les mécanismes d'accompagnement mis en place par les organismes de crédit communautaire (OCC) au Québec pour soutenir les porteurs de projets dans leurs territoires d'intervention. Cette recherche s'interroge sur les mécanismes internes du crédit communautaire, ses modalités d'accompagnement et son rapport au territoire. Les questions de recherche se portent sur les conditions d'accès au crédit communautaire, les modalités d'accompagnement (humain et technique) et les efforts de collaboration des organismes de crédit communautaire (OCC) avec d'autres acteurs du territoire au profit des porteurs de projet. À partir d'une démarche qualitative et territoriale, les données ont été obtenues au moyen d'entrevues semi-dirigées auprès de trois catégories de répondants : des cadres d'organismes de crédit communautaire (OCC), des microentrepreneurs soutenus et des partenaires locaux. L'étude se concentre sur la région administrative du Bas-Saint-Laurent (BSL) et l'analyse des données est réalisée au moyen du logiciel d'analyse des données MAXQDA. Les résultats de la recherche montrent que les mécanismes d'accompagnement mis en œuvre par les organismes de crédit communautaire (OCC) dépassent le seul prêt ou soutien opérationnel pour intégrer une dimension territoriale reposant sur le soutien de divers acteurs au sein du territoire. L'articulation des trois mécanismes d'accompagnement (financier, technique et territorial) permet ainsi aux organismes de crédit communautaire (OCC) de soutenir de manière efficace les porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale.

Mots clés : Microfinance, microcrédit, crédit communautaire, accompagnement entrepreneurial, inclusion financière, développement territorial, organismes de crédit communautaire, microentrepreneurs

ABSTRACT

Although microfinance is often associated with countries in the Global South, historically it began in countries in the Global North. This work highlights its reappropriation in the North as part of a strategy for financial inclusion and local economic empowerment. It also distinguishes between microfinance and microcredit, two distinct but often confused concepts. This work focuses on “Community credit in Quebec: a territorial analysis.” It provides an in-depth analysis of the support mechanisms put in place by community credit organizations (CCOs) in Quebec to support project leaders in their areas of intervention. This research examines the internal mechanisms of community credit, its support methods, and its relationship to the territory. The research questions focus on the conditions for accessing community credit, the support mechanisms (human and technical), and the collaborative efforts of community credit organizations (CCOs) to benefit project leaders. Using a qualitative and territorial approach, data was obtained through semi-structured interviews with three categories of respondents: community credit organization (CCO) executives, supported microentrepreneurs, and local partners. The study focuses on the administrative region of Bas-Saint-Laurent (BSL), and the data analysis is carried out using MAXQDA data analysis software. The research results show that the support mechanisms implemented by community credit organizations (CCOs) go beyond mere loans or operational support to include a territorial dimension based on the support of various actors within the territory. The articulation of the three support mechanisms (financial, technical, and territorial) thus enables community credit organizations (CCOs) to effectively support project leaders in their entrepreneurial endeavors.

Keywords: Microfinance, microcredit, Community credit, entrepreneurial support, financial inclusion, territorial development, Community credit Organizations, microentrepreneurs

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ix
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xiii
TABLE DES MATIÈRES	xiv
LISTE DES TABLEAUX.....	xvii
LISTE DES FIGURES.....	xix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xx
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1 LA NAISSANCE DIVERSIFIÉE DU MICROCRÉDIT : SUCCÈS AU SUD, MARGINALITÉ AU NORD	4
1.1 LE MICROCRÉDIT, UNE NAISSANCE DIVERSIFIÉE.....	5
1.1.1 Les trajectoires diversifiées du microcrédit	7
1.1.2 Une tension originelle entre le Nord et le Sud.....	14
1.1.3 Par-delà la distinction Nord-Sud : une notion en travail.....	21
1.1.4 Le microcrédit et la microfinance, deux notions distinctes, mais complémentaires	30
1.2 LE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE OU LE MICROCRÉDIT AU QUÉBEC	36
1.2.1 L'ancrage socio-territorial du microcrédit : une lacune commune aux différentes définitions.....	39
1.2.2 Le microcrédit : un pilier de l'économie sociale	40
1.2.3 Le développement territorial et ses principales dimensions	46
1.2.4 Le microcrédit : un outil de développement territorial	50
1.3 LE RÔLE DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	53
1.4 PROBLÉMATIQUE	63

CHAPITRE 2 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	66
2.1 INTENTION DE RECHERCHE.....	66
2.1.1 Objectifs de recherche	66
2.2 LA STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE	67
2.2.1 Sélection de l'échantillonnage.....	68
2.3 JUSTIFICATION DU TERRAIN DE RECHERCHE.....	71
2.3.1 Portrait socio-économique de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.....	73
2.3.2 Le réseau Microentreprendre, pivot du crédit communautaire au Québec.....	78
2.4 LA SÉLECTION DES RÉPONDANTS	80
2.5 STRATÉGIE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE	82
2.5.1 La démarche de collecte de données	82
2.5.2 La recherche documentaire.....	83
2.5.3 L'entretien semi-directif.....	83
2.5.4 La démarche d'analyse de données	85
2.6 LES QUESTIONS ETHIQUES.....	86
CHAPITRE 3 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	88
3.1 L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ADAPTE AU PROJET ENTREPRENEURIAL.....	89
3.1.1 L'assouplissement des conditions d'octroi de prêt, une approche inclusive.....	90
3.1.2 L'assouplissement des conditions de traitement	98
3.2 L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AU PROJET ENTREPRENEURIAL.....	104
3.2.1 La dimension humaine de l'accompagnement : entre réflexion personnelle et insertion professionnelle	104
3.2.2 La dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial	114
3.3 L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL AU PROJET ENTREPRENEURIAL	122
3.3.1 De l'encastrement relationnel et institutionnel.....	123
3.3.2 De la mobilisation des ressources du milieu (communautaire, publiques, privées).....	132

CHAPITRE 4 DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	138
4.1 LA DIMENSION FINANCIERE DE L'ACCOMPAGNEMENT	138
4.2 LA DIMENSION TECHNIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	143
4.3 LA DIMENSION TERRITORIALE DE L'ACCOMPAGNEMENT	148
4.3.1 De l'encastrement de l'accompagnement	149
4.3.2 De la mobilisation des ressources localement disponibles	152
4.4 CONTRIBUTIONS PRATIQUE ET THÉORIQUE DU MODÈLE DE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE.....	157
CONCLUSION GÉNÉRALE	163
ANNEXES	167
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	190

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 PAYS DU NORD ET INTÉRÊT POUR LE MICROCRÉDIT	21
TABLEAU 2 PROFILS DU MICROCRÉDIT AU NORD ET AU SUD	29
TABLEAU 3 RÉSUMÉ DES APPROCHES DU MICROCRÉDIT ET DE LA MICROFINANCE	35
TABLEAU 4 SUPERFICIE, POPULATION TOTALE ET MUNICIPALITÉS SELON LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT	76
TABLEAU 5 REVENU DISPONIBLE PAR HABITANT, RÉGIONS ADMINISTRATIVES, MRC ET L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2017-2022	76
TABLEAU 6 TABLEAU SYNTHÈSE DES PERSONNES INTERROGÉES	82
TABLEAU 7 SYNTHÈSE DE LA DIMENSION TECHNIQUE AU PROJET ENTREPRENEURIAL	121
TABLEAU 8 COÛT CACHÉ DE LA GRATUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	145
TABLEAU 9 DIMENSIONS DU CRÉDIT AU TERRITOIRE	161

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 CARTE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU BAS-SAINT-LAURENT	75
FIGURE 2 INCLUSION FINANCIÈRE À TRAVERS L'ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS D'OCTROI	94
FIGURE 3 LOGIQUE DISTINCTIVE DE L'ÉMERGENCE DE L'INTENTION ENTREPRENEURIALE	108
FIGURE 5 DIMENSION TERRITORIALE AU PROJET ENTREPRENEURIAL	155
FIGURE 6 MODÈLE D'ACCOMPAGNEMENT DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE	159

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACEM : Association communautaire d’emprunt de Montréal
ACDI : Agence canadienne de développement international
ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
ANQ : Assemblée nationale du Québec
APECA : Agence de promotion économique du Canada atlantique
BM : Banque Mondiale
BSL : Bas-Saint-Laurent
CC : Crédit communautaire
CDFA : Community Development Finance Associations
CÉR-UQAR : Comité d’éthique de la recherche de l’Université du Québec à Rimouski
CGAP: Consultative Group to Assist the Poorest
CLD : Centre Local de Développement
CITR: Community Investment Taxa Relief
DMI: Deutsches Mikrofinanz Institut
DT : Développement territorial
EFG : Enterprise Finance Guarantee
ES : Économie sociale
ÉSS : Économie sociale et solidaire
FCS : Fonds de Cohésion sociale
FSE : Fonds Sociale européen
GB : Grameen Bank
IMF : Institution de microfinance
MQCC : Modèle québécois de crédit communautaire
MESagLac : Microcrédit Saguenay-Lac-Saint-Jean
MRC : Municipalité régionale de comté

OCC : Organisme de crédit communautaire
OIM : Organisation internationale du travail
OMD : Objectif du millénaire pour le développement
OMF : Observatoire de la Microfinance
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
PAR : Portefeuille à risque
PME : Petites et moyennes entreprises
REM : Réseau européen de microfinance
RISQ : Réseau d'investissement social du Québec
RQCC : Réseau québécois de crédit communautaire
SADC : Société d'aide au développement des collectivités
SFLG : Small Firms Loan Guarantee
SOLIDE : Société locative d'investissement et de développement social
UE : Union européenne
UQAR : Université du Québec à Rimouski

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis quelque temps, les pays développés suscitent un grand intérêt pour le microcrédit. Bien que ses pratiques aient toujours été associées aux pays en développement, aujourd'hui, le microcrédit peut être considéré comme l'une des stratégies des pays développés pour lutter contre l'exclusion bancaire et sociale. Toutefois, l'utilisation des termes microcrédit et microfinance comme interchangeables crée de graves confusions et malentendus dans les discours académiques et politiques. En réalité, la microfinance reste une notion plus large que le microcrédit. Si le microcrédit fournit un seul type de service (octroi de prêt, remboursement), la microfinance offre plusieurs services financiers et organisationnels, notamment le crédit, l'épargne, l'assurance et le développement communautaire.

Au Québec, le microcrédit, plus généralement la microfinance, est connu sous l'appellation de crédit communautaire. C'est une forme de microcrédit, façon québécoise, qui se distingue des expériences de microcrédit qu'on retrouve ailleurs dans le monde avec une approche globale qui vise à combler les besoins tant économiques que sociaux des personnes. Tel que défini dans ce travail, il s'agit d'un dispositif de microfinancement à destination d'entrepreneurs exclus du réseau de financement traditionnel, afin de soutenir des projets encastrés dans la communauté.

Le crédit communautaire s'enracine dans la tradition liée à la création de la fameuse caisse populaire Desjardins et révèle une logique de développement socio-économique au Québec. Sa naissance est à l'origine de l'implication de différents acteurs du milieu dans les années 80. Dès le début, le crédit communautaire a voulu être une solution novatrice aux problèmes des régions et des quartiers urbains dévitalisés. Il se présente comme un outil assez important pour la création et le développement de microentreprises en région offrant un accompagnement financier, technique et territorial. Le modèle d'intervention du crédit

communautaire dépasse ainsi la seule fonction d'octroi de prêt. La problématique de ce mémoire est de comprendre le rôle des mécanismes d'accompagnement (financier, technique et territorial) mis en œuvre par les organismes de crédit communautaire (OCC) auprès des porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale. Eu égard au modèle d'intervention préconisé au sein du crédit communautaire, cette problématique soulève plusieurs questions spécifiques : d'abord, comment les OCC conçoivent-ils leur modèle d'accompagnement, à travers les conditions d'accès au crédit communautaire ? Ensuite, quel est le rôle de la dimension technique de l'accompagnement dans la démarche entrepreneuriale des porteurs de projet ? Enfin, comment les OCC accompagnent-ils les porteurs de projet afin d'accéder aux ressources localement disponibles ?

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette recherche est de mieux comprendre le rôle de l'accompagnement (financier, technique et territorial) auprès des porteurs de projet et sa contribution au développement territorial. Cet objectif général de recherche se décline sous trois composantes spécifiques : d'abord, déterminer les conditions d'accès au crédit communautaire ; ensuite, analyser les modalités d'accompagnement technique offertes ; enfin, examiner la manière dont les OCC accompagnent les porteurs de projet afin d'accéder aux ressources localement disponibles.

Cette recherche est basée sur une approche méthodologique qualitative au moyen d'entrevues semi-directifs. Elle prend en compte trois catégories de répondants dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (BSL) : les cadres des OCC ; les microentrepreneurs ayant bénéficié de leur soutien, et les partenaires locaux, disposant leurs ressources et leur expertise au profit des OCC. Ceci permettra ainsi de saisir la nature multidimensionnelle de l'accompagnement au projet entrepreneurial offert par les OCC aux porteurs de projet de la région. Le traitement et l'analyse des données collectées se font à partir d'une analyse thématique et l'utilisation du logiciel MAXQDA.

Ce mémoire est divisé en quatre chapitres : nous avons, à travers le premier chapitre, retracé l'origine diversifiée du microcrédit, caractérisée par son succès au Sud et sa marginalisation au Nord. Au moyen d'une approche historique et comparative, cette section

analyse aussi l'évolution du microcrédit à travers le monde ainsi que ses particularités, dans de nombreux pays à travers le monde, notamment le Québec. Avant d'aborder la question du développement territorial (DT) proprement dite, nous y avons établi la distinction entre microcrédit, microfinance et crédit communautaire. Ce chapitre se conclut par les principales retombées du crédit communautaire au Québec et l'énoncé de la problématique de la recherche. Le deuxième chapitre dévoile le cadre méthodologique de la recherche en vue de répondre adéquatement à la question de cette étude. Le choix méthodologique privilégié, soit la recherche qualitative est présentée et justifiée au regard de la finalité de la présente étude. Les caractéristiques de la population à l'étude ainsi que des précisions sur le terrain de recherche ont été également exposées. Ensuite, la stratégie de traitement et d'analyse des données est décrite de manière détaillée. Enfin, le procédé d'enregistrement et de protection des données, notamment la question éthique, est à son tour exposé.

Alors que le troisième chapitre présente les résultats de terrain obtenus auprès de douze participants, le quatrième chapitre approfondit ces résultats en essayant de mieux comprendre les dimensions financière, technique et territoriale de l'accompagnement offert par les OCC. Il permet aussi de mettre en exergue les apports potentiels de cette recherche pour l'avancement des connaissances et les pratiques mises en place au sein du crédit communautaire. Il analyse de manière succincte les éléments qui caractérisent le modèle d'intervention des OCC dans les territoires de leur intervention. Enfin, la conclusion générale synthétise les principaux apports de la recherche et souligne les résultats obtenus avec les enjeux qui sous-tendent au développement territorial. Elle ouvre aussi la voie à de nouvelles pistes de réflexion sur la compréhension du rôle des organismes de crédit communautaire (OCC) auprès des projets de microentreprise et leur contribution au développement territorial. Elle met également en lumière certaines limites qui permettent d'apprécier les résultats de ce mémoire de manière avisée.

CHAPITRE 1

LA NAISSANCE DIVERSIFIÉE DU MICROCRÉDIT : SUCCÈS AU SUD, MARGINALITÉ AU NORD

La Science est une réalité sociale qui a son histoire, ses résultats, ses hypothèses, ses méthodes... et le chercheur doit se faire très humble quand il aborde cette grande dame qu'est la Science. Il ne doit se considérer que comme l'un des nombreux petits maillons d'une immense chaîne déjà existante et son premier travail est de se situer par rapport à tout ce qui a été fait avant lui. C'est ce que l'on appelle faire une « revue de question », travail essentiel pour tous ceux qui veulent entreprendre une recherche. En fait, il s'agit de préciser ce que l'on sait déjà quand on entreprend une recherche afin de pouvoir, en conclusion du travail, dire ce que celle-ci a apporté de nouveau (Mialaret, 2004, p.22).

Ce chapitre se propose d'aborder la problématique de recherche qui traite du crédit communautaire (CC) dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (BSL).

Dans cette section, nous aborderons le contexte scientifique de la recherche. Nous y traiterons, dans un premier temps, un état de connaissances sur l'émergence du microcrédit à travers le monde afin d'explorer son origine diversifiée et sa marginalisation, notamment dans les pays du Nord. Nous soulignerons également les différences du microcrédit entre les pays du Sud et ceux du Nord pour offrir un portrait d'ensemble de ce phénomène. Par la même occasion, nous établirons la différence entre microcrédit, microfinance et crédit communautaire qui, sans désigner la même réalité, sont souvent utilisés de façon interchangeable. Nous justifierons le rôle du microcrédit dans l'économie sociale (ÉS) et la façon dont elle participe à sa conception. Avant de poser la problématique proprement dite, nous discuterons du développement territorial (DT) et la notion du territoire dans ses multiples dimensions. Nous présenterons, par la suite, le microcrédit comme outil de développement territorial, puisqu'il s'inscrit dans une dynamique économique à l'échelle territoriale par l'octroi de prêts de très faibles montants, mobilisés dans des projets d'activités génératrices de revenu. Enfin, nous mentionnerons les retombées du crédit communautaire

au Québec ainsi que les défis auxquels il est confronté. La problématique de la recherche traitera des mécanismes d'accompagnement mis en place par les OCC pour soutenir les porteurs de projet dans la région administrative du BSL.

1.1 LE MICROCRÉDIT, UNE NAISSANCE DIVERSIFIÉE

À l'origine, le microcrédit a été conçu comme un outil de lutte contre la pauvreté et un mécanisme de finance alternative en appui aux populations exclues du système bancaire classique. Ses manifestations les plus remarquables ont débuté au Bangladesh en Asie, avec le modèle de la Grameen Bank (GB) développé par l'économiste Muhammad Yunus dans les années 1970 et en Amérique latine avec le réseau ACCION fondé en 1983 par le joueur de tennis américain Joseph Blatchford.

Formé aux États-Unis, Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix en 2006) se proposait de contribuer à l'amélioration du sort de ses compatriotes pauvres se trouvant à la merci des usuriers et autres banquiers de rue. En effet, il octroyait de petites sommes d'argent à des femmes des villages pauvres entourant l'université où il enseignait l'économie. Grâce à ce geste significatif, ces femmes ont pu développer des activités et pouvaient, par la suite, venir en aide à leur famille dans le besoin. La capacité de gestion démontrée de ces femmes leur a permis de rembourser leurs prêts sans difficulté. De son côté, Joseph Blatchford se contentait, à travers l'ONG ACCION, d'octroyer de petits prêts aux particuliers et aux petites entreprises, notamment celles exclues des services bancaires traditionnels. Le travail des deux hommes dans le secteur du microcrédit a contribué à populariser le concept et à en faire une solution pour la réduction de la pauvreté et le développement économique. Il s'agissait aussi, dans les deux cas, selon Laprise (2015), des programmes initiés par des organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre de leur plan de lutte contre la pauvreté. En dépit de différences¹, l'objectif restait le même dans les deux régions du monde (en Asie et en

¹ Le modèle asiatique a toujours été fortement subventionné et basé sur une approche de microcrédit de groupe ciblant principalement les femmes pauvres. Le modèle latino-américain, pour sa part, bénéficiait de peu de subventions et repose en grande partie sur une approche de microcrédit individuel destiné aux pauvres, mais non pas aux femmes principalement (Laprise, 2015).

Amérique latine) : accorder des prêts de faibles montants à des personnes n'ayant pas accès aux prêts du système financier formel.

Le travail pionnier de Yunus en matière de microcrédit a recueilli le soutien de nombreuses personnalités internationales qui reconnaissent la valeur de cette approche sur la réduction de la pauvreté. En effet, l'ancien président des États-Unis, Bill Clinton, a reconnu l'importance du microcrédit lorsqu'il encourage davantage d'individus et d'organisations à soutenir le mouvement à travers le Sommet mondial du microcrédit organisé à Washington en 1997 (Lelart, 2006a). L'ancien Secrétaire général des Nations unies, Koffi Annan, déclarait à l'occasion du lancement de l'Année internationale du microcrédit que le microcrédit est une voie majeure d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement dans les pays en développement.

Dans de nombreux pays, cette forme de financement s'est révélée une arme efficace contre la misère et la faim qu'elle permet d'améliorer réellement le sort des gens, surtout de ceux qui en ont le plus besoin. Soyons clairs, le microfinancement n'est pas une forme de charité. C'est une façon de permettre aux ménages à revenu faible de disposer des mêmes droits et des mêmes services que tous les autres. C'est une façon de reconnaître que les pauvres ne sont pas le problème, mais la solution. C'est une façon de tirer le meilleur parti de leurs idées, de leur énergie, de leur façon de voir les choses. C'est une façon de soutenir des entreprises productives et donc d'aider les collectivités à prospérer. Si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), c'est précisément le type de progrès qu'il nous faut faire².

Dans cette perspective, le premier objectif du microcrédit, et plus généralement la microfinance, serait de favoriser le développement économique et social, en fournissant des services financiers aux pauvres et aux exclus du système bancaire traditionnel (Grameen Bank, 2006). La Banque mondiale (BM) s'intéressant aux problématiques touchant les

² Message vidéo du secrétaire général à l'occasion du lancement de l'année internationale du microcrédit <https://press.un.org/fr/2004/sgsm9601.doc.htm>, consulté le 20 novembre 2023

femmes, atteste que la microfinance constitue particulièrement une réponse aux besoins des femmes sur le plan économique (Banque mondiale, 2002).

Nous allons, à travers cette section, analyser plusieurs dimensions clés du microcrédit. Premièrement, nous retracerons l'histoire du microcrédit et le contexte socio-économique qui a favorisé son expansion. Le but de ce survol historique sera de mieux comprendre les fondements du phénomène de microcrédit en tant qu'outil de développement économique et social. Deuxièmement, nous analyserons la manière dont le microcrédit a été adopté à l'échelle mondiale, notamment grâce au succès de la GB. Troisièmement, bien que ses pratiques aient toujours été associées aux pays en développement, nous montrerons que le microcrédit occupe, aujourd'hui, une place importante dans les économies des pays développés, notamment en tant qu'outil de soutien aux microentreprises. La dernière partie présente quelques éléments de définition pour marquer la différence d'approche du microcrédit entre le Nord et le Sud.

1.1.1 Les trajectoires diversifiées du microcrédit

1.1.1.1 Des racines historiques diverses

Bien que son développement soit souvent associé aux initiatives du XX^e siècle, le microcrédit trouve ses racines dans plusieurs traditions et mouvements historiques du monde, en tant que concept et pratique. L'initiative de la GB n'est pas en réalité la première expérience de microcrédit à travers le monde : d'autres expériences ont été déjà initiées dans de nombreux pays, mais qui ont été moins diffusées et promues autant que la GB. Par ailleurs, depuis l'antiquité, les Babyloniens exerçaient des pratiques qui étaient assimilables au microcrédit, notamment à travers des prêts agricoles (Babyloan, 2009). Le Code d'Hammurabi contenait des sections qui traitent des litiges entre débiteurs et créanciers (Gelpi et Julien-Labruyère, 1994). Sous forme de guildes de marchands, d'usuriers et de crédits rotatifs, les Indiens ont par la suite suivi la même tendance (Babyloan, 2009) afin de

lutter contre les grandes famines des 17^e et 18^e siècles. De micro prêts ont été aussi octroyés aux familles irlandaises vulnérables.

Si ces pratiques posaient les bases du microcrédit, il faudrait attendre les temps modernes pour que le microcrédit soit véritablement constitué comme un champ d'intervention. En effet, le phénomène lui-même n'est pas si nouveau qu'il paraît dans les pays dits développés. Des institutions de microfinancement, notamment les coopératives d'épargne et de crédit, existaient dans les pays dits développés au 19^e siècle en Europe. Ces coopératives ont été mises en place afin de répondre aux besoins des paysans, des ouvriers et des artisans exclus par les banques au profit des bourgeois et des nantis. Par exemple, les initiatives coopératives de la deuxième moitié du 19^e siècle initiées respectivement par Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888), avec « les caisses Raiffeisen » en 1849 en Rhénanie et Hermann Schulze-Delitzsch (1803-1883) avec les caisses de crédit Schulze-Delitzsch. Ces deux entités fonctionnaient suivant les principes de solidarité et de responsabilité partagés en réponse aux revers des révolutions agricole et industrielle, qui avaient entraîné une grande pauvreté. L'idée de Raiffeisen, à l'époque, reposait sur la possibilité de donner l'accès au crédit à des agriculteurs qui n'avaient pas les moyens d'acheter du bétail. Toutefois, selon Poulin (1990) :

Les caisses Raiffeisen misaient peu sur l'épargne de leurs membres et appliquent le principe de la responsabilité illimitée. Ayant pour but de satisfaire les besoins de crédit des plus démunis, les caisses Raiffeisen n'exigent pas de leurs membres la souscription de parts sociales (Poulin, 1990, p 117).

Raiffeisen mettra sur pied la première caisse villageoise, qui obtint par la suite un grand succès. Les caisses de crédit fondées par Schulze-Delitzsch étaient l'équivalent urbain des initiatives créées par Raiffeisen. La structure des deux modèles reposait sur une base lucrative et la participation des membres.

Si l'Europe a pu développer des formes structurées de microcrédit à travers les caisses Raiffeisen et Schulze-Delitzsch, ce mouvement a eu un écho favorable au Québec avec la création de la première caisse populaire à Lévis en 1900 par Alphonse Desjardins et son

épouse Dorimène Roy, dont on fait rarement mention. Inspirés particulièrement par le succès des caisses populaires européennes, dont les caisses rurales Raiffeisen, les fondateurs de la caisse Desjardins se donnaient pour objectif de réorganiser le crédit. « Ils entendaient ainsi combattre l'usure et offrir du même coup un instrument d'organisation économique au bénéfice des classes populaires » (Poulin, 1990, p. 115). La caisse populaire Desjardins a marqué ainsi l'histoire économique du Québec au XXe siècle et occasionné une large diffusion de réseaux de coopératives d'épargne et de crédit dans d'autres pays, dont les États-Unis. Le mode de fonctionnement que Desjardins avait institué, grâce à la participation de son groupe de compatriotes de Lévis, se basait sur les principes démocratiques, des valeurs comme la solidarité, l'entraide et la responsabilité personnelle. Ces principes et ces valeurs traduisent une idée centrale, empruntée à l'Allemand Schulze Delitzsch, « l'organisation du crédit populaire à partir de l'épargne populaire » (Poulin, 1990, p.118). Outre le crédit qui représentait sa principale activité, la caisse Desjardins investissait beaucoup dans la formation de ses membres (éducation économique, encouragement à l'épargne). S'adressant aux personnes qui habitent en milieu rural, comme celles en milieu urbain, la caisse Desjardins voulait être accessible à tous.

Comparativement aux modèles institutionnalisés développés dans les pays du Nord, l'organisation du microcrédit est très différente en Afrique. Les pratiques africaines comme les tontines montrent que le microcrédit n'est pas une invention récente. Les tontines existaient depuis des décennies (certains historiens font remonter leurs premières traces au XVIe siècle)³ et supposent une épargne préalable de chacun des adhérents (Servet, 2014). Ces groupes de personnes (généralement de la taille d'un ou de plusieurs villages) peuvent bénéficier du financement après avoir accumulé suffisamment d'épargne pour garantir leurs prêts. Idéalement, les tontines s'inscrivent dans une logique de projet collectif afin de renforcer l'autonomie des structures sociales ou économiques (Bidzogo, 2012). Elles permettent aux gens de lutter contre la solitude et l'individualisme qui les entourent par la création de nouveaux liens de solidarité. La tontine se définit selon Lelart (1989) comme un

³ Les premières traces écrites remontent seulement à 1952.

regroupement de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitié, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne en vue de la solution des problèmes particuliers ou collectifs (Lelart, 1989). Cependant, les tontines sont souvent considérées comme un moyen de se forcer à épargner où la pression sociale est alors très présente au sein du groupe (Lelart, 1989).

Le phénomène du microcrédit puise donc ses racines à travers diverses pratiques anciennes. En effet, dès l'antiquité, les pratiques du microcrédit étaient déjà encadrées par le Code d'Hammurabi dans les rapports existant entre les membres de la communauté. En Europe, ce sont les caisses populaires en Allemagne ou la caisse populaire Desjardins au Québec qui ont posé les jalons du microcrédit sur une forme institutionnelle. En Afrique, les tontines, malgré son système d'épargne et de crédit informels, jouaient un rôle fondamental dans le financement des projets personnels et communautaires. Cette trajectoire du microcrédit, dès l'Antiquité, en Europe, en Amérique, en Afrique révèle divers contextes dans lesquels le microcrédit a été mis en œuvre. Cependant, la version moderne du microcrédit a débuté à partir des années 70 avec la création de la GB. Depuis ses débuts en 1970, le nombre de microcrédits délivrés ne cesse d'augmenter à travers le monde.

1.1.1.2 Une renaissance comme outil mondial de lutte contre la pauvreté

À partir des années 1990, le microcrédit a bénéficié d'une forme de médiatisation afin de s'imposer comme outil mondial de lutte contre la pauvreté (Guérin, 2002). Le Sommet du microcrédit tenu à Washington en 1997 et l'Année internationale du microcrédit en 2005 sont considérés comme les deux plus grands événements qui ont marqué l'expansion du microcrédit dans le monde (Hulme et Mosley, 1996). Par ailleurs, on reconnaît à travers le Sommet de 1997 le potentiel du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté avec un objectif quantitatif élargi, assorti de l'objectif qualitatif d'aider 100 millions de familles à l'horizon de 2005 (Vallée, 2013). De plus, s'assurer l'avenir des personnes en difficultés économiques

et contribuer au développement économique de leurs régions. L'Année internationale du microcrédit a été l'occasion pour l'ONU de :

Sensibiliser le public au microcrédit et au microfinancement, et de promouvoir des partenariats novateurs entre les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les clients du microfinancement; accroître l'accès au crédit, à l'épargne, aux systèmes d'assurance, au transfert de versements et à d'autres services financiers pour les ménages pauvres et à revenus faibles afin de leur assurer de meilleurs moyens de subsistance et un avenir prospère (<https://www.un.org/french/events/microcredit/facts1.pdf>, s.d).

Selon Augsburg et Fouillet (2010, p.2) ces deux événements, le Sommet de 1997 et l'Année internationale du microcrédit en 2005 « participent à l'élaboration de principes supérieurs communs, tels que la lutte contre la pauvreté ou encore l'éradication of private money lending et soutiennent de fait le processus de justification d'un outil dont on interroge peu les limites ».

De nombreux observateurs ont convaincu que le microcrédit a un potentiel intéressant pour lutter contre la pauvreté. En effet, des études ont montré que les personnes pauvres, en particulier les femmes, peuvent faire face à leurs engagements si on leur fait confiance (Guérin, 2008). Elles constituent, en effet, une clientèle potentiellement rentable et représentent par conséquent un marché au potentiel énorme. D'un autre côté, l'objectif d'éradiquer la pauvreté a fait du microcrédit une solution adaptée aux situations de divers pays en développement. Dans ce contexte, le microcrédit sera vite intégré dans l'agenda d'un nombre assez important de bailleurs de fonds à travers le monde consacré dans la lutte contre la pauvreté. Grâce aux efforts concertés de nombreuses organisations internationales, notamment le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) soutenu par la Banque mondiale, de nombreux projets de microcrédit ont vu le jour dans les pays en développement.

Selon le Baromètre Convergences (2023), à l'échelle mondiale, le secteur de la microfinance a connu une croissance rapide en termes de taille de portefeuille de prêts bruts indiquant un marché total estimé à 182.7 milliards de dollars. Le taux de croissance moyen par institution de microfinance (IMF) a atteint 13.7% en 2022, contre 9.6% en 2021. Le

nombre d'emprunteurs dans le monde a aussi augmenté en moyenne de 5% au niveau des IMFs. Ce chiffre n'est pas différent des taux de croissance annuels observés en 2021 et avant la pandémie, qui allaient de 3,9% à 10,3% (Convergences, 2023). Ces données montrent à quel point le secteur de la microfinance est relativement développé. Elles témoignent aussi la capacité du secteur à fournir des services financiers aux populations pauvres, participer à leur autonomie économique et contribuer à la réduction de la pauvreté. L'impact des IMFs démontre ainsi le rôle que la microfinance peut jouer dans la poursuite des objectifs de développement.

1.1.1.3 Un succès : la Grameen Bank, une expérience renouvelée

Nous avons vu précédemment que la microfinance s'est étendue à travers le monde grâce aux premières expériences de la GB. Le succès marquant de la GB a conduit l'adoption du microcrédit dans pratiquement tous les pays du monde aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Cependant, ce succès ne peut être généralisé mécaniquement, car les initiatives des IMFs présentent une grande diversité où chaque pays réalise ses propres expériences. En d'autres termes, ce qui fonctionne efficacement dans un pays donné peut ne pas l'être dans un autre. C'est pourquoi il faut toujours tenir compte des conditions dans lesquelles le microcrédit est mis en œuvre. Toutefois, on reconnaît que les stratégies de mises en œuvre doivent être élaborées dans une perspective nationale en s'appuyant sur des exemples acquis dans d'autres pays et de meilleures pratiques qui les accompagnent.

Par ailleurs, la GB, première banque à avoir accordé des prêts aux pauvres, est un exemple de réussite à plusieurs niveaux. En effet, elle n'accordait que des prêts à la création de petites entreprises devant permettre aux populations bénéficiaires de générer des profits. Selon Yunus (2006a, p.108), l'objectif principal de la Grameen Bank (GB) serait de briser le mur de la pauvreté : « Grameen et ses émules dans le monde entier aident les gens à mobiliser leur volonté et leur force pour fournir l'effort nécessaire à abattre les murs qui les entourent ».

Le succès de la GB serait dû au contexte comme celui du Bangladesh. Situé en Asie du Sud, le Bangladesh est l'un des pays les plus pauvres au monde. Les divers facteurs de pauvreté, notamment un taux de chômage élevé, ont fait du microcrédit un dispositif qui permet aux villageois bangladais de créer une activité productive. En effet, les prêts étaient surtout octroyés dans des régions rurales détenant la plus forte proportion de personnes pauvres. Malgré le faible montant des prêts, certaines personnes ont réussi à devenir moins indépendantes et subvenir à certains de leurs besoins (amélioration de leurs habitats, nourriture pour les enfants). Cette expérience réussie de la GB au Bangladesh dément les critères sur lesquels les banques conventionnelles se basent pour ne pas accorder du crédit aux pauvres, à savoir que les pauvres ne sont pas de « bons clients » et l'exigence de garantie (Lobez et Vilanova, 2006). Pour atteindre son objectif, la GB « octroie de tout petits prêts aux pauvres, principalement des femmes⁴ [à 97%], pour leurs activités de microentreprises et en se basant sur la caution d'un groupe solidaire comme garantie de remboursement » (Roy, 2005, p.19). Enfin, le fonctionnement de la GB est similaire à celui d'une coopérative. Ce mode de fonctionnement fait des emprunteurs des propriétaires. C'est la notion de double qualité au sens de Draperi (2007) qui est un principe central d'organisation de toute entreprise relevant du domaine de l'économie sociale (ÉS), « comprise comme un moyen de la finalité éducative et émancipatrice de l'entreprise d'économie sociale » (Draperi, 2007, p. 20). Dans ce contexte, les profits reviennent aux emprunteurs. C'est en ce sens que Yunus précise ce qui suit :

Nous veillons à garantir un bon rendement à nos emprunteurs-actionnaires, mais il s'agit souvent des prestations en nature, sous forme, notamment, de logements et d'amélioration du niveau de vie. Nous [la GB] espérons un jour verser à nos emprunteurs des dividendes en espèces. Mais ce dividende en nature, qui améliore leur vie quotidienne, est beaucoup plus important. Nous pouvons également les faire bénéficier de réduction de nos taux d'intérêt. (Yunus, 2006 a, p.149).

⁴ Deux anciens étudiants de Yunus, Asif Dowla et Dipal Barua, expliquent à travers leur ouvrage, « *Les pauvres remboursent toujours : le microcrédit à la Grameen Bank* », que cette pratique a permis à un grand nombre de personnes, en majorité des femmes, de trouver une autonomie dans leur activité professionnelle (Dowla et Barua, 2008).

En résumé, il convient de préciser que la structure, le fonctionnement ainsi que la philosophie de la première banque des pauvres ont joué un grand rôle dans son succès. La réussite de la GB peut être attribuée à l'accent mis sur l'autonomisation des femmes, son approche communautaire, ses services flexibles et surtout ses efforts axés essentiellement sur sa mission. C'est précisément sous ces usages multiples que le modèle a été reproduit dans différents coins à travers le monde.

1.1.2 Une tension originelle entre le Nord et le Sud

Nous devons rappeler que le microcrédit a des racines historiques diverses. Cependant, son adoption en tant qu'outil mondial de lutte contre la pauvreté a montré une tension originelle entre les pays du Nord et ceux du Sud tant dans la perception que dans l'application.

1.1.2.1 Un outil marginal de soutien aux microentreprises au Nord

Le microcrédit, dans sa version moderne, a longtemps été ignoré dans les pays du Nord, notamment les pays développés. Nous allons expliquer les raisons de cette marginalisation et la manière dont ces pays ont, malgré tout, pu intégrer le microcrédit dans leur plan de lutte contre la pauvreté.

À la suite des expériences réussies au Sud, notamment au Bangladesh, les acteurs des pays développés ont reconnu et se sont mis d'accord sur le fait que ces expériences ne peuvent pas être transposées telles que connues au Sud. Il est apparu que ces expériences sont réalisées dans des contextes spécifiques, lesquelles sont différentes dans le contexte des pays industrialisés. « Le poids que le secteur de la microfinance accorde à chacun de ces objectifs dépend par nature de la réalité économique et sociale du pays ou, plus généralement, du territoire, dans lequel il est considéré » (Jégourel et Brana, 2011, p.246). C'est pourquoi, dans chaque pays où le microcrédit est pratiqué, des adaptations ont été faites au regard des caractéristiques sociales, économiques et politiques. C'est en ce sens que Guichandut (2006) pense :

On a longtemps pensé que la microfinance ne se limitait qu'aux pays en développement et nombreux sont ceux, même parmi les spécialistes, qui continuent de penser qu'elle n'a de raison d'être que dans ces pays (Guichandut, 2006, p.54).

Par ailleurs, selon Barry (2013) ces conditions de réussite seraient particulièrement difficiles à réunir dans un contexte socio-économique aussi différent que celui des pays du Nord :

De ce fait ces pratiques ne peuvent pas être généralisables ou transposées en l'état dans les pays du Nord. Cela explique l'émergence d'une approche alternative de microcrédit permettant à la fois de diversifier l'offre pour satisfaire différents besoins de financement, mais surtout, d'adapter l'outil à des cibles et des contextes socio-économiques différents (Barry, 2013, p.71).

L'une des raisons de la marginalisation du microcrédit au Nord est due au manque de compréhension de l'objectif et du processus du microcrédit. Au départ, les programmes de microcrédit visaient surtout les personnes défavorisées à sortir de la pauvreté. Cependant, cet objectif était souvent mal compris dans les pays du Nord où la pauvreté ne peut être définie de la même manière que dans les pays du Sud. Les pays développés ne comprenaient pas que ce modèle pourrait être viable et bénéfique en raison des doutes persistants sur son impact sur la pauvreté (Servet, 2015). Cette mauvaise appréhension de l'objectif du microcrédit a entraîné un manque d'intérêt de la part des pays développés. L'autre raison est liée au fait que, dans les pays du Nord, l'économie est formelle et est liée à des formes d'investissement traditionnelles, alors que le microcrédit est apparenté à un modèle conçu en soutien à une économie informelle ou peu formelle dans les pays du Sud (Lelart, 2006a).

Cependant, force est de reconnaître que, depuis quelque temps, des programmes de microcrédit se sont intensifiés dans les pays du Nord, où l'industrie est aujourd'hui en plein essor. Ils ont tiré parti des réussites et des leçons apprises par les pays en développement pour adapter le modèle à leur réalité. C'est pourquoi il demeure difficile de présenter une image homogène du microcrédit et de ses performances sociales à travers le monde. « Cela tient tant à la diversité des objectifs poursuivis par les institutions de microfinance (IMF) qu'à celles de leurs modalités d'intervention et des montants des prêts accordés » (Balkenhol et

Guézennec, 2015, p.3). En effet, au cours des trente dernières années, la microfinance s'est fortement développée en Europe et en Amérique du Nord (Guérin, 2002). Si dans les pays du Sud, le microcrédit répond davantage au constat de l'exclusion massive des populations, au Nord, où le secteur bancaire et financier est davantage accessible, le microcrédit est conçu dans une logique sociale, visant à corriger la défaillance du marché du travail pour une population ciblée, que celle du marché bancaire (Laureti, 2008 ; Balkenhol et Guézennec, 2015). Dans ce contexte, le microcrédit doit relever de nombreux défis lors de son adaptation dans les pays du Nord.

Après les institutions de microfinancement du XIXe siècle (comme la « Raiffeisen Bank » allemande), il a fallu attendre les années 1990 pour que les premiers projets de microcrédit réapparaissent réellement en Europe. Leur développement s'est déroulé au début des années 2000, avec l'émergence de nouveaux acteurs (Guichandut, 2006), des structures actives variées, aboutissant à une implantation solide du microcrédit dans les pays développés. Tout comme les pays du Sud qui ont bénéficié de l'aide internationale, le microcrédit a été lancé grâce à des fonds de l'aide internationale en Europe centrale et orientale particulièrement (Nowak, 2006), avec des institutions comme la Banque Mondiale, USAID, Kreditanstalt für Wiederaufbau, etc., mais aussi parfois, comme en France, avec le soutien public et le secteur bancaire (Nowak, 2006). La diffusion du microcrédit au Nord est désormais assurée par de nombreuses institutions. Il faut ajouter diverses autres institutions qui ont été créées pour la cause du microcrédit dans le monde : le Réseau européen de microfinance (REM), basé en France, l'ONG PlaNet finance, créée par Jacques Attali en 1998, dont le rôle est de soutenir les institutions de microfinance (IMF) dans les pays en développement, l'Observatoire de la microfinance (OMF), mise en place en 2006 par la Banque de France (Gandré, 2012). Ce sont des organisations non gouvernementales (ONG) avec une approche de microfinance qui se créent pour faire de la microfinance : offrir des produits financiers et d'accompagnement aux clients (Nowak, 2006).

Ce soutien offert traduit l'intérêt des acteurs à promouvoir le secteur pour toucher les plus pauvres, les populations rurales et à couvrir progressivement les coûts pour atteindre la

rentabilité financière. Néanmoins, contrairement aux pays en développement, où la solidarité est un moteur clé du modèle de microcrédit, les emprunteurs des pays développés sont diversifiés. Ils sont des entrepreneurs, des travailleurs indépendants ou des personnes cherchant à financer des projets spécifiques. Dans ce contexte, la solidarité n'est pas nécessairement un moteur de ce modèle. Les emprunteurs sont surtout motivés par des considérations économiques, telles que l'accès à des financements plus flexibles ou à des taux d'intérêt plus avantageux. Ils sont aussi motivés par des considérations personnelles, telles que la réalisation de leurs projets ou la création d'emplois.

1.1.2.2 Un regain d'intérêt des pays développés pour le microcrédit

Depuis quelque temps, le microcrédit suscite un regain d'intérêt de plus en plus marqué dans les pays développés, pour son rôle dans le paysage financier et de ses impacts socio-économiques positifs. Nous allons, à travers cette section, explorer l'intérêt des pays développés pour le microcrédit. Après avoir présenté quelques repères sur des expériences dans différents pays du Nord, nous nous concentrerons particulièrement sur la province du Québec. Le choix de se focaliser sur la province du Québec s'explique par la taille du territoire et d'une solide tradition de coopérative qui remonte à la création de la fameuse « Caisse populaire Desjardins », considérée aujourd'hui comme la plus grande institution de coopérative de crédit en Amérique du Nord.

- **Le cas de la France**

En France, le microcrédit professionnel s'est développé au cours des années 1980 avec la création de l'ADIE, l'Association pour le droit à l'initiative économique, en 1989 par Maria Nowak. L'ADIE a été créé pour permettre à des personnes exclues du marché traditionnel et du système bancaire classique de créer leur propre activité de revenu et de la développer. Maria Nowak a été fortement inspirée par les idées de Yunus et de l'expérience de la GB. La fondatrice de l'ADIE décrivait le microcrédit comme un dispositif qui va donc « modifier en profondeur l'économie française tout en servant d'ascenseur social pour ceux de la société salariale exclue du marché du travail » (Nowak, 2010, p123). En

d'autres termes, le dispositif qui va contribuer à solutionner les problèmes liés au financement des entrepreneurs ou des personnes à revenu modeste. En 2005, le gouvernement français avait décidé de créer le Fonds de Cohésion sociale⁵ (FCS) par la loi du 18 janvier 2005 pour garantir les microcrédits accordés par les établissements de crédit. Toujours dans une logique de soutien au microcrédit professionnel, la loi du 21 janvier 2010 permet la collecte de fonds en ligne pour des projets de microcrédit. Babyloan en France devient ainsi la première plateforme en ligne de microprêts solidaires. En 2011, elle avait déjà financé près de 3 521 projets à travers le monde pour un montant total de l'ordre de 1,5 million d'euros⁶ ».

• Le cas de la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a montré son intérêt pour le microcrédit à travers la création d'un certain nombre de programmes. C'est le cas du « Small Firms Loan Guarantee » (SFLG), qui est un programme de soutien aux prêts du gouvernement britannique pour les petites entreprises qui a fonctionné de 1981 à janvier 2009. Cet organisme sera remplacé par l'« Enterprise Finance Guarantee » (EFG), un système de garantie de prêt visant à encourager des prêts supplémentaires aux petites et moyennes entreprises viables. Ces programmes ont été initiés dans le but d'offrir des avantages aux banques qui refusaient d'accorder du financement aux personnes à faible revenu. Le gouvernement britannique encourage l'investissement dans les communautés défavorisées en accordant un allègement fiscal aux investisseurs qui soutiennent les entreprises à travers le « Community Investment Taxa Relief » (CITR) et le « Community Development Finance Associations » (CDFA), qui domine le secteur de la finance solidaire.

• Le cas de l'Allemagne

⁵ Organisme public se portant garant auprès des banques et des institutions de microfinance à hauteur de 50 % des encours de microcrédit accordés

⁶ Le microcrédit <https://www.economie.gouv.fr/facileco/microcredit#> consulté le 23 avril 2024

Le phénomène du microcrédit est particulièrement récent dans le cas de l'Allemagne. Il faut remonter aux années 2000 avec la création du programme Equal initié dans l'Union européenne (UE) dont l'objectif est de « lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalités dans la sphère du travail et de l'emploi pour la période 2000-2008 » (Labye, 2009, p.353). Ce programme a été financé par le Fonds Social européen (FSE). L'Allemagne avait constaté un déséquilibre, car 11% de la population vivait en dessous du seuil de la pauvreté (Labye, 2009). Avec l'appui des banques, des programmes de microcrédit ont été mis en place dans l'objectif de favoriser la réinsertion des jeunes, des femmes et des immigrés qui étaient les plus touchés (Labye, 2009). En Allemagne, le secteur est très jeune et peu développé à cause d'une réglementation rigide comparativement aux autres pays européens. Seul le secteur bancaire est autorisé à octroyer du crédit. Cela oblige les institutions de microcrédit à signer des ententes avec les banques pour atteindre la clientèle défavorisée.

• Le cas du Québec

La création de la « Caisse populaire Desjardins » est déterminante dans l'histoire socio-économique du Québec par son approche du microcrédit. Cependant, l'histoire moderne du microcrédit au Québec est relativement récente. En effet, elle remonte à la création de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), considérée comme l'un des premiers organismes de crédit communautaire (OCC), fondée en 1990 (Maziade, 2013 ; Tremblay et al, 2022). Ainsi, depuis plus que 30 ans, le microcrédit est connu au Québec sous l'appellation de crédit communautaire, dont l'objectif consiste à « accorder des prêts et accompagner les promoteurs dans la création de leurs projets entrepreneuriaux » (Tremblay et al, 2022). À partir des années 1995, les initiatives du crédit communautaire se sont intensifiées dans d'autres régions de la province en commençant par la région du Saguenay-Lac Saint-Jean (SLSJ), la région de la capitale et la région de la Mauricie, avant de continuer à s'étendre aux autres régions du Québec (Maziade, 2013). Le crédit communautaire est ainsi caractérisé par un ancrage dans la communauté qui conditionne son développement. Dans cette perspective, la fourniture des services dépend fortement des caractéristiques dans lesquels sont implantés les OCC. Ce qui entraîne, sous certaines formes, un développement

organisationnel inégal du dispositif selon Maziade (2013). C'est pourquoi le modèle québécois de crédit communautaire sera porté par les communautés en fonction de leurs besoins. Un tel constat a favorisé la création du Réseau québécois de crédit communautaire (RQCC) en 2000 dans un souci de développement égal et de régionalisation du crédit communautaire. Devenu Microentreprendre en 2017, il aura pour mission de regrouper tous les OCC répartis dans l'ensemble de la province.

Le phénomène est devenu si important que le gouvernement du Québec reconnaît le potentiel du microcrédit dans l'écosystème entrepreneurial québécois et de ses effets directs sur la création d'emplois au Québec (MicroEntreprendre, 2021). Sur les plans national et international, le gouvernement du Canada a également fait preuve d'un engagement en faveur du microcrédit. En effet, le 24 janvier 2005, sous l'initiative du gouvernement du Canada, à travers les organismes Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), s'est tenue la Conférence internationale du microcrédit en Nouvelle-Écosse à Halifax. Plus de 2 000 délégués provenant d'une centaine de pays ont pris part à cette Conférence et ont souligné la difficulté d'accès au financement que rencontrent les microentreprises. Le 11 mars 2009, l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) lançait une nouvelle initiative visant à souligner la Journée nationale du crédit communautaire, reconnaissant ainsi l'apport du microcrédit québécois original comme : « Solution à la crise financière mondiale ; outil de développement économique des personnes et des communautés et moyen d'investissement social, responsable et éthique » (gouvernement du Québec, 2023).

Si le Québec et le Canada, dans son ensemble, reconnaissent l'importance du microcrédit, l'approche du Québec est davantage axée sur l'autonomisation économique locale et le développement communautaire, tandis que celle du Canada inclut une perspective mondiale, invitant à aborder et à discuter des défis du microcrédit dans le monde entier.

Ce portrait de l'influence et de la taille globale des institutions de microcrédit qui opèrent dans les pays développés est très diversifié selon la définition que l'on donne au microcrédit ou de la microfinance en général. La France se distingue par son cadre légal,

tandis que la Grande-Bretagne met l'accent sur le soutien aux petites entreprises. L'Allemagne, quant à elle, doit composer avec une réglementation bancaire restrictive, ce qui influence la structure de son secteur de microcrédit. Le Québec se distingue par sa tradition de coopération et son approche communautaire, qui ont favorisé l'émergence d'un modèle de microcrédit ancré localement.

TABLEAU 1 PAYS DU NORD ET INTÉRÊT POUR LE MICROCRÉDIT

Pays	Justification de l'intérêt	Initiatives et programmes clés
France	- Exclusion du marché du travail des personnes à faibles revenus; - Cadre légal pour soutenir le microcrédit.	- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique); - Fonds de Cohésion sociale (FCS); - Loi de 2010 sur la collecte de fonds en ligne pour le microcrédit.
Grande - Bretagne	- Soutien aux petites entreprises - Promotion de l'inclusion financière.	- Programmes de "Small Firms Loan Guarantee" (SFLG) - Développement de la finance solidaire.
Allemagne	- Taux de pauvreté élevé (plus de 11 % de la population). - Besoin de favoriser la réinsertion sociale des jeunes, des femmes et des immigrés.	- Programme Equal de l'Union européenne (UE); - Financement par le Fonds Social européen (FSE) - Accords entre institutions de microcrédit et banques.
Québec	- Tradition de coopérative (Caisse Populaire Desjardins depuis 1900); - Soutien aux microentreprises et l'entrepreneuriat local; - Reconnaissance gouvernementale.	- ACEM (Association communautaire d'emprunt de Montréal); - RQCC (Réseau québécois de crédit communautaire) devenu MicroEntreprendre en 2017; - Journée nationale du crédit communautaire (depuis 2009).

1.1.3 Par-delà la distinction Nord-Sud : une notion en travail

Nous avons montré jusqu'ici que le microcrédit a des origines très anciennes. Certaines pratiques de microcrédit, plus généralement la microfinance, datent d'aussi loin que le 19^e siècle. En effet, dans un passé plus ou moins récent, les tontines dans certains pays et les

banques coopératives au 19^e siècle ont été utilisées comme moyen pour permettre aux gens à revenus modestes d'obtenir un crédit. Toutefois, dans les pays développés, les bases du concept de microfinance ont déjà été posées, mais son développement a été moins rapide que dans les pays en développement. La distinction du microcrédit entre le Nord et le Sud n'est pas seulement une question de trajectoire, elle est marquée dans ses définitions et ses pratiques. Cette distinction résulte d'un contexte économique, social et institutionnel dans lesquels le microcrédit est pratiqué à l'échelle mondiale.

1.1.3.1 Le Microcrédit au Nord, des leçons tirées du Sud

L'orientation des pratiques de microcrédit dans le monde est influencée par plusieurs facteurs, qui varient d'un pays à l'autre et même d'une ville ou d'un village. C'est dans cette optique que Guichandut (2006) pense que la pratique du microcrédit doit tenir compte des conditions et des besoins de chaque pays qui en fait l'usage. En effet, s'il est vrai que l'expérience du Sud a largement inspiré la pratique de la microfinance au Nord, elle est adaptée au contexte de ces pays avec une finalité différente. Selon Jégourel (2008), la présence du microcrédit dans les pays en développement vient se substituer à un système bancaire sous-développé ou quasi inexistant. En revanche, au Nord, les banques sont prédominantes (Maystadt, 2004). Le rôle de la microfinance au Nord, dans ce cas, n'est pas de remplacer l'infrastructure en place, mais de combler le vide laissé par les institutions financières traditionnelles (Guérin, 200 ; Barry, 2013).

Par ailleurs au Sud, l'outil est vu comme un moyen de lutter contre la pauvreté prononcée avec l'absence, voire l'inexistence de programmes d'aide sociale. Pour faire face à ce manque, les populations se convertissent en agents économiques afin de s'adresser aux IMF pour trouver du financement. En revanche, dans les pays industrialisés, où la pauvreté est difficile à circonscrire en raison de ses multiples dimensions et où le rôle protecteur de l'État est particulièrement évident, le principal défi est de lutter contre le chômage et l'exclusion sociale (Guérin, 2002 ; Guichandut, 2006). Par exemple, au Québec, l'État vient en aide des personnes vulnérables à travers des programmes d'aide sociale et de solidarité

sociale⁷. Cette réalité n'est pas différente dans beaucoup de pays européens où les systèmes d'aide sociale, l'État Providence a placé de nombreux bénéficiaires dans la spirale de l'assistanat. Les acteurs de la microfinance sont alors confrontés à des personnes qui doivent faire le choix entre continuer à bénéficier des avantages sociaux ou se mettre à leur compte en risquant de perdre une partie ou la totalité de leurs revenus sans être sûres des bénéfices fixes et réguliers (Guichandut, 2006).

Ainsi, la microfinance au Nord s'inscrit dans une logique de cohésion sociale et de croissance économique (Guichandut, 2006), dans un contexte où la structure économique de nombreux pays industrialisés est principalement composée de petites et moyennes entreprises (PME). Les personnes qui y travaillent représentent la plus grande proportion de la population active. C'est ainsi que l'Organisation internationale du travail (OIT) affirme que « dans tous les pays, la grande majorité des emplois est générée par des entreprises du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME)⁸ ». On comprend donc bien que la pratique de la microfinance au Nord et au Sud aboutisse à des définitions différentes, puisqu'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Cependant, il existe d'autres différences qu'il y a lieu de considérer dans la partie suivante.

- **Des logiques différentes**

Au Nord et au Sud, la microfinance suit une logique différente. Au Nord, la microfinance répond à un besoin de financement des microentreprises dû à la recherche du profit du secteur bancaire. Elle est apparue, dans ce contexte, comme une réponse à l'échec du secteur traditionnel de répondre aux besoins des groupes à faibles revenus (Jonhson,

⁷ Le Québec, qui a introduit ces deux programmes à travers La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (projet de loi 57). En effet, le Programme d'aide sociale s'adresse à une ou un adulte seul ou aux familles qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Le Programme de solidarité sociale s'adresse à une ou un adulte seul ou aux familles dont une ou des personnes adultes présentent des contraintes sévères à l'emploi. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale>

⁸ Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs. Conférence internationale du Travail, 104e session, 2015, Rapport IV du Bureau International du Travail. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_358290.pdf

1998 ; Maystadt, 2004). Tandis que, au Sud, la microfinance répond au sous-développement des marchés du crédit et à l'incapacité des autorités locales en matière d'intervention publique (Maystadt, 2004). Ces considérations révèlent la nature diversifiée du secteur de la microfinance. La présente analyse se base sur trois aspects de la distinction de la microfinance entre le Nord et le Sud : le cadre réglementaire, le public et le profil de l'entrepreneur.

- **Des cadres réglementaires divergents**

D'entrée de jeu, l'environnement dans lequel sont mis en place les programmes de microcrédit conditionne sa réussite. Contrairement aux pays du Sud qui opèrent dans un cadre souple, au Nord, les IMFs sont soumises à une réglementation stricte. Ces réglementations peuvent inclure, par exemple des exigences en matière de capital, de protection des consommateurs, des plafonds liés aux taux d'intérêt, etc. Elles peuvent parfois rendre difficile l'accès au microcrédit pour certaines personnes et réduire la flexibilité des IMFs (Barry, 2013). Dans les pays en développement, les activités financées par le microcrédit se trouvent en grande partie dans le secteur informel, soit en marge du secteur formel (L Ghmari et Oukassi, 2022). Les IMFs ne sont pas contraintes par des réglementations qui les empêchent de faire des considérations pour ces catégories. Toutefois, le secteur bancaire traditionnel durcit sa politique d'octroi afin de minimiser les risques liés au non-remboursement. Ces personnes, considérées comme une clientèle à risque élevé en raison de leur taille d'activités et de l'absence d'historique de crédit, sont souvent les plus frappées par cette mesure.

- **Des publics plus ou moins identifiés**

Une autre particularité des pays en développement en comparaison avec les pays dits développés est que le microcrédit s'adresse à un large public facilement identifiable et atteignable. Cela est facilité par une part importante de la population qui reste exclue des services bancaires traditionnels. De plus, les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sont très nombreuses et ne remplissent pas souvent les conditions fixées par les institutions

financières traditionnelles pour bénéficier du financement. Les institutions financières traditionnelles ciblent souvent la catégorie aisée qui détient déjà des privilèges d'accès en termes de services financiers. De ce fait, cette pratique laisse une partie importante de la population pauvre sans accès aux financements (Guichandut, 2006). Cependant, dans les pays dits développés, il reste plus difficile aux institutions de microcrédit d'identifier la clientèle cible, située en marge des programmes d'aide sociale et relevant du nombre restreint de personnes n'ayant pas accès au financement classique des banques. De plus, une partie des besoins de base est déjà couverte par l'État (aide sociale, assurance chômage, banques accessibles). Cette pratique est soulignée par Guichandut (2006), qui l'identifie comme étant un défi pour les programmes de microfinance dans les pays développés.

En Europe, on peut distinguer deux types de clients : ceux faisant partie des 72 millions d'Européens à risque de pauvreté (chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux, etc.) ou des microentrepreneurs qui rencontrent des difficultés à avoir accès à des services financiers. On s'adresse dès lors à une population d'exclus, moins nombreuse, surtout plus difficilement identifiable et donc beaucoup plus complexe à atteindre. C'est un des défis majeurs des programmes de microfinance européens, qui explique les difficultés rencontrées à passer à l'échelle supérieure (Guichandut, 2006, p.56).

- **Les profils du microentrepreneur**

Le profil du microentrepreneur est aussi différent au Nord et au Sud. Verbeeren et Lardinois (2003) distinguent assez largement les motivations des microentrepreneurs dans les pays développés par rapport aux pays en développement. Au Nord, ils ont souvent des plans de créer des projets, de développer une activité déjà mise en place ou de transformer leur passion en une activité rentable, mais, faute du capital de démarrage, ils ne parviennent pas toujours à réaliser cet objectif. Le profil d'un microentrepreneur correspond, ici, à une personne au profil indépendant, à un entrepreneur au sens littéral du terme, c'est-à-dire une personne capable d'innover et de prendre des décisions (Casson, 1982). Cela n'exclut pas le besoin de renforcement de compétences managériales ou d'un soutien marketing. Au Sud, le microentrepreneur est souvent quelqu'un qui se tourne vers le travail indépendant non pas par choix, mais par nécessité. Si on leur en donnait le choix, beaucoup d'entre eux opéreraient

probablement pour un emploi salarié (Maystadt, 2004). Cette situation résulte d'une stabilité et de la sécurité que les emplois offrent généralement. Mais en raison du manque d'opportunités d'emplois formels, ces personnes se tournent vers la création de leur propre activité afin de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille (Banque mondiale, 2019).

En définitive, ces trois éléments relèvent de logiques différentes et traduisent concrètement les spécificités du microcrédit au Nord et au Sud. Ils montrent que la mise en œuvre des pratiques de microcrédit est différente et doit être adaptée aux deux contextes. Sans la prise en compte des différences contextuelles, il est peu probable que les mêmes recettes fonctionnent (Maystadt, 2004). Dans ce qui suit, nous allons poursuivre avec les produits et services du microcrédit qui permettent aux institutions de soutenir des projets personnels ou professionnels.

- **Des produits et services différents**

Le microcrédit varie énormément, au Sud et au Nord, dans les produits et services offerts. Cette différence se situe dans la gamme de produits et services et leur disponibilité, qui varie grandement selon le contexte. Dans cette section, nous tenons à analyser les critères observés dans la littérature pour chacune des deux régions.

Les institutions financières classiques (les banques) des pays dits développés sont au stade très avancé dans leur offre de produits et services financiers. Cependant, leurs conditions d'obtention font que le crédit est accessible à une couche bien spécifique de la population. Le microcrédit est vu ainsi, au Nord, comme une alternative pour atténuer les difficultés qui apparaissent comme une réponse à l'incapacité des structures classiques à répondre aux besoins des groupes à faible revenu et leur offre qui ne correspondait pas au mode de fonctionnement des microentreprises (Jonhson, 1998). Au Sud, les institutions financières sont confrontées à un défi important, le manque d'accessibilité des services financiers à une grande partie de la population. De plus, les services financiers ne sont pas adaptés aux réalités des microentreprises. On voit, donc, dans le microcrédit une réponse au manque de développement des marchés du crédit face à l'échec des institutions financières

traditionnelles pour répondre aux besoins de financement du secteur informel (Maystadt, 2004).

Dans les deux cas, les organismes de microcrédit jouent un rôle de complément aux produits financiers offerts par les institutions financières traditionnelles. Plusieurs auteurs, dont Hugon (1996) et Morduch (2000), pensent que les défaillances du secteur bancaire dans le financement des personnes pauvres ont favorisé l'émergence du microcrédit. Ben Abdelkader (2022) affirme que « pour les banques privées, les personnes pauvres représentent un marché peu captivant et coûteux » (Ben Abdelkader, 2022, p.12). Ainsi, dans les pays en développement, les organismes de microcrédit comblent le vide laissé par les structures classiques et mettent en place une panoplie de produits et services financiers pour répondre aux besoins de ces populations. On retrouve des produits de plus en plus différents, tels que des prêts à la consommation, de l'habitat, de l'énergie, des prêts agricoles, des prêts de groupe, des prêts individuels aux microentreprises, des produits d'assurance et des services variés, tels que l'épargne, les transferts d'argent, etc. (Guichandut, 2006). Dans les pays développés, la gamme des produits disponibles reste en revanche nettement plus restreinte, ce qui peut être attribué à divers facteurs, notamment la réglementation et la saturation du marché en termes de produits et services financiers. C'est pourquoi bon nombre de pays développés se concentrent davantage sur la mise en place de produits qui peuvent contribuer à la création et le développement de microentreprises.

En Europe, on reste essentiellement sur du microcrédit pour la création et le développement de microentreprises. Seule l'Angleterre s'est engagée dans une diversification importante de ces produits, la plupart des opérateurs proposant des crédits à la consommation. Ce changement ne s'est pas fait dans la même logique : il ne s'agissait pas d'offrir de nouveaux produits à ses clients, mais d'attirer de nouveaux clients en proposant d'autres produits. Les nouveaux services, tels l'assurance et les transferts, ne sont pour l'instant qu'à l'état de projet (Guichandut, 2006, p59).

Il faut aussi noter les écarts de soutien offert aux emprunteurs de microcrédit entre le Nord et le Sud. En effet, au Nord, les bénéficiaires des programmes de microcrédit bénéficient d'une plus grande offre de disponibilité de programmes d'éducation financière

couramment appelés services non financiers (Ben Abdelkader, 2022) par rapport à ceux du Sud. Cette approche proactive donne non seulement aux emprunteurs des connaissances financières essentielles, mais également les compétences nécessaires pour gérer efficacement leurs microentreprises. Dans les pays du Sud, Flores et Serres (2009) ont analysé la quasi-absence des services non financiers⁹, alors même que Ben Abdelkader (2022) précise que la fourniture de services non financiers fait partie de la mission globale de la microfinance et contribue à accroître la satisfaction des clients.

Conclusion partielle

La microfinance présente des différences importantes selon les régions du monde. Ces différences résident dans la nature même de la microfinance, s'adapter à différents contextes dans le monde. Au Sud, tout comme au Nord, la microfinance soutient des personnes exclues du réseau de financement traditionnel. Cette particularité fait d'elle un dispositif aux services des personnes vulnérables pour répondre à différents défis. On retient, dans la littérature, que la diffusion du microcrédit est passée premièrement dans les pays du Sud avant d'atteindre les pays du Nord. Cela a du sens si l'on estime que les pratiques modernes du microcrédit se sont répandues avant tout dans les pays du Sud avant d'atteindre le Nord. Cependant, leurs pratiques varient en fonction du contexte géographique et des caractéristiques de la population qui bénéficie des services du microcrédit (Bella Barry, 2013 ; Griss-Trempe, 2013). Toutefois, au Sud comme au Nord, le microcrédit répond à une demande réellement marquée par le creux bancaire qui se traduit par l'inaccessibilité et la qualité du financement. Le montant ou la modalité de remboursement proposée fait que bon nombre de projets ne voient pas le jour (Guérin, 2022). Cependant, l'environnement économique est très différent (informel au Sud, réglementé et completif au Nord) et les compétences requises des microentrepreneurs ne sont pas les mêmes. Si au Nord, le microentrepreneur doit se familiariser avec les réglementations en vigueur et les particularités du marché, au Sud, le

⁹ Ils pensent qu'elle est due à trois facteurs : le manque de personnel qualifié pour offrir ce service, le coût de ce service peut constituer un obstacle à l'objectif d'autosuffisance de l'organisme et la fourniture de ce service peut détourner l'organisme de son objectif principal (Flores et Serres, 2009).

microentrepreneur doit plutôt faire preuve d'adaptation pour pallier l'absence d'infrastructures et naviguer dans une économie informelle. Toutefois, des formations sont nécessaires dans les deux cas.

Au-delà de ces différences, l'objectif du microcrédit reste dans la logique de l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations qui en bénéficient (El Halaissi et Ait Soussane, 2019). Qu'il soit considéré comme un outil de développement économique et social au Sud ou comme une forme d'assistance sociale au Nord, l'objectif du microcrédit est de fournir aux personnes défavorisées les moyens de sortir de la pauvreté pour devenir autonomes. C'est cette ambition commune qui a contribué à l'émergence du microcrédit dans le monde entier et à son impact sur les populations pauvres.

TABLEAU 2 PROFILS DU MICROCRÉDIT AU NORD ET AU SUD

Caractéristique	Nord	Sud
Objectif principal	Cohésion sociale, création d'emplois, soutien aux microentreprises, inclusion financière des personnes exclues du système bancaire traditionnel.	Lutte contre la pauvreté extrême, autonomisation économique, inclusion financière, développement d'activités génératrices de revenus.
Contexte	Système financier développé, présence de filets de sécurité sociale, économie axée sur les PME.	Système financier souvent peu développé, accès limité aux services financiers formels, pauvreté et inégalités économiques importantes, économie informelle prédominante.
Cadre réglementaire	Réglementation stricte, supervision des institutions de microfinance, intégration au système financier existant.	Cadre réglementaire variable, parfois inexistant ou en développement, institutions de microfinance souvent autonomes ou peu réglementées, nécessité d'adaptation aux contextes locaux.
Public cible	Microentrepreneurs, travailleurs autonomes, personnes exclues du crédit bancaire traditionnel (souvent en raison de difficultés financières, d'un manque de garanties ou d'un historique de crédit limité), parfois des personnes en situation de précarité.	Personnes en situation de pauvreté extrême, femmes, populations rurales, microentrepreneurs, personnes exclues du système financier formel.

Produits et services	Prêts de montants variables, services d'accompagnement (formation, conseil en gestion), parfois épargne et microassurance. Offre de services non financiers plus importante.	Prêts de faibles montants (souvent inférieurs à ceux accordés au Nord), services financiers de base (épargne, crédit), parfois microassurance. L'offre de services non financiers (formation, éducation financière) est souvent limitée, voire inexistante.
----------------------	--	---

Bien qu'il existe autant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, le microcrédit présente des différences significatives. Le microcrédit s'est adapté à divers contextes socioéconomiques afin de soutenir de nombreuses personnes dans leur démarche entrepreneuriale. Malgré des différences marquées entre les pays, l'objectif du microcrédit est de fournir des services financiers aux personnes qui n'ont pas accès aux institutions financières traditionnelles. Toutefois, une tension originelle a marqué l'histoire du microcrédit : conçu initialement pour les pays du Sud, le microcrédit a été progressivement adopté par les pays du Nord avec des objectifs plus larges. En effet, au Nord, le microcrédit est davantage considéré comme un outil complémentaire au système bancaire traditionnel, dont le rôle est de combler les lacunes du marché en matière de financement. Au Sud, il est souvent présenté comme un instrument de lutte contre la pauvreté et de développement économique. Il joue un rôle prépondérant dans l'accès aux services financiers de base pour les populations exclues. La distinction Nord-sud n'est donc pas absolue, et il existe des nuances et des variations au sein de chaque région. Toutefois, cette comparaison permet de mieux comprendre les pratiques du microcrédit dans le monde. Elle débouche ainsi sur une définition opératoire que nous examinerons dans la section suivante.

1.1.4 Le microcrédit et la microfinance, deux notions distinctes, mais complémentaires

Le microcrédit et la microfinance sont deux notions distinctes, mais se complètent puisqu'elles sont toutes liées au microfinancement.

Le microcrédit fait référence à de prêts de faible montant ¹⁰d'une durée courte accordée prioritairement aux exclus du système financier formel (Lelart,2006). Il se définit dans sa forme la plus simple comme de multiples prêts accordés à des individus de faibles revenus qui se voient refuser l'accès au crédit formel (Yunus et Jolis, 1997). En étudiant l'évolution du microcrédit, les transformations qu'il a connues au fil du temps à travers le monde, l'Observatoire de la microfinance (2021) invite à le saisir à travers une approche globale combinant à la fois l'octroi de prêts et d'un accompagnement spécialisé. En effet, selon l'Observatoire de la Microfinance (2021), le microcrédit est un outil de développement économique et social, permettant aux personnes à faibles ressources porteuses d'un projet personnel ou professionnel, de bénéficier des prêts en vue de leur faciliter un retour à l'emploi et leur encourager à la création d'entreprise (Observatoire de la Microfinance, 2021).

Cette définition, portée par l'Observatoire de la Microfinance, laisse entrevoir deux éléments de définition : le premier se situe dans la finalité d'une approche sociale par l'accompagnement des personnes à faible ressource ou faible revenu. Le second est le fait que le microcrédit est une réponse face au système bancaire traditionnel ou de crédit formel. Elle permet aussi d'appréhender le rôle du microcrédit dans ses manifestations empiriques. En effet, une clientèle cible large qui inclut non seulement les pauvres, mais aussi les exclus bancaires qui existent tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. De plus, le soutien mentionné fait appel à la notion de projet personnel ou professionnel. C'est dans ce contexte que le microcrédit ne se limite généralement pas à un prêt, il est souvent assorti d'un ensemble de services et, notamment, d'un accompagnement dont l'entrepreneur n'est pas toujours complètement conscient. En ce sens, Lelart (2010) pense que le microcrédit est de nos jours considéré comme un crédit accompagné où le microentrepreneur ne reçoit pas seulement l'argent de l'institution, mais bénéficie également de conseils, de formation pour l'aider à utiliser ce crédit le mieux possible. Aujourd'hui, grâce à son potentiel transformateur, de nombreux organismes, autant dans les pays pauvres que dans les pays

¹⁰ Le critère n'a de sens que par rapport au niveau de vie. Ce qui est considéré comme un « micro-montant » au Québec peut constituer un « gros montant » en Haïti. Toutefois, la Banque mondiale retient pour ce critère un montant maximal de crédit d'environ 30 % du produit intérieur brut par habitant.

développés, sont spécialisés dans la fourniture de services de microcrédit. Ces organismes accompagnent les microentrepreneurs à travers les différentes phases d'exécution de leurs projets, tels que la création, le développement ou la reprise d'entreprise.

Si, dans le langage courant, la microfinance se confond avec le microcrédit, la microfinance, telle que nous la connaissons aujourd'hui du point de vue formel, a été précédée par le microcrédit. Ce dernier terme sera progressivement remplacé par celui de microfinance au cours des années 1990, en référence à la diversité des services désormais offerts par les institutions de microcrédit (Guérin, 2015 ; Servet, 2006). L'émergence et l'expansion du microcrédit dans plusieurs régions du monde, en tant qu'outil de développement économique et social, ont suscité parmi les populations à faibles revenus des besoins supplémentaires. Ainsi, cela a donné naissance au concept de microfinance, qui va au-delà de la simple fourniture de petits prêts aux pauvres pour recouvrir un ensemble de services financiers, notamment les prêts, l'épargne, l'assurance, les services de transfert et d'autres produits financiers visant des clients à faible revenu.

La microfinance recouvre, ainsi, les prêts, l'épargne, l'assurance, les services de transfert et d'autres produits financiers visant des clients à faible revenu (Blondeau, 2006). Cependant, Flores et Serres (2009) nuancent et précisent que la microfinance ne se limite pas seulement à l'offre des services financiers, elle inclut également des services non financiers, tels que la formation professionnelle, l'assistance technique, l'éducation financière. L'objectif de ces services d'accompagnement, précisent Flores et Serres (2009), est d'améliorer plus efficacement les conditions de vie de la clientèle afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté, favoriser l'émancipation des femmes, le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, etc. Cependant, malgré cet objectif large et élargi, la microfinance ne s'écarte pas de son fondement, soit la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion. Toutefois, les pays du Nord dits pays développés n'en profitent que grâce à une adaptation intelligente.

Pour mieux saisir le fondement de la microfinance, Servet (2006b) la définit suivant trois critères. Tout d'abord, il s'agit du faible montant accordé, c'est-à-dire des micro prêts octroyés aux clients ainsi que des petits versements exigés comme remboursements.

Deuxièmement, la proximité spatiale des organismes de microfinance avec leur clientèle qui permet d'établir le lien de confiance. Une proximité qui est à la fois spatiale, mentale et sociale. Enfin, le dernier critère concerne le faible niveau de revenu de la clientèle de ces organismes (Servet, 2006b).

Il y a lieu de noter, ici, que le microcrédit et la microfinance traduisent une même réalité, mais se différencient dans leurs approches.

Cette réalité fait que la frontière entre ces deux notions reste parfois délicate et difficile à tracer. En dépit de tout, le microcrédit et la microfinance représentent deux solutions novatrices par rapport aux pratiques traditionnelles de réduction de la pauvreté dans le monde. Le microcrédit et la microfinance constituent un potentiel énorme pour éradiquer la pauvreté en aidant les pauvres à sortir de la pauvreté et à subvenir à leurs besoins. L'accès au crédit permet aux populations donne l'occasion aux populations vulnérables de choisir diverses options (générer du revenu, sortir de l'assistanat) de développement socioéconomique. Dans cet ordre d'idée, Gandré (2012) souligne un avantage avéré du microcrédit, soit « l'esprit d'entrepreneuriat chez les individus démunis, ce qui représente donc, en plus d'une solution contre la pauvreté, une solution contre le chômage » (Gandré, 2012, p.24). La création d'activités commerciales permettra non seulement à ces individus de sortir de la pauvreté, mais également de diminuer le chômage et de contribuer à la croissance économique du pays.

- **Les limites du microcrédit et de la microfinance**

Le microcrédit et la microfinance ont longtemps été considérés comme deux solutions innovantes qui facilitent l'inclusion financière et contribuent à la réduction de la pauvreté. Cependant, plusieurs auteurs font état de leurs limites tant du point de vue de leur portée que de leur efficacité sur le long terme. Balkenhol (2009), analysant la réussite des programmes de microcrédit, découvre que leur succès dépend souvent de l'accompagnement et des subventions directes ou indirectes dont bénéficient les institutions de microcrédit. Dans ce contexte, les rares réussites des programmes de microcrédit sont souvent limitées et

difficilement reproductibles dans d'autres contextes. Cela présente des limites importantes quant à la duplication et à la pérennité de ces programmes. Selon les analyses de Duvendack et al., (2011) et Stewart et al., (2012), l'impact du microcrédit apparaît donc le plus souvent faible à lui tout seul en matière de réduction des taux de pauvreté. Sans les ressources externes, les institutions de microcrédit manqueraient systématiquement de moyens pour répondre aux demandes supposées quasi illimitées de leur clientèle potentielle.

De son côté, Servet (2015) insiste sur la nécessité d'identifier d'abord les besoins des emprunteurs afin de déterminer les usages réels des services de microcrédit. En effet, faute de données sur les caractéristiques socio-économiques des populations pauvres, le microcrédit passera à côté de ses cibles. En l'absence de cette preuve, l'impact sera semblable selon Servet (2015, p.95) à « une injection de ressources monétaires dans une localité qui permet temporairement d'accroître les dépenses ; mais dont l'effet durable se révèle très limité ». Les dépenses locales augmenteront certes, mais sans produire nécessairement d'effets significatifs sur l'économie locale. Les microprêts qui seraient destinés à financer les initiatives locales deviendront donc limités, car le plus souvent ces crédits servent notamment à satisfaire des besoins de consommation. Ainsi, le rendement moyen des microactivités sera très restreint (Servet, 2015).

En ce qui concerne la microfinance, si les services financiers proposés ne font aucun doute, leurs vertus supposées sont souvent remises en cause. Guérin (2006) identifie trois défis majeurs lors de la mise en place d'un programme de microfinance. Le premier défi relève de la normalisation des bonnes pratiques dans les programmes de microfinance à travers divers pays, notamment les pays en développement. Le deuxième défi aborde les retombées des programmes de microfinance, qui ne doivent pas être analysées uniquement sous l'angle de la création d'emplois ou d'éradication de la pauvreté, mais aussi en termes d'amélioration des finances des ménages. Le troisième enseignement retenu s'attaque au financement des IMFs. Ces dernières se trouvent trop dépendantes de l'État, du marché et de la société civile. Dans ce contexte, les IMFs doivent développer des stratégies liées à la mobilisation de l'épargne afin de se développer et d'élargir leur rayon d'action (Guérin,

2006). Cependant, malgré le succès observé, Hashemi et Montesquiou (2011) ont conclu que la microfinance n'arrive pas à atteindre prioritairement les plus pauvres. La majorité des clients ayant bénéficié des services de la microfinance se situent le plus souvent juste en dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté, laissant de côté les personnes extrêmement pauvres. La principale difficulté à cibler généralement les plus démunis réside dans la combinaison de facteurs liés à l'offre et à la demande. Les IMF dans leur logique de rentabilité financière ont tendance à servir une clientèle de plus en plus aisée afin de diminuer les risques liés au non-remboursement (Ndiouma, 2011). De même, Flore (2005) a montré dans une étude réalisée en Tunisie dans la province de Siliana que 86,5 % des très pauvres s'autoexcluaient, contre 23,1 % des pauvres. Cette auto-exclusion n'est pas dénuée de sens, car les ménages pauvres estimaient que les programmes de microfinance mis en œuvre n'étaient pas dans leur intérêt en raison des conditions de prêt.

En dépit des limites observées, les décideurs publics reconnaissent le potentiel du microcrédit et de la microfinance. C'est pourquoi ils sont intégrés dans la plupart des politiques publiques de nombreux pays à travers le monde et utiles pour réintégrer les populations à faible revenu, renforcer le lien social ou la solidarité au sein de la communauté. L'accès au crédit permet à certaines familles de gagner en indépendance et de se libérer de plus en plus de leur dépendance économique et du joug de la pauvreté.

TABLEAU 3 RÉSUMÉ DES APPROCHES DU MICROCRÉDIT ET DE LA MICROFINANCE¹¹

	Microcrédit	Microfinance
Définition	Modalité de financement par de multiples petits prêts accordés à des individus à faibles revenus qui se voient refuser l'accès au crédit formel.	Modalité de financement et de soutien par un large éventail de produits financiers (tels que les prêts, les services d'assurance, l'épargne, y compris le microcrédit) adaptés aux

¹¹ Ce tableau résume les liens entre le microcrédit et la microfinance. Il prend en compte leur objectif, leurs caractéristiques ainsi que leurs limites.

		besoins des exclus du système financier traditionnel.
Objectifs	Promouvoir l'inclusion financière des populations exclues du système financier classique	Promouvoir l'inclusion financière des populations exclues du système financier classique
Caractéristiques	Faible montant, courte durée ; Priorité aux exclus du système financier formel.	Gammes de produits plus larges que le microcrédit Proximité avec la clientèle
Limites	Impact limité sur réduction de la pauvreté; Difficulté de reproduction de ses réussites, phénomène du surendettement,	Vertus supposées remises souvent en cause ; phénomène du surendettement; Impact mitigé en termes d'amélioration des finances des ménages.

En résumé, la microfinance propose une approche plus large que le microcrédit. Cependant, les deux notions sont complémentaires et font face à certaines limites qui nécessitent une approche contextualisée dans les pratiques.

1.2 LE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE OU LE MICROCRÉDIT AU QUÉBEC

Au Québec, le crédit communautaire, tel que présenté par les organismes, est assimilé au microcrédit (Langevin et Jacob, 2008). Cet outil de microfinancement se distingue particulièrement des autres pratiques de microcrédit qu'on retrouve ailleurs dans le monde, notamment par son ancrage local, son approche globale et son caractère non lucratif.

« Basé sur de petites organisations locales » (Tremblay et al., 2022, p. 111), le crédit communautaire est profondément ancré dans son milieu, par des organisations qui réussissent à canaliser l'épargne locale en empruntant diverses sources externes de financement grâce à

des partenariats stratégiques¹². Il faut aussi ajouter la contribution des membres¹³ de la communauté dans cet effort de capitalisation pour soutenir des projets de microentreprise. De fait, les fonds destinés au crédit communautaire proviennent directement de la communauté. Cette approche est souvent qualifiée « d'investissement responsable » (Maziade, 2013, p. 3), où la communauté se prête essentiellement à elle-même pour favoriser le développement économique et social et « dans le souci de générer un impact économique et social durable ». Elle traduit aussi un système autonome dans lequel les fonds nécessaires à divers projets de développement ne sont pas liés aux marchés financiers globaux et non plus à la coopération internationale que l'on retrouve dans bien de pays du Sud. C'est « l'ancrage du crédit communautaire dès sa création en 1990 » (Tremblay et al., 2021, p.115).

Le crédit communautaire se distingue par ses pratiques originales et uniques. Contrairement au microcrédit connu à l'international, le crédit communautaire adopte une « approche globale visant à combler les besoins tant économiques que sociaux des personnes » (RQCC, 2016, p.12). D'ailleurs, historiquement, l'objectif premier du crédit communautaire est de servir de solution innovante aux défis auxquels sont confrontés les régions et les quartiers urbains dévitalisés. On peut lire sur le site de Microentreprendre que, « dès le début, le crédit communautaire a voulu être une solution novatrice aux problèmes des régions et quartiers urbains dévitalisés afin qu'ils se prennent en main, entre autres, par l'accessibilité à l'accompagnement de proximité ainsi qu'à du capital de développement et de risque pour des populations vulnérables¹⁴ ». Le crédit communautaire s'inscrit, donc, dans un processus d'accomplissement personnel, social et économique. C'est en ce sens que Ayayi et Ébène (2015) révèlent qu'une majorité de personnes qui se dirigent vers le microcrédit

¹² Par exemple, le réseau Microentreprendre peut compter sur ses partenaires qui soutiennent ses activités, telles Développement International Desjardins, Réseau d'Investissement social au Québec, McConnel, Fondation Lucie et André Chagnon. <https://microentreprendre.ca/les-partenaires/>

¹³ Ce financement est exclusivement composé des dons provenant du milieu, c'est-à-dire des personnes morales (entreprises et organisations) ou des personnes physiques engagées dans le développement socio-économique du territoire.

¹⁴ https://microentreprendre.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-annuel_2004-05_MicroEntreprendre.pdf

pour améliorer leur sort sont des diplômés collégiaux et universitaires (Ayayi et Ébène, 2015).

Enfin, contrairement à certains organismes d'employabilité au Québec (comme les coopératives de développement régional, le Centre de transfert d'entreprises du Québec et les centres d'emploi jeunesse), qui imposent des critères sélectifs (âge, sexe...) pour le financement entrepreneurial, le crédit communautaire se distingue aussi par son caractère inclusif et ouvert à tous. Devant les critères de sélection imposés par les programmes existants, le crédit communautaire offre des opportunités à un plus large éventail de personnes (Mvogo Balla, 2023). Basé sur la solidarité et la coopération, le crédit communautaire favorise donc l'inclusion financière des populations exclues du système financier traditionnel pour promouvoir le développement économique par le microentrepreneuriat auprès d'une clientèle, considérée à risque par les institutions bancaires traditionnelles.

Si les pratiques de microcrédit, de microfinance et de crédit communautaire ont évolué au fil du temps, l'accès au crédit sous la forme de faibles montants reste le cœur de leur activité. Cependant, il convient de noter que la microfinance couvre un champ plus large que le microcrédit ou le crédit communautaire. Bien que le crédit communautaire au Québec se distingue par son ancrage local et son approche globale, il demeure fondamentalement une composante de la microfinance. Dans les deux cas, les personnes à faibles revenus sont le public cible. Malgré certaines nuances que l'on peut relever dans leurs pratiques ou leurs applications, ces trois notions (microcrédit, microfinance et crédit communautaire) partagent une logique commune. Cependant, tenant compte du vaste champ d'application de la microfinance, il est pertinent de recentrer la recherche sur un aspect précis : l'accompagnement au projet entrepreneurial des microentrepreneurs ou des porteurs de projet. Dans cette perspective, l'utilisation des notions de microcrédit et de crédit communautaire de manière interchangeable se justifie, puisqu'ils désignent tous deux des mécanismes de soutien aux petites entreprises. La définition que nous sommes amenés à considérer du crédit communautaire (ou microcrédit) dans le cadre de cette recherche est la

suivante : **le crédit communautaire (ou microcrédit) est un système de microfinancement à destination d'entrepreneurs exclus du système traditionnel, afin de soutenir des projets encastrés dans la communauté.** Il canalise l'épargne locale par l'intermédiation entre ceux qui détiennent les ressources et des individus ayant des besoins réels de financement.

1.2.1 L'ancrage socio-territorial du microcrédit : une lacune commune aux différentes définitions

Bien que les différentes définitions du microcrédit puissent varier selon le contexte, elles partagent souvent une lacune commune : un manque d'ancrage territorial. En effet, ces définitions se concentrent généralement sur les aspects financiers et économiques du microcrédit, tels que l'octroi de petits prêts aux microentrepreneurs, sans nécessairement prendre en compte le contexte social et géographique dans lequel s'inscrit cette pratique. Or, le succès du microcrédit, notamment dans le contexte du crédit communautaire québécois, repose en grande partie sur son intégration au tissu social et territorial. Dans ce contexte, l'économie sociale (ÉS) et le développement territorial (DT) offrent une perspective pour combler cette lacune du microcrédit et d'enrichir la compréhension du phénomène.

Premièrement, l'ÉS prend en compte l'aspect social de l'économie. Elle désigne, en effet, toutes les activités commerciales non seulement animées par une mission sociale, mais également vouées à la viabilité économique. De ce fait, l'ÉS nous permettra d'appréhender le microcrédit tant dans sa facette d'octroi de prêt comme outil financier, mais aussi comme levier de développement économique et social. Deuxièmement, le DT vient renforcer le volet territorial des initiatives de microcrédit mises en œuvre au sein du territoire. Cette approche nous invite ainsi à considérer le microcrédit dans sa dimension locale afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque territoire. Le modèle québécois de microcrédit tel qu'il est mis en œuvre répond à cette logique sociale et territoriale. Il est un outil de développement adapté aux collectivités qui permet à des personnes marginalisées de prendre leur place dans la société. La prise en compte de ces deux perspectives (l'ÉS et le DT) dans ce travail nous permettra de dépasser ainsi les limites des définitions traditionnelles du microcrédit. La

reconnaissance qu'il s'inscrit dans la mouvance de l'économie sociale avec un ancrage territorial permettra de saisir le potentiel transformateur du microcrédit. C'est précisément dans cette logique que nous allons aborder le microcrédit comme pilier de l'économie sociale et son rapport au développement territorial.

1.2.2 Le microcrédit : un pilier de l'économie sociale

- **L'économie sociale**

L'économie sociale s'inscrit difficilement dans la classification des activités productives qui, selon l'analyse économique, est caractérisée par deux secteurs distincts : le secteur privé lucratif et le secteur public. Cependant, l'émergence de nouvelles activités qui encouragent l'initiative privée et découragent la maximisation du profit conduit à reconnaître l'existence d'un troisième secteur dénommé « tiers secteur » en référence à ces activités. Pour certains auteurs, l'existence de l'économie sociale (ÉS) serait, en effet, causée par la défaillance du marché (un développement inégal, une exclusion sociale et un chômage structurel, etc.) Et la défaillance de l'État pour d'autres (Comeau et al, 2001 ; Chopart et al, 2006). Elle s'inscrit dans une logique de développement social servant de réponse aux besoins et aux demandes non ou peu satisfaits par les organisations traditionnelles dans les secteurs public et privé (Karaphillis et al., 2010). Ainsi, aux côtés du secteur privé lucratif et du secteur public, l'ÉS se propose d'apporter une réponse en combinant activité économique et utilité sociale afin de favoriser l'insertion des personnes exclues pour revitaliser des territoires ruraux ou même urbains en déclin (Lévesque et Mendell, 2005). Économie sociale, économie sociale et solidaire, économie solidaire, tiers secteur sont autant d'appellations de ces activités socio-économiques qui font référence à une nouvelle économie politique qui représente une part non négligeable dans les initiatives de la société civile (Laville et al, 2005). Il convient toutefois de préciser que, dans certains pays, comme la France et le Mali, le tiers secteur est désigné par « Économie sociale et solidaire » (ÉSS), alors que, dans d'autres pays, comme l'Espagne, la Bolivie et le Canada, le secteur est désigné par « Économie sociale » (ÉS). Par ailleurs, certains pays, comme l'Équateur et Haïti le qualifient

d'« Économie populaire » (Develtere et Fonteneau, 2004). Au Québec, l'appellation « ÉS » est la plus répandue (Defourny et Develtere, 1999).

- **Principes généraux de l'économie sociale**

Au Québec, et à la suite des travaux du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, une définition de l'économie sociale a été proposée par le Chantier de l'économie sociale a fait consensus et a été adoptée par le gouvernement :

Le concept d'ÉS combine deux termes qui sont parfois mis en opposition. L'économie renvoie à l'augmentation de la richesse collective à travers la production des biens ou des services par des entreprises à but lucratif. Le terme « social » se réfère à la rentabilité sociale des activités sociales. Cette rentabilité s'apprécie à travers la contribution active au développement démocratique, le soutien à la citoyenneté active, la promotion des valeurs et des initiatives de responsabilités individuelle et collective par le nombre d'emplois créés (Chantier de l'économie et de l'emploi, 1996, p.)

L'économie sociale se pare ainsi d'innombrables mérites en raison de son caractère prometteur : une économie gouvernée démocratiquement, avec pour objectif de satisfaire les besoins plutôt que de faire du profit. Basée sur le principe démocratique « une personne, une voix », ce type d'économie implique un ensemble d'activités économiques avec des buts sociaux élevés qui contribuent à la création de nouveaux rapports entre l'économique et le social. Au-delà d'englober diverses organisations aux pratiques diverses et aux origines anciennes, la notion d'ÉS véhicule une vision politique : celle de faire de l'économie autrement (Demoustier, 2001) en plaçant l'être humain et ses besoins fondamentaux, au centre de ses préoccupations, devant les impératifs de rentabilité financière (Frémeaux, 2013). Elle ne correspond pas au modèle économique capitaliste et néolibéral où la recherche du profit est essentielle (Lévesque, 2003), mais vise l'intégration économique et la lutte contre la pauvreté des défavorisés.

Ce rôle significatif de l'ÉS fait appel à des formes particulières d'entreprises et d'organisations, tels les ONG, le microcrédit et plus généralement la microfinance, mutuelles, coopératives, fondations, entreprises sociales qui poursuivent des finalités à la fois

sociales et économiques (McSween et Favreau, 2004). La reconnaissance et l'appréciation croissantes des attributs et avantages uniques de ces entreprises et de ces organisations d'économie sociale, en particulier leur mode de gouvernance démocratique et leur gestion autonome, ont conduit à une augmentation du soutien de nombreux pays. Les gouvernements, tant au niveau national que régional, mettent activement en œuvre des politiques qui favorisent le développement de l'économie sociale. Cet effort de collaboration implique des partenariats entre les instances gouvernementales, des partenaires sociaux et de la société civile, travaillant tous ensemble pour créer des cadres favorables pour répandre l'économie sociale (Lévesque et al, 2001). Parmi les composantes de l'économie sociale citée plus haute, le microcrédit sort du lot par sa globalisation et son succès. Son mode de financement avec pour objectif l'insertion des démunis exclus du système financier formel le rend compatible avec les objectifs poursuivis par l'ÉS.

- **Le microcrédit dans les réseaux d'économie sociale**

Dans les pays du Nord, tel que le Québec, il existe des entreprises d'insertion par activité économique avec de véritables infrastructures de soutien où la microfinance est considérée comme un dispositif important (Lévesque, Mendell et van Kemenade, 1996). Le mode de financement du modèle québécois de microcrédit repose sur diverses sources de soutien local : des partenaires, des alliances, de types de contributions qui varient selon les initiatives. Cette mobilisation de ressources locales se justifie par Microentreprendre (2021), qui affirme que l'enracinement du crédit communautaire dans son milieu se caractérise par la nature et la diversité des sources de capitaux et très souvent le recours au bénévolat. Il précise que la participation de divers acteurs au financement fait du crédit communautaire un patrimoine collectif et un investissement socialement responsable. Zahraoui se penche sur l'importance de l'investissement responsable et précise que :

S'inscrivant dans le cadre du projet global de l'économie solidaire (finance solidaire), la microfinance, appelée aussi finance solidaire, est un système de finance qui augmente la capacité d'un groupe particulier de personnes à coopérer et à agir ensemble pour venir à bout du problème d'exclusion du système financier existant

(traditionnel) et parvenir à un développement durable et équitable (Zahraoui, 2006, p.5).

La microfinance, plus spécifiquement le crédit communautaire, ne vise pas uniquement le social, soit l'intégration des exclus au paysage financier. Son rôle est bien plus large avec une portée de développement durable, le financement des activités à forte utilité sociale et l'établissement de nouveaux rapports de solidarité sur le territoire (Favreau et Lévesque, 1996). Dans cette perspective, le microcrédit serait une voie afin de promouvoir l'insertion par activité économique, puisqu'il est admis que le travail est source de cohésion sociale (Guichandut, 2006). Demeure cependant la question du financement des activités génératrices de revenu. On retient dans la littérature que le besoin de financement des petites entreprises n'est pas toujours comblé par les institutions financières conventionnelles. C'est une catégorie qui, de très souvent, nécessite des prêts modestes ou de petites tailles et ne dispose pas de garanties matérielles. Au Québec, selon Microentreprendre (2005), des programmes gouvernementaux existent, tels que les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres locaux de développement (CLD) ; la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDE), ou le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Mais ils visent rarement les travailleurs autonomes ou les microentreprises, qui ont des besoins de financement en dessous de 20,000\$. Toutefois, une réponse s'est développée au Québec grâce à la participation de la société civile, du marché et de l'État, des fonds de soutien à l'ÉS ont été créés de soutien (Rouzier, 2005), notamment le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) en 1997 ; le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) en 2000, devenu MicroEntreprendre en 2017, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (Fiducie du Chantier) en 2007, créé à partir de deux catégories de fonds de la finance solidaire et responsable (FSR) : le Capital de développement (appelés fonds de développement) et la finance solidaire.

Ces fonds de soutien à l'ÉS ont été créés dans le but de soutenir le développement économique et social du Québec (Zerdani et Bouchard, 2016). Soutenue par des programmes gouvernementaux et communautaires, l'ÉS bénéficie d'une forte reconnaissance institutionnelle au Québec (Zerdani et Bouchard, 2016). La Conférence sur le devenir social

et économique du Québec (Comeau et al, 2002) au printemps 1996 et la création subséquente du Chantier de l'économie sociale et le Sommet sur l'économie et l'emploi (Descarries et Corbeil, 2002) à la suite duquel un certain nombre d'instruments de financement des entreprises d'économie sociale (EÉS) ont été mises en place, sont autant d'initiatives qui justifient cette reconnaissance. Toutes ces initiatives ont été mises en place dans le but de pallier les carences liées au financement de l'ÉS grâce à la contribution de la société civile, du marché et de l'État (Rouzier, 2005). Lévesque et al., (2001) identifient dans ce type de financement trois types de fonds au service du développement d'entreprises locales :

1) d'abord des fonds communautaires (ou d'origine communautaire) et coopératifs qui n'ont pas une grande force économique, mais se sont avérés politiquement importants de la capitalisation couplée à l'accompagnement dans le développement de l'entrepreneuriat local; 2) des fonds hybrides, soit dans leur capitalisation qui provient de fonds publics, privés ou d'économie sociale, soit dans leur gestion (parfois, hybride dans leur capitalisation et leur gestion) qui démontre également l'importance de revitaliser les économies locales et régionales. Cette catégorie de fonds faisait partie d'une deuxième vague qui a institutionnalisé le processus de soutien aux économies locales par la microfinance partout au Québec. 3) et enfin des fonds principalement publics tant dans leur capitalisation que dans leur gestion, qui représentent les fonds d'appel public à l'épargne, ont sans doute une existence plus circonscrite ; c'est le cas du Fonds de lutte contre la pauvreté (Lévesque et al, 2001, p.82).

Ces catégories de fonds citées plus haut sont toutes alternatives aux banques traditionnelles qui n'ont pas la même approche centrée sur la communauté et financent généralement de petites initiatives territoriales. Cependant, leur différence réside dans un large éventail d'acteurs appartenant à des groupes différents, notamment des coopératives, des syndicats, des organismes communautaires et des entités étatiques (Zerdani et Bouchard, 2016). On voit, à travers ces fonds, malgré leurs différences d'origine, non seulement une contribution collective au financement de l'entrepreneuriat collectif, mais aussi de soutien au développement de l'écosystème de l'EÉS. Les acteurs sont aussi complémentaires dans leurs efforts de collaboration à remplir une mission d'intérêt général. Toutefois, en dépit du rôle des fonds de soutien dans le financement local, les organismes de crédit communautaire se distinguent dans leur approche unique pour répondre aux besoins de leur communauté

d'accueil par le microcrédit. C'est là que le microcrédit joue son rôle de soutien pour répandre l'économie sociale. Pour y arriver, le microcrédit participe au financement des petites entreprises et des entrepreneurs en raison de leur taille et du risque perçu par le système financier traditionnel. Les programmes de microcrédit offrent, dans ce cas, un canal de financement alternatif à ces entreprises, entrepreneurs, leur donnant accès au capital nécessaire pour démarrer ou développer leurs activités. En donnant accès au crédit, les programmes de microcrédit ont facilité la croissance des microentreprises et contribué au développement de l'économie locale (Maziade, 2003). Le microcrédit favorise également le développement d'une économie plus inclusive et équitable.

Au-delà des différences contextuelles, le microcrédit peut être intégré dans un cadre ouvert d'une économie sociale. Le rôle du microcrédit devient alors multiple. Il ne se manifeste plus simplement comme un ensemble de services financiers adressés à une population qui ne peut pas être bancaires comme dans l'approche néo-libérale, mais bien comme une structure collective qui mobilise des ressources hybrides et dont la stratégie est centrée sur la mise en valeur des capacités existantes, leur organisation, leur renforcement et l'engagement des populations dans la gestion (Lebossé, 1998, Lévesque et Mendel, 2000, Lévesque et Mendel, 2002). À cet effet, la GB serait un exemple de succès qui, grâce au microcrédit, a réussi à offrir des opportunités à des millions de personnes vulnérables sur le plan social et économique. Cette expérience, reproduite dans d'autres régions du monde, a inspiré la planification des politiques publiques dans le domaine de l'économie sociale. Les décideurs ont compris que l'accès aux ressources nécessaires est fortement tributaire des possibilités de création d'emplois et de revenus. Ainsi, de nombreuses organisations d'économie sociale (tontines, organismes de microcrédit, mutuelles, coopératives...) proposent des services de microfinancement qui permettent à celles et ceux qui ont un accès limité aux services financiers classiques de contracter des prêts dans des conditions raisonnables auprès d'institutions qu'elles contrôlent en tout ou en partie. Le microcrédit se présente alors comme un moyen de financement pour les opérateurs informels de se faire une place dans l'économie traditionnelle.

En définitive, le microcrédit s'inscrit pleinement dans le mouvement de l'économie sociale. En effet, il appartient au tissu associatif des milieux d'intervention des OCC et ses démarches reposent sur le capital social de la communauté locale. Les OCC sont ainsi considérés comme des organismes de soutien à la finance solidaire de l'économie sociale (Tremblay et al., 2022). Le crédit apparaît, dans cette perspective, une réponse aux défis socio-économiques, tels que le chômage et l'exclusion sociale de certaines catégories de la population. Aussi entend-il compenser la difficulté d'accès de ces personnes au réseau de financement traditionnel par l'octroi de prêts de faibles montants. Il fournit, dans ce contexte, non seulement un soutien financier, mais aussi une forme d'intégration sociale de ces personnes qui bénéficient de ses prestations. Cette double fonction du microcrédit traduit sa capacité à favoriser le bien-être social de ces individus et un environnement économique plus inclusif. La place du microcrédit devient alors intéressante en raison de sa capacité à insérer des personnes éloignées du financement traditionnel dans le tissu économique local. Contrairement à une lecture purement économique, l'approche sociale développée par Amoureux (2003) permet de saisir les dimensions sociales du microcrédit, notamment l'accompagnement des personnes éloignées du réseau de financement traditionnel au moyen d'un réseau dense d'acteurs.

1.2.3 Le développement territorial et ses principales dimensions

Le développement territorial (DT) constitue un cadre d'analyse pour comprendre la manière dont les initiatives locales, dont le microcrédit, sont mises en œuvre à l'échelle du territoire. Dans la littérature, le territoire n'est pas seulement pensé comme un espace géographique, mais aussi comme une construction socioéconomique, façonnée par les acteurs, les ressources mobilisées et les dynamiques relationnelles qui s'y déploient. Le DT renvoie ainsi à un processus multidimensionnel où se combinent des dimensions économiques, sociales, institutionnelles et culturelles, où chacune contribue à façonner la trajectoire propre d'un milieu donné. Cette section présente les principales dimensions du développement territorial afin d'offrir un cadre d'analyse pour comprendre la dynamique des acteurs et des organisations.

Plusieurs chercheurs, dont Jean (2006), considèrent le DT comme un paradigme en émergence. Ce courant s'appuie sur le territoire en tant qu'espace construit historiquement au moyen d'une dynamique d'acteurs de celui-ci (Jean, 2008 ; Courlet, 2008). Dans une perspective plus large, Jean (2015) et Tachfine (2020) analysent le territoire comme une ressource au DT, avec ses spécificités, ses ressources et son potentiel au développement. Dans cette perspective, le territoire peut être considéré comme le point de départ des initiatives de développement. Il sert de cadre physique et social, influençant les besoins, les ressources, et les dynamiques propres à chaque lieu. L'approche territoriale du développement prend en compte les spécificités locales pour concevoir des actions adaptées et durables (Guesnier, 2016 ; Tachfine, 2020). C'est pourquoi l'élaboration des trajectoires de développement doit tenir compte du contexte territorial dans son ensemble.

Plusieurs auteurs, dont Koop et al., (2010), ont souligné le passage du développement local au développement territorial. Ils révèlent l'importance des facteurs territoriaux, des acteurs locaux, et des institutions dans ce processus Stöhr et Taylor (1981) ont abordé la question dans le même sens en invitant à repenser le développement territorial, notamment les interactions des composantes sociales et environnementales au sein du territoire. Ils préconisent l'idée selon laquelle la dynamique territoriale influence la trajectoire de développement des communautés. De plus, le concept de variations territoriales, tel que mobilisé dans la littérature par Torre (2018), qui priorise la dimension technologique du développement, renforce cette approche dans la mise en place des stratégies de croissance. À mesure que les sociétés évoluent, le discours sur le développement s'est élargi pour nous aider à comprendre le rôle du territoire dans le processus de développement.

Chez Courlet et al., (2013), le territoire n'est pas un simple espace où des acteurs entrent en relation. Il est perçu comme un lieu de relations, mais avec des incertitudes dans un environnement changeant. Le rôle du territoire peut être interprété en tant qu'entité en constante évolution et façonnée par l'interaction de diverses parties prenantes. Cette approche permet de comprendre la nature multiforme des relations sociales dans une dynamique territoriale. Le territoire comme tissu social possède des caractéristiques propres :

un système organisé d'acteurs qui appartient à un même réseau de proximité (Courlet, 2013). C'est en ce sens que Courlet et al., (2013, p.42-43) affirment que « la notion de territoire correspond à différents niveaux de réalité, désignant à la fois : un ensemble de facteurs matériels et immatériels proches géographiquement qui permettent, par exemple des économies d'agglomération (effets externes positifs) ; un réseau économique et social qui favorise l'émergence d'un capital social localisé ; une gouvernance locale qui rassemble les acteurs privés et les administrations publiques. Jean (2002) conçoit le territoire comme une construction sociale qui dépasse les frontières géographiques. Le territoire est en ce sens un processus d'interactions humaines façonné par des facteurs socioculturels, politiques et économiques. Jean (2007, 2015) insiste, en effet, sur l'engagement et la participation des communautés dans les initiatives de développement territorial. La participation citoyenne est importante pour permettre aux communautés de façonner leur propre avenir. Elle garantit au développement de répondre aux besoins, aux aspirations et aux défis confrontés par les populations locales (Jean, 2014 ; 2016).

Nous pouvons considérer le territoire comme un mode d'organisations qui recouvre plusieurs dimensions sociale, économique, culturelle, historique et identitaire qui mettent en relation divers acteurs. Il s'agit, selon Moine (2006, p.119) « des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entraident, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent ». Cet ensemble d'interrelations est désigné selon Gagné (2005) par les entreprises, les gouvernements, les organismes communautaires, etc. L'importance du territoire dans le développement territorial n'est plus à démontrer malgré sa complexité, sa globalité ainsi que son caractère multidimensionnel. Pour les besoins de la recherche, nous allons nous limiter aux composantes économique, sociale et environnementale du développement territorial.

- **Dimension économique du développement territorial**

La dimension économique du développement territorial fait référence à l'ensemble des activités économiques qui se déroulent sur un territoire donné, mais construit historiquement, pour favoriser la croissance économique, l'emploi et l'innovation (Jean, 2008). Cette

approche prend en compte également des indicateurs traditionnels, tels que le PIB, le revenu des travailleurs ou le taux d'emploi ainsi que des aspects comme l'entrepreneuriat, la disponibilité de la main-d'œuvre, le partenariat ainsi que la capacité innovatrice économique du milieu (Campagne et Pecqueur, 2014). Cela permet de mieux comprendre les forces et les faiblesses de l'économie d'une région et d'identifier les leviers potentiels de croissance et de développement. Lévesque (2005) a souligné l'importance de l'innovation dans le développement économique et ses retombées sur les populations locales. En effet, l'innovation soutient fortement le développement des activités économiques au sein des territoires. Les types d'activités économiques présentes dans une région peuvent avoir des retombées significatives sur les opportunités d'emploi et la qualité de vie. C'est pourquoi, dans l'analyse des opportunités économiques, il est toujours conseillé d'identifier les secteurs clés qui peuvent continuer au développement du territoire.

- **Dimension sociale du développement territorial**

La dimension sociale du développement territorial désigne la capacité des populations locales à vivre ensemble ou à s'organiser collectivement (Parra et Moulaert, 2011). Cette forme d'organisation est fondée sur des stratégies au moyen d'un mode de gouvernance alternative. Parra et Moulaert (2011) élargissent cette dimension du développement territorial en y ajoutant les dynamiques culturelles comme catalyseur de croissance endogène. Au-delà du caractère fonctionnel ou matériel de la culture, l'intégration du lien entre les divers acteurs conduit à considérer la culture comme un quatrième pilier du développement durable. La diversité des participants et, notamment, la présence de participants petits ou anonymes, l'importance des échanges et des expériences partagées (Parra et Moulaert., 2011) permettent en effet l'émergence d'une culture communautaire.

- **Dimension environnementale ou durable du développement territorial**

La dimension environnementale du développement est connue sous diverses appellations, telles que développement territorial équitable, développement territorial viable ou encore développement durable. Certains auteurs, dont Gagnon (2008) et Theys (2002) la

désignent sous l'« approche territorialisée du développement durable ». Cette approche considère le territoire comme la composante essentielle du développement durable (Gagnon, 2008). C'est aussi une approche invitant les acteurs territoriaux à prendre en main le développement de leur territoire, en favorisant une plus grande participation de la communauté, et pas seulement la responsabilité des experts, des gouvernements ou des organisations internationales. Cette approche tend à renforcer la capacité des acteurs locaux à agir de manière concertée et coordonnée pour atteindre des objectifs communs en matière de développement durable. Le développement territorial désigne un processus multidimensionnel qui s'articule autour des dimensions économiques, sociales et environnementales. L'interdépendance de cette dimension procure à l'ensemble du territoire des moyens pour se développer.

1.2.4 Le microcrédit : un outil de développement territorial

Les pratiques du microcrédit s'inscrivent dans une démarche de développement territorial pour renforcer la capacité des individus afin de stimuler l'économie locale. Cependant, son rôle dans le DT est moins bien compris, en raison de sa nature multiforme. Dans ce contexte, explorer ses mécanismes sont importants afin d'analyser les défis qu'il soulève. Dans cette section, nous allons établir la relation qui existe entre le microcrédit et le DT. On y analysera aussi les dimensions du microcrédit et la manière dont elles se traduisent particulièrement dans le cas Québec.

Si les liens entre le développement et microcrédit sont assez bien explorés dans la littérature scientifique, ce n'est pas le cas avec le DT. Cependant, le DT et le microcrédit sont étroitement liés en raison de leur approche de développement socio-économique basée sur les efforts et les ressources propres des bénéficiaires (Bredelet et Ferguène, 2016). Tout comme le microcrédit, l'approche de DT s'est étendue dans plusieurs régions du monde où elle a été utilisée pour promouvoir le développement durable et réduire la pauvreté (Barry, 2013). Or, rares sont les auteurs qui ont porté une attention sur la dimension territoriale du microcrédit. El Halaissi et Ait Soussane (2019) montrent que ces deux concepts sont inscrits

au niveau local et établissent les liens qui existent entre eux. Dans cet esprit, le développement territorial est, dans ses multiples facettes, conçu pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires. Le microcrédit peut donc être inscrit dans la même logique pour stimuler l'économie locale et capitaliser sur les opportunités créées par le développement territorial. Donc, ce sont deux concepts complémentaires qui visent à lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, proposant des solutions adaptées aux besoins des individus et des territoires.

Plusieurs études mettent en lumière le rôle du microcrédit dans le développement territorial. Djeval (2005) s'est penchée sur sa dimension territoriale à travers un état des lieux des caractéristiques du microcrédit et de ses effets. Elle dresse un bilan des principales questions qui l'ont animé depuis une vingtaine d'années. En dépit de certaines faiblesses constatées, elle a conclu que le microcrédit pour être un catalyseur du développement économique si l'on modifie la façon de la considérer et si l'on se focalise sur la résolution de certains problèmes précis. Brana et Jégourel (2021) ont de leur côté analysé la réalité de la microfinance à l'échelle régionale : l'exemple de l'Aquitaine. Elles ont identifié les IMFs opérant sur le territoire aquitain, évalué à quels besoins celles-ci répondent et précisé enfin la nature de la relation de crédit qui s'instaure entre ces différentes institutions et leurs bénéficiaires. Leur étude souligne l'importance de la relation et de l'accompagnement. La proximité (spatiale et relationnelle) est fondamentale pour la microfinance, car elle permet de réduire l'asymétrie d'information et le risque. Les IMFs développent un maillage territorial important pour maintenir cette proximité. L'étude souligne le rôle des dispositifs d'accompagnement en amont de la relation de prêt (conseils, aide administrative, gestion) pour que la microfinance atteigne pleinement ses ambitions sociales. Cet accompagnement contribue à renforcer la dimension personnelle de la relation de prêt et à réduire les risques liés aux asymétries d'information. Certaines IMFs vont plus loin à mettre en place des systèmes de parrainage afin de connecter des promoteurs avec d'autres entrepreneurs expérimentés, qui eux-mêmes avaient bénéficié du soutien d'un programme de microfinance. Le but principal consiste en un besoin de transmission et d'apprentissage à l'intérieur du binôme. À travers l'échange, chacun apporte ses expériences (son savoir-faire) et élargit son

réseau. C'est le cas des Clej (Comités locaux d'épargne pour les jeunes) dans la vallée de la Soule (Pays basques), dont l'objectif est de stimuler l'ancrage territorial des jeunes. Ils ont réussi à résoudre le problème de désertification de la vallée, au moyen d'une série d'action collective initiée par une communauté de prêteurs qui influence les dynamiques territoriales. Ainsi, au-delà du seul octroi de prêt, les Clej contribuent à renforcer la cohésion sociale et la vitalité économique au sein de la vallée de Soule. C'est dans cette perspective que Brana et Jégourel (2021, p.251) ont montré que l'approche des Clej est excellente et constitue un véritable levier de développement territorial.

Quels que soient les motivations des contributeurs, le financement de commerces de proximité, via ce mécanisme de solidarité financière, crée des avantages mutuels, tant pour les pouvoirs publics, pour les résidents, que pour les bénéficiaires et démontre que les pratiques de solidarité et de sociabilité jouent un rôle essentiel dans le développement d'un territoire (Brana et Jégourel, 2021; p.251).

D'autres études se sont centrées sur le territoire lui-même, en montrant l'effet de la taille du territoire sur les programmes de microcrédit. Bredelet et Ferguène (2016) montrent que la taille du territoire influe directement sur l'efficacité des dispositifs de microcrédit, mais de manière ambivalente. Tout d'abord, ils ont montré, à travers trois projets au Maroc, que la petite taille du territoire constitue une contrainte pour la réussite des programmes de microcrédit. L'objectif de décaissement des organismes est souvent trop ambitieux par rapport au nombre de ménages réellement intéressés et solvables dans ces petites zones. Pour qu'un programme de microcrédit réussisse dans un territoire de petite taille, il est essentiel qu'il y ait un besoin de financement réel et non couvert et que le programme soit adapté aux spécificités de la population. Alors que, un territoire plus grand permettrait d'élargir la base des bénéficiaires potentiels, augmentant ainsi les chances de trouver des candidats éligibles et intéressés. Toutefois, Bredelet et Ferguène (2016) reconnaissent que, dans les territoires plus vastes, la réalité n'est pas totalement simple, car les défis sont souvent liés au suivi, à la logistique, au manque de ressources et l'accompagnement. Ces défis affectent potentiellement le taux de réussite des programmes de microcrédit et permettent de toucher difficilement un grand nombre de bénéficiaires. L'adaptation des services des IMFs est

nécessaire si l'on veut espérer de meilleurs résultats sur le plan du développement territorial (Bredelet et Ferguène, 2016).

C'est dans cette perspective que Ait Soussane et Marwane (2019) pensent que la relation des IMFs avec leurs clients est plus étroite dans les territoires plus petits et conduit nécessairement à un soutien plus efficace. De leur côté, Laré et al., (2021) mettent en avant la question de proximité et de l'accessibilité des programmes de microcrédit à l'échelle territoriale. Ils ont montré que la mise en place d'un programme de microcrédit sur un grand territoire donné peut nuire à son efficacité : plus la zone géographique couverte est large, plus il est difficile d'offrir un accompagnement de proximité et de permettre aux populations d'y accéder. Cela est particulièrement critique dans les régions rurales ou mal desservies où l'accès aux services financiers est très limité. Les résultats suggèrent que les organismes de microcrédit doivent tenir compte de la couverture territoriale de leurs programmes pour favoriser son accessibilité et, par conséquent, l'impact de leurs services sur la réduction de la pauvreté.

1.3 LE RÔLE DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Cette section explore le lien entre le crédit communautaire et le DT. Nous voulons analyser les dimensions et les mécanismes de ce lien. Pour y parvenir, la section s'appuie sur les expériences d'autres régions du Québec, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ). Le but de cette approche est de définir l'apport conceptuel du crédit communautaire dans un contexte localisé et préparer l'étude empirique menée dans la région administrative du BSL.

Au Québec, le crédit communautaire s'est progressivement imposé comme un outil de microfinancement complémentaire aux services des microentreprises. Dans le contexte régional, où les réalités socio-économiques exigent des solutions plutôt adaptées et locales, le crédit communautaire apparaît comme un élément important. Il aide à répondre aux difficultés d'accès de financement des microentrepreneurs pour réaliser leur projet d'entreprise (Microentreprendre Lanaudière, 2003). Cependant, malgré son impact potentiel,

rares sont les auteurs ayant exploré ce phénomène dans la région administrative du BSL. Bien qu'il y ait très peu d'études qui se concentrent spécifiquement sur le phénomène dans la région, il est, néanmoins, assez bien exploré ailleurs au Québec, comme au Saguenay–Lac-Saint-Jean¹⁵, où des initiatives similaires ont permis de comprendre la portée de celui-ci au développement territorial. Donc, les études menées dans la région du SLSJ et ailleurs au Québec vont nous aider à analyser la place du crédit communautaire dans le développement territorial. Toutefois, il faut reconnaître que les dynamiques socio-territoriales peuvent être différentes, mais les résultats observés constituent, en effet, de pistes pour appréhender les manifestations du crédit communautaire sur le plan du développement territorial.

Les études menées au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs au Québec permettent de dégager trois dimensions soulignant la portée du crédit communautaire dans le développement territorial : son adaptation aux besoins des territoires ; une valorisation des ressources locales et son rôle dans la création et la pérennité des initiatives locales. L'articulation permettra ainsi de comprendre la manière dont le crédit communautaire participe aux dynamiques territoriales tant au BSL qu'ailleurs au Québec, où des initiatives du genre ont déjà démontré des retombées positives.

La première dimension du microcrédit dans le cadre du DT réside dans son adaptation à la réalité économique de chaque région. Dans leur article, Bredelet et Ferguène (2016) soutiennent que les programmes de microcrédit sont fonction des activités économiques et des défis qui prédominent dans les régions. Cependant, faute d'adaptation, bon nombre de programmes de microcrédit parviennent difficilement à toucher les populations cibles. Alors qu'une simple adaptation des programmes et des outils des organismes de microcrédit suffirait pour favoriser des retombées positives. Tremblay (2019), dans une étude menée dans la région du SLSJ, illustre cette adaptation réussie du crédit communautaire au Québec. En effet, elle souligne, à travers deux OCC implantés sur le territoire Saguenéen, le Fonds d'entraide communautaire (FEC) et les Cercles d'emprunt communautaire (CEC), des

¹⁵ Le déploiement des premières initiatives de crédit communautaire au Québec s'est intensifié au Saguenay-Lac-Saint-Jean à partir de 1995 (Maziade, 2013).

répercussions du crédit communautaire dans le développement local et régional. En effet, la caractérisation des besoins et attentes des populations serait à la base de cette réussite. Les résultats de l'étude font état d'au moins trois effets positifs du crédit communautaire dans la région : « l'accès à l'entrepreneuriat, des répercussions économiques et des répercussions sociales » (Tremblay, 2019, p.154).

L'accès à l'entrepreneuriat, soutient Tremblay (2019) se concrétise dans le financement offert à tous types d'entreprise par les OCC. Sans cet accès, certains types de projets perçus généralement comme risqués par les bailleurs de fonds ou les organismes de financement traditionnel manquaient de ne pas voir le jour. De plus, elle avance que cet accès a permis aux promoteurs venant de divers milieux socio-économiques qui n'ont pas forcément le profil type d'entrepreneur de matérialiser leur projet d'entreprendre. Par ailleurs, il y a lieu de noter aussi, outre l'accès à l'entrepreneuriat par l'octroi de prêt, l'accompagnement de proximité et le suivi des entrepreneurs joue un rôle fondamental.

L'accompagnement de proximité offert par le FEC et les CEC est une approche individuelle et humaine qui se diffère de celles des autres organismes de support à l'entrepreneuriat. Leur approche repose essentiellement sur le potentiel humain, les liens de confiance, la disponibilité des acteurs, l'entraide, la coopération et les réseaux. Ce sont des éléments qui caractérisent les services offerts par le FEC et les CEC aux entrepreneurs et sont liés au soutien local proposé par les deux organismes. Cela favorise ainsi une meilleure adaptation des besoins spécifiques des entrepreneurs, renforçant ainsi l'impact du crédit communautaire sur le plan du développement territorial.

Le suivi avec les entrepreneurs se fait à travers des séances de formation qui touchent à la fois des éléments techniques liés au plan d'affaires, au marketing et au lancement d'entreprises. La formation reçue du CEC et des FEC constitue, pour certains entrepreneurs, dans la majeure partie des cas, un tout premier contact avec le monde des affaires. Elle renforce, dans ce contexte, leur capacité dans divers domaines liés à la structuration des projets d'entreprises et du travail dans l'entreprise, notamment l'assiduité dans la gestion des

affaires, le réseautage, la formation donnée par d'autres organisations, mais référée par le FEC, etc.

Les témoignages des acteurs locaux selon l'étude de Tremblay (2019) convergent sur les répercussions du crédit communautaire et des microentreprises liées à la dynamique économique locale. Selon eux, elles contribuent à la richesse locale, réduction des fuites de capitaux, valorisation des produits du terroir et des savoir-faire locaux, réinsertion professionnelle par l'entrepreneuriat, etc. Dans ce contexte, le crédit communautaire et les microentreprises se révèlent de puissants outils favorisant des retombées économiques qui profiteraient à l'ensemble du territoire.

Et enfin, les répercussions sociales confortant les personnes bénéficiaires du crédit communautaire de se sentir utiles puisqu'elles participent à la production sociale et économique de la communauté au moyen de leurs microentreprises. D'autre part, l'accès à l'entrepreneuriat offre l'opportunité aux personnes de se sortir de l'isolement social et de l'exclusion sociale. Cependant, il faut aussi noter que les initiatives du crédit communautaire ne visent pas uniquement l'intégration économique, mais jouent un rôle important pour aider les personnes à contrer les problèmes sociaux liés à la violence, l'itinérance et le suicide. La réussite des initiatives du FEC et des CEC repose sur leur capacité à s'adapter aux besoins spécifiques de leurs territoires. Ces deux organismes illustrent la manière dont le crédit communautaire participe au développement territorial.

Langevin et Jacob (2008) et Mvogo Balla (2023), de leur côté, montrent que l'ancrage territorial des organismes de crédit communautaire est la preuve de l'adaptation de leurs programmes aux réalités locales. Ainsi, le succès des initiatives des organismes de crédit communautaire en dépend sous certaines conditions. Ces propos sont illustrés clairement par Mvogo Balla (2023), à travers une étude réalisée sur l'influence du crédit communautaire dans la création d'entreprises pérennes en région. Selon elle, il existe une relation étroite entre les organismes de crédit communautaire et les microentreprises. C'est le cas du Microcrédit Charlevoix qui développe des méthodes et des outils pour s'adapter aux réalités locales des microentreprises de son territoire. En effet, l'organisme accorde du financement

aux microentrepreneurs, quelle que soit la durée de vie de leur entreprise, indépendamment du nombre d'années d'accompagnement ainsi que le prêt d'honneur offert à l'entrepreneur lui-même et non pas à l'entreprise. Ce type de prêt peut prendre la forme de prêt individuel ou collectif selon le type de demande en présence. Il peut prendre le nom de « prêt-cercle » selon que la demande suit une démarche entrepreneuriale collective. De plus, que le projet soit en phase de prédémarrage ou de démarrage, l'organisme de Microcrédit Charlevoix est prêt à soutenir le porteur de projet en matière de financement. Ainsi, le succès des microentreprises de Charlevoix repose sur un solide réseau de soutien. En combinant divers types de prêts sans passer outre de l'accompagnement de proximité, le Microcrédit de Charlevoix crée ainsi un environnement favorable à l'entrepreneuriat pour contribuer directement au développement territorial de la région.

Tout comme les microentreprises de la communauté Charlevoix, les microentreprises saguenéennes faisant appel aux services de Microentreprendre du Saguenay-Lac-Saint-Jean (MESagLac) bénéficient d'un solide réseau de soutien. Ce réseau composé de financement, d'accompagnement et d'engagement dans la communauté locale témoigne l'engagement du MESagLac de soutenir les microentreprises de la région. Mvogo Balla (2023) explique que les microentreprises bénéficient d'un double apport dans leur relation avec le MESagLac. En effet, il intervient dans un premier temps tant que principal « pourvoyeur de fonds des promoteurs d'entreprises en situation économique précaire, n'ayant pas de garantie. Dans un deuxième temps, tant que le principal organisme à financer les projets d'entreprises relevant de certains secteurs d'activité (restauration, coiffure, couture, etc.) » (Mvogo Balla, 2023, p.182).

Tout comme le FEC, les CEC, le Microcrédit Charlevoix et le MESagLac, le Microcrédit KRTB¹⁶, situé dans la région administrative du BSL, illustre l'adaptation du

¹⁶ L'organisme répond aux besoins de la population de la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques, d'où le nom KRTB.

crédit communautaire aux spécificités de son territoire. La mission du Microcrédit KRTB¹⁷, telle que décrite par Tremblay et al. (2022) met en avant l'engagement de l'organisme depuis sa création, envers le développement du potentiel humain et économique de ses territoires d'intervention. À travers ses activités, le Microcrédit KRTB accorde une grande importance au financement des futurs entrepreneurs ainsi que les travailleurs autonomes. Il leur propose, dans ce contexte, des solutions de financement flexibles et adaptées à leur situation. Cette manière de procéder témoigne de l'engagement de la part de l'organisme pour répondre aux besoins des microentrepreneurs en matière de financement. Tremblay et al (2022), à partir des statistiques collectées sur les OCC (2013-2018) dans la région du BSL, montre que la majorité des entreprises soutenues par ces organismes sont des travailleurs autonomes. Cette tendance s'explique par les réalités du marché du travail local, où le travail autonome et l'entrepreneuriat individuel représentent une solution attrayante pour des personnes cherchant à s'insérer sur le marché de l'emploi. Le crédit communautaire répond à ce besoin de flexibilité lié aux caractéristiques socio-économiques de la région.

Dans cette même logique d'adaptation aux besoins spécifiques des territoires, une autre caractéristique importante que l'on peut découvrir à travers les programmes du Microcrédit KRTB est la concentration de ses activités dans le secteur des services. Cette même tendance est également observée au sein du Réseau Accès Crédit (RAC) implanté sur le territoire rimouskois dans la région administrative du BSL. Ce modèle d'adaptation s'inscrit dans une logique de réponse aux besoins des microentrepreneurs (Tremblay et al., 2022). Cette tendance correspond également aux caractéristiques économiques du Bas-Saint-Laurent, où le secteur des services joue un rôle prépondérant dans l'économie régionale. En ce sens, le Microcrédit KRTB et le RAC constituent deux modèles d'organisme de crédit communautaire ayant adapté leurs services en fonction des réalités de leur milieu. À travers

¹⁷ Contribuer au développement du potentiel humain et économique [des] communautés locales en offrant un soutien technique, un accompagnement et un accès au crédit à des personnes ou groupes n'ayant pas accès ou ayant un accès limité aux services financiers conventionnels » (Microcrédit KRTB, 2020a).

leur offre diversifiée et leur engagement envers le développement territorial, les OCC se distinguent et jouent un rôle clé dans le soutien aux microentreprises.

La deuxième dimension du crédit communautaire dans le DT réside dans sa capacité à valoriser les capacités locales. Cela traduit la complémentarité du crédit communautaire et d'autres sources de financement local pour soutenir les microentreprises. D'où la nécessité des OCC de tenir compte des savoir-faire locaux et d'identifier des ressources propres à leur territoire d'intervention (Tremblay, 2019). Il revient, dans ce contexte, aux OCC de tirer parti des spécificités locales, puis les adapter afin de maximiser l'impact de leurs programmes.

Plusieurs études révèlent que les types d'activités économiques soutenues par un programme de microcrédit peuvent varier de manière significative selon les particularités du contexte local (Guérin, 2002). Ainsi, dans des régions où certaines compétences sont particulièrement développées, telles que le travail textile, une personne peut bénéficier de financements ciblant la création de petites entreprises spécialisées dans la fabrication de vêtements (Buclet, 2011). La compréhension du paysage économique par les OCC est donc déterminante dans le succès des initiatives soutenues au sein du crédit communautaire. Les travaux de Buclet (2011) confirment que l'intégration de ces facteurs dans la conception des programmes de microcrédit peut significativement améliorer leurs résultats en termes de développement économique local. Aussi, à en croire Villeneuve (2009), les OCC de la région, au lieu d'agir seuls, s'associent à d'autres sources de financement local pour maximiser les chances de réussite de leurs programmes.

Cette approche collaborative est soulignée par Maziade (2003) qui reconnaît le poids des réseaux de financement conventionnels dans le soutien aux microentrepreneurs à travers les OCC. Tremblay (2019) aborde la question dans le même sens en mentionnant l'importance des prêts d'honneur dans les opérations du CEC et des FEC. Ils combinent avec d'autres contributeurs à travers le prêt d'honneur pour aider certains promoteurs à concrétiser leurs projets de microentreprise. C'est ainsi que « le prêt d'honneur est souvent un élément dans un montage financier plus large avec d'autres sources de financement qui proviennent de différents contributeurs » (Tremblay, 2019, p.152). Une telle approche est confirmée par

Microentreprendre, qui affirme que « le crédit communautaire fait donc le pont entre les promoteurs et les autres sources de financement et de soutien technique qu'elles soient de nature privée, à but non lucratif ou public » (MicroEntreprendre, 2005, p.4). Le crédit communautaire se distingue ainsi par son ancrage dans des pratiques locales qui favorisent la concertation et le partenariat (Microentreprendre, 2005). Ses pratiques reposent sur l'accès à des réseaux d'échanges communautaires, qui jouent un rôle fondamental dans le développement et la pérennité de ses initiatives. Donc, l'ancrage du crédit communautaire dans son milieu se caractérise d'une part, par la nature et la diversité des sources de capitaux qui soutiennent ses opérations, et d'autre part, son recours au bénévolat (MicroEntreprendre, 2005). Guérin (2002), de son côté, souligne l'importance du partenariat dans les pratiques de crédit communautaire au Québec. Selon elle, les OCC au Québec s'inscrivent dans une dynamique de partenariat entre différents acteurs locaux, notamment les syndicats, les municipalités, les associations et les entreprises traditionnelles.

Au Québec, l'efficacité des organismes de microfinance s'inscrit dans une dynamique plus générale, celle d'une région ou d'une communauté locale avec son milieu associatif impliquée dans l'intégration des jeunes sur le marché du travail, avec certaines de ses municipalités qui sont particulièrement actives, avec certaines de ses institutions financières locales traditionnelles qui sont plus ouvertes, avec des syndicats plus socialement engagés, etc. La microfinance est « l'une des conditions, pas la condition ». Elle s'inscrit dans une approche plus générale, celle du développement local (Guérin, 2002, p.61)

Cette mobilisation de fonds pour soutenir les activités des OCC représente un élément clé dans la réalisation de leur mission (Villeneuve, 2009). C'est dans ce contexte que Sarr (2015) identifie les organismes tels Centre Local de Développement (CLD), la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CDEC), la Corporation de développement communautaire (CDC) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) comme des organismes de soutien constituant la première ligne de soutien des entrepreneurs au niveau communautaire.

Ces organismes de soutien au développement (les CLD, CDEC, CDC, SADC) constituent la première ligne de soutien des entrepreneurs au niveau communautaire.

Ils sont dotés de capital de développement provenant de l'État et qui est destiné à soutenir le démarrage et le développement des entreprises locales (Sarr, 2015, P. 50)

Cette philosophie repose sur une logique de capitalisation qui vient de la communauté et est au service de celle-ci. Ainsi, les revenus d'intérêts des prêts octroyés sont alors réinvestis dans les activités de l'organisme. Il peut alors s'autofinancer et préserver une certaine indépendance afin de définir ses politiques de fonctionnement. Cela lui permet aussi de rester fidèle aux valeurs et à la mission initiale qui ont été établies dès le départ du projet.

Il s'agit, ici, d'une approche multi-acteurs permettant au crédit communautaire de soutenir un nombre assez important de projets. Ceci représente une façon pour les acteurs de valoriser les ressources locales tout en élargissant les opportunités de financement des porteurs de projets. Toutefois, il y a lieu de noter que ces organismes de financement conventionnels sont parfois réticents devant les projets de microentreprises perçus comme risqués. Mais l'expertise des OCC reconnue permet de rassurer ces acteurs de financement afin de faciliter aux microentreprises l'accès au financement complémentaire (Maziade, 2003).

Ancrés dans un écosystème d'investissement responsable dynamique, la collaboration des OCC avec des partenaires locaux prouve à quel point, ils connaissent bien leur milieu (Zerdani et Mendell, 2014). Ils adaptent leurs solutions de financement aux réalités de leurs territoires respectifs, qui constituent l'élément clé de réussite et l'impact de leurs initiatives. C'est dans ce contexte que Mvogo Balla (2023) révèle que la relation de proximité avec les microentrepreneurs est une façon pour les OCC de mieux comprendre leurs besoins, leurs défis et les réalités du marché. Les microentreprises sont, ainsi, mieux dirigées vers les ressources les plus pertinentes en fonction de leurs besoins (financement ou de soutien technique). Mvogo Balla (2023) qualifie cet accompagnement « d'accompagnement collectif » qui permet aux porteurs de projets de briser l'isolement souvent associé au travail indépendant. Il leur permet aussi de tisser des liens, d'interagir, de partager leurs expériences et de s'entraider (Mvogo Balla, 2023). Il s'agit d'une stratégie qui permet aux OCC de maximiser l'impact de leurs initiatives auprès des porteurs de projet (Tremblay, 2017).

Enfin, la troisième dimension porte sur le rôle fondamental du crédit communautaire dans la création et la pérennité des entreprises locales. Selon Jacob, Langevin et Côme (2008), cette dimension peut être mesurée selon plusieurs indicateurs, tels que le nombre d'entreprises créées, le pourcentage d'entreprises qui demeurent actives sur le long terme, et le taux de remboursement des prêts accordés.

Pour illustrer ces propos, l'impact du crédit communautaire au Québec a été largement démontré par Microentreprendre (2023), qui rapporte que plus de deux tiers (68 %) des microentreprises soutenues restent en activité cinq ans après leur création, un taux nettement supérieur à celui des autres microentreprises québécoises (42 %). Ce taux de survie élevé traduit non seulement le poids du crédit communautaire dans la création de microentreprises, mais son rôle dans la pérennité des entreprises locales. Par ailleurs, le taux moyen de remboursement des prêts s'élève à 90 %, ce qui témoigne de la solidité financière des entreprises soutenues.

Bien que les données de Microentreprendre (2023) se concentrent sur l'échelle provinciale, il est important de souligner que la contribution du crédit communautaire était déjà observable au niveau régional dans une étude faite par Tremblay et al. (2022), sur le Bas-Saint-Laurent, avant 2018. À travers cette, les données du RAC et de Microcrédit KRTB, notamment, témoignent de cette contribution significative. En effet, entre 2013 et 2018, ces deux organismes de crédit communautaire ont joué un grand rôle dans le développement de ce secteur dans la région. Ils ont soutenu respectivement la création et le maintien de 113 et 49 entreprises, avec une forte concentration dans le secteur des services (45% pour le RAC et 55% pour Microcrédit KRTB). Cependant, l'impact économique de ces organismes va au-delà du simple nombre d'entreprises soutenues. Microcrédit KRTB a accordé des prêts totalisant 211 444 \$, ce qui a permis de financer des projets d'une valeur de 1 665 876 \$. Le RAC a quant à lui octroyé 356 085 \$ en prêts, générant un investissement total de 3 007 297 \$ dans l'économie locale. Ces chiffres illustrent l'effet multiplicateur des prêts accordés par ces deux organismes de crédit communautaire, facilitant ainsi l'investissement et la création d'emplois dans la région administrative du BSL (Tremblay et al., 2022).

La contribution des programmes de crédit communautaire sur le développement territorial a profondément influencé le territoire sur lequel ils opèrent. Cette contribution est significative et s'explique par plusieurs facteurs clés. D'abord, les OCC offrent un accompagnement personnalisé en plus du financement, incluant des formations, du mentorat et des conseils en gestion d'entreprise. Cette approche permet aux entrepreneurs de développer les compétences nécessaires à la réussite de leurs projets. Les microentreprises bénéficiant de ce mécanisme de financement participent à la dynamisation du territoire en créant des emplois, l'innovation, et à la rétention de la richesse au sein de leurs territoires d'intervention.

1.4 PROBLÉMATIQUE

Le microcrédit a fait ses débuts dans les pays du Sud, en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté, et a connu un grand succès. Il a été réapproprié dans les pays du Nord, quelque temps après, sous des formes adaptées. Au Québec, cette adaptation a donné lieu à une forme spécifique du microcrédit connue sous l'appellation de « crédit communautaire ». Par ses mécanismes d'accompagnement, le crédit communautaire tente de répondre à des besoins non satisfaits par le marché classique en s'adressant prioritairement à des individus porteurs d'un projet entrepreneurial, mais qui se voient refuser l'accès au crédit formel. Cependant, cette approche de l'accompagnement au projet entrepreneurial constitue une particularité du modèle québécois de crédit communautaire. Contrairement aux pratiques observées dans les pays du Sud, où le microcrédit est souvent limité à l'octroi de prêt et à un suivi financier de base, les mécanismes du modèle québécois dépassent largement cette fonction pour englober un ensemble de services non financiers, notamment la formation, le mentorat, le soutien technique et l'accompagnement de proximité. Cette spécificité du modèle québécois mérite d'être analysée pour comprendre ses modalités de mise en œuvre et ses effets sur la réussite des microentreprises soutenues.

Cependant, dans ce travail, la perspective Nord-Sud n'a pas pour but d'établir une dichotomie entre deux modèles géographiquement, mais plutôt d'interroger l'applicabilité

des initiatives du Sud dans le contexte des pays du Nord. Cela permet de dépasser la simple comparaison pour analyser les mécanismes de transfert, d'adaptation et d'hybridation des pratiques à travers le monde. Toutefois, il faut reconnaître que les solutions développées au Sud ont servi de catalyseur pour inspirer des initiatives similaires dans les pays du Nord, y compris le Québec. Cette perspective Nord-Sud enrichira l'analyse des résultats et fournira un cadre particulier pour articuler les dynamiques internes propres aux OCC au Québec. D'ailleurs, historiquement, le modèle québécois de crédit communautaire s'est construit à partir des expériences tirées du Sud, des réseaux d'économie sociale et d'appui territorial et un environnement fortement marqué par la présence de programmes publics. C'est précisément sous ces usages multiples que la perspective Nord-Sud prend tout son sens dans ce travail.

La problématique centrale de ce mémoire réside dans la compréhension des mécanismes d'accompagnement mis en œuvre par les organismes de crédit communautaire pour soutenir les porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale. Plus précisément, cette recherche s'inscrit dans la continuité des travaux ayant exploré les dynamiques du crédit communautaire au Québec, et cherche à approfondir la compréhension de ses pratiques d'accompagnement et sa contribution au développement territorial. Notre étude s'appuiera notamment sur les enjeux structurels identifiés dans la littérature¹⁸, afin d'examiner la manière dont les OCC y répondent et s'adaptent aux réalités des projets de microentreprise. Cette dimension territoriale dépasse la simple proximité géographique pour intégrer des dimensions relationnelle et institutionnelle qui influencent

¹⁸ Ces enjeux sont notamment inspirés des défis structurels du crédit communautaire identifiés par Maziade (2013), et s'articulent autour de trois grands axes: des défis liés à l'environnement des microentreprises (exclusion du système bancaire traditionnel, absence de garanties matérielles, dossiers de crédit problématiques, manque d'expérience en affaires nécessitant des adaptations continues des services offerts), des défis liés à l'accompagnement (nécessité de ressources humaines qualifiées, capacité d'adaptation aux besoins spécifiques des porteurs de projet et l'implication d'une relation de « contrat moral » entre l'organisme et l'entrepreneur), et des défis liés au financement (difficulté à mobiliser des fonds suffisants pour répondre à la demande croissante, dépendance aux contributions du milieu).

les modalités de financement, les mécanismes d'accompagnement, ainsi que la capacité des OCC à mobiliser des ressources locales au profit des projets territoriaux.

Car ce mémoire se propose aussi de saisir la nature du crédit communautaire au Québec dans son rapport au territoire, à la fois pour comprendre : 1) ses mécanismes internes (accès au crédit communautaire, modalités d'accompagnement) ; 2) les modalités de son accompagnement au projet entrepreneurial (dimensions humaine et technique) ; et 3) celles de son insertion dans les territoires (articulation par rapport aux autres acteurs du développement local : MRC, CLD, SADC, chambres de commerce, organismes communautaires, formes de coopération ou de complémentarité).

La question générale de la recherche est la suivante : **quels sont les mécanismes mis en œuvre par les organismes de crédit communautaire afin de mieux accompagner les porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale ?**

Pour répondre à cette question générale de recherche, nous explorons trois sous-questions spécifiques de recherche :

- Comment les OCC conçoivent-ils leur modèle d'accompagnement, à travers les conditions d'accès au crédit communautaire ?
- Quel est le rôle de la dimension technique de l'accompagnement dans la démarche entrepreneuriale des porteurs de projet ?
- Comment les OCC accompagnent-ils les porteurs de projet afin d'accéder aux ressources localement disponibles ?

CHAPITRE 2

LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Nous avons exposé, à travers les sections précédentes de notre travail, la problématique de la recherche ainsi que les questions qui en découlent. Nous tâcherons de décrire ici, premièrement, l'objectif de la recherche, puis le cadre méthodologique qui nous permettra de circonscrire notre objet.

Ce mémoire sur le crédit communautaire au Québec se base sur une méthodologie qualitative et territoriale pour répondre à la question de recherche. L'étude se concentre sur les mécanismes d'accompagnement mis en œuvre par les OCC ainsi que leurs efforts de collaboration avec divers partenaires locaux dans une perspective territoriale dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent afin de soutenir les porteurs de projet. La méthodologie tient compte, en premier lieu, des caractéristiques de la population à l'étude ainsi que la méthodologie d'échantillonnage. Nous y ajoutons, ensuite, des précisions sur le terrain de recherche, soit l'analyse territoriale afin de déterminer les caractéristiques socio-économiques de la région ainsi que les besoins des populations locales. Enfin, nous présentons la méthode de collecte des données, d'analyse des données et des questions éthiques.

2.1 INTENTION DE RECHERCHE

2.1.1 Objectifs de recherche

Ce travail porte sur l'expérience spécifique du crédit communautaire dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. L'intérêt de cette étude est porté plus précisément par les mécanismes d'accompagnement à la fois financier, technique et territorial offert par les OCC afin de soutenir les porteurs de projet dans leurs territoires respectifs.

2.2 LA STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Suivant notre analyse préliminaire, nous avons constaté, au sein du réseau de MicroEntreprendre, un modèle d'intervention basé sur une approche globale qui tient du cycle d'évolution du projet. Que la personne soit au stade de l'idée de projet, en démarrage ou en expansion d'entreprise, les OCC offrent un accompagnement financier, ou technique afin d'aider la personne à concrétiser son projet. L'accompagnement proposé touche des projets dans des domaines variés, notamment les services, la restauration et le secteur alimentaire, le commerce de détail, les secteurs artistiques et culturels. Notre regard est porté sur la logique d'intervention des OCC dans la région administrative du BSL, suivant cette analyse préliminaire. En effet, selon Beaud (2003), la stratégie d'échantillonnage joue un rôle fondamental dans la recherche et implique la sélection d'un sous-ensemble d'individus ou d'éléments d'une population plus large pour représenter et tirer des conclusions sur cette population. Quelle que soit la méthode d'échantillonnage choisie, un plan d'échantillonnage bien défini est essentiel, et comprend une description précise de la population étudiée (Beaud, 2003). Comprendre l'importance de la stratégie d'échantillonnage dans la recherche est fondamental pour garantir la validité et la fiabilité des résultats de l'étude, car la qualité de l'échantillon a un impact direct généralisable sur les résultats. Deslauriers (1991) souligne entre autres que les populations ne sont pas toujours homogènes, ce qui rend difficile la généralisation des résultats à partir d'un échantillon présumé représentatif. Par conséquent, pour garantir que notre échantillon reflète fidèlement l'ensemble de la population que nous voulons étudier, nous avons, donc, établi des critères de sélection spécifiques. Cela nous a amenés à recourir à la technique de l'échantillonnage intentionnel (par choix raisonné) et l'échantillonnage par réseaux (en boule de neige). En effet, Albarello (2007) et Berthier (2010) reconnaissent que ce processus permet de créer un échantillon représentatif de la population étudiée. En utilisant diverses informations, il permet d'éclairer la structure de cette population.

2.2.1 Sélection de l'échantillonnage

L'échantillon se définit comme un « un sous-ensemble d'éléments tirés d'un ensemble plus vaste appelé population » (Thietart et al., 2014, p.220). Selon Fortin et Gagnon (2016, p.260), il s'agit d'un « groupe de personnes ou d'une portion de la population » sélectionnée de manière à refléter la population cible. Dans ce contexte, on doit en faire que l'échantillon choisi reflète le plus fidèlement possible la population. Dans le processus d'échantillonnage, Fortin et Gagnon (2016) identifient quatre étapes clés : la population, la population cible ; la population accessible et l'échantillon.

Étape 1 : La Population : Il s'agit de l'ensemble des éléments (personnes, objets) qui possèdent les mêmes caractéristiques que l'on souhaite étudier. On peut la définir aussi en fonction des « critères d'inclusion et d'exclusion » (Fortin et Gagnon, 2016, p.280), c'est-à-dire les caractéristiques qui déterminent si une personne ou une unité fait partie ou non de la population. Dans le cadre de ce travail de recherche, la population cible concerne l'ensemble de tous les OCC qui se trouvent au Québec.

Étape 2 : La Population cible : elle désigne le groupe de tous les éléments (personnes, objets, spécimens) qui satisfont aux critères de sélection déterminés et pour lequel on souhaite généraliser les résultats (Fortin et Gagnon, 2016, p.261).

Étape 3 : La Population accessible : Elle représente la portion de population cible que l'on peut atteindre (Fortin et Gagnon, 2016, p.261).

Dans le cadre de ce travail de recherche, la population cible et accessible concernent l'ensemble de tous les OCC se trouvant dans la région administrative du BSL.

Étape 4 : La taille de l'échantillon : Il s'agit d'un sous-ensemble représentatif d'une population choisie pour participer à une étude. Sa constitution peut être variée, en effet, selon « l'objectif de la recherche, les contraintes de terrain ainsi que la capacité d'accès à la population étudiée » (Fortin et Gagnon, 2016, p.262). Toutefois, autant que possible, il doit refléter les éléments caractéristiques de la population. Dans le cadre de ce travail de

recherche, la taille de l'échantillon concerne l'ensemble de tous les OCC qui se répartissent à travers les différentes municipalités de la province du Québec.

Dans ce travail, l'échantillon sera composé de professionnels soit d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus du crédit communautaire au Québec. Thietart et al., (2014, p.223) ainsi que Fortin et Gagnon (2016, p.263) distinguent deux méthodes parmi les méthodes d'échantillonnage qui existent : « la méthode de l'échantillonnage probabiliste et la méthode de l'échantillonnage non probabiliste ». La première concerne le choix aléatoire des éléments de la population. On y trouve, en effet, l'échantillonnage aléatoire simple, l'échantillonnage aléatoire systématique, l'échantillonnage aléatoire stratifié et l'échantillonnage en grappes. La deuxième, soit la méthode de l'échantillonnage non probabiliste, ne donne pas à tous les éléments de la population une chance égale de faire partie de l'échantillon. On y trouve l'échantillonnage accidentel, l'échantillonnage par quotas, l'échantillonnage intentionnel (par choix raisonné) et l'échantillonnage par réseaux (en boule de neige). Eu égard à notre méthode de recherche qui est qualitative, nous avons privilégié la méthode de l'échantillonnage intentionnel (par choix raisonné) et l'échantillonnage par réseaux (en boule de neige) comme approche de recherche. Comme il a été précisé plus haut, l'intérêt de cette étude est de comprendre la logique d'intervention des OCC à travers leurs mécanismes d'accompagnement offert pour soutenir les porteurs de projet. C'est exactement pour cette raison qu'une telle approche serait adéquate pour nous aider à explorer en profondeur les initiatives de crédit communautaire au sein des territoires.

Selon Fortin et Gagnon (2016), l'échantillonnage par choix raisonné permet de sélectionner certaines personnes ayant les caractéristiques de la population concernée par l'étude soit par recrutement, par des annonces publiques, tandis que l'échantillonnage par réseaux (en boule de neige) est un plan d'échantillonnage par dépistage qui consiste à demander aux personnes initialement identifiées ou recrutées de suggérer des connaissances qui leur paraissent aux mêmes critères. Ces personnes identifiées vont à leur tour recommander d'autres personnes, ainsi de suite. Cette technique non probabiliste « consiste

à ajouter à un noyau d'individus [...] tous ceux qui sont en relation [...] avec eux, et ainsi de suite » (Beaud, 2003, p.226).

Dans le cadre de cette recherche, notre population accessible dans la province du Québec a été établie en utilisant divers canaux de communication, notamment le courrier électronique (mail), les réseaux professionnels, notamment LinkedIn, les réseaux sociaux grand public (Facebook), l'appel téléphonique, les sites web des OCC, etc. Les premiers contacts que nous avons établis nous ont donné l'accès à un large réseau de référence du domaine.

Pour les besoins de l'étude, nous avons pris en compte trois catégories de répondants :

La première catégorie, soit les cadres directement impliqués, se compose de personnes issues des différents OCC dans la région. Il s'agit entre autres de cadres d'organismes et de conseillers de crédit communautaire. La deuxième catégorie, les microentreprises soutenues, se compose de microentrepreneurs ayant reçu un accompagnement ou un financement d'OCC dans la région. La troisième catégorie, les partenaires locaux, qui fournissent des ressources importantes aux OCC dans leur élan de soutien aux porteurs de projet.

Lors du recrutement des répondants, nous avons sélectionné plus de cadres issus OCC et de microentreprises que de partenaires locaux. Ce choix est compréhensible puisque les mécanismes d'accompagnement sont proposés par les OCC et ce sont les microentreprises qui en bénéficient. Pour des raisons pratiques et de gestion du temps, nous avons prévu un maximum de quinze entretiens suivant les caractéristiques de chaque groupe de répondants. Cependant, selon Fortin et Gagnon (2016) la taille de l'échantillon dans la recherche qualitative est rarement prédéterminée. La fixer à l'avance traduirait généralement l'atteinte de la saturation des données. C'est pourquoi on procède à la fin de la collecte des données lorsque les réponses des participants deviennent répétitives par rapport à ce qui avait été déjà dit. Ainsi, « les entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel » (Pires, 1997, p.67). Il convient de noter dans cette perspective que notre démarche soit guidée par le principe de

saturation, qui traduit que la collecte de données s'arrêtera dès que de nouvelles entrevues n'apporteront plus d'informations significatives. Ainsi, nous pourrions arrêter la collecte avant ce seuil de 15 entretiens si la saturation des données est atteinte. Toutefois, ce nombre de 15 entretiens représente un maximum, et non un objectif à atteindre.

En fin de compte, l'utilisation de cette technique d'analyse permettra de recueillir des informations contextuelles substantielles, ce qui peut ouvrir de nouvelles pistes de recherche pour des études plus approfondies (Paré, 2002 ; Yin, 2003). Elle nous permettra de mieux comprendre les mécanismes d'accompagnement du crédit communautaire au sein de ce territoire. En se concentrant sur les mécanismes, on pourra mieux comprendre les défis et opportunités auxquels sont confrontés les OCC dans la région administrative du BSL. De plus, l'identification des meilleures pratiques et l'adaptation des solutions qui répondent aux besoins des porteurs de projet de la région seront également prises en compte.

Cette analyse localisée peut aider à identifier les meilleures pratiques et à adapter les solutions qui répondent aux besoins des porteurs de projet de la région.

2.3 JUSTIFICATION DU TERRAIN DE RECHERCHE

Plusieurs raisons justifient le choix de la région administrative du BSL comme terrain de recherche. D'entrée de jeu, la région se démarque par des caractéristiques qui la distinguent des autres régions de la province. Tout d'abord, elle est connue pour sa population majoritairement rurale comparativement aux autres régions du Québec. La population rurale du Bas-Saint-Laurent est estimée à 48,2% comparativement à 18,3% de la population du Québec qui vit en zone rurale (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2024). De plus, la région possède un riche patrimoine qui met en valeur le dynamisme culturel et l'engagement communautaire (Morin, 2006). Cet héritage fait de la région un exemple de terreau fertile pour explorer l'intersection du crédit communautaire et de l'analyse territoriale dans un contexte socioculturel unique. D'ailleurs les initiatives de crédit communautaire sont financées par le local au moyen d'investissement responsable ou de

contributions ou des dons venant directement du milieu¹⁹. Il y a lieu de noter les composantes démographiques et géographiques du BSL, qui permettent d'analyser l'intervention des OCC en milieu rural et en milieu urbain. Cela nous permettra de comprendre les caractéristiques du crédit communautaire à travers divers contextes territoriaux.

En deuxième lieu, nous devons souligner que la région du BSL a une forte tradition d'économie sociale avec un nombre d'entreprises et d'organismes qui contribuent de manière significative au développement territorial (Simard, 2017) tant dans les zones rurales que rurales (Simard, 2016 ; Joyal, 2016). Cette tradition de la région s'aligne sur la thématique du crédit communautaire et de l'analyse territoriale. Aussi, aurons-nous un terrain riche pour explorer les dynamiques socio-économiques ainsi les enjeux sous-tendent. Nous verrons ainsi la manière dont les initiatives du crédit communautaire recoupent le tissu social et économique du BSL afin de recueillir des données sur les mécanismes d'accompagnement offert aux porteurs de projet par les OCC.

En troisième lieu, les migrations interrégionales ont des effets sur les tendances démographiques de la région du BSL. En effet, entre 2019 et 2020, le BSL se retrouvait parmi les régions qui ont accueilli le plus de nouveaux résidents qu'elles en ont perdus au profit des autres régions (St-Amour et Bézy, 2021). Cette croissance démographique observée est significative pour comprendre la dynamique de la population et son influence sur le plan du développement dans la région. Et finalement, à ces considérations fondamentales du choix du terrain de recherche s'ajoutent des considérations secondaires. En plus des moyens et du temps limité pour notre étude, le choix du BSL est motivé en raison de sa proximité avec notre université d'attache, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Ces considérations spécifiques du choix du terrain de recherche nous permettront d'établir le rapport entre le

¹⁹ <https://reseauaccescredit.com/contribuer>

crédit communautaire et la dynamique territoriale pour une contribution scientifique significative.

2.3.1 Portrait socio-économique de la région administrative du Bas-Saint-Laurent

• Aperçu de la région administrative du Bas-Saint-Laurent

Située à l'est du Québec, la région administrative du Bas-Saint-Laurent se trouve sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Elle est bordée par la région Gaspésie-Iles-de-la-Madelaine à l'est, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis au sud ainsi que de la région Chaudière-Appalaches à l'Ouest. Avec une superficie de 22 185 kilomètres carrés, le Bas-Saint-Laurent est classé au 7^e rang parmi les 17 régions administratives du Québec et compte huit municipalités régionales de comté (voir carte Figure 1 ci-dessous).

La composition démographique du Bas-Saint-Laurent reflète un degré important de variation dans la taille de la population entre ses villes et municipalités. Au sein de cette région, seul un petit nombre de villes, soit cinq, entrent dans la catégorie des villes de taille moyenne, avec des populations comprises entre 5 000 et 50 000 habitants (Institut de la Statistique du Québec, 2017). Cela connote l'idée d'une concentration de population et peut-être des infrastructures et des services plus développés dans ces quelques zones que dans le reste de la région.

À l'opposé, la majorité des municipalités du Bas-Saint-Laurent, au nombre de 71, sont moins peuplées, chacune comptant moins de 1 000 habitants (Institut de la Statistique du Québec, 2017). Cela sous-entend une région à prédominance rurale caractérisée par de petites communautés. Une telle structure démographique peut entraîner des défis importants pour la région quant à l'accessibilité des services. La réalité démographique de la région montre également une tendance inquiétante quant au nombre total d'habitants qui est en baisse depuis 1971. En 2003, la population était de 202 037 habitants, puis a diminué à 199,097 habitants en 2021. D'ici 2041, selon l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), le BSL fait partie des

quatre régions qui devraient connaître une diminution de leur nombre d'habitants²⁰. Ce déclin démographique est dû au vieillissement de la population, au départ important des jeunes vers les grandes villes et surtout des situations liées à l'emploi qui poussent des résidents à aller chercher des opportunités ailleurs.

Malgré sa vaste étendue, le Bas-Saint-Laurent comptait 200 507 habitants en 2022, représentant 2,31 % de la population du Québec (Institut de la Statistique du Québec, 2023). Cette région, semblable à d'autres, comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, se distingue par ses caractéristiques géographiques et sa taille distinctes, qui contribuent intrinsèquement à la riche diversité et force économique de la province. C'est une région ressource où les principales activités économiques tournent autour de la transformation des ressources naturelles, soulignant l'importance d'industries, telles que la foresterie, l'agriculture et la pêche que dans l'ensemble du Québec (MDEIE, 2024).

Par ailleurs, le secteur tertiaire occupe une place de choix et représente les trois quarts des emplois créés dans la région. Selon le rapport de Statistique Canada publié sur les caractéristiques de la population active selon la province et la région économique, le Bas-Saint-Laurent a un taux de chômage légèrement plus élevé que celui de la province de Québec en 2023 (4.7% contre 4.2%). Le Bas-Saint-Laurent affiche un taux d'emploi de 54.3% contre 61.8% pour le Québec et un taux d'activité de 56.9% contre 64.4% pour le Québec (Statistique Canada, 2024).

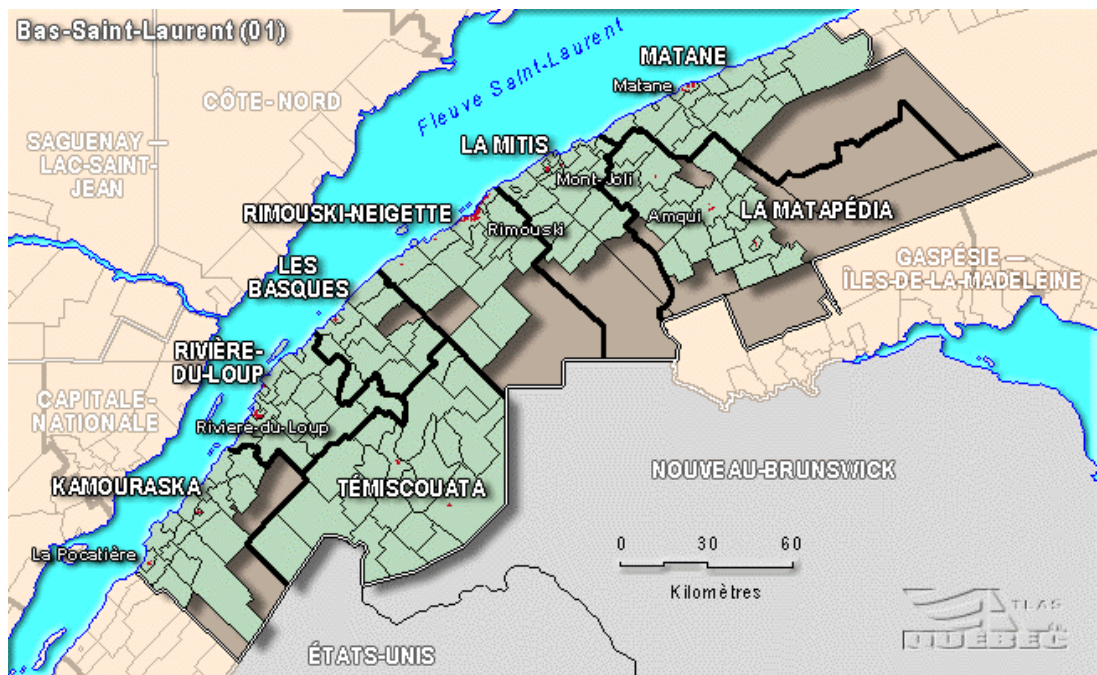
Il convient de souligner le rôle du commerce de détail représentant 7.1% de l'activité économique de la région (Institut de la Statistique du Québec, 2023). Ce pourcentage reflète l'importance du commerce de détail dans l'économie locale, des petits magasins familiaux aux grands magasins, qui répondent tous aux besoins et préférences des résidents et des visiteurs. Ce secteur regroupe également un large éventail d'activités, notamment des activités de services, l'artisanat et l'agriculture, des épiceries, des magasins de vêtements et

²⁰ Le BSL devrait connaître une diminution de sa population de 6% (Institut de la Statistique du Québec, 2019).

d'accessoires, des magasins d'électronique, etc. Ces entreprises produisent non seulement des biens et services, mais aussi créent des opportunités d'emploi dans la région.

L'importance du commerce de détail pour le Bas-Saint-Laurent va au-delà de sa contribution économique. C'est un secteur qui façonne l'identité de la région, soutient des événements locaux au moyen d'œuvres caritatives pour intégrer leurs porteurs dans le tissu communautaire. Mais, en dépit, de cette revitalisation, la région semble être confrontée à d'importants obstacles démographiques et économiques, liés à une population en déclin et une main-d'œuvre vieillissante, ainsi qu'une population jeune qui choisit d'émigrer ailleurs.

FIGURE 1 CARTE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU BAS-SAINT-LAURENT



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

**TABLEAU 4 SUPERFICIE, POPULATION TOTALE ET MUNICIPALITÉS
SELON LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT²¹**

MRC	Superficie totale km ²	Population en 2024	Municipalité
Matapédia	5 353.95	17, 830	18
Matane	3 314.74	21, 346	11
Mitis	2 530.65	18 542	16
Rimouski-Neigette	2 692.58	58 404	9
Les Basques	1 115.02	9 034	10
Rivière-du-Loup	1 281.73	36 028	13
Témiscouata	4 898.79	19 729	19
Kamouraska	2 242.34	21 239	17
Total	22 429.80	202 152	113

Source : Compilation de l’auteur à partir des données fournies du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, et de l’Institut de la statistique du Québec

Les données de l’Institut de la Statistique du Québec concernant le revenu disponible par habitant dans les MRC révèlent une tendance de croissance positive et constante de 2017 à 2022. Toutes les MRC empruntent une trajectoire comparable et témoigne en quelque sorte non seulement le bien-être économique des résidents, mais reflète également les tendances économiques plus larges au sein de ces régions. Parmi les MRC, Rivière-du-Loup (RDL) a le revenu le plus élevé par habitant au cours de la période, soit 28 362 \$ en 2017 et 35 147\$ en 2022. Il convient de noter que le revenu par habitant peut varier d’une année à l’autre, comme le montre le tableau ci-dessous en fonction de divers facteurs socio-économiques.

**TABLEAU 5 REVENU DISPONIBLE PAR HABITANT, RÉGIONS
ADMINISTRATIVES, MRC ET L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2017-2022**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Matapédia	24 191	24 842	25 730	27 922	28 978	31 190
Matane	25 472	26 007	27 314	29 100	30 698	32 360

²¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/cartes/region/01.pdf>

Mitis	25 184	25 762	26 579	28 599	29 444	31 063
Rimouski-Neigette	28 256	28 447	29 078	31 375	32 512	34 807
Les Basques	25 737	25 953	27 295	29 724	30 865	31 499
Rivière-du-Loup	28 362	28 333	29 372	31 862	32 539	35 147
Témiscouata	25 502	26 148	26 687	28 830	30 617	32 688
Kamouraska	26 874	26 947	27 758	29 762	30 956	33 465
Bas-Saint-Laurent	26 799	27 105	27 966	30 170	31 310	33 450

Source : Compilation de l’auteur à partir des données fournies par l’Institut de la statistique du Québec

• Les défis de la région du Bas-Saint-Laurent

Depuis quelques années, le BSL est aux prises avec d’importants défis. Tout d’abord, un besoin de diversification économique, car, l’économie de la région est fortement axée sur les secteurs, tels que la foresterie, l’agriculture et la pêche. Ces secteurs, bien qu’ils soient centraux dans l’économie régionale, ont besoin d’être renforcés pour aider la région à faire face aux contraintes économiques. Le vieillissement de la population est aussi un défi démographique majeur pour l’ensemble de la région. Cela entraîne une baisse du taux de natalité et une diminution de la population dans certaines localités. En effet, plus d’un quart de la population est âgée de 65 ans et plus. Selon le bulletin statistique régional, «la population de la région est nettement plus âgée que celle de l’ensemble du Québec. Les 65 ans et plus comptent pour plus du quart de la population (26,8 %), une part supérieure à celle des moins de 20 ans (18,4 %). L’évolution de la structure par âge au cours des vingt dernières années témoigne du vieillissement de la population. En 2001, la part des 65 ans et plus était de 15,4 % » (Institut de la statistique du Québec, 2021, p.2). Ce bilan démographique produit des conséquences dans divers domaines de la société. En effet, il entraîne une forte demande des services de santé et sociaux, ainsi qu’une pénurie du bassin de main-d’œuvre. De plus, ce contexte socio-économique fragilise le tissu économique régional, notamment les petites entreprises et les travailleurs autonomes. Dans ce cadre, des

initiatives telles que Microentreprendre jouent un rôle stratégique dans l'accompagnement des porteurs de projet par la création ou le maintien d'activités économiques locales.

2.3.2 Le réseau Microentreprendre, pivot du crédit communautaire au Québec

À l'échelle provinciale, le réseau Microentreprendre est l'entité pivot ou encore le chef de file dédié au développement du microcrédit à travers toute la province. Par l'entreprise de ses 20 organismes répartis dans les 17 régions du Québec, il offre aux entrepreneurs de l'accompagnement de proximité et de l'accès au microfinancement. La mission de Microentreprendre est profondément ancrée dans une approche globale visant à combler les besoins tant économiques que sociaux des personnes ayant des projets entrepreneuriaux (<https://microentreprendre.ca/le-microcredit-entrepreneurial/>). Au cœur de cette mission se trouve une stratégie d'accompagnement de toute personne désireuse de concrétiser un projet d'entreprise, quel que soit le stade de développement du projet (démarrage, expansion). Cela fait que Microentreprendre et ses membres jouent sur plusieurs fronts en se donnant des objectifs ambitieux et à la mesure de leur double rôle à la fois social et économique²² :

- Rendre possible à des personnes de réaliser leur projet entrepreneurial et ainsi créer ou maintenir des emplois durables et de qualité tout en répondant aux besoins sociaux, économiques et culturels du milieu ;
- Permettre aux personnes ayant un accès limité aux services financiers conventionnels d'accéder à du financement pour un projet d'entreprise individuelle, collective ou de travail autonome ;
- Contribuer à la revitalisation de territoires.

²² https://microentreprendre.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-annuel_2004-05_MicroEntreprendre.pdf

Les efforts de Microentreprendre visent aussi à donner aux individus les moyens d'atteindre leur autonomie économique et de contribuer à l'objectif plus large de développement communautaire dans toute la province. Cet organisme joue un grand rôle dans la structuration du modèle de microcrédit au Québec. Il est soutenu par divers organismes, notamment des institutions financières (Desjardins), des fondations (Fondation McConnel) et du gouvernement du Québec via le ministère de l'Économie et de l'innovation (<https://microentreprendre.ca/les-partenaires/>).

À l'échelle régionale ou locale, Microcrédit KRTB à Témiscouata et Réseau Accès Crédit (RAC) à Rimouski sont les deux OCC qui sont représentatifs de Microentreprendre. Ces deux entités adaptent leurs services en fonction des besoins de leurs territoires. Elles s'occupent des 8 MRC, soit 113 municipalités locales. Présentes dans leurs territoires respectifs, elles soutiennent l'entrepreneuriat local ou régional à travers les services d'accompagnement qu'elles proposent grâce à leurs partenaires du milieu. Elles soutiennent des porteurs de projet qui, en réalité, sont éloignés du réseau de financement traditionnel.

Les OCC offrent aussi un accompagnement concret aux entrepreneurs pour contribuer au développement de leur entreprise. Ils proposent, en effet, toute une gamme de services sur le plan technique, notamment une aide à la rédaction ou l'analyse de plan d'affaires ; dans les prévisions financières, ils proposent des outils et des conseils pour la création et le développement d'entreprises ainsi que l'offre d'heures d'accompagnement ou de mentorat individuel. L'objectif est de renforcer les compétences entrepreneuriales des porteurs de projet pour les permettre de naviguer dans l'écosystème entrepreneurial.

Les activités du crédit communautaire à travers ses OCC se fondent sur trois piliers essentiels : le microfinancement ou l'octroi de prêt, l'accompagnement de proximité par la formation et le soutien technique combinés à un financement flexible par les fonds de capitalisation (MicroEntreprendre, 2018). Le microfinancement ou l'octroi de prêt est l'acceptation de l'OCC d'accorder un financement à un individu afin d'entamer une démarche vers l'entrepreneuriat. L'accompagnement de proximité repose sur le renforcement des capacités des individus dans le but de leur permettre d'assurer leur propre inclusion aussi

bien sociale que financière par la création d'activités génératrices de revenus. C'est une approche personnalisée fondée tant sur la personne que sur son projet. L'organisme développe ainsi une sorte de proximité relationnelle avec l'individu en lien avec ses besoins dans un cadre souple et flexible. Les fonds de capitalisation ou les ressources financières des OCC sont locaux, puisque les capitaux de prêts proviennent directement des communautés où sont localisées les initiatives de crédit communautaire. Il s'agit d'une capitalisation de source privée et offre un placement éthique et d'investissement socialement responsable, d'où l'appellation de crédit communautaire.

2.4 LA SÉLECTION DES RÉPONDANTS

Comme mentionné plus haut, nous nous sommes intéressés à trois groupes de répondants. Dans un premier temps, nous avons privilégié les acteurs qui sont directement impliqués dans le processus d'accompagnement. Leur choix est motivé en raison de leur proximité avec la clientèle, leur niveau de responsabilité, car ils s'investissent dans la mise en place de plan d'action pour le déploiement de l'offre de services du crédit communautaire sur l'ensemble du territoire desservi. Ils sont les mieux placés pour témoigner du processus et des contributions du crédit communautaire au Québec. Nous pensons, en outre, que ces acteurs seraient davantage au courant des difficultés rencontrées par les microentrepreneurs. Dans un deuxième temps, nous avons tenu compte des microentreprises soutenues par les OCC de la région. Ce groupe nous permettra de procéder à une analyse poussée du phénomène qui nous intéresse et d'analyser les relations directes entre l'organisme de crédit communautaire et ses membres, de vérifier les retombées des services offerts sur les activités exercées par ces derniers. En enfin, nous nous sommes intéressés aux partenaires locaux qui se composent de professionnels issus d'organismes ou d'institutions partenaires des OCC. Ces organismes partenaires se sont engagés aux côtés des OCC, à travers la mutualisation des ressources, pour soutenir les porteurs de projet.

Nous avons donc choisi d'interroger ces catégories d'acteurs dans un souci de vérification des informations recueillies, soit la triangulation des données (Savoie-Zajc,

2003). De plus, une telle diversité de l'échantillonnage procurera une certaine récurrence dans le discours des répondants et l'atteinte de cette récurrence du discours des répondants permet d'affirmer que « le principe de base de la démarche d'entretien qualitatif, à savoir le principe de saturation de l'information » (Albarelo, 2007, p.76), sera respectée.

La sélection des répondants se fait aussi en fonction de critères spécifiques. Ces critères d'inclusion sont clairement définis pour garantir la pertinence et la fiabilité des données collectées.

- Nous avons fait le choix du premier groupe en tenant compte de leur expérience professionnelle et de leurs fonctions qui devraient avoir un lien direct dans l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires sur le terrain. Donc, ne seront pas considérés ceux qui ne sont pas dans l'accompagnement.
- Pour le deuxième groupe, nous avons sélectionné, les microentreprises de la région soutenues par les organismes. Donc, ne seront pas considérées les microentreprises extérieures de la région ou qui n'ont pas bénéficié de soutien.
- Le troisième groupe se fait en fonction de leur expérience professionnelle. Aussi, faut-il que leur organisme soit partenaire d'un OCC.

Le choix de ces répondants répond avant tout à une logique de diversité et de perspective. En effet, le premier groupe pour apporter une vision stratégique et une compréhension des enjeux de l'accompagnement mis en œuvre dans la région. Étant en contact avec les microentrepreneurs, ils connaissent mieux leurs difficultés quotidiennes. Leur point de vue est important pour comprendre la manière dont les OCC articulent leur logique d'intervention. En interrogeant un nombre significatif de microentrepreneurs, on peut obtenir une variété d'expériences et de témoignages en lien avec leur activité. Cela permet d'avoir une vision plus complète des bénéfices et des défis rencontrés par ces derniers. Les partenaires locaux connaissent à la fois les défis auxquels sont exposés les organismes ainsi que les microentreprises. Cela garantit aussi une certaine représentation équilibrée des parties prenantes qui permet une analyse riche et nuancée des dynamiques en jeu. Enfin, une gestion

du temps efficace et des ressources disponibles pour la recherche. On peut, ainsi, s'assurer de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque entretien pour explorer le crédit communautaire en profondeur sur le plan du développement territorial.

TABLEAU 6 TABLEAU SYNTHÈSE DES PERSONNES INTERROGÉES

Catégorie des répondants	Nombre	Région	Critère de sélection
Cadre d'OCC	5	Bas-Saint-Laurent	Expérience professionnelle dans le secteur, lien direct avec l'octroi de prêts et l'accompagnement des microentreprises
Microentrepreneur	4	Bas-Saint-Laurent	Avoir été soutenus par un organisme
Cadre d'organismes partenaires	3	Bas-Saint-Laurent	Institutions partenaires qui accompagnent les OCC soit par la mise à leur disposition de certaines ressources
Total	12		

Source : Walner Sainrisma

2.5 STRATÉGIE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE

2.5.1 La démarche de collecte de données

Notre mémoire s'inscrit dans une démarche essentiellement qualitative. Cette approche repose sur l'organisation d'entretiens ou d'observations permettant d'appréhender la réalité étudiée. Elle procure, ainsi, l'avantage dans la richesse des données collectées et la compréhension du problème étudié pour non seulement décrire, mais aussi obtenir des explications sur un phénomène donné (Rondeau et Paillé, 2016). Aussi dit-on que l'approche qualitative apporte une vision contextualisée qui permet de renforcer la pertinence, notamment les phénomènes complexes, de l'hétérogénéité et des jeux d'acteurs. C'est dans ce contexte que Fortin (2010) pense que la méthode qualitative « permet de mieux comprendre les processus utilisés, de cerner les nuances de l'intervention et surtout de

relativiser la portée des résultats obtenus en recentrant l'analyse sur les personnes directement concernées par l'intervention évaluée » (Fortin, 2010, p. 432).

Dans le cadre de notre travail qui se veut avant tout, une recherche qualitative, nous avons choisi d'utiliser deux techniques spécifiques de collecte de données : la recherche documentaire et l'entretien semi-directif.

2.5.2 La recherche documentaire

La méthode documentaire consiste à consulter la documentation disponible sur le crédit communautaire en vue de nous faire une idée générale de son fonctionnement. Dans cette perspective, les plans d'action, les rapports d'activités, ainsi que les politiques de crédit nous seront très bénéfiques pour comprendre certains aspects relatifs aux objectifs, aux réalisations et aux principales contraintes du crédit communautaire au Québec. Nous pourrons aussi trianguler ces données secondaires avec le discours des répondants, dans le but de corroborer et vérifier les informations collectées lors des entretiens.

2.5.3 L'entretien semi-directif

En recherche qualitative, il y a lieu de noter l'utilisation de nombreux types d'entretiens, notamment entretiens directif, semi-directif, non directif, etc. Cependant, dans le cadre de notre travail, nous priorisons ce que Boutin (2008) appelle « l'entretien de type semi-structuré », décrit également par Savoie-Zajc (2003) et Quivy et Van Campenhoudt (1995) comme un « entretien semi-structuré » ou « entretien semi-dirigé ». Cette technique établit un équilibre entre un entretien directif et un entretien non directif. Elle offre aussi aux répondants un degré de liberté important tout en respectant un calendrier d'entretien préétabli. Cependant, l'ordre et la manière dont les thèmes sont présentés sont flexibles et dépendront du déroulement de l'entretien. Comme le note Boutin, « la plupart du temps, cela permet à la personne interrogée d'explorer d'autres thèmes que le chercheur n'a peut-être pas envisagés lors de la préparation de l'entrevue » (Boutin, 2008, p. 36). De plus, l'entretien semi-directif « permet d'établir une interaction humaine et sociale dense avec chacun, le chercheur étant à

l'écoute de ses expériences vécues. Grâce à ce contact étroit, le chercheur peut acquérir une riche compréhension du phénomène » (Savoie-Zajc, 2003, p.298).

Nous avons élaboré trois guides d'entretien qui ont été administrés auprès de quinze répondants qui constituent notre principale source d'information. Toutefois, en appliquant le principe de saturation, nous avons constaté qu'après avoir recueilli les données de douze participants, les informations obtenues devenaient redondantes et n'apportaient plus de nouvelles perspectives significatives. Ainsi, afin d'assurer la pertinence et la richesse des données, nous avons retenu un total de douze participants pour nos entretiens.

Étant donné que notre échantillon est constitué de trois groupes de répondants, le premier guide d'entretien est administré auprès des professionnels des organismes de crédit communautaire afin de comprendre le fonctionnement du programme de crédit communautaire dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Leur expérience de terrain est très importante dans le cadre de notre étude, car ils s'impliquent, en offrant des services dans leur domaine d'expertise, tels que finance et comptabilité, marketing et communication, droit et administration, gestion et ressources humaines, mentorat, employabilité, etc. Le deuxième prend en compte les microentreprises soutenues et réparties sur l'ensemble du territoire de la région. Cette démarche est centrée sur leur perception des produits et services des organismes, afin de nous renseigner sur l'utilité du programme de crédit communautaire dans le Bas-Saint-Laurent. Leur perception sera importante dans le processus d'amélioration globale des programmes de crédit communautaire et permettra d'analyser l'adéquation des besoins par rapport aux services offerts. Et enfin, le troisième s'adresse aux partenaires locaux qui mettent, des ressources et de l'expertise, à la disposition des organismes de crédit communautaire.

Les entrevues ont été menées à l'aide d'un canevas assez souple destiné à favoriser l'expression des jugements des participants. Chaque entretien dure 90 min environ et est enregistré au moyen d'un magnétophone avec l'accord du participant.

Les canevas d'entrevue et toute la logistique de l'expérimentation ont été validés et ajustés tout au long des entretiens. En d'autres termes, le premier entretien va guider la suite des choses, des questions seront alors modifiées, le guide va s'ajuster d'un entretien à un autre. Le but de cette approche est de déceler et corriger les éventuelles imperfections de notre guide d'entretien tout au long des entrevues.

Le questionnaire de la recherche portait sur deux grands thèmes centraux : le rôle des organismes de crédit communautaire dans les projets de microentreprises et leur contribution au développement territorial.

2.5.4 La démarche d'analyse de données

Afin d'examiner nos données, nous avons utilisé la méthode d'analyse de contenu, en nous concentrant spécifiquement sur l'analyse de contenu thématique. L'analyse de contenu sert d'instrument pour identifier les différents thèmes d'un ensemble de documents et, dans certains cas, pour évaluer leur caractère positif, négatif ou neutre, ainsi que pour mesurer la force des points de vue et les liens entre eux (Gauthier et Bourgeois, 2016, p.430). Pour poursuivre ce processus, Deslauriers (1991) souligne l'importance de catégoriser et d'encoder les éléments du document, mettant ainsi en lumière leurs caractéristiques distinctes et en approfondissant leur signification précise. Comme le soulignent Paillé et Mucchielli (2008, p.162), « L'analyse thématique consiste [...] à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus [...] ».

Nous avons utilisé le logiciel d'analyse de données MAXQDA pour la retranscription de chaque entretien audio, puis notre ordinateur pour corriger le rendu du logiciel, garantissant ainsi une représentation précise des paroles prononcées. Pour garantir la confidentialité et préserver l'anonymat, nous avons utilisé des crochets pour dissimuler toute information permettant d'identifier les participants. De plus, nous attribuons un code distinct à chaque répondant en fonction de son ordre de parole lors des entretiens. Par exemple, le premier participant est désigné par P-001. Nous ne nous sommes pas intéressés au sexe de la

personne. Eu égard à notre objectif de recherche, le sexe n'aura pas d'impact significatif sur les résultats. Nous avons aussi organisé et catégorisé nos données au moyen du logiciel MAXQDA. Nos entretiens sont ensuite segmentés en différents thèmes en corrélation avec notre problématique de recherche. De plus, nous identifions et établissons des sous-thèmes au sein de chaque thème principal. Pour créer un document complet, nous avons ensuite regroupé tous les thèmes en fonction de leurs similitudes, de leurs différences et de tout autre lien qu'ils partagent. À l'avenir, nous utiliserons les résultats de cette analyse thématique dans les sections de présentation et de discussion des résultats de notre travail.

2.6 LES QUESTIONS ÉTHIQUES

L'éthique de la recherche vise à encadrer la démarche scientifique en s'assurant que celle-ci soit menée de façon responsable. De ce fait, le chercheur doit être suffisamment conscient de la portée de sa recherche, en se questionnant notamment sur les finalités, les moyens utilisés et les conséquences de son projet. Dans le même esprit, nous nous sommes assurés que les participants à la recherche aient une compréhension claire de ce qu'impliquait leur participation, y compris les procédures et de tout risque ou avantage potentiel. Cette approche visait à garantir non seulement l'autonomie des participants, mais renforçait également l'intégrité scientifique de la recherche. D'ailleurs,

Un des mécanismes importants pour le respect de l'autonomie des participants est l'obligation de solliciter leur consentement libre, éclairé et continu. Le choix éclairé repose sur une compréhension aussi complète que possible, raisonnablement, des buts de la recherche, de ce qu'elle suppose et de ses avantages éventuels et risques prévisibles, tant pour le participant que pour les autres. Le respect des personnes comprend aussi un engagement en faveur de la responsabilité et de la transparence dans la conduite éthique de la recherche. (UQAR, 2012, p.5)

Comme l'indique le conseil d'éthique à la recherche de l'UQAR (2021), le respect de la vie privée et de la confidentialité sont des normes éthiques reconnues internationalement. Nous avons donc pris le soin de garantir la confidentialité de toutes les informations recueillies dans le cadre de cette recherche, ainsi que l'anonymat des participants. Pour préserver l'anonymat, nous avons remplacé les noms par des codes numériques suivis de la

catégorie du répondant (par exemple : P-001-Cadre d'OCC). Les données n'ont été accessibles qu'à moi-même comme étudiant-chercheur et à mon directeur de mémoire. Elles n'ont été transmises à aucune autre personne ou organisation. Tous les fichiers ont été conservés sur notre ordinateur sécurisé jusqu'à la fin du programme, puis détruits en supprimant définitivement le dossier contenant ces informations.

La participation aux entrevues ne présentait pas de risques particuliers. Les échanges contribuaient plutôt à enrichir la compréhension du rôle que joue le crédit communautaire dans le développement des territoires. Nous espérions que ces connaissances pourront, à terme, soutenir l'accompagnement au projet entrepreneurial et renforcer la place des microentreprises dans leur milieu. La participation demeurerait entièrement volontaire : chacun pouvait se retirer en tout temps, sans justification et sans conséquence. Dans un tel cas, il suffisait d'en faire la demande par courriel ou par téléphone, et toutes les données déjà fournies seraient alors immédiatement supprimées.

Dans la conduite de ce projet, nous avons d'abord préparé les canevas d'entrevue destinés aux trois groupes concernés : les cadres d'OCC, les partenaires locaux et les promoteurs de microentreprises. Nous avons ensuite déposé une demande de certificat éthique auprès du Comité d'éthique de la recherche de l'UQAR (CÉR-UQAR) (voir Annexe IV) et nous nous sommes engagés à respecter les exigences du comité. Chaque participant avait reçu des informations claires sur les objectifs de la recherche, les avantages et les limites de sa participation, les mesures de confidentialité, l'anonymat et son droit de retrait en tout temps. Enfin, une copie du formulaire d'information et de consentement lui a été remise pour référence.

CHAPITRE 3

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre est dédié à la présentation des résultats de notre recherche sur le crédit communautaire au Québec. Il s'appuie sur des données recueillies auprès de douze participants, soit des cadres d'organismes de crédit communautaire (OCC), des cadres d'organisme partenaire et des microentrepreneurs. Cette section vise à explorer les mécanismes d'accompagnement mis en œuvre par les OCC ainsi que leurs efforts de collaboration avec divers partenaires locaux pour soutenir les porteurs de projet.

L'accompagnement entrepreneurial, comme pratique, est une notion qui suscite beaucoup de débats dans la littérature. Si, pour certains auteurs, il désigne un suivi régulier avec un porteur de projet jusqu'à la création de son entreprise, pour d'autres, à l'instar de Siegel (2006), l'accompagnement recouvre une dimension plus large, dont la formation, la mise en réseau du porteur de projet jusqu'à une certaine maturité entrepreneuriale. Plus précisément, l'accompagnement entrepreneurial se définit comme un processus organisé, inscrit dans la durée qui offre à l'entrepreneur les atouts nécessaires, notamment l'accès à des ressources ou le développement de compétences pour maximiser les chances de réussite de son projet (Fayolle et Cuzin, 2005).

Cette perspective est importante pour notre analyse et permet d'aborder la complexité de l'accompagnement offert par les OCC sous ses différentes facettes. Dans cet ordre d'idée, nos résultats mettront en lumière que l'accompagnement des OCC ne se réduit pas à un simple soutien financier ou technique pour intégrer non seulement des dimensions de proximité, mais comporte aussi des aspects plus larges de développement des compétences et d'intégration aux ressources localement disponibles. Ceci permettra de structurer l'analyse autour des différentes formes et intensités de l'accompagnement, depuis le soutien

personnalisé jusqu'à la facilitation de l'accès à un réseau plus vaste de ressources et d'opportunités, reflétant ainsi la richesse de l'approche des OCC.

L'analyse des données prend en compte trois dimensions de l'accompagnement entrepreneurial :

- L'accompagnement financier adapté, qui se caractérise par l'assouplissement des conditions d'octroi de prêt, où la confiance et l'engagement du porteur de projet supplantent les garanties matérielles ;
- L'accompagnement technique, qui se repose sur le développement et le renforcement des compétences entrepreneuriales des porteurs de projet ;
- Et enfin l'accompagnement territorial, qui se concentre sur la mobilisation des ressources localement disponibles auprès d'un réseau dense d'acteurs.

Pour chacune des dimensions retenues, nous mettrons en lumière les mécanismes d'interventions du crédit communautaire ainsi que les perspectives des différents acteurs afin d'intégrer les nuances et développer une analyse en profondeur. L'objectif est de dépasser la simple description des pratiques pour en dégager les logiques sous-jacentes, les tensions et les implications théoriques, en établissant des ponts constants et explicites avec les concepts et les auteurs mobilisés dans notre cadre théorique.

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ADAPTÉ AU PROJET ENTREPRENEURIAL

L'accompagnement financier adapté au projet entrepreneurial représente l'une des premières formes de soutien offert par les OCC aux porteurs de projet. Il s'adresse notamment aux personnes qui, en raison de leur profil ou de la nature de leur initiative, se trouvent exclues des réseaux de financement traditionnels. Cette exclusion est souvent liée à la logique de gestion du risque des institutions bancaires classiques qui tendent à durcir leurs politiques d'octroi de prêt (Guichandut, 2006) ; Ben Abdelkader, 2022). Selon Maystadt (2002), les personnes sont exclues en raison de leur statut socio-économique, notamment une

absence de garanties matérielles, un dossier de crédit inexistant, des besoins de financement trop modestes, ou encore un manque d'expérience dans les affaires. Les OCC redéfinissent les critères d'évaluation du risque au moyen d'une approche inclusive articulée autour de deux dimensions : l'assouplissement des conditions d'octroi de prêt et l'assouplissement des modalités de remboursement.

3.1.1 L'assouplissement des conditions d'octroi de prêt, une approche inclusive

L'assouplissement des conditions d'octroi est l'une des caractéristiques distinctives du crédit communautaire par rapport aux mécanismes de financement traditionnels. En effet, l'inclusion financière se trouve au cœur de l'approche du crédit communautaire. Bien que certaines institutions bancaires se disent aussi inclusives, leur approche est souvent influencée par des considérations commerciales. Cela limite ainsi la portée de leur action. Il est donc important de comprendre que l'inclusion financière n'est pas seulement l'accès aux services financiers, mais elle implique aussi l'utilisation effective de ces services. Elle est donc la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utile, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables (Banque Mondiale (Servet, 2009 ; Guérin, 2015 ; Banque mondiale, s.d). Cette approche est particulièrement confirmée dans les pratiques des OCC qui assouplit leurs conditions d'octroi pour faciliter les populations à faibles revenus d'accéder. Cela démontre la capacité des OCC à créer des conditions favorables d'accès aux différentes initiatives locales qui, autrement, seraient étouffées. Comme le souligne Maziade (2013, p.3) « le crédit communautaire est avant tout un facteur de changement pour les personnes, il accompagne le passage de l'exclusion vers l'inclusion sociale et économique ». L'assouplissement des conditions se déploie sous deux dimensions : d'une part, des critères d'octroi adaptés ; d'autre part, des modalités de remboursement souples.

3.1.1.1 Des critères d'octroi adaptés

L'un des intérêts du microcrédit est son approche inclusive. Dans le crédit communautaire, elle se caractérise par des critères d'octroi adaptés pour permettre aux populations éloignées du réseau de financement traditionnel d'accéder au financement. Par ce mécanisme de financement, les OCC au Québec s'attaquent aux barrières traditionnelles de financement en assouplissant leurs critères d'évaluation des prêts. Leur démarche repose sur une relation de confiance, privilégiant la motivation et l'engagement du porteur de projet plutôt que les garanties matérielles traditionnelles²³ (P-005 – cadre d'OCC). Cette volonté de l'entrepreneur est ainsi considérée comme un facteur déterminant, comme en témoignent ces deux propos :

« Tout d'abord, on ne prend pas de garantie, donc c'est un premier bout. De plus, ce qui nous intéresse en premier lieu, c'est la volonté de l'entrepreneur plutôt que de nous concentrer sur les garanties » (P-001-cadre d'OCC).

« L'organisme ne m'avait prêté les 20 000 dollars sur la base de garantie de personne. En un mot, ma personne, c'était leur plus grande garantie » (P-006-Microentrepreneur).

Le mécanisme fondamental de l'accompagnement financier offert aux porteurs de projet repose sur la substitution de garanties matérielles par la confiance placée chez le porteur et son engagement personnel. Ces deux facteurs sont bien plus importants que les critères traditionnels pour le crédit communautaire. Toutefois, cette approche inclusive ne traduit ni une confiance aveugle ni une absence de rigueur de la part de l'organisme, mais une redéfinition des critères d'évaluation. Dans cette perspective, l'accompagnement au projet demeure essentiel et permet de s'assurer que celui-ci est conforme aux exigences de financement, notamment sa viabilité et sa capacité à assurer les remboursements, comme le précise ce cadre : *« L'accessibilité est élevée, mais les décisions de financement dépendent*

²³ « Si ailleurs, notamment dans les institutions financières classiques vont exiger des garanties pour octroyer le prêt, nous ce n'est pas un élément qui va jouer un rôle déterminant pour faire du crédit avec un porteur de projets » (P-005-Cadre d'OCC)

de la viabilité du projet et de la capacité de paiement » (P-011-Cadre d'organisme partenaire). Une telle approche de la part de l'organisme impose la rigueur et l'évaluation approfondie du projet. Un cadre d'OCC (P-005) confirme cette nuance : *« On ne demande pas d'avoir un bon dossier de crédit ou des actifs. Ce qu'on veut voir, c'est si la personne est sérieuse, motivée, et si elle a réfléchi à son projet » (P-005 - Cadre d'OCC).* Ce processus d'évaluation, bien que différent des banques, est tout aussi rigoureux. Il s'appuie sur la compréhension du porteur et de son projet. Une telle approche s'aligne à la notion de « contrat moral » évoquée par Maziade (2013, p.2) pour expliquer l'engagement réciproque et la responsabilité partagée entre l'organisme et la personne. Dans cette démarche, les normes et les valeurs de l'organisme façonnent la relation économique, la rendant plus flexible, mais non moins contraignante. Elle permet de filtrer les projets non viables tout en offrant une chance à ceux qui, malgré des lacunes formelles, présentent un potentiel élevé. Ce positionnement contraste avec les pratiques des institutions financières classiques décrites par Lobez et Vilanova (2006), qui insistent sur les garanties matérielles et l'historique de crédit comme critères d'octroi.

L'absence de garanties matérielles et d'historique de crédit bien établi constitue souvent un obstacle pour les petits entrepreneurs d'accéder aux prêts classiques des banques. Ces dernières considèrent ces profils comme des catégories à risque élevé. Dans ce contexte, elles les refusent le financement ou exigent des taux d'intérêt plus élevés (Maystadt, 2002). Devant ces difficultés d'accès, les OCC se présentent comme une alternative aux solutions de financement de cette catégorie d'entrepreneurs :

« Je pense qu'il y a suffisamment de raison pour une banque de refuser un prêt à un petit entrepreneur. Le petit entrepreneur n'a pas les ressources pour monter un gros projet, de plus, la banque voit un grand risque dans les petits et, enfin, les cotes de crédit sont à considérer par la banque avant de faire confiance à la Banque. Pour toutes ces raisons, la personne n'a pas d'autre choix que de s'adresser à un organisme de crédit communautaire » (P-10 - Cadre d'organisme partenaire).

Ce constat révèle un mécanisme d'adaptation du crédit communautaire aux défaillances du marché financier traditionnel, en offrant une solution aux entrepreneurs marginalisés. Cela

permet aux OCC de combler un vide en matière de financement, transformant les « risques » perçus par les banques en opportunités de développement économique local. Cette logique d'ouverture constitue l'un des traits distinctifs du modèle québécois, comme le souligne l'un des cadres interrogés: *« On essaie d'enlever le plus de contraintes possible autour de l'accès du crédit communautaire. C'est pourquoi on n'a pas vraiment de secteurs d'exclusion. Nous sommes ouverts à tous les secteurs d'activités entrepreneuriales »* (P-002 – Cadre d'OCC). Cette ouverture favorise ainsi l'accès à une diversité de profils, y compris ceux qui se voient refuser l'accès en raison d'un dossier de crédit jugé défavorable. Il n'est pas soumis à des secteurs d'activités prioritaires ni contraint d'exclure certains secteurs.

Par ailleurs, cette logique se prolonge lorsque l'organisme décide d'adapter son offre aux nouveaux arrivants. Les propos suivants illustrent la logique de cette dynamique :

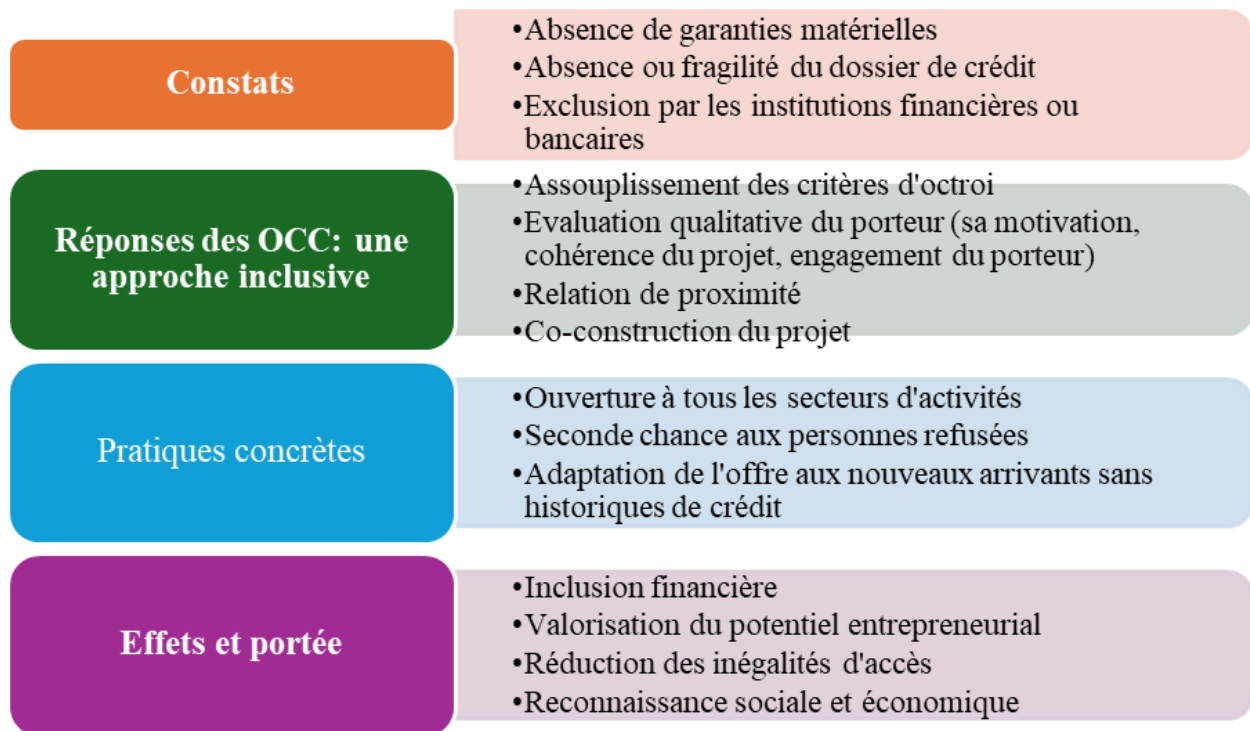
« Nous accordons une seconde chance à tous ceux qui ont un projet, mais qui se voient refusés à cause de leur dossier de crédit. Notre offre est aussi adaptée aux nouveaux arrivants qui ont une idée de projet, mais n'y arrivent pas à le matérialiser parce qu'ils n'ont pas un historique de crédit dans le pays » (P-005 – Cadre d'OCC).

Il est toutefois important de souligner que le crédit communautaire, malgré son ouverture, exclue certaines activités en raison de leur niveau d'incertitude élevé et leur volatilité (investissement immobilier, cryptomonnaie) : *« Mais nous mettons de côté toutes les activités illicites ou spéculatives, telles que l'investissement immobilier, la cryptomonnaie »* (P-002 - Cadre d'OCC). On comprend de ce témoignage que cette mesure est liée aux objectifs sociaux, aux logiques financières et aux principes éthiques qui sous-tendent le crédit communautaire. Comme le soulignent Maziade (2013) et Zahraoui (2006), il s'inscrit dans une logique de développement économique durable par le soutien des activités à forte utilité sociale.

Ces résultats corroborent l'approche de Yunus (2007) selon laquelle la démocratisation des services financiers repose sur la reconnaissance de l'accès au crédit comme un droit fondamental, indépendamment de la situation financière de l'individu. L'exclusion de certaines activités à risque élevé ou à faible utilité sociale souligne la dimension éthique et

sociale du modèle du crédit communautaire, le distinguant des institutions financières classiques dont la finalité est avant tout lucrative. Cette approche sélective, bien que limitant l'universalité de l'accès, garantit l'alignement des investissements avec les valeurs de développement local et d'inclusion sociale.

FIGURE 2 INCLUSION FINANCIÈRE À TRAVERS L'ASSOUPPLISSEMENT DES CONDITIONS D'OCTROI



Source : Walner Sainrisma

3.1.1.2 Des conditions de remboursement adaptées

Au-delà de l'octroi du prêt, l'approche inclusive du crédit communautaire se caractérise également par sa flexibilité dans les conditions de remboursement. Cette flexibilité est particulièrement bénéfique pour les porteurs de projet dont les revenus sont souvent irréguliers ou saisonniers. Selon le projet personnel, le crédit est accordé sous réserve d'une capacité de remboursement suffisante. Un accompagnement est mis en place afin de vérifier

la capacité de remboursement du porteur. C'est en ce sens que Servet (2006) affirme que le prêt doit être accordé dans un cadre souple et centré sur la situation socio-économique du porteur de projet. Les témoignages recueillis confirment cette adaptation dans les conditions de remboursement qui procurent aux microentrepreneurs accompagnés un temps d'amorçage pendant les périodes de baisse d'activité. Les propos suivants permettent de mieux comprendre cet accompagnement offert :

« Mon organisme a pris en compte les cycles saisonniers de mon activité dans mes remboursements. J'avais bénéficié d'une période tampon de 6 mois en été, période dans laquelle les ventes sont plus difficiles. Cela m'a beaucoup aidé à garder en vie mon entreprise pendant cette période de baisse d'activité » (P-007-Microentrepreneur).

Les cycles saisonniers représentent souvent un défi majeur pour les entreprises. Quand l'achalandage baisse, il y a risque que l'entrepreneur ne puisse pas répondre à ses obligations de paiement parce que les rentrées d'argent ne suffiront pas pour payer. Dans cette perspective, adapter les conditions de remboursement peut-être une solution pour pallier les baisses de la demande saisonnière pour ces entrepreneurs. L'accompagnement offert, dans ce cas, représente un filet de sécurité dans les fluctuations soudaines des ventes et des flux de trésorerie causées par les cycles saisonniers. Il renforce aussi la confiance chez le microentrepreneur et l'aide à répartir les répercussions de la demande saisonnière sur son entreprise pour envisager de nouvelles stratégies.

Les OCC prévoient aussi des moratoires ou des délais de grâce de paiement qui permettent au porteur de différer temporairement le début de son remboursement. Au cours de cette période latente, le porteur a la possibilité d'optimiser ses investissements afin de répondre à ses obligations futures. La souplesse des modalités de remboursement est déterminante et constitue, pour la plupart, un avantage pour les porteurs de projet : *« J'ai un moratoire d'un an avant de commencer à rembourser mon prêt. Donc, j'aurai le temps de faire des profits sur mon prêt de 20 000 dollars » (P-008-Microentrepreneur).*

Par ailleurs, l'accès au financement est essentiel, mais ne suffit pas. Aussi faut-il de bonnes conditions de remboursement afin d'assurer le fonctionnement, le développement au quotidien et sa pérennité. Les OCC offrent ainsi des modalités de remboursement souple pour assurer le succès des porteurs de projet accompagnés. *« Nous offrons des modalités de financement flexible pour permettre aux gens de pouvoir jongler avec leurs revenus pour avoir une stratégie de remboursement viable (P-005-Cadre d'OCC). Parce que les conditions de remboursement peuvent mettre en difficulté les entrepreneurs, l'accompagnement des OCC résulte d'une évaluation et d'un dialogue avec l'entrepreneur afin d'analyser les différentes possibilités. L'un des cadres en témoigne : « Nous ne sommes pas là pour mettre les gens en difficulté. Si un entrepreneur rencontre des problèmes, nous discutons avec lui pour ajuster les paiements, trouver des solutions. C'est une relation de partenariat » (P-001 - Cadre d'OCC).*

Au regard de ces résultats obtenus, le crédit n'est pas accordé uniquement sous réserve d'une étude de dossier et d'une capacité de remboursement suffisante de l'emprunteur. La dimension relationnelle est sous-jacente de soutien où l'obligation de remboursement n'est pas un contrat entant tel, mais un processus géré conjointement entre l'emprunteur et l'organisme. Cette vision s'accorde parfaitement avec la notion de contrat moral tel que préconisé par Maziade (2013), où l'engagement réciproque et la responsabilité partagée priment sur la logique de marché. Toutefois, il convient de souligner que cette flexibilité observée dans les conditions de remboursement est loin d'être un laxisme de la part de l'organisme, mais le prolongement de la relation qui lie l'organisme avec l'emprunteur. Plutôt qu'un simple soutien technique, cette souplesse est une stratégie de la part de l'organisme pour aider le porteur de projet dans le respect de ses obligations financières. L'intérêt de l'organisme n'est pas seulement de prévenir les effets du non-remboursement, mais d'offrir au porteur de projet un soutien financier au-delà de la simple logique de rapport financier. L'organisme reconnaît ainsi la nature imprévisible des activités entrepreneuriales et consolide la relation de partenariat et de responsabilité partagée, deux facteurs essentiels du contrat moral. Le prêt est accordé dans une logique de coconstruction avec l'entrepreneur, plutôt que dans une relation de pouvoir.

Bien que les conditions de remboursement souple soient souvent perçues comme un avantage pour l'emprunteur, il est néanmoins important de souligner qu'elle est appliquée dans un cadre rigoureux où la viabilité du projet demeure une condition importante, comme en témoignent ces cadres :

« On ne veut pas que le remboursement devienne un fardeau. On regarde avec la personne ce qu'elle peut payer, et on ajuste. Parfois, on commence petit, puis on augmente quand l'entreprise roule mieux » (P-001 - Cadre d'OCC)

« Nous sommes très flexibles en matière de remboursement, mais pas pour n'importe quel projet. En plus de la bonne foi du client, nous avons besoin que le projet soit viable » (P-005 - Cadre d'OCC).

Dans ce contexte, les prêts sont accordés sur une période relativement longue, même pour les petits montants, afin de ne pas fragiliser le cycle d'évolution du projet, comme en témoigne ce cadre :

« La plupart des prêts, on les met sur 5 ans, même si ce sont de petits montants. Le paiement se fait sans pénalité si ça va bien. On donne une chance de nous payer tranquillement. Ainsi, nous n'allons pas l'étouffer dans les premières années » (P-003 – Cadre d'OCC).

Cette approche du crédit communautaire s'inscrit dans une bienveillance des OCC qui transforme les conditions de remboursement souples en outil d'accompagnement plutôt que l'absence de contrainte. Toutefois, cette souplesse repose aussi sur la capacité de l'organisme à évaluer le sérieux du porteur et sa discipline en matière de gestion de prêt. Une telle observation est bien documentée dans les travaux de Servet (2006), qui affirme que les conditions de remboursement définissent le rapport de l'organisme avec l'emprunteur. Le remboursement du prêt par le porteur de projet peut être perçu comme un facteur de réussite de l'accompagnement offert par les OCC.

Par ailleurs, l'équilibre entre la flexibilité de l'organisme et sa rigueur à travers les conditions de remboursement est très important dans la pérennité du modèle de crédit communautaire. Toutefois, la gestion soulève une tension entre rentabilité sociale et rentabilité économique, qui réside dans une double stratégie : ne perdre ni le montant prêté

ni le client. Cependant, l'objectif de l'objectif n'est pas de générer des profits, mais de soutenir le développement économique et social. Dans le modèle d'intervention des OCC, l'assouplissement des conditions de remboursement est loin d'être une question de taux d'intérêt ou de profits. Ce mécanisme est profondément ancré dans une dynamique de soutien et d'adaptation aux parcours entrepreneuriaux.

3.1.2 L'assouplissement des conditions de traitement

Le processus de demande de prêt auprès des OCC comporte plusieurs éléments. De manière non exhaustive, cela prend en compte l'admissibilité du porteur, la durée du projet, le montant du prêt et d'autres documents internes. Pour une analyse efficace de sa demande, l'emprunteur doit fournir tous les renseignements nécessaires. Les demandes de prêts sont analysées par un comité de sélection, et une fois que la demande est approuvée, une entente est signée entre l'organisme et le demandeur. Il convient de rappeler que l'évaluation de dossier n'est pas fondée sur des critères standardisés, mais varie d'une demande à l'autre. L'adaptation des conditions de traitement par les OCC désigne l'ensemble de dispositions prises pour évaluer les demandes de prêts, simplifier et accélérer le traitement des demandes et la décision de crédit. L'assouplissement des conditions de traitement repose sur deux mécanismes fondamentaux : des procédés administratifs simples et des délais de traitement globalement rapides, de manière à rendre le processus moins contraignant pour les microentrepreneurs soutenus.

3.1.2.1 Une approche fondée sur la simplification des procédés administratifs

La simplification des procédés administratifs représente un important levier au sein du crédit communautaire pour accompagner les porteurs de projet. Dans cette optique, les procédés internes sont mis en place afin de réduire les délais des demandes de prêt et de rendre le processus plus efficace. Il convient donc de préciser que le processus se repose sur des démarches simples ou des formalités allégées et une instruction de dossier qui implique la participation du demandeur. La simplification des procédés administratifs permet aux OCC

de réduire le fardeau administratif qui découle des exigences du réseau de financement traditionnel.

Par ailleurs, les principes de l'économie sociale permettent de mieux comprendre les mécanismes de fonctionnement des structures au sein du crédit communautaire à travers les témoignages recueillis. En effet, comme le soulignent Comeau et al. (2001) et Chopart et al. (2006), l'économie sociale émerge pour contrer les faiblesses du marché et de l'État en matière de développement inégal, de chômage structurel ou d'exclusion sociale. Selon les données recueillies, ces faiblesses se traduisent par la complexité des procédés administratifs qui seraient trop lourds, limitant l'accès des petits entrepreneurs auprès des banques (Mertens et Marée, 2014). Le montage devient ainsi très difficile pour des personnes avec peu d'expérience dans la gestion ou qui disposent très peu de temps pour s'y consacrer réellement. L'analyse des témoignages recueillis auprès des microentrepreneurs permet de dégager la manière dont la souplesse des OCC se manifeste dans la pratique : « *Lorsque je suis arrivé dans l'organisme, j'ai été bien accueillie. Les explications qu'on m'avait données me montrent que le processus n'est pas compliqué. [...] Pour moi, c'était beaucoup plus facile pour poursuivre mon objectif* » (P-006-Microentrepreneur). Il s'agit d'une rupture avec les logiques traditionnelles de financement, notamment l'amorçage des exigences liées au processus de traitement des demandes de prêt. Devant les impératifs de rentabilité financière, le crédit communautaire la personne ainsi son projet au centre de ses préoccupations (Frémeaux, 2013).

Par ailleurs, si certains documents demeurent essentiels dans le montage du dossier de crédit, le porteur est accompagné par un conseiller. Cela réduit ainsi les effets d'exclusion qui pourraient être liés aux lacunes administratives. Ce mécanisme d'intervention est décrit par l'une des microentrepreneurs interrogées : « *Bien que certains documents soient demandés, la procédure reste simple et accompagnée, notamment grâce à l'appui du conseiller pour constituer les pièces requises* » (P-007 - Microentrepreneur). D'autres répondants ont aussi souligné un allègement dans les documentations requises. Cette appréciation trouve un écho dans les propos suivants : « *Avec l'organisme [...], le processus*

était considérablement simple et globalement rapide. On ne m'avait pas exigé beaucoup de papiers » (P-008-Microentrepreneur). En revanche, dans les banques, le processus d'examen sera plus long, car les procédures logistiques et bureaucratiques sont plus nombreuses. Le traitement des petits prêts permet au prêteur de gagner un certain temps. Une telle approche rejoint l'analyse de Zahraoui (2006) qui soutient que les institutions financières classiques maintiennent un système financier générateur d'exclusion.

Cependant, il convient de souligner que la simplification des procédés administratifs n'est pas l'absence de rigueur ni l'élimination d'exigences. Elle traduit l'adaptation des procédures au profil du demandeur, de manière à rendre le processus plus compréhensible et humainement soutenable. En un mot, les barrières à l'entrée sont beaucoup plus faibles, contrairement aux banques. Seck (2009) soutient que la nature de ces barrières donne une idée du type de relation qui peut s'établir entre les organismes (OCC ou Banques) avec la clientèle. En effet, « plus ces barrières sont fortes, plus la relation est timide et plus le rapport de complémentarité apparaît » (Seck, 2009, p.499). Les propos suivants illustrent le type de relation établie par les OCC avec la clientèle : « *On essaie d'éviter le jargon bancaire. Les gens ont souvent peur de ne pas comprendre ou de ne pas être à la hauteur*²⁴. *On leur explique avec des mots simples, on les aide à remplir les formulaires » (P-004 - Cadre d'OCC).* L'idée ici n'est pas de faire à sa place, mais de l'accompagner pour qu'il puisse s'approprier des démarches sans se sentir exclu par la technicité administrative. La relation de crédit s'éloigne d'un rapport hiérarchique pour se transformer en un processus d'apprentissage mutuel. Cette perspective rejoint l'idée de Favreau et Lévesque (1996) sur l'innovation sociale, où le crédit communautaire facilite la création de nouveaux rapports de solidarité sur le territoire.

Par ailleurs, les dimensions psychologique et culturelle sont souvent oubliées dans l'analyse des facteurs liés à l'exclusion financière (Forgues, 1999). Les conséquences de la complexité des procédés administratifs du non-accès aux services financiers s'accompagnent

²⁴ La peur de « ne pas être à la hauteur » révélée par P-004 - cadre d'OCC illustre la manière dont les institutions financières traditionnelles reproduisent des rapports de domination symbolique qui renforcent l'exclusion.

par contrecoup d'effets psychologiques et culturels, car ceux-ci sont devenus un préalable à toute inclusion. Au-delà des barrières d'ordre économique, la complexité des procédés administratifs devient un facteur d'auto-exclusion. La logique au sein du crédit communautaire, dans cette perspective, répond à un public souvent éloigné de la bureaucratie, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants, de personnes peu scolarisées ou de travailleurs informels. Les profils accueillis au sein du crédit communautaire en disent long. Ils sont marqués par une certaine précarité et un parcours atypique :

« Une bonne partie de notre clientèle vient du milieu avec des parcours de vie plus difficiles que d'autres, je dirais des origines socio-économiques plutôt précaires, niveau de scolarité plus bas que d'autres, des expériences de travail différentes. Ce sont des travailleurs professionnels avec des diplômes d'études professionnelles qui veulent démarrer une entreprise » (P-003-Cadre d'OCC).

La logique d'accompagnement des OCC s'inscrit dans la conceptualisation de la finance solidaire telle que définie par Zahraoui (2006), qui vise en particulier à réinsérer des personnes en difficulté. Le crédit communautaire, par ses mécanismes de financement, privilégie ces profils par rapport au capital dans un but non lucratif.

3.1.2.2 Des délais de traitement globalement rapides

L'analyse d'une demande dont le dossier est complet varie d'un projet à l'autre. Cela dépend de la nature du dossier, du niveau de complexité et des ressources impliquées. Sur les quatre microentrepreneurs interrogés, trois (P-006 ; P-007 ; P-008) confirment que les délais de traitement sont globalement rapides. L'un d'entre eux déclare : *« Avec l'organisme [...], le processus était considérablement simple et globalement rapide. On ne m'avait pas exigé beaucoup de papiers. De plus, cela m'a pris deux semaines pour que le prêt soit approuvé » (P-008-Microentrepreneur).*

Cependant, les données recueillies montrent un décalage entre les conditions idéales de traitement (délai de deux semaines) et la réalité opérationnelle (souvent environ 30 jours). Cet écart s'explique principalement par le fait que le temps de traitement dépend fortement de la réactivité et de la proactivité du demandeur dans la constitution de son dossier de crédit.

Lorsque les documents sont fournis de manière fragmentée, des retards significatifs peuvent être enregistrés. Il s'agit donc d'un processus collaboratif dont l'efficacité repose largement sur l'engagement des deux parties. Un cadre explicite cette dynamique :

« En moyenne, j'ai une rencontre toutes les deux semaines. Si tu fais une demande, tu m'envoies tes papiers, cela va aller vite, je vais t'inviter à mon comité. Donc, dans un monde idéal, je pourrais dire 2 semaines super huilés, mais je pourrais te dire la bonne réponse, c'est pas mal 30 jours. Puis, souvent aussi, ça dépend beaucoup du client parce que, dès le premier téléphone, il te montre que ça va vite. Ouais, ouais, ouais, ouais, je t'ai envoyé ça, je t'ai envoyé ça. Mais s'il m'envoie les documents à la graine euh puis j'ai toujours à courir après, euh ben moi, je peux te dire que la moyenne est peut-être de 30 jours » (P-002-Cadre d'OCC).

Cette appréciation globalement positive des délais de traitement doit néanmoins être nuancée. Divers facteurs techniques et administratifs entraînent cette incidence sur les délais de traitement, notamment le niveau de complexité du dossier, la documentation requise, l'équipe réduite²⁵ et la fréquence des réunions du comité décisionnel. L'expérience contrastée d'un microentrepreneur illustre ces variations importantes dans le traitement des demandes, notamment l'élaboration du plan d'affaires, qui est considéré comme un aspect technique contraignant de la démarche :

« Je ne peux pas dire que l'expérience était tout à fait satisfaisante. Je trouve qu'il y avait trop de paperasse, trop de documents par rapport au montant sollicité, puis un plan d'affaires difficile à préparer. Pour moi, c'était un peu difficile qui ne connaît rien en gestion comptable. Cela m'a pris environ deux mois pour que mon prêt soit approuvé » (P-009-Microentrepreneur).

Les OCC reconnaissent que la gestion du temps constitue un facteur critique pour la réussite entrepreneuriale. Elle maintient, sous certaines formes, la motivation du porteur de projet afin de saisir les opportunités de marché. Cette préoccupation revêt d'une importance

²⁵ Une limite technique est également observée dans la mesure où le personnel est insuffisant pour répondre à la demande croissante de la clientèle, comme en témoigne ce cadre : « Nous sommes deux personnes, c'est quand même limité, deux ressources qui s'occupent de 4 MRC. Qu'est-ce qu'on peut faire ? » (P-001-Cadre d'OCC). De plus, la région se dispose de deux organismes : « On a seulement deux organismes de crédit communautaire qui couvrent 8 MRC. Je pense que leurs services ne sont pas équitablement répartis si l'on considère les défis auxquels la région fait face depuis longtemps » (P-011-Cadre d'Organisme Partenaire).

particulière pour les personnes dont les trajectoires personnelles sont souvent marquées par l'urgence, la précarité ou l'instabilité professionnelle. Face à cette réalité, les OCC développent des stratégies d'accompagnement qui rassurent les demandeurs confrontés à des délais qu'ils perçoivent comme trop longs : « *L'idée, c'est de ne pas perdre la personne dans des processus trop longs. On s'assure que tout ça soit clair, qu'elle sente qu'elle avance* » (P-002 - Cadre d'OCC). Cet accompagnement s'avère particulièrement important pour les personnes aux ressources limitées qui ne sont pas capables d'attendre plusieurs mois.

La question des délais de traitement des prêts est faiblement traitée dans la littérature. Les données recueillies révèlent l'importance de cet aspect technique ou organisationnel dans l'expérience des microentrepreneurs interrogés. Les prêts sont accordés dans des délais globalement rapides, mais cette rapidité au sein du crédit communautaire demeure conditionnelle à plusieurs égards. Si les délais de traitement constituent un avantage souvent mis en avant dans le crédit communautaire, la rapidité du traitement des demandes dépend fortement de la proactivité du demandeur et du niveau de complexité du projet. Il s'agit donc d'une adaptation organisationnelle influencée par des dynamiques relationnelles et organisationnelles propres à chaque situation.

L'assouplissement des conditions de traitement, tant au niveau des formalités administratives que des délais de traitement, s'inscrit dans la logique de soutien des OCC. En ajustant leurs conditions de financement aux réalités locales, les OCC tendent à favoriser la création de nouvelles activités au sein du territoire. Toutefois, cela suppose aux OCC de mettre en place des modalités d'accompagnement adaptées aux activités entrepreneuriales. C'est précisément sous cette dimension de l'accompagnement que s'ouvre la section suivante, l'accompagnement technique au projet entrepreneurial. Au de-là des conditions d'accès au financement, les microentrepreneurs ont besoin de renforcer et de développer leurs compétences pour une gestion efficace de leurs activités

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AU PROJET ENTREPRENEURIAL

Fabbri et Charue-Duboc (2013) appréhendent la question de l'accompagnement au projet entrepreneurial comme un processus d'apprentissage construit entre la structure d'accompagnement et l'accompagné. Hentic-Giliberto et Berger-Douce (2017) insistent sur le fait que le but de cet accompagnement est de transmettre des connaissances spécifiques et de comprendre et connaître l'entrepreneur ainsi que son projet. Ils soulignent par ailleurs que l'accompagnement est peut-être plus pertinent avant le démarrage, mais est également nécessaire après le démarrage du projet. L'accompagnement technique offert par les OCC repose sur deux dimensions distinctes : la première, humaine, est centrée sur le soutien personnel au porteur, et la deuxième, technique, est axée sur le développement et le renforcement des compétences techniques nécessaires à la réussite du projet. Distinctes dans leur nature, ces deux dimensions se combinent pour offrir un soutien global à la personne. Le modèle québécois de microcrédit reconnaît ainsi que l'entrepreneuriat ne se résume pas aux opérations commerciales, mais engage aussi la personne de l'entrepreneur.

3.2.1 La dimension humaine de l'accompagnement : entre réflexion personnelle et insertion professionnelle

La démarche de l'accompagnement au projet entrepreneurial ne peut réussir pleinement sans une forte dimension humaine. Selon Fabbri et Charue-Duboc (2013), elle prend en compte les expériences antérieures, les compétences nécessaires, les valeurs de la personne et les motivations de la personne. L'accompagnement offert, dans le cadre du crédit communautaire, ne se focalise pas simplement sur le transfert de compétences, mais s'intéresse aussi à la personne du porteur, notamment le sens qu'il donne à son projet. Plusieurs auteurs s'accordent à reconnaître que les projets d'entreprise naissent de la cohérence entre les compétences disponibles et les ressources perçues par l'individu, ses aspirations personnelles et les opportunités offertes par son environnement (Granovetter, 1985). De plus, les buts et les objectifs d'un projet d'entreprise naissent le plus souvent de

tous ces facteurs réunis (Gasse, 2003). Shapero (1975) complète cette lecture en soulignant la capacité de la personne à se projeter dans le rôle d'entrepreneur.

La dimension humaine de l'accompagnement au projet entrepreneurial révèle les manquements des porteurs de projet soutenus par les OCC dans leurs trajectoires entrepreneuriales. Elle se situe dans une double démarche : d'une part, une réflexivité accompagnée qui aide le porteur à clarifier ses intentions ; d'autres parts, un accompagnement à l'insertion professionnelle qui facilite la transition vers le microentrepreneuriat.

3.2.1.1 La réflexivité au cœur de la démarche entrepreneuriale

La réflexivité est au cœur de la démarche entrepreneuriale et permet de se fixer des objectifs et de comprendre son environnement. Elle est identifiée par Theodoraki et Messegheem (2017) comme le niveau micro de l'écosystème entrepreneurial au sein des structures d'accompagnement pour favoriser une meilleure adaptation aux besoins des entrepreneurs. Dans le cadre du crédit communautaire, la réflexivité de la démarche se caractérise par la clarification de l'idée entrepreneuriale et la structuration du projet.

a) CLARIFICATION DE L'IDEE ENTREPRENEURIALE : UN PROCESSUS DE MURISSEMENT

D'entrée de jeu, clarifier une idée entrepreneuriale revient à rendre une idée plus compréhensible afin de la transformer en un projet viable et réalisable. Cette étape correspond à la période au cours de laquelle le porteur de projet cherche à transformer son intention en un projet concret. Elle peut toutefois prendre des formes variées, selon les besoins, le parcours ou le degré de maturité du porteur de projet. Ainsi, la clarification de l'idée peut passer d'un simple échange informel à un accompagnement structuré pour préciser les subtilités de la démarche. Souvent, l'intention entrepreneuriale cache parfois des motivations selon le profil accompagné par les OCC. En effet, selon les données recueillies, certains porteurs arrivent avec des projets déjà structurés, tandis que d'autres cherchent à

explorer des possibilités. Dans cette logique, trois logiques distinctes se dégagent dans les données recueillies : logiques d'exploration, d'expérimentation et d'autonomisation.

La première logique, exploratoire, se situe aux étapes de questionnement du porteur de projet. Cette démarche se traduit par des idées de projet encore floues, mais significatives pour le porteur de projet. À ce stade, le projet n'est pas encore clairement défini, mais une idée qui manque encore de précision. Cette logique d'exploration est mise en avant par l'un des cadres interrogés : « *Il y en a d'autres qui vont venir nous voir directement pour faire la réflexion avec nous. J'aimerais peut-être quitter mon emploi. J'aimerais ça voir avec toi si je pourrais être fleuriste à mon compte* » (P-001-Cadre d'OCC). Cette approche témoigne d'une démarche exploratoire caractérisée par l'incertitude.

En contraste, d'autres témoignages révèlent une deuxième logique de création entrepreneuriale, avec une dimension d'expérimentation plus assumée. Elle concerne les porteurs de projet qui découvrent progressivement leur potentiel entrepreneurial : « *Je dois dire que je ne pensais pas que cela allait devenir une entreprise. C'était un essai. Très tôt, j'avais remarqué que j'avais un talent [...] je vais créer une activité qui soit utile à ma région* » (P-009 - Microentrepreneur). Le projet émerge ici, à partir d'un talent perçu, puis transformé progressivement en opportunités d'affaires selon une logique d'effectuation²⁶. L'accompagnement intègre une dimension progressive et expérimentale, comme en témoigne ce porteur : « *Mon entreprise s'est montée graduellement [...] j'avais un emploi à temps plein. Ainsi, les fins de semaine [...] je faisais de petits gigs. C'est de cette façon que j'ai monté mon entreprise* » (P-008 - Microentrepreneur).

Cette capacité à soutenir des profils atypiques distingue les OCC des modèles traditionnels de création d'entreprise. Cette approche est particulièrement importante pour les personnes en situation de transition professionnelle. Cette dimension de l'accompagnement à la décision est illustrée dans les propos suivants : « *Nous sommes avec la personne au*

²⁶ C'est-à-dire que les entrepreneurs partent souvent d'une idée assez simple, voire pas d'idée du tout. C'est le cas de Facebook qui avait commencé par une idée vague (Silberzahn, 2016).

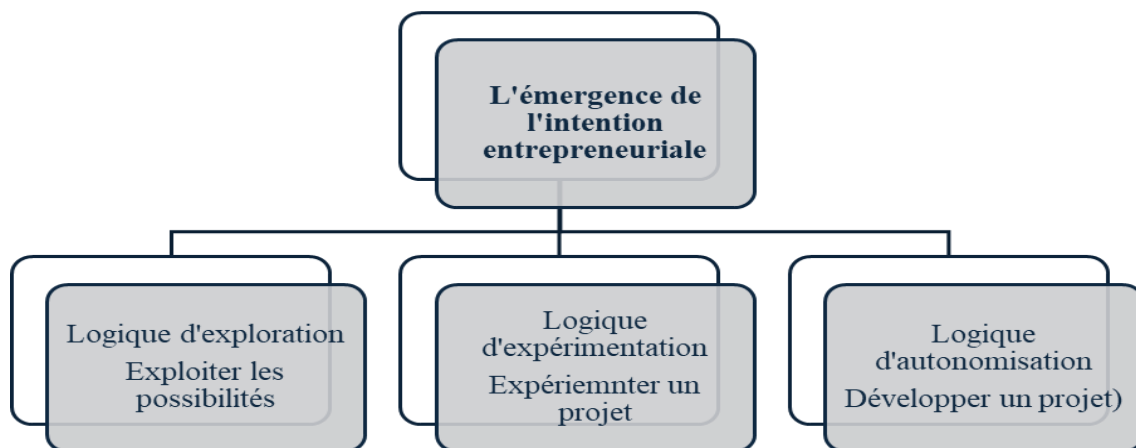
moment où elle se met à réfléchir pour savoir si elle doit quitter son emploi ou non pour se lancer dans le microentrepreneuriat. Nous aidons la personne à voir plus clair sur l'avenir de son projet » (P-001 - Cadre d'OCC). Par ailleurs, dans cette logique d'expérimentation, l'accompagnement exerce une fonction bienveillante à travers un rôle de validation. L'organisme joue le rôle d'avant-gardiste ou de bienveillance afin de limiter les risques auxquels le porteur pourrait être confronté. Si un déséquilibre est constaté entre les ambitions exprimées et les ressources disponibles, l'organisme invite le porteur à la réflexion, voire à la reformulation de son idée de projet. Ce mécanisme d'accompagnement est traduit de la manière suivante : *« Si on perçoit que c'est un risque que la personne aille se retrouver en situation économique difficile, on va plutôt amener la personne à essayer de prendre conscience de ça [...] revoir le projet, ou l'amener à réfléchir » (P-002-Cadre d'OCC).*

Cet accompagnement préventif des OCC se révèle particulièrement pertinent face aux motivations profondes des microentrepreneurs : il prend tout son sens lorsqu'on considère les aspirations d'autonomie qui animent les porteurs de projet. En effet, pour beaucoup de microentrepreneurs, l'entrepreneuriat représente avant tout une quête d'indépendance et de reconnaissance, comme en témoigne ce porteur de projet : *« J'ai toujours eu de bonnes idées. Mais je n'ai jamais eu l'opportunité de me faire bien écouter. Quand j'ai créé mon entreprise [...] au moins, c'est moi qui décide de tout » (P-007 - Microentrepreneur).* Ce témoignage illustre non seulement le désir de l'autonomie décisionnelle, mais également une aspiration à la reconnaissance de sa valeur et de ses idées, qui n'étaient pas valorisées dans d'autres contextes professionnels. Le passage à l'entrepreneuriat devient alors un moyen pour ce microentrepreneur de retrouver ce pouvoir d'agir. Cette quête d'autonomie et d'émancipation révèle la diversité des profils d'entrepreneurs soutenus par les OCC. En effet, les parcours de vie et les motivations individuelles qui sous-tendent aux aspirations entrepreneuriales sont multiples et génèrent divers besoins d'accompagnement. Dans cette logique, l'organisme met en place un soutien adapté non seulement au stade de développement de chaque projet, mais aussi aux motivations de chaque profil rencontré. Cette perspective est soulignée par l'un des cadres interrogés : *« La réflexion consiste à l'aider dans ses prévisions à l'année 1, année 2, année 3. Est-ce qu'il y a de la rentabilité ? [...] Est-ce que oui, tu peux gagner ta vie de*

ça ? » (P-002-Cadre d'OCC). Cette approche contraste fortement avec l'accompagnement exploratoire évoqué précédemment, révélant l'adaptabilité des OCC aux besoins spécifiques de chaque porteur.

La réussite d'un projet entrepreneurial dépend fortement des conditions dans lesquelles il a été conçu et préparé. Bien que l'expression « clarification de l'idée entrepreneuriale » ne soit pas explicitement évoquée dans la littérature, plusieurs auteurs montrent que l'accompagnement dans la clarification de l'idée se trouve en amont de tout projet. D'ailleurs, Lelart (2010) définit le microcrédit comme un « crédit accompagné », où l'entrepreneur ne reçoit pas uniquement un prêt, mais il bénéficie de conseils et de formation. Tremblay (2019) qualifie ce soutien d'accompagnement de proximité matérialisé à travers des séances de formations pour aider le porteur à préciser son idée initiale. Le schéma suivant illustre les principales composantes de l'émergence de l'intention entrepreneuriale :

FIGURE 3 LOGIQUE DISTINCTIVE DE L'ÉMERGENCE DE L'INTENTION ENTREPRENEURIALE



Source : Walner Sainrisma

C'est précisément sous ces usages multiples que les OCC entendent accompagner les porteurs de projet afin de les aider à structurer leur projet.

b) STRUCTURATION DE LA CRÉATION DU PROJET

Si l'étape clarification n'était qu'un processus de mûrissement de l'idée, à l'étape de structuration de l'idée, le projet devient plus concret. Tel que précisé par Bruyat (1993) et Fillion (2008), le projet de création d'entreprise naît rarement d'un plan préconçu. Il est en réalité une démarche progressive ou une interaction entre l'idée initiale et l'accompagnement dans la formulation d'une vision plus ou moins claire. Toutefois, cette étape révèle une tension entre deux besoins qui sont complémentaires : le besoin d'orientation et le besoin d'autonomie.

Le besoin d'orientation s'exprime chez les porteurs avec une forte motivation, mais sans aucune orientation précise quant aux actions à entreprendre. Il est caractérisé par un aller-retour entre l'idée et l'action. L'accompagnement de l'organisme sert alors à la mise en place d'un plan d'action. Ce porteur emprunte la métaphore du « laboratoire » pour illustrer l'organisme en tant qu'espace d'expérimentation où les idées peuvent être testées et affinées : *« Je ne savais pas ce que je devrais faire réellement. Un ami m'a parlé de l'organisme [...], et puis je suis allé les voir. C'est ainsi que je suis sorti avec des idées claires de ce je voulais faire réellement. C'est un laboratoire » (P-009-Microentrepreneur)*. Cette perspective est identifiée par Brana et Jégourel (2021) comme une forme de proximité relationnelle. Maziade (2013) va plus loin pour montrer que l'accompagnement de proximité tient compte des aspects plus larges que le suivi personnalisé ou individualisé. Dans le cadre des projets entrepreneuriaux, l'accompagnement de proximité inclut certes des caractéristiques d'un secteur ou d'un produit, comme la taille de l'entreprise, sa capitalisation et l'état de la concurrence, mais prend en compte la personne et son environnement (Maziade, 2013). Cette approche globale du crédit communautaire est particulièrement soulignée dans les témoignages recueillis. L'un des cadres interrogés déclare : *« Souvent, ce ne sont pas les personnes qui arrivent avec une idée très claire de ce qu'elles veulent faire. Il faut les aider à voir ce qui est possible, ce qui est porteur dans leur secteur » (P-002 – Cadre d'OCC)*.

Par ailleurs, le respect de l'autonomie du porteur s'inscrit dans une logique de souplesse qui privilégie la facilitation sur la prescription. Comme le soulignent Filion, Borges et Simard (2010), la création d'une entreprise ne saurait se réduire à un schéma linéaire classique (initiation, préparation, démarrage et consolidation) ou tout simplement reposer sur l'élaboration d'outils techniques (plan d'affaires, documents juridiques). C'est pourquoi, même quand l'organisme accompagne un porteur, les outils sont mobilisés comme aides à la décision, et non comme une démarche imposée. Un cadre d'OCC explique cette philosophie qui s'inscrit dans un cadre souple et adapté au rythme du porteur:

« On les aide à mettre en place leur projet, à structurer un plan d'affaires, à faire des prévisions financières. Ce qu'on veut, c'est qu'ils prennent un petit temps pour réfléchir à ce qu'ils veulent faire de leur projet., c'est juste un cadre pour structurer leurs idées, pas une obligation. Chacun avance à son rythme » (P-004-Cadre d'OCC).

La dimension de reconnaissance personnelle émerge comme un élément central de l'accompagnement par rapport aux besoins exprimés par le porteur. Au-delà des aspects organisationnels, l'accompagnement engage la personne du porteur. Le crédit communautaire se distingue en ce sens par sa capacité à reconnaître le potentiel de la personne et la valeur de son initiative. Un porteur témoigne de cette spécificité : *« J'ai été bien accompagné. Je voyais qu'ils voulaient m'aider dans mon projet. Ils ont été les seuls qui ont cru en moi à ce moment-là parce qu'il n'y avait pas de banque qui voulait me prêter ».* (P-006 - Microentrepreneur). Cette confiance accordée s'avère déterminante pour des porteurs exclus du système bancaire traditionnel. Cette reconnaissance se traduit par une approche centrée sur la personne : *« le crédit communautaire est avant tout un modèle fondé sur la personne »* (P-006 - Microentrepreneur).

3.2.1.2 De l'insertion professionnelle : un processus progressif soutenu par l'accompagnement

Nous avons vu que la conception du crédit communautaire est un dispositif hybride qui combine à la fois des objectifs économiques et sociaux (Tremblay et al., 2022 ; Maziade, 2013). Il se prolonge logiquement dans un accompagnement à l'insertion professionnelle des

personnes. Or, cette insertion professionnelle vise ici non l'accès à un emploi salarié, mais plus généralement un processus d'intégration sociale et économique où la création d'entreprise constitue un vecteur d'autonomisation (Verdier et Vultur, 2016). Comme le souligne Maziade (2013, p. 3) :

« Si, pour nous, l'insertion sociale passe par l'insertion économique, la voie entrepreneuriale offre un tremplin pour le passage des personnes vers l'autonomie financière. L'entreprise, sous ses diverses formes, n'est donc pas une fin en soi, mais plutôt le moyen qui mène au changement recherché ».

Cette dimension révèle deux enjeux complémentaires : le rôle spécifique des OCC dans l'accompagnement des transitions professionnelles, et les modalités d'un accompagnement gratuit et progressif où la temporalité constitue l'élément structurant.

a) RÔLE DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE DANS LA TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le passage à l'entrepreneuriat est un processus qui comporte de nombreux défis et exige des compétences différentes, une capacité à s'adapter et à apprendre rapidement. Selon Sardas et Gand (2011), cette transition nécessite un accompagnement adéquat pour relever les doutes et les hésitations. Les OCC privilégient une approche de transition progressive pour aider la personne à passer d'un statut de salarié à celui d'entrepreneur. Il s'agit du maintien temporaire de l'emploi au cours des démarches relatives à la mise en place ou au développement du projet. L'un des cadres interrogés explique la logique de cette démarche :

« J'accompagne des gens qui ont commencé à temps partiel. Ils gardent leur emploi salarié et attendent que leur projet décolle bien pour passer à temps plein. Lorsque les revenus générés dans l'entreprise démontrent un potentiel plus grand que les revenus du travail, la personne passe à temps plein » (P-002-Cadre d'OCC).

Par ailleurs, la transition professionnelle implique une réorientation réfléchie, où l'accompagnement joue un rôle déterminant pour garantir une transition alignée aux objectifs personnels et professionnels du porteur. Comme le souligne un cadre : *« On est souvent là dans les premières étapes. La personne n'a pas encore quitté son emploi, elle réfléchit à ce qu'elle veut faire, elle explore. Notre rôle, c'est de soutenir cette transition, de l'aider à ce*

projet » (P-003 - Cadre d'OCC). L'accompagnement est perçu comme un processus d'aide à la décision et précède l'engagement entrepreneurial.

La transition professionnelle est une démarche, qui va de l'exploration de l'idée (P-003) à sa validation de manière progressive (P-002). Ce processus est encadré par les OCC qui cherchent à minimiser les risques liés au projet sans compromettre le droit du porteur à l'expérimentation entrepreneuriale. La minimisation des risques ne tient pas seulement au maintien de l'emploi par la personne, mais elle est aussi liée à la stratégie conseillée par l'organisme. La personne qui garde son emploi a une source de revenu stable pendant la phase de démarrage. Elle peut ainsi analyser le développement de son activité avant de quitter son emploi. Un cadre explique la philosophie de ce type d'accompagnement : *« On est souvent là au moment où la personne réfléchit à quitter son emploi. Elle ne sait pas encore ce qu'elle veut faire, mais elle sent qu'elle veut autre chose. On l'aide à faire le point, à explorer des pistes » (P-004 – Cadre d'OCC).* Ce témoignage rejoint l'approche de Courlet et al. (2013) qui expliquent que le territoire est comme un réseau qui aide aux individus à redéfinir leur place progressivement.

Cependant, la réussite entrepreneuriale ne vient pas à tout prix. Les OCC reconnaissent ainsi la limite de leur accompagnement en raison des incertitudes liées à démarche entrepreneuriale. Suivant une analyse critique et réaliste, l'accompagnement ne garantit pas systématiquement la réussite de la transition professionnelle. Certaines trajectoires demeurent plus difficiles que d'autres, surtout quand le porteur quitte son emploi avant la maturité de son projet. Il arrive parfois que le projet entrepreneurial ne donne pas les résultats escomptés malgré le soutien offert par l'organisme. Le même cadre qui décrivait la stratégie de transition reconnaît les limites de cette approche : *« Il y a des cas où, c'est l'inverse qui se passe. Les gens abandonnent un emploi pour se lancer en affaires. L'entreprise ne fonctionne pas aussi bien que prévu, mais ça, c'est la réalité de l'entrepreneuriat » (P-002 – Cadre d'OCC).* Cette reconnaissance révèle une tension entre la fonction de sécurisation exercée par les OCC et l'incertitude à l'entrepreneuriat. Cette contradiction apparente dans le discours de P-002 révèle la complexité de l'accompagnement des transitions professionnelles. D'un

côté, les OCC développent des stratégies de minimisation des risques ; de l'autre, ils reconnaissent l'impossibilité de garantir le succès entrepreneurial. Cette tension illustre les limites de l'accompagnement face à l'incertitude entrepreneuriale.

b) UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PROGRESSIF

La gratuité de l'accompagnement offert constitue un facteur qui distingue les OCC des services de conseils privés. Elle révèle une conception non marchande, sous certaines formes, de l'accompagnement entrepreneurial et facilite certains porteurs, qui ne disposeraient pas de ressources suffisantes pour se faire accompagner, de créer leur entreprise sans avoir besoin de dépenser pour des consultations. L'absence de coût est particulièrement importante pour ces porteurs de projets issus majoritairement de milieux précaires ou en situation de transition professionnelle. Les propos suivants soulignent la portée de cet accompagnement :

Donner l'accès à des ateliers ou des formations pour savoir comment mieux gérer. Ce sont des formations gratuites. Alors que ces formations pourraient coûter 1,500 dollars ailleurs » (P-001 – Cadre d'OCC)

« C'est sûr que, si on leur demandait de payer pour chaque heure de coaching ou de formation, plusieurs ne pourraient tout simplement pas continuer » (P-003 – Cadre d'OCC).

Ces témoignages sont confirmés dans les propos d'un microentrepreneur qui exprime de manière explicite le rôle déterminant de cet accompagnement : *« Je bénéficie d'un accompagnement gratuit. Sincèrement, je n'aurais pas assez d'argent pour payer un consultant ou payer les services de consultation sur place. Un jour je leur ai dit : facturez-moi pour tout le temps que je vous appelle, puis ils m'ont dit non, non, on ne vous facturera jamais quand tu vas nous appeler » (P-006 - Microentrepreneur).* Toutefois, si l'accompagnement offert par les OCC apparaît gratuit pour les porteurs de projets, cette gratuité demeure relative. Les coûts du dispositif de l'accompagnement sont transférés vers d'autres mécanismes de financement, notamment les taux d'intérêt et les subventions (Goodwin-Groen, 2004). Dans ce prolongement, la portée économique de la gratuité peut être

déterminée à travers la dimension relationnelle de l'accompagnement identifiée par Brana et Jégourel (2021) comme pratiques d'insertion professionnelle.

Le modèle d'intervention du crédit communautaire tient compte non seulement du rythme, des besoins et du niveau de maturité du projet, mais aussi de toutes les phases de la démarche entrepreneuriale : exploration, expérimentation, autonomisation, puis validation du projet. Cette progressivité dans l'accompagnement permet au porteur d'éviter l'abandon, comme en témoigne un microentrepreneur : « *On ne nous pousse pas à aller plus vite que ce qu'ils sont prêts à faire. Le but, c'est qu'ils nous permettent d'avancer à notre rythme, mais que nous avançons dans un cadre* » (P-009 - Microentrepreneur). Cette forme d'accompagnement s'apparente à une adaptation continue et non un simple accompagnement ponctuel.

Par ailleurs, la progressivité de l'accompagnement justifie la temporalité de l'accompagnement offert. En effet, tout accompagnement a un début, un développement ou un déroulement et une fin (Bornard et al., 2019). Toutefois, l'accompagnement au sein du crédit communautaire semble dépasser cette séquence linéaire : « *Nous accompagnons la personne avant, pendant et même après le cycle de prêt. Ce qui est important pour nous est de voir que l'argent est bien utilisé et que la personne réussit* » (P-005 – Cadre d'OCC). L'accompagnement dépasse ainsi les limites temporelles du financement pour s'inscrire dans une logique de suivi à long terme.

3.2.2 La dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial

Dans le but de soutenir davantage le développement des projets de microentreprise, diverses modalités d'accompagnement sont mises en œuvre au sein du crédit communautaire. Contrairement à l'accompagnement humain du projet entrepreneurial qui privilégie la réflexivité et l'insertion professionnelle, l'aspect technique se repose sur le renforcement et le développement des compétences pour une gestion efficace du projet. Kamaha Njiwa et Valant Gandja (2019) soutiennent que ces deux dimensions sont à mobiliser simultanément dans les dispositifs d'accompagnement. L'accompagnement technique se structure autour de

deux composantes : la transmission de compétences ciblées et le renforcement des capacités entrepreneuriales.

3.2.2.1 De la transmission des compétences ciblées : entre formation et conseils appliqués

En microfinance, le concept de transmission connote l'idée d'un processus de cession, de transfert et de circulation d'argent. Dans une perspective historique et culturelle, il renvoie aussi au partage de compétences, de pratiques et de l'apprentissage collectif dans les mécanismes d'accompagnement (Bonescu et Caseau, 2016). Cette dernière acception de la transmission répond à un problème récurrent chez les microentrepreneurs accompagnés par les OCC : l'excellence technique dans leurs métiers coexiste souvent avec des lacunes importantes en gestion d'entreprise. En effet, deux cadres expriment cette réalité de manière complémentaire :

- Le premier cadre souligne cette dichotomie : « *Il est vrai qu'ils sont excellents dans ce qu'ils font, mais n'ont peut-être aucune compréhension de la dynamique comptable. Donc ils vont dire : je vais confier ça à ma sœur ou mon ami. Ce qui n'est pas le cas le plus souvent* » (P-004 cadre d'OCC). L'entreprise court des risques liés à sa viabilité dans la tendance à la délégation des tâches de manière informelle.
- Le second cadre confirme cette analyse en élargissant le spectre des compétences manquantes : « *Nous rencontrons souvent de très bons garagistes, fleuristes, maquilleurs, etc. Bien qu'ils soient très bons dans leurs domaines respectifs, il leur manque parfois les outils nécessaires pour naviguer dans le monde d'entreprise* » (P-002 - Cadre d'OCC). Cette lacune observée dépasse le seul domaine de la comptabilité de l'entreprise pour intégrer l'ensemble des fonctions managériales.

Pour pallier ce déficit observé chez les porteurs de projet soutenu, les OCC adoptent l'approche de savoirs fonctionnels appliqués à la gestion quotidienne. À travers cette approche, ils entendent renforcer les compétences des microentrepreneurs en gestion pour les rendre autonomes. Cela fait référence aux travaux de Rouveure (2018) qui relie les

compétences au pouvoir d'agir du dirigeant de microentreprise. Son pouvoir d'actions combiné à un besoin de savoirs et savoir-faire peuvent ainsi expliquer son degré de compréhension des différents aspects liés à l'entreprise, notamment la gestion comptable, le marketing ou encore la gestion des ressources humaines. Le processus d'apprentissage est ainsi impulsé par le crédit communautaire et tient compte tant de la dimension pratique de l'activité que de la dimension cognitive de l'entrepreneur. Toutefois, l'objectif n'est pas de former des spécialistes dans chaque domaine, mais développer cette capacité d'analyse nécessaire à la compréhension globale de certains aspects de l'entreprise. Cette ambition s'illustre particulièrement dans le domaine de la gestion financière, où le résultat est remarquable dans la gestion des microentrepreneurs soutenus. Un microentrepreneur témoigne des effets de cette stratégie sur sa capacité de gestion : « *Moi, personnellement, je ne savais rien en comptabilité. Mais grâce à mon organisme [...], quand mon comptable a fini de préparer les états financiers. Je suis en mesure de lui poser des questions qui ont du sens. Avant, je ne comprenais pas ce que je devrais demander* » (P-008 - Microentrepreneur). Cet accompagnement révèle un passage de la dépendance passive à une compréhension fine de l'entreprise, qui s'articule autour de deux dimensions complémentaires.

En premier lieu, l'accompagnement a alors un rôle de transmission des connaissances et de soutien dans le développement des compétences des aspects opérationnels de l'entreprise. Un cadre en explique : « *Même si ce n'est pas toi qui fais la comptabilité, il faut comprendre tes chiffres : est-ce que tu es rentable ? Est-ce que tes prix sont bien ajustés ?* » (P-005 - Cadre d'OCC). Cette compréhension dépasse la simple lecture des états financiers pour intégrer l'évaluation de la santé financière et la rentabilité de l'entreprise. En second lieu, l'accompagnement apparaît comme un moyen qui permet à l'entrepreneur d'intégrer une certaine culture d'entreprise liée à son évolution et à ses dynamiques internes. Cependant, si l'accompagnement fournit la base à l'entrepreneur, la mise en pratique de cette connaissance est essentielle pour sa réussite. Les OCC offrent ainsi une formule de proximité de terrain qui permet à l'entrepreneur de développer son plein potentiel.

Cette proximité de terrain aide l'entrepreneur à développer ses compétences entrepreneuriales et apporte à ce dernier une expérience hors du commun : « *On fait un accompagnement très terrain. On regarde avec eux comment gérer leurs entrées et sorties d'argent, on ajuste ensemble les prévisions, on revoit les priorités s'il y a des problèmes de paiement* » (P-004 cadre d'OCC). Un microentrepreneur illustre cette approche globale et personnalisée : « *Leurs conseils m'ont aidé non seulement dans la gestion du personnel, mais aussi à adapter mes relations avec les clients et gérer les conflits au sein de l'entreprise* » (P-006-Microentrepreneur). En l'amenant à analyser ses défis et à anticiper sur les conséquences de ses choix, l'accompagnement évite le porteur à une totale dépendance des conseillers externes.

En assurant au porteur le développement des compétences et leur mise en pratique, le crédit communautaire assure une mission sociale confirmant son apport dans la viabilité des projets de microcrédit. L'efficacité de cette approche intégrée réside dans la standardisation du processus et son adaptation à la situation des microentrepreneurs soutenus. Ceci représente la richesse de l'accompagnement offert par les OCC qui permet à une personne de mieux comprendre et d'appréhender avec plus d'aisance le futur de son activité.

3.2.2.2 Du renforcement des capacités managériales : une articulation entre savoir-faire technique et aptitudes en gestion

Le renforcement des capacités managériales vise à réconcilier l'excellence technique du porteur de projet et son action en tant qu'entrepreneur (Rouveure, 2018). Bien qu'il se situe dans une démarche progressive, ce renforcement répond à un réel besoin de la part des porteurs de projet. Trop souvent, ils se lancent dans l'entrepreneuriat avec d'excellentes idées sans avoir nécessairement la préparation adéquate pour gérer leur activité. Certains aspects de la gestion (gestion financière, administrative ou commerciale) restent un angle mort pour eux, alors que ceux-ci conditionnent le développement ou la réussite du projet. C'est dans ce contexte que Verzat et Toutain (2015) soutiennent que, dans un environnement aussi

incertain que le microentrepreneuriat, le développement de ses capacités en entrepreneuriat, ne devrait pas être une option pour le porteur de projet, mais une obligation. Le renforcement des capacités managériales désigne donc, dans cette perspective, l'ensemble des actions entreprises par la structure d'accompagnement dans le but serait de développer chez la personne accompagnée des aptitudes de gestion. Plus précisément, il devient donc le chemin par lequel l'organisme aide le porteur de projet à construire ses actions ou prendre des décisions pour comprendre l'entrepreneuriat.

a) DEVELOPPEMENT DE L'AGIR ENTREPRENEURIAL (PRISE DE DECISION, LIEN ENTRE SAVOIR-FAIRE ET COMPETENCES ENTREPRENEURIALES)

Nous devons rappeler que bon nombre de porteurs de projets partent avec une connaissance limitée en gestion d'entreprise. Dans un contexte où l'entrepreneuriat prend souvent la forme de microinitiatives portées par ces profils, le développement de l'agir entrepreneurial s'avère important. Cette notion recouvre « une situation dans laquelle l'entrepreneur développe ses actions chemin faisant, à destination de son écosystème constitué de parties prenantes, à partir d'une intentionnalité permettant de relier un futur souhaité à un contexte présent » (Catanzaro, 2016, p.336). L'agir entrepreneurial, soutient Schmitt (2015), correspond à une logique de construction intentionnelle dans laquelle l'entrepreneur prend conscience de sa situation. L'accompagnement offert participe ainsi au développement de son agir entrepreneurial en adaptant ses intentions et ses actions à ses différents environnements. Un cadre en explique la logique de cette démarche : « *On fait des séances sur le marketing, sur comment gérer les clients, la communication, les médias sociaux... des choses pratiques qu'ils peuvent appliquer tout de suite dans leur réalité* » (P-002 – Cadre d'OCC).

L'agir entrepreneurial repose donc sur une appropriation progressive des compétences liées à la gestion d'une entreprise et passe d'une gestion intuitive à une maîtrise de l'activité. Un cadre illustre la portée de cette démarche : « *On va travailler beaucoup sur le développement des compétences essentielles à la gestion d'une entreprise : gestion*

comptable, compréhension des actions marketing, gestion des ressources humaines » (P-005 – Cadre d'OCC). Ces compétences pratiques, bien qu'élémentaires, permettent non seulement de faire fonctionner l'entreprise, mais aussi de mieux comprendre ses mécanismes internes sur le long terme. Cette vision globale intégrée reconnaît le rôle de la formation dans l'entrepreneuriat. Les OCC jouent ainsi un grand rôle dans le soutien aux entrepreneurs en les orientant vers les ressources de formation disponibles dans la région, notamment les centres de formation professionnelle. Un cadre en explique :

« Je te donne un exemple. Le court lancement d'entreprise, c'est un cours qui va t'aider à faire ta réflexion et à aller jusqu'à faire un plan d'affaires. Puis c'est là-dedans que ça te donne une idée, c'est à la fin du parcours. Ce cours est offert par exemple à Rivière-du-Loup par le pavillon de l'avenir » (P-002 - Cadre d'OCC).

L'accompagnement offert est donc un point d'appui, un tremplin aligné sur les besoins réels de l'entrepreneur soutenu. Il s'adapte, s'améliore et, surtout, se cocrée avec ceux qu'il soutient selon ce que décrit un cadre : *« Certains arrivent au point où ils doivent embaucher. Là, on les accompagne sur la gestion d'équipe, les rôles, les salaires, les obligations » (P-001 - Cadre d'OCC).* Le but de l'accompagnement ici est de doter les entrepreneurs des outils ou des ressources dont ils ont besoin pour qu'ils se sentent capables d'agir.

b) DE LA METHODE D'ACCOMPAGNEMENT : RELATION DE PROXIMITE ET AJUSTEMENT DE SOUTIEN

Nous avons vu précédemment que l'accompagnement entrepreneurial est un processus d'apprentissage. Néanmoins, la réussite d'un projet entrepreneurial dépend du rythme d'avancement (étapes, calendrier) et de la méthode de gestion (outils, procédures) qui doit être adaptée aux capacités réelles du porteur de projet. Dans cette perspective, une gestion trop complexe par rapport aux moyens disponibles et à l'expérience du porteur produira un déséquilibre (Catanzaro, 2016). Pour éviter de la démotivation ou l'échec, le projet ne doit pas avancer plus vite que son porteur. Le but serait de maintenir l'équilibre entre le développement du projet et la capacité du porteur à en assurer la gestion. L'accompagnement offert au sein du crédit n'enlève pas l'autonomie décisionnelle ni le pouvoir d'action du porteur. La relation de proximité développée par les OCC rend possibles la personnalisation

et le maintien de cette autonomie : « *On essaie au moins d'aller les voir sur place une fois par mois. [...] La rencontre en personne est primordiale pour créer un bon lien de confiance* » (P-003 - Cadre d'OCC).

La méthode d'accompagnement caractérisée par une relation de proximité trouve un écho favorable dans les travaux de Brana et Jégourel (2021) dans les relations de microcrédit. Le témoignage de ce cadre (P-003) sur les visites sur place en témoigne l'importance pour le crédit communautaire. Ceci est renforcé par ce cadre (P-001) qui insiste sur l'ajustement de cet accompagnement afin d'éviter des solutions trop complexes dès le départ : « *Ça prend en compte ses besoins, ne pas partir trop gros, puis l'accompagner là-dedans. Donc, c'est partir avec une méthode qui répond à ses besoins spécifiques pour ne pas mettre le client dans le trouble* » (P-001 – Cadre d'OCC). Les OCC se montrent alors très prudents à travers leur méthode d'accompagnement, préférant ajuster progressivement leur soutien plutôt que de se concentrer sur une démarche rapide. Leur approche est donc articulée autour de deux composantes : une relation de proximité et un ajustement de soutien.

La dimension technique de l'accompagnement offert par les OCC se concrétise à travers une série de services concrets dont le but serait de renforcer et de développer les compétences managériales des porteurs de projet. Cet accompagnement tel que mis en œuvre au sein du crédit communautaire dépasser le seul soutien individuel pour s'inscrire dans une perspective plus large de développement territorial. Le renforcement des capacités des porteurs de projet contribue à favoriser la croissance, l'emploi et l'innovation. Ces observations rejoignent la perspective de Jean (2008) et Campagne et Pecqueur (2014) sur le renforcement des capacités économiques des territoires. Toutefois, l'autonomie décisionnelle du porteur représente l'un des défis de cet accompagnement technique.

Si le soutien offert au sein du crédit communautaire a permis de mettre en évidence la dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial, il importe désormais d'en examiner sa dimension territoriale. L'accompagnement territorial se concentre sur la mobilisation des ressources localement disponibles auprès d'un réseau dense d'acteurs pour soutenir les porteurs de projet. Les OCC jouent ainsi le rôle d'intermédiaire et aident les

porteurs de projet à s'insérer des acteurs du territoire afin de trouver des opportunités. Cette fonction du crédit communautaire révèle la dimension d'encastrement de l'accompagnement entrepreneurial offert. Le soutien ne se repose pas uniquement sur les ressources dont on dispose les OCC, mais s'élargit afin de renforcer les chances de succès des initiatives soutenues sur le territoire. L'accompagnement territorial fera l'objet de la section suivante.

**TABLEAU 7 SYNTHÈSE DE LA DIMENSION TECHNIQUE AU PROJET
ENTREPRENEURIAL²⁷**

Composantes de l'accompagnement	Contenu et modalités	Effets attendus sur le porteur de projet
Transmission de compétences ciblées	Partage de connaissances pratiques liées à la gestion (comptabilité, marketing, RH)	Réduction des lacunes de gestion; bonne maîtrise dans l'identification des besoins
Renforcement des compétences fonctionnelles en gestion	Formation à la gestion comptable, capacité d'analyse, autonomie décisionnelle	Capacité à interagir avec ses employés qui s'occupent des aspects techniques, compréhension stratégique
Conseils appliqués à la gestion quotidienne	Appui à la gestion des RH, clientèles, conflits, priorisations des dépenses	de Développement du bon sens de jugement entrepreneurial face aux enjeux
Développement de l'agir entrepreneurial	Appropriation progressive de savoir-faire gestionnaires liés au projet	Passage d'une gestion intuitive à une gestion opérationnelle maîtrisée
Ajustement du soutien	Adaptation du rythme et de la méthode au porteur et à la phase du projet	Renforcement de l'autonomie, meilleure adéquation entre compétences disposées et exigences du projet

Source : Walner Sainrisma

²⁷ Ce tableau présente les principales composantes de la dimension technique de l'accompagnement offert par les organismes de crédit communautaire (OCC). Chaque ligne détaille une modalité spécifique d'intervention, sa mise en œuvre concrète ainsi que les effets attendus sur le porteur de projet. L'ensemble illustre une logique de progression, allant de la transmission de savoirs fondamentaux à l'ajustement personnalisé de l'accompagnement, afin de favoriser le passage d'une gestion intuitive à une maîtrise opérationnelle de l'activité entrepreneuriale.

3.3 L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL AU PROJET ENTREPRENEURIAL

L'entrepreneuriat, en tant qu'activité de création de valeur économique et sociale, ne peut être dissocié de son ancrage territorial. Contrairement aux approches néoclassiques qui supposent l'existence d'un marché parfait, les recherches contemporaines en développement territorial soulignent l'importance des dynamiques locales dans la structuration des opportunités entrepreneuriales (Janssen, 2016). Cette approche s'inscrit dans une compréhension renouvelée de l'entrepreneuriat comme activité socialement et territorialement situé, où les ressources, les réseaux et les institutions locales constituent des déterminants majeurs de la réussite des initiatives entrepreneuriales.

L'accompagnement territorial au projet entrepreneurial s'écarte de la vision d'un soutien qui se repose sur une structure d'accompagnement pour intégrer la diversification de l'offre des services d'accompagnement. Cette approche reconnaît qu'un accompagnement efficace repose sur les dynamiques territoriales et la mobilisation des ressources localement disponibles. L'accompagnement territorial se distingue ainsi par son caractère multidimensionnel qui tient compte de divers aspects dans la vie d'une entreprise. Cette section de l'accompagnement territorial s'appuie sur les travaux de Granovetter (1985) sur l'encastrement social des activités économiques, qui démontrent que les activités économiques ne peuvent être dissociées des relations sociales dans lesquelles elles s'inscrivent. Cette perspective théorique éclaire les mécanismes d'accompagnement territorial par lesquels les OCC soutiennent l'intégration des porteurs de projet dans des réseaux de relations formelles et informelles, autrement seraient difficiles à mobiliser.

La présente section examine les modalités d'accompagnement territorial et s'appuie sur deux dimensions complémentaires : la première dimension, l'encastrement relationnel et institutionnel, concerne l'accès des microentrepreneurs aux services d'accompagnement des structures formelles et informelles de leur territoire. La seconde dimension, la mobilisation des ressources du milieu, se focalise sur les stratégies mises en œuvre par les OCC afin de

mobiliser différents types de ressources (communautaires, publiques et privées) au profit des porteurs soutenus. Le but de cette section est de mettre en lumière les stratégies et les pratiques sur lesquelles se repose l'accompagnement territorial afin d'illustrer la richesse et la complexité de cette dynamique territoriale.

3.3.1 De l'encastrement relationnel et institutionnel

Historiquement, la notion d'encastrement s'est imposée dans la nouvelle sociologie économique. Elle a été proposée pour la première fois par Karl Polanyi dans son ouvrage *La Grande Transformation*. Selon lui, l'économie est historiquement et structurellement encadrée dans les institutions sociales et politiques. Autrement dit, l'idée d'un marché autonome et déconnecté des structures sociales est une fiction théorique. Polanyi (1944) postule que « le processus économique consiste donc en un système de relations sociales, de règles partagées et de croyances communes qui recèle une certaine stabilité dans le temps et qui impose aux individus des contraintes, mais leur ouvre aussi des opportunités (Maucourant et Plociniczak (2009, p.144). Cette perspective de Karl Polanyi a été enrichie et nuancée par Granovetter (1985), qui propose une autre lecture de la notion d'encastrement à partir d'une approche relationnelle. Selon lui, les actions économiques ne sont pas seulement encadrées dans des réseaux sociaux, mais c'est à travers ces réseaux que s'opèrent les échanges économiques, la construction de la confiance et la régulation des comportements économiques. Il souligne, en effet, l'importance des liens sociaux, qu'ils soient forts et faibles, dans les opportunités économiques et la réduction des coûts de transaction.

Face aux défaillances du marché, l'encastrement relationnel et institutionnel est particulièrement important dans le contexte des petites entreprises par rapport à leur vulnérabilité. Les microentrepreneurs, aux ressources souvent limitées et à l'accès aux réseaux professionnels des grandes entreprises, dépendent beaucoup des mécanismes d'encastrement en matière de développement d'activités économiques. L'encastrement institutionnel et relationnel apparaît pour eux une stratégie d'intégration aux réseaux de proximité. Cette intégration comporte plusieurs éléments analytiques qu'il convient de noter :

l'accès à des informations, ressources financières et techniques, des modalités de soutien non disponible sur le marché. Elle facilite également la reconnaissance des projets entrepreneuriaux, soit l'acceptation des acteurs locaux dans l'écosystème entrepreneurial. En effet, un microentrepreneur bien encadré serait en mesure de mobiliser son capital social et institutionnel de son territoire afin de transformer les ressources relationnelles en avantages concurrentiels.

L'analyse de l'encastrement relationnel et institutionnel dans le contexte du crédit communautaire met en évidence deux modalités d'inscription territoriale des microentrepreneurs : le réseautage, qui constitue le mécanisme privilégié de construction et de maintien des relations sociales, et la génération d'opportunités entrepreneuriales qui traduit la capacité des organismes à transformer les ressources territoriales en opportunités pour les porteurs de projets.

3.3.1.1 Du réseautage

Le réseautage donne la possibilité aux microentrepreneurs de nouer des relations professionnelles qui peuvent être utiles sur le long terme. Il s'inscrit dans une logique de construction et de maintien de relations sociales avec d'autres individus et organisation au sein du territoire. Pour Julien et Lachance (2006), le réseautage permet de rencontrer les bons acteurs économiques et développer un réseau de personnes partageant les mêmes intérêts. Il ne s'agit pas seulement de rencontrer de nouveaux contacts, car l'instrumentalisation du réseautage permet à l'entrepreneur d'acquérir des connaissances, d'identifier des opportunités, rencontrer de partenaires potentiels et renforcer la position de l'entreprise. Ce rôle stratégique du réseautage aide l'entrepreneur à sortir de l'isolement, surtout dans le cas des microentreprises où les ressources internes sont souvent limitées. C'est dans cette perspective que Messegheem et Sammut (2010) soutiennent que le réseautage permet à l'entrepreneur de bénéficier de l'expérience collective et de mutualiser les risques à travers le partage d'informations, l'échange d'expériences et la solidarité professionnelle.

Selon les résultats obtenus, le réseautage se décline sous deux modalités distinctes et correspond à des logiques d'action différentes de mobilisation de ressources territoriales : le réseautage événementiel et le réseautage institutionnel.

a) DU RESEAUTAGE EVENEMENTIEL

Le réseautage événementiel est la première forme d'encastrement relationnel observée dans les pratiques des OCC. Il se concrétise à travers l'organisation et la participation des porteurs de projet soutenus à des événements de caractère professionnel, notamment des conférences, des foires, des salons d'affaires et d'autres types d'événements. La participation à ces activités donne l'occasion aux porteurs de projet d'interagir avec d'autres personnes dans leur domaine d'activité et de développer des partenariats. Le réseautage est un moyen privilégié pour les OCC d'accompagner les porteurs de projet : un cadre en témoigne l'importance :

« Les activités de réseautage sont l'un de nos piliers. Il est l'un des éléments importants de nos actions, en plus de l'accompagnement et du financement. On travaille beaucoup à organiser des activités, partage d'expériences, mais aussi du réseautage pour petit entrepreneur ou très petite entreprise, on profite des 5 à 7 » (P-001 – Cadre d'OCC).

Dans les pratiques du crédit communautaire, le réseautage est très important. C'est un modèle ancré dans les pratiques locales de concertation et de partenariat. Il permet, aux porteurs de projet soutenus, l'accès aux réseaux d'échanges communautaires :

« Le réseautage est une activité clé dans notre façon de fonctionner. Nous encourageons tous nos clients à participer à des événements, soit des conférences, des foires et autres à chaque fois qu'une occasion se présente. À travers ces rencontres, tu peux sortir avec une idée, un contact qui aura un impact sur ta vie entrepreneuriale » (P-004 – Cadre d'OCC).

Le succès du réseautage événementiel ne se mesure pas seulement durant l'événement, mais bien après, lorsque les relations se prolongent et se développent. Le témoignage de ce répondant illustre bien le résultat : *« Je me rappelle mon premier contact avec l'organisme*

[...], c'était lors d'un 5 à 7, un ami m'en avait parlé. Je lui dis, c'est quoi mon projet, puis il m'a encouragé à faire une demande [...] » (P-008 - Microentrepreneur).

Par ailleurs, le réseautage événementiel ne se résume pas uniquement aux rencontres réelles. Dans un contexte où les rencontres physiques sont souvent limitées, les rencontres en lignes sont devenues très à la mode. Un cadre d'organisme partenaire souligne cette adaptation : *« On a un nouveau groupe d'entrepreneurs qui s'est lancé sur Facebook. Et ils font des activités mensuelles. Donc, ce sont des activités où on va participer dans un contexte où, nous, on fait partie du réseautage » (P-012 – Cadre d'organisme partenaire).* Les réseaux sociaux sont donc très importants pour établir des contacts, développer et entretenir efficacement son réseau professionnel. La multiplication des occasions d'échanges augmente les chances de déboucher sur des opportunités entrepreneuriales.

Les OCC offrent une aide structurée et accessible aux porteurs de projet pour se réseauter : *« Grâce au lien de confiance créé, on les invite à toutes les activités qui pourraient être intéressantes pour le développement de leur microentreprise. [...] Cette courroie de transmission est une bonne occasion pour les porteurs de projets » (P-003 – Cadre d'OCC).* La stratégie de sélection d'événements de réseautage montre à quel point les OCC ont une bonne connaissance des besoins des personnes soutenues.

Les OCC mettent beaucoup l'accent sur de telles initiatives (conférences, foires, 5 à 7) qui peuvent conduire à une croissance mutuelle et à des opportunités pour les porteurs de projet soutenus. Le réseautage événementiel est, dans cette perspective, une initiative intéressante qui permet aux microentrepreneurs de parler de leur projet et de leur impact, de faire comprendre leur besoin et de recueillir des conseils pour se développer et s'améliorer. Il représente aussi pour ces microentrepreneurs, bien plus qu'un simple rassemblement social, une plateforme stratégique donnant lieu à des collaborations, l'apprentissage et le partage des ressources.

b) DU RESEAUTAGE INSTITUTIONNEL

Au-delà de l'événementiel, le réseautage institutionnel tend à rapprocher les microentrepreneurs aux institutions déjà établies. Les microentrepreneurs ne sont pas toujours au courant des ressources institutionnelles disponibles dans leur milieu. En effet, souvent, les organisations ou institutions ont souvent des ressources (financières, humaines, technologiques) qui pourraient être bénéfiques aux petits entrepreneurs, mais ne développent pas assez de mécanismes d'accès à ces ressources. Ce type de réseautage est une occasion spéciale pour ces petits entrepreneurs d'exploiter l'avantage de ces ressources afin de développer leurs activités. Comme l'explique un cadre :

« Il y a une sorte de distance entre les institutions classiques et les petits entrepreneurs. Ces rencontres représentent une occasion pour faciliter des échanges entre eux. Souvent, les institutions classiques ont des ressources qui pourraient être bénéfiques aux petits entrepreneurs, mais elles n'ont pas le réflexe d'aller les voir » (P-012 – Cadre d'organisme partenaire).

L'accompagnement des OCC s'avère particulièrement important pour ces petits entrepreneurs qui ne disposent pas toujours de réseaux de contacts pour accéder directement aux ressources institutionnelles. Grâce aux OCC, ces microentrepreneurs bénéficient de financement et de l'expertise locale qui leur seraient autrement inaccessibles. Un tel soutien est mis en avant par un cadre : *« On va les diriger vers d'autres organismes ou d'autres institutions [...] y auront évidemment les MRC, les SADC [...] qui font partie de nos partenaires » (P-002 – Cadre d'OCC).* Le mécanisme de soutien des OCC est complété par les ressources disponibles pour offrir un accompagnement global aux microentrepreneurs. Les personnes qui ont des besoins trop complexes sont orientées vers des ressources encore plus encadrantes, comme en témoigne ce cadre : *« On peut les orienter vers des gens de notre réseau, des gens qui sont déjà passés par là, ou encore vers des ressources techniques dans la région » (P-003 – Cadre d'OCC).* Brana et Jégourel (2021) soulignent ainsi l'ancrage territorial du microcrédit. En effet, l'analyse des rapports du microcrédit au territoire se caractérise par la constitution de partenariats localisés au profit du développement territorial.

Ils observent également que certaines institutions vont même développer des systèmes de parrainage pour permettre aux nouveaux microentrepreneurs de bénéficier des expériences d'entrepreneurs plus expérimentés.

3.3.1.2 De la création d'opportunités entrepreneuriales

Les mécanismes d'intervention des OCC résident aussi dans l'identification d'opportunités entrepreneuriales au profit des microentrepreneurs. Si la vigilance entrepreneuriale se repose sur une capacité individuelle permettant d'identifier des opportunités négligées par d'autres (Boumedjaoud et Messeghem, 2020), la génération d'opportunités entrepreneuriales enrichit cette démarche au moyen d'une dynamique collective. L'accompagnement offert par les OCC aide le porteur de projet à obtenir des informations utiles et ainsi faciliter l'identification de nouvelles opportunités d'affaires. C'est dans ce contexte que Shane et Venkataraman (2000) affirment que les opportunités entrepreneuriales arrivent non seulement à partir des expériences personnelles, mais sont souvent facilitées par l'accompagnement. Le crédit communautaire, à travers ses mécanismes d'accompagnement, identifie des opportunités en lien avec les intérêts du promoteur qui l'exploitera. La capacité de l'organisme de faire le pont entre une opportunité et un microentrepreneur devient dans ce contexte un élément essentiel à l'efficacité de ses pratiques d'accompagnement. Cette génération d'opportunités entrepreneuriales est matérialisée à travers deux mécanismes fondamentaux : une veille proactivité des opportunités entrepreneuriales et l'accès à des ressources locales selon les besoins identifiés.

a) *VEILLE PROACTIVE DES OPPORTUNITÉS ENTREPRENEURIALES*

La veille proactive des opportunités entrepreneuriales est une approche qui met l'accent sur l'anticipation et la gestion d'opportunités au profit des microentrepreneurs soutenus. Elle se distingue d'un simple partage d'information. Elle consiste pour l'organisme d'identifier l'ensemble des dispositifs de soutien dans son milieu avant même que le microentrepreneur en exprime le besoin. Cette fonction fait des OCC de sources d'informations précieuses qui

aident les microentrepreneurs à maximiser les chances de réussite de leurs initiatives : Un cadre interrogé en témoigne : *« Les organismes sont quand même une source d'information et d'accompagnement, fort importante pour les nouveaux promoteurs qui veulent entreprendre une activité » (P-011 – Cadre d'organisme partenaire).*

Par ailleurs, cette dynamique des OCC repose sur plusieurs facteurs spécifiques : premièrement, la proactivité optimise le financement des projets en combinant différentes sources de financement et réduit la dépendance du microentrepreneur d'un seul dispositif de soutien. Deuxièmement, elle sensibilise le microentrepreneur sur des ressources qu'il pourrait ignorer. Troisièmement, elle familiarise le microentrepreneur aux exigences des organismes de financement ou de subvention. Les propos suivants expliquent la logique de ce mécanisme d'accompagnement :

« Notre travail, ce n'est pas juste de dire oui ou non à un promoteur. Nous sommes sur tous les fronts, tout ce qui se passe dans le milieu pour nos entrepreneurs. Si un programme vient de sortir, c'est à nous d'informer l'entrepreneur. Nous avons un réseau de contacts pour ça » (P-004 – Cadre d'OCC).

« C'est un travail de titan, mais qui est essentiel, être sur les appels de projets ou encore des programmes qui sortent ainsi les nouvelles subventions. Nous nous informons en conséquence, parce que, quand un entrepreneur vient nous voir, nous devons être de lui dire ce qui sera bon pour lui, soit pour compléter notre prêt, soit pour l'informer des programmes qu'il ne connaissait pas dans le milieu. Il comprendra mieux avec nous comme ça fonctionne, qu'elles sont les attentes, les critères, les délais... » (P-002 – Cadre d'OCC)

Et enfin, la proactivité des OCC se manifeste également à travers la sélection de secteurs d'activités qui n'ont pas l'air d'intéresser certaines institutions, comme l'illustre ce témoignage : *« Nous allons prêter des gens qui veulent démarrer des projets dans des secteurs d'activités variés où les autres organisations ou institutions n'ont pas pensé, le commerce de détail, les salons de coiffure, la restauration, par exemple » (P-001 – Cadre d'OCC).* Ce témoignage révèle l'importance accordée par les OCC à la diversité des besoins entrepreneuriaux du territoire.

b) ACCÈS AUX RESSOURCES LOCALES SELON LES BESOINS IDENTIFIÉS

L'accès aux ressources locales est le second pilier de la création d'opportunités entrepreneuriales au sein du crédit communautaire. En effet, avoir une meilleure connaissance des diverses ressources disponibles pour répondre aux besoins de l'entrepreneur est très important. Le défi de l'entrepreneur réside souvent dans la nécessité de trouver des ressources adaptées à son projet. Une telle stratégie de la part des OCC permet aux entrepreneurs d'accéder aux meilleures ressources disponibles de leur région. Ainsi, l'accès à des ressources selon les besoins identifiés des microentrepreneurs prend diverses formes, notamment l'orientation vers des partenaires du milieu ou la mutualisation de l'expertise locale. U Cadre en témoigne : « *On travaille beaucoup avec les entrepreneurs pour essayer de les orienter vers de bonnes ressources. Il y a des ressources externes qui sont nécessaires, donc on est là pour les conseiller plutôt que de les punir ou les juger sur les opérations* » (P-001 - Cadre d'OCC).

Par ailleurs, même lorsque ne disposerait pas en interne l'expertise requise, il s'assure en sorte que le microentrepreneur soit orienté vers une ressource locale disponible. Cette pratique est très bien développée au sein du crédit communautaire, comme l'explique ce cadre : « *Nous les référons aux bons endroits qui pourront répondre à leurs demandes. Par exemple, s'il s'agit d'un projet qui nécessite d'un d'une subvention ou d'un accompagnent légal, on réfère la personne à l'organisme chargé du de cet aspect* » (P-003 – Cadre d'OCC). Les OCC font en sorte qu'aucun entrepreneur ne reste sans solution : « *Un promoteur qui vient nous voir, il ne partira pas sans rien* » (P-003 – Cadre d'OCC). Ce témoignage est renforcé par un cadre qui affirme que le soutien offert par le crédit communautaire repose sur son réseau de partenaires locaux : « *Ils (les OCC) ne sont pas souvent les seuls dans le montage des dossiers, nous sommes là aussi comme un appui* » (P-004 – Cadre d'organisme partenaire). La collaboration des OCC avec d'autres partenaires du milieu confirme bien cette dimension partenariale ou institutionnelle : « *On travaille beaucoup avec des organismes de crédit communautaire de la région ainsi les MRC, notamment pour l'expertise comptable* » (P-011 – Cadre d'organisme partenaire). L'action coalisée des acteurs du

territoire participe au façonnement de réseaux, de services et d'espaces nécessaires au développement du soutien offert par les OCC. Un cadre d'organisme précise : « *On a aussi des ententes avec la MRC pour du soutien à certains projets, notamment en économie sociale ou dans des secteurs prioritaires* » (P-004 – Cadre d'OCC).

Le partenariat établi est une stratégie de développement local qui met à contribution l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à une plus grande échelle aux besoins des microentrepreneurs. Toutefois, les ressources mobilisées ne sont pas que monétaires, mais surtout relationnelles et institutionnelles. Dans cette perspective, les mécanismes de soutien des OCC peuvent compter sur une présence significative d'initiatives locales visant à créer les conditions de réussite des projets de microentreprise.

La création d'opportunités entrepreneuriales est centrale dans la dynamique de soutien des OCC. Ces derniers partent d'une bonne connaissance des besoins des microentrepreneurs pour générer de nouvelles occasions d'affaires. Ces résultats rejoignent les travaux de par Langevin et Jacob (2008) et Mvogo Balla (2023), qui préconise l'idée selon laquelle le développement territorial passe d'abord par une bonne connaissance de ses populations et de ses ressources. Une telle approche est renforcée par Guérin (2002), qui montre que les activités financées par le microcrédit varient considérablement d'un endroit à l'autre. Cela suppose par conséquent des adaptations en permanence des programmes d'accompagnement. Un tel constat pose la nécessité de regrouper géographiquement les divers acteurs d'un même territoire afin de produire une dynamique de développement local (Buclet, 2011).

En conclusion, les OCC ne sont pas toujours seuls à intervenir auprès des porteurs de projet, lorsque cela est possible, ils interviennent en synergie avec d'autres acteurs de soutien à l'entrepreneuriat. Cette collaboration permet ainsi aux OCC d'aider les porteurs de projet, au moyen de relations formelles ou informelles, l'accès à des ressources pour démarrer, développer ou consolider leur entreprise. L'accompagnement proposé au niveau du crédit communautaire donne lieu à un travail de terrain concerté et complémentaire. Dans cette perspective, l'accompagnement territorial offert au sein du crédit communautaire est encadré

dans des relations sociales et institutionnelles, qui sont déterminantes dans la réussite des projets entrepreneuriaux soutenus.

3.3.2 De la mobilisation des ressources du milieu (communautaire, publiques, privées)

La réussite d'un projet entrepreneurial dépend en grande partie de la mobilisation de l'ensemble des ressources (communautaires, publiques et privées) localement disponibles (Catanzaro, 2016 ; Villeneuve, 2009). Ces ressources sont identifiées et articulées, au moyen d'une approche adaptée, pour répondre aux besoins spécifiques des projets de microentreprise (Sarr, 20150). Sur ce point, le crédit communautaire est en soi une innovation, puisqu'il résulte de la mise en place d'une formule novatrice. Il fait preuve de créativité en réunissant ces trois types de ressources venant répondre aux attentes et aux besoins d'une clientèle spécifique.

3.3.2.1 De la mobilisation des ressources communautaires

Les ressources communautaires constituent l'une des premières catégories de ressources mobilisées pour accompagner les porteurs de projet. Elles s'appuient sur des réseaux de proximité et d'entraide pour favoriser une meilleure stimulation de la dynamique entrepreneuriale. La mobilisation des ressources communautaires est un élément essentiel des services d'accompagnement du crédit communautaire, puisqu'elle permet de rassembler les acteurs et les organisations autour d'un nous collectif. Afin d'accompagner plus de microentrepreneurs dans leur démarche entrepreneuriale, le crédit communautaire reçoit des dons d'organismes communautaires qui sont touchés par la problématique du financement des petites activités. Ces organismes se fient au professionnalisme des OCC pour choisir des projets à financer. Ils voient aussi le crédit communautaire comme un relais entre eux et les promoteurs. Un cadre explique la logique de cette démarche : « *On a souvent reçu de dons de quelques organismes qui connaissent nos activités, et qui sont touchés par la problématique d'accès au financement rencontré par les petits commerces* » (P-005 – Cadre d'OCC).

Par ailleurs, pour optimiser leurs services d'accompagnement, les OCC peuvent aussi compter sur les programmes des partenaires du milieu, notamment les SADC, le CLD, les Chambres de commerce, etc. En effet, plusieurs organismes du milieu développent des fonds spéciaux afin de pallier les enjeux liés au financement des projets de microentreprise. C'est le cas des SADC avec leur programme de financement aux jeunes entrepreneurs :

« Nous pensons au programme des SADC, soit une stratégie jeunesse qui s'adresse aux jeunes. Ce programme va jusqu'à 39 ans. Par exemple, je peux te prêter 25,000 à 0 % pendant les deux premières années. Un tel programme pour démarrer un projet est plus que bénéfique pour un jeune à la place d'un prêt » (P-005 - Cadre d'OCC).

Cela permet aux microentrepreneurs soutenus par le crédit communautaire de trouver des ressources nécessaires pour contribuer au développement de leur activité. Ces structures de soutien à l'entrepreneuriat permettent au crédit communautaire de répondre à des défis de financement qu'il lui serait impossible tout seul.

« Nous, ici, nous ne travaillons pas seuls. Nous travaillons avec des partenaires comme les SADC, les MRC, les Chambres de commerce et les CLD pour créer un réseau solide pour les personnes qui frappent à nos portes. Grâce à ces partenaires, nous mettons à leur disposition des ressources pour qu'elles ne restent pas bloquées dans leurs activités » (P-005 – Cadre d'OCC).

Ce soutien garantit la continuité des services d'accompagnement offert par les OCC aux porteurs de projet.

3.3.2.2 De la mobilisation des ressources publiques

Les ressources publiques représentent la deuxième catégorie de ressources mobilisées pour accompagner les porteurs de projet. Elles regroupent l'ensemble des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat mis en place par les principaux paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal. Ces ressources concernent les subventions, les programmes de développement économique, les services publics d'accompagnement entrepreneurial et les organismes publics d'appui aux entreprises. Face à la complexité administrative ou la méconnaissance de l'existence de certains programmes gouvernementaux, les OCC

interviennent afin d'enrayer les difficultés imposées aux microentrepreneurs lorsqu'ils frappent aux portes des différents paliers de gouvernement. L'expérience de ce microentrepreneur illustre bien les effets de cet accompagnement : « *Pour acheter ma machine de production, j'ai eu recours à un programme municipal de financement. Je ne le connaissais pas avant de faire mon prêt à l'organisme [...]* (P-008 - Cadre d'OCC).

Les subventions publiques sont des incitatifs qui peuvent contribuer à la croissance des entreprises. Bien qu'il s'agît du financement gratuit, les subventions présentent souvent des inconvénients. En effet, elles sont souvent soumises à des conditions d'éligibilité strictes et ne fournissent qu'un financement partiel. Pour la plupart des entrepreneurs, les subventions sont susceptibles de constituer une charge administrative supplémentaire. Les OCC jouent un grand rôle dans ce processus auprès des porteurs de projet. Ils les aident non seulement à identifier les programmes de subvention disponibles, mais aussi à constituer des dossiers de demande solides. Les subventions sont perçues comme étant plus avantageuses pour les microentrepreneurs que le recours exclusif à des prêts, notamment en raison des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les subventions semblent être l'option de financement idéale pour de nombreux projets. Un cadre en témoigne : « *Nous savons que les MRC ont souvent des subventions. Si nous pouvons aider à un porteur de projet à avoir cette subvention-là plutôt que de faire un prêt avec un taux d'intérêt, nous allons aider cette personne à aller chercher le meilleur* » (P-002 – Cadre d'OCC).

Nous avons mentionné précédemment que, de manière générale, les subventions gouvernementales sont souvent partielles. Selon les données recueillies, elles sont souvent orchestrées par des entités comme les MRC. Bien que ces financements puissent ne pas couvrir la totalité du coût du projet, elles demeurent néanmoins importantes afin de compléter d'autres sources de financement. Les subventions partielles, dans ce contexte, peuvent servir de soupape pour débloquer certains projets qui, autrement, pourraient être freinés par un manque de capital initial ou de fonds de roulement : « *Les MRC ont des programmes de subvention pour ces entreprises là, mais à hauteur de 80%, donc il y a toujours un 20% à*

comblent. Mais les autres partenaires (institutions classiques) qui existent n'iront pas nécessairement dans ces secteurs-là » (P-004).

3.3.2.3 De la mobilisation des ressources privées

Les ressources privées constituent la troisième catégorie de ressources mobilisées, incluant les financements bancaires, les investissements privés, les partenariats avec des entreprises établies, et l'accès aux réseaux professionnels privés. La mobilisation de ces ressources nécessite souvent une légitimation préalable des projets entrepreneuriaux, processus dans lequel les OCC jouent un rôle important. Au-delà des ressources publiques ou communautaires, les ressources privées sont très importantes pour les OCC. Elles prennent la forme de dons, de mécénat, de parrainage ou de capital-risque. L'implication du secteur privé est souvent motivée par des considérations philanthropiques, des objectifs de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou d'intérêt collectif pour le développement économique local. Cette contribution est essentielle pour diversifier les sources de financement et pour apporter une flexibilité que les dispositifs publics ne peuvent pas toujours offrir. La mobilisation des ressources privées se concentre sur deux composantes : des ententes formelles avec des institutions et des dons des particuliers.

Tout d'abord, les OCC sont financés à partir des ententes formelles passées avec des institutions financières ou des fondations. Ces financements sont généralement mis à disposition des projets communautaires qui ne seraient pas éligibles aux critères de financements traditionnels. Un exemple concret est l'entente avec la Caisse Desjardins, qui alloue des fonds destinés au financement des initiatives locales. Ces fonds visent à soutenir le développement de projets entrepreneuriaux à impact social ou économique : *« Nous avons déjà une entente avec la Caisse Desjardins pour un chiffre assez rond 20,000 dollars par année. Les 20,000 dollars servent pour accompagner des gens afin de donner vie à des projets de la communauté que les autres institutions ne voulaient pas nécessairement » (P-005-Cadre d'OCC).*

Les dons des particuliers, pour leur part, sont une source de financement précieuse pour les OCC et, par extension, des projets qu'ils soutiennent. Ces personnes, par leurs prêts ou leurs dons, reconnaissent le crédit communautaire comme un investissement socialement responsable qui contribue au développement économique de leur communauté. Un répondant illustre la manière dont un prêt accordé par un particulier où les revenus d'intérêt seront versés à un organisme de bienfaisance de la communauté :

« Nous avons un partenariat avec un particulier. Il nous prête 10,000 dollars à X % d'intérêt. Nous prêtons ce montant à nos membres à intérêt. Le particulier nous demande de verser le profit à un organisme communautaire de bienfaisance de la place. C'est un partenariat qui existe depuis de nombreuses années » (P-001).

La littérature scientifique est remarquablement riche sur la mobilisation des ressources au sein du crédit communautaire. Par sa mission mobilisatrice et son ancrage local, le crédit communautaire bénéficie d'une grande diversité de source de capitaux. Qu'elles soient communautaires, publiques ou privées, ces ressources sont utilisées pour offrir un accompagnement collectif centré sur la personne et son projet entrepreneurial (Maziade, 2013 ; Tremblay. 2019). Les OCC sont donc des ressources alternatives d'accompagnement aux personnes exclues du financement traditionnel (Guérin, 2002 ; Sarr, 2015 ; Villeneuve, 2009 ; Zerdani et Mendell, 2014). Chaque type de ressource mobilisée donne au crédit communautaire une expertise qui allie soutien à la personne et développement entrepreneurial (Lévesque et al., 2001 ; Gagné, 2005 ; Courlet et al., 2013). Les ressources publiques, au moyen des subventions totales ou partielles, sont très importantes dans la démarche entrepreneuriale des nouveaux microentrepreneurs. L'expertise des OCC jumelée à l'expertise d'autres organismes d'accompagnement est très bénéfique pour les microentrepreneurs soutenus. Enfin, les ressources privées, notamment les dons ou prêts des particuliers, complètent le dispositif en apportant une source de financement additionnelle et une implication citoyenne. La capacité d'un territoire à orchestrer cette mobilisation de ressources est un indicateur clé de son dynamisme entrepreneurial et de sa résilience face aux défis économiques.

Synthèse générale du chapitre

Nous avons exploré, à travers ce chapitre, la richesse de l'accompagnement territorial au projet entrepreneurial sur deux dimensions : l'encastrement institutionnel et relationnel, et la mobilisation des ressources du milieu. Nous avons découvert que l'accompagnement territorial au projet entrepreneurial repose sur une dynamique de soutien où les différentes structures organisationnelles jouent un rôle prépondérant. En effet, différents mécanismes de soutien sont mis en place afin d'accompagner les porteurs de projet dans la mise ou la croissance de leurs projets de microentreprise. Tout d'abord, le réseautage, sous ses formes événementielle et institutionnelle, est un outil clé qui permet aux porteurs de projet soutenus d'élargir leur réseau professionnel et saisir des opportunités d'affaires. Il participe non seulement au développement de l'entreprise, mais contribue également à sa visibilité. La génération d'opportunités entrepreneuriales, alimentée par une veille proactive d'opportunités et un accès aux ressources localement disponibles selon les besoins identifiés, augmente les chances de succès de l'activité.

Parallèlement, la mobilisation des ressources, qu'elles soient communautaires, publiques ou privées, constitue un mécanisme clé du succès de l'intervention du crédit communautaire. Ce processus est matérialisé à travers la construction de relations durables et la mise en place de stratégies innovantes pour accéder les ressources nécessaires. Chaque type de ressource mobilisée par les OCC contribue à renforcer l'ancrage territorial du crédit communautaire. Il joue également un rôle complémentaire dans les mécanismes de soutien offerts aux microentreprises. En définitive, l'accompagnement territorial au projet entrepreneurial repose sur une synergie entre différents organismes de soutien, qui permet aux microentrepreneurs de surmonter certains défis et de saisir des opportunités au moyen de l'accompagnement pour contribuer au développement socio-économique de leur territoire.

CHAPITRE 4

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce chapitre s'appuie sur les données recueillies auprès des cadres d'OCC, des partenaires locaux et des microentrepreneurs. Nous avons exploré, à travers cette section, trois mécanismes d'accompagnement mis en place par les OCC afin de soutenir les porteurs de projet. Nous allons tenter de répondre à notre question principale de recherche, qui consistait à comprendre les mécanismes d'accompagnement mis en œuvre par les OCC pour soutenir les porteurs de projet. Pour y répondre, nous discuterons, successivement, des trois composantes de cet accompagnement par les OCC : l'accompagnement financier adapté, l'accompagnement technique et l'accompagnement territorial au projet entrepreneurial.

4.1 LA DIMENSION FINANCIÈRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement financier adapté au projet entrepreneurial est l'une des dimensions distinctives du modèle d'intervention des OCC. Il tient à la capacité des OCC d'adapter leur politique de financement aux réalités des porteurs de projet de la région. Contrairement aux modèles traditionnels qui se basent sur des critères standards, notamment des garanties matérielles, des historiques de crédit établis ou des montants de prêt souvent élevés, les OCC prennent plutôt en compte la nature du projet, la motivation du porteur et de son profil. Ces caractéristiques permettent aux OCC de rendre le crédit accessible aux populations exclues du réseau de financement traditionnel. Les OCC valorisent ainsi la personne avant le capital et favorisent leur inclusion financière dans le paysage financier. Ce mode d'accompagnement instauré par les OCC a pour fondement la confiance et l'engagement réciproque que Maziade (2013) qualifie de contrat moral.

Plusieurs répondants ont mis en avant cette flexibilité au sein du crédit communautaire, notamment la possibilité de négocier des délais de grâce, de reporter une échéance ou d'obtenir un moratoire en cas de difficultés. Cette politique mise en œuvre fait que les prêts soient accordés dans des conditions favorables, répondent aux situations et aux besoins des porteurs de projet. Sans cette approche adaptée au sein du crédit communautaire, certains

projets de microentreprise n'auraient pas pu voir le jour. Une telle observation rejoint les observations de Servet (2006), qui insiste sur le fait que le microcrédit aide à démocratiser l'accès au financement, soit permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès au crédit par l'assouplissement des conditions d'octroi. Elle a également renforcé les critiques formulées par Lobez et Vilanova (2006) et Maystadt (2002) à propos des institutions financières traditionnelles, dont les critères d'octroi excluent d'emblée une part importante de porteurs de projet et des populations à faibles revenus qui ne répondent pas à leurs exigences. Les mécanismes de financement des OCC contrastent fortement avec la logique traditionnelle des institutions financières où la capacité d'emprunt est souvent conditionnée par des garanties matérielles ou des antécédents de crédit. L'accompagnement des OCC s'inscrit donc dans une logique inclusive, notamment l'absence de garantie, qui s'apparente à une forme de finance solidaire (Villeneuve, 2009 ; Zahraoui, 2006 ; Tremblay, 2022) où le crédit est pensé non comme une simple transaction financière, mais comme un dispositif au service de développement de projets.

Cependant, l'absence de garantie ne traduit pas pour autant l'absence de risque pour l'organisme. Par exemple, au Sud, l'absence de garantie est souvent compensée par le prêt de groupe ou le crédit solidaire qui permet à plusieurs particuliers de cautionner ou de gager un emprunt sur un groupe (Sarr, 2015). Le remboursement est motivé par une pression des pairs. Dans ce contexte, si un membre se montre défaillant, les autres membres du groupe assument le remboursement (Wegner, 2006). Le prêt de groupe permet aussi de gérer les contraintes d'antisélection et le risque d'aléa moral (Stiglitz, 1990). Cependant, cette technique pour minimiser les défauts de remboursement n'est pas adaptée dans les pays industrialisés. Selon les analyses, ces pratiques ne peuvent être efficaces que sous certaines conditions bien spécifiques (forte cohésion sociale, esprit de solidarité et de coopération), lesquelles ne sont pas réunies dans le contexte socio-économique des pays du Nord (Sarr, 2015). Cela explique l'émergence d'une approche alternative de microcrédit permettant à la fois de diversifier l'offre de crédit pour répondre aux différents besoins de financement. C'est dans cette perspective que, au Nord, particulièrement dans le contexte québécois, l'absence de garantie est compensée par l'accompagnement dont bénéficie l'emprunteur. À l'issue de

cette analyse, il est apparu que les prêts sont individuels et la constitution d'un groupe se fait dans d'autres objectifs dans le processus de prêt. Comme le montre Maystadt (2004) :

Au Nord, la formation d'un groupe peut encore constituer un levier d'action, mais plutôt afin de réduire les coûts de coordination. Grouper les microentrepreneurs vise avant tout à leur fournir des services non financiers de formation, d'aide à la commercialisation et à tester leur capacité entrepreneuriale. [...] Des expériences de microfinance au Canada et aux États-Unis montrent que le groupe ne fournit plus les avantages de sélection d'individus auxquels est associé un même niveau de risque, de contrôle social, ainsi que de transferts d'information. Le groupe permet simplement d'imposer certains coûts fixes aux entrepreneurs. En quelque sorte au Sud, le groupe préexiste et est utilisé comme moyen de distinguer les "bons" des "mauvais" emprunteurs. Au Nord, le groupe est mis en place afin de distinguer les "bons" des "mauvais" entrepreneurs, au vrai sens du terme (Maystadt, 2004).

De plus, la motivation du porteur de projet et sa capacité à gérer le projet sont deux facteurs souvent sous-estimés dans l'évaluation des projets des institutions financières traditionnelles en raison de leur perception du risque. Cette perception est toutefois modérée sur les questions de solvabilité au sein du microcrédit, compte tenu des considérations éthiques visant à permettre au plus grand nombre de sortir de la pauvreté (Ayayi et Noël, 2007). Dans cette perspective, l'une des utilités du microcrédit soutient Valeau et Ravonjarison (2021) est celle de ses relations privilégiées avec l'entrepreneuriat. Bien que l'exclusion de certains secteurs d'activités limite la portée universelle du modèle d'intervention, les OCC contribuent néanmoins à renforcer la dimension du développement économique durable et responsable du crédit communautaire par l'intégration des valeurs de l'économie sociale (Favreau et Lévesque, 1996).

Par ailleurs, le montant du crédit accordé avoisine les 5 000 dollars et peut aller jusqu'à 20 000 dollars selon la nature du projet. Le taux d'intérêt varie de 3,45 % à 8,5 %, en fonction du risque. Le montant du prêt, bien qu'il soit modeste, le montant du crédit accordé est relativement important pour la plupart des projets soutenus. Il correspond non seulement aux besoins des microentrepreneurs et à leur capacité de remboursement, mais aussi est enrichi d'un accompagnement qui favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Les OCC évitent ainsi le piège du surendettement aux microentrepreneurs, souvent reproché dans les

pratiques du microcrédit (Servet, 2006). Cette vigilance est d'autant plus importante que le surendettement n'est pas un événement soudain, mais le résultat d'un processus lié à des circonstances particulières dans la vie des ménages (Héliès, 2007). Très souvent, les ménages sont confrontés à des dépenses excédant largement leurs ressources, ce qui les conduit à s'endetter. Dans bien des cas, le surendettement est le résultat d'événements imprévus ou incontrôlés (maladie, décès, investissement non rentable, conditions de crédit défavorables). La littérature souligne que les IMF peinent à identifier ce risque, car les clients maintiennent un caractère de « solvabilité » en remboursant les échéances grâce à des emprunts contractés auprès d'usuriers. La focalisation sur le taux de recouvrement plutôt que sur les conditions de remboursement du microcrédit limite la capacité des IMF à prévenir le surendettement chez les ménages, le transformant ainsi en un facteur de risque pour les populations les plus vulnérables (Héliès, 2007). Selon Schicks et Rosenberg (2011) les conséquences du surendettement sont alarmantes et très graves qu'on ne le penserait. Outre la réduction des niveaux de consommation, elles entraînent aussi des frais de retard, saisies d'actifs, endettement croissant et perte de solvabilité des ménages. Ainsi, le coût réel du microcrédit est souvent payé discrètement par ceux qui peuvent le moins se le permettre. Dans certains pays, comme en Inde par exemple, les IMF pratiquent des taux d'intérêt qui imposent des remboursements mensuels relativement élevés. Ces conditions de remboursement obligent les clients particulièrement vulnérables à jongler entre plusieurs dettes pour honorer leurs engagements (Sahin, 2025). C'est en ce sens que Schicks et Rosenberg (2011) affirment que le risque inhérent à tout crédit peut, dans certains cas, faire tomber les plus vulnérables dans la trappe de la misère.

Par ailleurs, les travaux de Rosenberg, Gonzalez et Narain (2009) identifient un paradoxe fondamental dans le microcrédit : la conciliation entre la performance sociale et financière des IMF. Selon eux, la pratique des taux d'intérêt élevés au sein du microcrédit n'est pas abusive, mais découle de la structure des coûts d'octroi de prêts de très faibles montants nécessitant des suivis particuliers. Cependant, la quête de cette performance financière devient une source de critique majeure : le risque que les IMF se transforment en « nouveaux usuriers » (new moneylenders), exploitant la vulnérabilité de leurs clients par

des taux que le secteur bancaire formel n'imposerait pas. La couverture des coûts opérationnels et la génération de profits restent néanmoins un défi dans la logique de fonctionnement du secteur. La littérature appelle à un consensus, notamment la fixation des taux d'intérêt élevés en fonction des coûts réels du transfert, et non le transfert des charges disproportionnées prélevant directement « de la poche des pauvres » (Rosenberg, Gonzalez et Narain, 2009). L'enjeu fondamental pour les IMF serait de justifier que la recherche de la performance économique ne se fait pas au détriment de sa mission sociale, sous peine de transformer le microcrédit autant qu'outil d'émancipation à un mécanisme d'exploitation des plus faibles. C'est dans cette perspective que Bredelet et Ferguène (2016) soutiennent l'introduction d'une souplesse dans les conditions de remboursement, bien que nécessaire pour les personnes à revenus irréguliers, est fort coûteuse pour les IMF. Lors de la crise de 2008-2009, la fragilité du secteur est apparue au grand jour, avec des Portefeuilles à risque (PAR) atteignant des niveaux records dans plusieurs pays (13 % au Pakistan, 10 % au Maroc en juin 2009) (Bredelet et Ferguène, 2016). Dès lors, dans le cadre d'un programme de microcrédit autofinancé ou qui ne reçoit pas de subventions pour pallier un taux d'intérêt élevé, l'octroi de microcrédit, à des conditions de remboursement souple et adapté aux plus vulnérables, devient donc difficilement envisageable.

L'assouplissement des conditions d'octroi est également matérialisé à travers les conditions de traitement des demandes de prêt, notamment la réduction de délais de traitement et la simplification des formalités administratives. Ces facteurs constituent des alternatives intéressantes au sein du crédit communautaire afin de favoriser l'inclusion des personnes qui n'ont pas nécessairement l'accès au circuit de financement conventionnel. Cependant, la question du délai de traitement des demandes de prêt présente un écart important entre l'intention de l'organisme et sa mise en œuvre. L'écart se situe entre le délai idéal de traitement (estimé à deux semaines) et la réalité (souvent de 30 jours). Pour les porteurs de projet dont les activités sont saisonnières, ces retards peuvent entraîner de réel impact limitant leur trésorerie et leur croissance. Les retards dans les décisions de crédit, dus souvent aux fréquences des réunions, et le niveau de complexité du projet sont souvent à la base. Cela peut compromettre le lancement d'un projet, augmenter le stress du porteur,

affecter sa crédibilité auprès de ses partenaires et, dans certains cas, conduire à l'abandon définitif du projet.

Il convient de noter, entre autres, que la proactivité du porteur de projet présente un enjeu d'accès. Malgré les efforts de l'organisme afin de simplifier les procédés administratifs, le modèle du crédit communautaire demeure, en grande partie, dépendant de la capacité du porteur à s'intégrer pleinement dans le processus. Même avec l'accompagnement, les porteurs de projet peu familiarisés avec la bureaucratie ou ayant une expérience limitée en affaires peuvent estimer que le processus est contraignant, par la quantité de documents à fournir et l'élaboration du plan d'affaires. Cela révèle une forme d'exclusion involontaire, paradoxalement induite d'un dispositif censé favoriser l'inclusion. Un tel constat invite donc à repenser les conditions d'accès au crédit communautaire non seulement en termes de critères d'éligibilité ou de flexibilité, mais aussi sous l'angle des compétences nécessaires pour naviguer dans l'écosystème lié au financement. Nous soulignons, dans cette perspective, à travers cette recherche, l'angle mort des conditions d'octroi afin de montrer que l'inclusion financière suppose une forme adaptée à différents profils. En ce sens, une interrogation s'impose : dans quelle mesure « la simplification des procédés administratifs » serait-elle applicable à tous les profils, notamment ceux éloignés de la bureaucratie ?

4.2 LA DIMENSION TECHNIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial est le deuxième mécanisme d'intervention des OCC. La littérature sur l'accompagnement technique au projet entrepreneurial est particulièrement riche et variée. Qu'il s'agisse de crédit accompagné (Servet, 2006), des services non financiers en microfinance (Ben Abdelkader, 2022) ou d'accompagnement de proximité (Tremblay, 2019), toutes ces perspectives s'inscrivent dans une logique de renforcement des capacités des microentrepreneurs. Ce mécanisme dépasse ainsi la simple mise à disposition de capital, pour offrir un ensemble de services de soutien nécessaires à la réussite des projets de microentreprise. Il combine à la fois deux dimensions : une dimension humaine qui aide le

porteur à réfléchir sur son projet et son insertion professionnelle ; une dimension technique proprement dite qui se focalise sur le renforcement et le développement des compétences dans des domaines liés à la gestion, notamment le marketing, la comptabilité, la gestion RH.

À travers la dimension humaine, les OCC reconnaissent qu'au de-là des compétences techniques, que le projet entrepreneurial dépend des compétences individuelles en la personne de l'entrepreneur. C'est dans ce contexte que Filion (2008) affirme que la posture entrepreneuriale dépend fortement du comportement de l'entrepreneur, son attitude, sa motivation ainsi que sa vision, qu'il soit un entrepreneur en herbe ou expérimenté. L'accompagnement offert est alors intéressant au sein du crédit communautaire en accompagnant les porteurs de projet dans les phases de transitions professionnelles. Un tel résultat s'apparente au modèle préconisé par Servet (2010), qui conçoit le microcrédit comme un crédit accompagné, soit une forme de soutien aux personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion. Cette approche est renforcée par Ben Abdelkader (2022), qui affirme que le microcrédit est indissociable d'un soutien non financier, souvent gratuit et prolongé dans le temps.

Si l'accompagnement offert ne fait pas l'objet d'honoraires directement imputés à la charge de l'emprunteur, le crédit communautaire n'est pas un service gratuit. En effet, les taux d'intérêts pratiqués par les IMF tendent à être plus élevés que ceux du secteur bancaire traditionnel. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour expliquer ce phénomène. Selon Goodwin-Groen (2004), ce phénomène découle de la structure des coûts des IMF, dont le modèle diffère substantiellement de celui du secteur bancaire traditionnel. Bien que les prêts accordés soient généralement de faibles montants, leur traitement administratif et leur coût de gestion demeurent tout aussi importants qu'un prêt de gros montant. Bédécarrats (2012), de son côté, insiste sur les risques généralement liés aux profils des emprunteurs. Le public cible, caractérisé par une situation socioéconomique précaire et dépourvu de garanties matérielles, est souvent composé d'individus présentant un niveau de risque élevé qui accroît d'autant

l'exposition du prêteur. Dans ce contexte, la pratique de taux d'intérêts élevés²⁸ ne relève pas d'une logique de recherche de rentabilité par les IMF, mais d'un effort de couverture des coûts d'exploitation et un meilleur degré d'efficacité possible. C'est dans cette perspective que des auteurs comme Goodwin-Groen (2004), se montre favorable aux subventions des IMF surtout dans les phases de démarrage. Toutefois, elle reconnaît que leur utilisation doit être envisagée avec prudence, car au-delà de cette période de lancement, l'IMF risque de tomber dans le cercle vicieux de dépendance susceptible de compromettre sa viabilité et son autonomisation (Goodwin-Groen, 2004). Donc, tout changement ou toute coupe budgétaire des institutions partenaires produira des effets sur la qualité de l'accompagnement, menaçant ainsi le cœur du modèle de microcrédit. C'est pourquoi, Figuet et Pinos (2015) affirment que le microcrédit est, par nature, un dispositif social nécessitant une subvention publique majeure pour exister, car il n'est pas économiquement viable en tant que simple produit financier. Le tableau suivant résume le coût caché de la gratuité de l'accompagnement.

TABLEAU 8 COÛT CACHÉ DE LA GRATUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Composante du modèle	Caractéristique	Implication
Accompagnement	Gratuit et personnalisé	Coûts élevés non couverts par les revenus d'intérêts.
Financement	Microprêts, taux élevés comparativement aux banques	Faible marge d'autofinancement.
Pérennité	Dépendance aux subventions	Très vulnérable aux coupes budgétaires

Auteur : Walner Sainrisma

Un autre résultat de notre terrain vient consolider cette lecture du microcrédit : l'accompagnement humain au projet entrepreneurial est une aide à la décision et précède l'engagement entrepreneurial. Il permet au porteur de projet de structurer sa démarche

²⁸ En dépit des taux d'intérêts élevés, Goodwin-Groen (2004), conclut que pour les pauvres, l'accès au crédit est plus important que le niveau réel de l'intérêt.

entrepreneuriale et passer d'une posture de dépendance à une autonomie décisionnelle, mais progressive. Cette forme de soutien est soulignée par Tremblay (2019), qui montre que l'accompagnement de proximité développé dans le crédit communautaire est une alternative au mentorat traditionnel, notamment par des services non financiers (information, formation, orientation, appui-conseil individuel ou collectif). Il convient de noter que l'organisme ne constitue pas pour autant un lieu de formation générale au sens strict du terme, mais un espace de partage et d'action. Cet accompagnement de proximité tient compte des profils particuliers des clientèles ainsi que du secteur d'activité dans lequel ils opèrent. C'est en ce sens que Ben Abdelkader (2022) pense que le microcrédit au Nord, contrairement au Sud, répond au rythme et aux capacités des personnes qu'il soutient.

Par ailleurs, nos résultats confirment cette perspective sur la diversité des profils soutenus au sein du crédit communautaire. Les données recueillies montrent que les profils accompagnés se caractérisent par une grande diversité de parcours et de motivations. La plupart des porteurs sont issus de milieux socio-économiques précaires, de l'immigration et sont peu scolarisés. Leur démarche entrepreneuriale s'inscrit alors dans une logique de besoin ou de transition de parcours liée à une perte d'emploi, par exemple. Il s'agit aussi d'une quête d'indépendance financière, de reconnaissance sociale ou de reconstruction identitaire. Ces résultats rejoignent les travaux de Verbeeren et Lardinois (2003) qui décrivent assez clairement les motivations entrepreneuriales des entrepreneurs des pays développés. Ces derniers sont souvent nourris par le désir d'entreprendre dans une logique d'autonomie, de réalisation de soi ou de valorisation d'une passion. Ces caractéristiques, soutient Casson (1982), définissent le profil d'un entrepreneur qui est capable d'innover et prendre des risques. Le soutien du crédit communautaire aux porteurs de projet s'inscrit fondamentalement dans cette logique de réinsertion socio-économique (Maziade, 2013). En revanche, dans les pays du Sud, le microentrepreneuriat répond davantage à une logique de survie : faute d'emplois salariés, beaucoup s'y engagent par nécessité plutôt que par choix (Maystadt, 2004).

À travers la dimension technique, les OCC tendent à renforcer et à développer les compétences des porteurs de projet dans des domaines liés à la gestion. En d'autres termes, aider les microentrepreneurs à acquérir les habiletés liées au métier d'entrepreneur en termes de savoir-être et de savoir-faire. La dimension technique de l'accompagnement traite des éléments techniques liés au plan d'affaires, au marketing et au lancement d'entreprises (Tremblay, 2019). Le résultat des programmes de microcrédit avance Bonescu et Caseau (2016) repose en grande partie sur ces formes de soutien offert aux microentrepreneurs. C'est dans ce contexte que Kamaha Njiwa et Valant Gandja (2019) rappellent que, si l'on veut rendre les microentrepreneurs autonomes, il faut renforcer leurs compétences techniques. Nos résultats de terrain confirment plusieurs constats déjà établis dans la littérature.

Premièrement, la plupart des microentrepreneurs soutenus, bien qu'ils soient techniquement compétents dans leur métier (garagistes, fleuristes, maquilleurs), présentent néanmoins des lacunes dans les tâches nécessitant des compétences spécifiques en gestions financière, administrative et commerciale. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les microentrepreneurs qui, souvent, priorisent les aspects techniques de leur métier. Ils se lancent souvent dans le microentrepreneuriat sans réelle préparation. Ces résultats rejoignent les observations de Rouveure (2018), qui pense que cette zone d'ombre, souvent ignorée par les microentrepreneurs, nuit à la prise de décision et ralentit les changements nécessaires afin de rester compétitif. Cette analyse est renforcée par Verzat et Toutain (2015), qui considèrent que les compétences en gestion sont nécessaires à la réussite entrepreneuriale.

Les OCC reconnaissent alors que, dans ces conditions, les microentrepreneurs peuvent avoir besoin, en plus des ressources financières, de certaines compétences techniques pour mener à bien leur projet de microentreprise. La dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial, qui est offert gratuitement, vient en théorie couvrir l'ensemble des aspects techniques liés à la gestion quotidienne d'une activité. Cela inclut des situations réelles, notamment le recrutement, la gestion client et la présence numérique. Dans cette perspective, l'accompagnement est bien plus qu'une formation et vise l'autonomie du microentrepreneur en matière de décision.

Enfin, la richesse de la dimension technique de l'accompagnement tient dans la durée afin d'augmenter les chances de survie de l'entreprise. L'accompagnement repose sur des rencontres fréquentes et les difficultés quotidiennes sont discutées et analysées avec le conseiller afin de proposer des solutions appropriées. C'est pourquoi les OCC accordent un nombre d'heures d'accompagnement assez important aux promoteurs (Tremblay, 2019). Il s'agit d'un accompagnement intensif marqué par une présence avant, pendant et après le financement. Cependant, les travaux de Figuet et Pinos (2015) font état des limites importantes de ce modèle. Bien que l'accompagnement soit reconnu comme utile dans le succès des microentreprises, il présente néanmoins des contraintes organisationnelles pour l'organisme qui le réalise. En France, par exemple, le temps alloué à la formation, à l'instruction des dossiers et au suivi des bénéficiaires est souvent jugé disproportionné par rapport aux résultats obtenus, puisque seuls 20 % des demandes aboutissent généralement à un prêt. Cette réalité montre que, malgré son potentiel, l'accompagnement peut être difficile à mettre en œuvre efficacement et ne garantit pas toujours le succès escompté (Figuet et Pinos, 2015).

Cependant, la dimension technique de l'accompagnement soulève un enjeu, car elle dépend des compétences individuelles du conseiller. Le conseiller qui accompagne le microentrepreneur doit posséder des compétences pratiques dans différents domaines du monde des affaires. La charge de travail du conseiller est un autre élément qui mérite d'être souligné. Une surcharge de travail peut potentiellement entraîner des disparités dans l'expérience du microentrepreneur. Toutefois, l'accompagnement, même si systématique, est proposé en complément et n'est pas imposé.

4.3 LA DIMENSION TERRITORIALE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La dimension territoriale de l'accompagnement marque l'ancrage du crédit communautaire, car elle repose sur un solide réseau de soutien. Elle s'inscrit dans une logique de développement local intégré, confirmant la place du local dans l'émergence des opportunités entrepreneuriales. Elle se déploie autour de deux mécanismes fondamentaux :

l'encastrement de l'accompagnement et la mobilisation des ressources localement disponibles.

4.3.1 De l'encastrement de l'accompagnement

Conformément à la théorie de Granovetter (1985), l'encastrement de l'accompagnement tient compte de l'insertion des actions économiques dans des réseaux sociaux. Il s'agit de la méthode choisie par les OCC afin de renforcer leur mécanisme de soutien aux porteurs de projet. Celle-ci se décompose sous deux rubriques principales :

- **Le réseautage** : Il consiste dans la mise en relation des personnes accompagnées avec d'autres acteurs du territoire pour créer et développer des relations professionnelles ou d'affaires. Il représente une démarche de soutien de la part des OCC et un excellent moyen pour faciliter ces microentrepreneurs aux profils variés, en raison de la diversité des institutions et des événements, de générer des collaborations fructueuses. Cette implication personnelle du microentrepreneur peut contribuer à l'atteinte de divers objectifs incontournables pour toute entreprise, notamment : bâtir un réseau de contacts permet non seulement de créer des liens et d'élargir son réseau, mais aussi de générer des retombées positives ; discuter avec des personnes autour d'un déjeuner d'affaires peut être bénéfique pour un microentrepreneur sur plusieurs plans et combler le fossé entre ce qui existe entre les institutions financières traditionnelles et les petits entrepreneurs, souvent isolés ou marginalisés. Brana et Jégourel (2021) conçoivent ces formes de soutien comme une stratégie de la part des organismes de microcrédit pour permettre aux petits entrepreneurs de partager non seulement leurs expériences, mais aussi de tirer bénéfice de l'expérience des autres. Certains organismes arrivent même à mettre en place des systèmes de parrainage ou de mentorat pour faciliter le transfert de connaissances (Brana et Jégourel, 2021). Dans cette même logique, le réseautage désigne, selon Glemain et al., (2014) une sorte de proximité géographique entraînant de nouvelles formes de solidarités sociales et territorialisées au sein du microcrédit. Mvogo Balla (2023) voit dans cette proximité une manière pour le petit entrepreneur de briser

l'isolement et de s'entraider. Le réseautage, quelle que soit sa forme, représente un mécanisme incontournable de développement de toute entreprise.

- **La création d'opportunités entrepreneuriales :** Cette deuxième composante de l'encastrement de l'accompagnement est la jonction de deux facteurs clés : le porteur du projet et son environnement externe. Cependant, pour reprendre Baron et Ensley (2006), la première ressource qui influence la reconnaissance d'une opportunité est l'information. Cela étant dit que les opportunités ne sont pas à la portée de tout le monde dans la société. Cela requiert de la part des individus qui en ont le besoin une certaine capacité d'y accéder. De fait, l'accompagnement offert au sein du crédit répond à cette logique lorsqu'il permet à des microentrepreneurs de voir des opportunités qui existent qu'ils n'arriveraient pas à voir tout seuls. D'ailleurs les divers profils accompagnés, souvent atypiques, laissent entrevoir la différence quant à l'accès à l'information. Ces différences conditionnent, sous certaines formes, leur capacité à repérer les opportunités entrepreneuriales. Les OCC se distinguent ainsi par cette capacité à identifier les opportunités entrepreneuriales qui pourraient être bénéfiques aux porteurs de projet soutenus. Cette stratégie est illustrée par le témoignage de ce cadre ²⁹ qui reconnaît que la proactivité de son organisme vis-à-vis des opportunités qui sont offertes au niveau local.

Le microcrédit, souvent perçu comme un instrument de développement, trouve une application singulière et profondément ancrée dans la tradition québécoise de l'économie sociale (ÉS). L'analyse des pratiques observées au sein des OCC au BSL révèle un processus d'encastrement territorial (Polanyi, 1944), où l'objectif financier est subordonné à des objectifs sociaux et de développement local. Leur modèle d'intervention réside dans son caractère multi-acteur et institutionnel qui ont servi de tremplin à l'encastrement du microcrédit. Comme l'ont souligné Vaillancourt et Favreau, l'ÉS québécoise se caractérise

²⁹ « Notre travail, ce n'est pas juste de dire oui ou non à un promoteur. Nous sommes sur tous les fronts, tout ce qui se passe dans le milieu pour nos entrepreneurs. Si un programme vient de sortir, c'est à nous d'informer l'entrepreneur. Nous avons un réseau de contacts pour ça » (P-004-Cadre d'OCC).

par des formes d'ententes partenariales entre une diversité d'acteurs du territoire. Ces ententes partenariales incluent les entreprises et les organismes de l'ÉS, les organismes publics, dont les différents paliers de gouvernement (le fédéral, le provincial et le municipal)), les mouvements sociaux (syndicats) ainsi que les institutions de recherche et de formation qui sont engagés. Cette configuration correspond au développement territorial décrit par Mendell (2006), où des initiatives de l'économie sociale contribuent à mobiliser les acteurs du milieu au tour des enjeux de développement local. Les OCC au BSL ne se contentent pas d'offrir des services, mais ils font du microentrepreneuriat une question d'intérêt général et non uniquement marchande. Le Réseau québécois de crédit communautaire (RQCC) a été fondé dans cette lignée afin de regrouper et de soutenir les différentes initiatives locales à travers le Québec. Le passage au réseau MicroEntreprendre (20 membres répartis dans 17 régions) confirme cette étape d'institutionnalisation et de territorialisation du microcrédit de façon québécoise. Le réseau offre un financement alternatif et surtout un accompagnement de proximité à la fois personnalisé et gratuit. Ce double rôle, financement et accompagnement, traduit l'encastrement du microcrédit dans son milieu, où la viabilité des projets supplante l'octroi du prêt. C'est en ce sens que les OCC au Québec ne peuvent être réduits à de simples répliques des IMF dans le contexte des pays du Sud. Pour citer Tremblay (2022), c'est un modèle hybride dont la singularité est façonnée par trois facteurs fondamentaux :

1. Un enracinement territorial : Contrairement aux IMF du Sud, les OCC sont profondément ancrés dans leur milieu. Leur structure associative, l'utilisation des ressources du milieu et leur orientation socioéconomique permettent de combler les besoins tant économiques que sociaux des populations marginalisées. Leur approche tient compte des spécificités du territoire dans lesquels ils sont implantés.
2. Un ancrage dans l'écosystème de l'économie sociale : Le modèle québécois de microcrédit est intrinsèquement lié au tissu associatif de leur territoire d'intervention et leurs démarches reposent sur le capital social de leur

communauté locale. De plus, la primauté de la mission sociale sur la recherche du profit distingue clairement les OCC des modèles plus financiarisés observés dans certaines régions du Sud.

3. Une insertion dans l'économie plurielle : Les OCC s'inspirent d'une approche globale telle que préconisée à l'échelle mondiale, articulant une logique privée et associative, en ce qu'ils soutiennent à la fois les microentreprises privées, les coopératives et les OBNL.

4.3.2 De la mobilisation des ressources localement disponibles

La mobilisation des ressources locales est une partie essentielle de l'activité des OCC. Elle consiste à donner aux microentrepreneurs soutenus les moyens nécessaires pour mener à bien leur projet. Dans ce contexte, les OCC font en sorte que les microentrepreneurs aient des ressources à leur disposition pour réussir. L'analyse des résultats a montré que la mobilisation des ressources locales est un élément clé de la réussite des mécanismes de soutien des OCC de la région. Les OCC mobilisent trois types de ressources importantes pour soutenir les porteurs de projet : des ressources communautaires, publiques et privées.

- La mobilisation des ressources communautaires s'effectue auprès des organismes communautaires qui sont aussi touchés par la problématique du nonaccès des petits entrepreneurs au réseau de financement traditionnel. Ces organismes du milieu mettent en place des programmes d'actions visant à soutenir différents projets entrepreneuriaux. Ces programmes d'actions permettent ainsi aux OCC d'accompagner les microentrepreneurs plus efficacement.
- La mobilisation des ressources publiques apparaît nécessaire dans le développement des petites initiatives locales où les OCC jouent le rôle de facilitateur. Elle aide les OCC à compléter leur financement et réduit aussi la pression financière sur les microentrepreneurs.

- Et enfin la mobilisation des ressources privées réside dans la capacité des OCC à canaliser l'épargne locale à des fins de développement économique et social. De plus, ces ressources collectées sont utilisées dans les milieux dans lesquels elles ont été mobilisées. Il convient toutefois de préciser que cette forme de capitalisation n'enlève pas l'autonomie des OCC. Les contributeurs n'ont aucune influence sur la politique de financement des OCC. Au contraire, cette forme de capitalisation procure aux OCC une flexibilité que d'autres organismes de financement n'ont pas généralement.

La mobilisation des ressources locales est un pilier fondamental de la dimension territoriale de l'accompagnement au sein du crédit communautaire. C'est en ce sens que Mvogo Balla (2023) soutient que l'entrepreneuriat local est soutenu au sein du crédit communautaire par des investissements éthiques et socialement responsables. Ainsi, l'articulation des ressources communautaires, publiques et privées contribue de manière significative aux trois dimensions (économique, sociale, environnementale ou durable) du développement territorial.

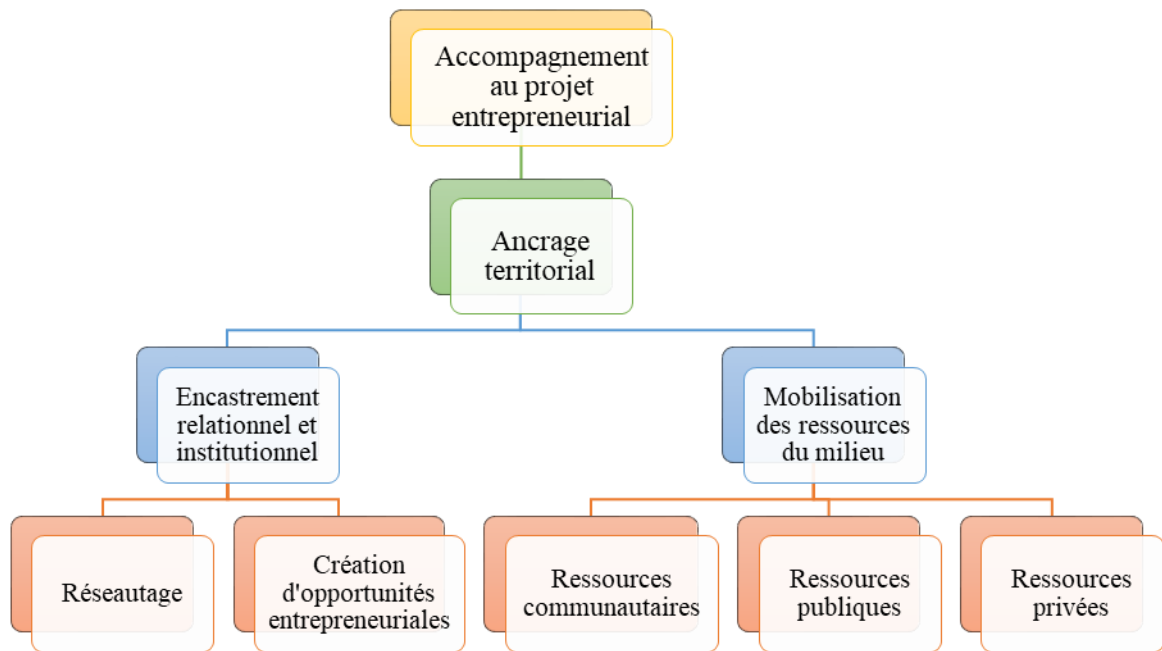
Sur le plan économique, les ressources communautaires à travers la canalisation de l'épargne locale, le bénévolat et les réseaux d'entraide contribuent à la valorisation des savoir-faire locaux. Les ressources publiques, par des mécanismes de subvention et des programmes des MRC, par exemple, aident à réduire les contraintes financières et soutiennent l'investissement. Qu'il s'agisse des MRC, de la SADC ou des anciens centres locaux de développement (CLD), divers fonds sont mis à la disposition des entrepreneurs sous forme de subventions ou de prêts. Et enfin, les ressources privées, émané de partenariats ou de dons, diversifient considérablement le capital des OCC dans leur élan de soutien des secteurs souvent négligés par les institutions financières traditionnelles. Cette dimension économique peut être renforcée à la lumière des apports théoriques de Jean (2008), Campagne et Pecqueur (2014) et Lévesque (2005), qui montrent que les acteurs ainsi que les activités mises en œuvre jouent un rôle dans la croissance économique d'un territoire donné. Cette lecture est renforcée par Guérin (2002) et Buclet (2011), qui insistent sur l'adaptation

des programmes de microcrédit aux particularités locales pour améliorer ses résultats. Ceci traduit l'engagement des organismes du milieu pour contribuer au développement économique de la région par leur soutien à l'entrepreneuriat local.

Sur le plan social, les ressources communautaires renforcent la solidarité territoriale et aident les microentrepreneurs à briser l'isolement. Les ressources publiques soutiennent le microentrepreneuriat dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, et enfin les ressources privées, au moyen d'acte philanthropique et de responsabilité sociale, soutiennent des projets à fort impact social. Parra et Moulaert (2011) insistent sur la possibilité que les communautés s'organisent collectivement afin d'instaurer une culture communautaire qui serait profitable à tous. Le développement social tend dans cette perspective à assurer le bien-être individuel et collectif en favorisant le développement intégral de la personne, la solidarité et la participation citoyenne.

Enfin, sur le plan environnemental ou durable, les ressources communautaires encouragent des pratiques responsables au sein de la communauté, les ressources publiques renforcent la dynamique entrepreneuriale au sein du territoire, et les ressources privées contribuent à financer des activités à forte utilité sociale, puisque les projets spéculatifs sont exclus des activités soutenues au sein du crédit communautaire. Gagnon (2008) et Theys (2002) soulignent l'approche territorialisée du développement durable où le territoire se révèle une composante majeure. Cette dimension fait appel à l'implication du milieu dans la réappropriation du développement du territoire. Langevin et Jacob (2008) et Mvogo Balla (2023) identifient, à travers cette dimension, l'ancrage territorial des OCC entant preuve de l'adaptation de leur programme aux réalités locales.

FIGURE 4 DIMENSION TERRITORIALE AU PROJET ENTREPRENEURIAL



Source : Walner Sainrisma

Il y a lieu de noter que la dimension territoriale de l'accompagnement des OCC repose sur un ancrage local fort. Dans la région administrative du BSL, c'est l'ensemble de la communauté locale qui se joint aux OCC pour soutenir l'entrepreneuriat local à différents niveaux. Les organismes du milieu financent et accompagnent les initiatives entrepreneuriales locales dans le but de contribuer au développement économique du territoire. Aussi variés qu'ils soient, ces partenaires locaux (institutions financières, particuliers, organismes communautaires, organismes publics) contribuent de manière significative au fonds de capitalisation des OCC pour soutenir la création et le maintien de microentreprises au sein de la région. De plus, le succès des mécanismes de soutien mis en œuvre au sein du crédit communautaire repose sur tout le milieu tout entier qui agit auprès des OCC pour le développement économique local.

L'un des apports majeurs de ce travail est l'inscription du crédit communautaire au cœur des dynamiques territoriales. Le territoire apparaît comme un élément central pour

comprendre les spécificités de ce dispositif au Québec, particulièrement dans le BSL. À l'analyse, les OCC ne sont pas de simples opérateurs ou de simples prestataires de service. En d'autres termes, ils ne s'ajoutent pas au territoire, mais contribuent à le produire, territorialisent l'accompagnement aux projets entrepreneuriaux, sélectionnent et structurent des réseaux locaux. Ces dimensions territoriales du microcrédit permettent ainsi de saisir la valeur ajoutée des pratiques observées au sein des OCC. La capacité des OCC à mettre en relation les microentrepreneurs avec différents acteurs locaux fait du microcrédit un véritable dispositif de construction territoriale (Mvogo Balla, 2023). À l'opposé d'une conception administrative du territoire, les pratiques observées montrent que le « territoire du microcrédit au Québec » est avant tout relationnel. Il se définit par des dynamiques de proximité, de confiance, de mutualisation des ressources et de coopération. Dans cette perspective, le périmètre d'action des OCC ne se limite pas aux frontières officielles, il suit de préférence une logique de réseaux et d'ancrage local. Les OCC ne se contentent pas d'accompagner les porteurs de projet, mais créent aussi des espaces de générations d'opportunités entrepreneuriales, afin de contribuer au renforcement des nœuds de coopération, au soutien et à l'émergence de projets porteurs de sens pour la région du BSL.

Bien que le crédit communautaire soit relativement plus inclusif que le secteur bancaire traditionnel en matière de prêt, nous devons reconnaître que son accès repose sur certains critères formels et informels qui donnent lieu à des mécanismes d'inclusion et d'exclusion. En effet, la priorité accordée aux candidats ayant démontré une certaine motivation et un sens d'engagement pour le microentrepreneuriat n'est pas arbitraire. Cette politique consiste non seulement à garantir la viabilité des projets sur le long terme, mais elle produit également des effets territoriaux. Certaines personnes peuvent rester isolées en raison des barrières linguistiques, microentrepreneur nécessitant un accompagnement plus technique alors que d'autres peuvent y intégrer l'écosystème très facilement au moyen de liens préexistants (Caseau et Kouamé, 2016). L'analyse territoriale permet alors de comprendre que ce mécanisme reproduit des dynamiques de pouvoir, de ressources et d'accès au sein du territoire. Le microcrédit se positionne ainsi davantage en opportunité qu'en contrainte.

4.4 CONTRIBUTIONS PRATIQUE ET THÉORIQUE DU MODÈLE DE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE

Les mécanismes de soutien (financier, technique et territorial) mis en place au sein des OCC pour accompagner les porteurs de projet fournit une compréhension globale du phénomène du crédit communautaire tant sur le plan pratique que théorique. Sur le plan pratique, l'accompagnement proposé s'écarte fondamentalement des pratiques traditionnelles. En effet, au sein du crédit communautaire, l'accompagnement est un service gratuit et personnalisé offert aux microentrepreneurs. Cette caractéristique fait du crédit communautaire un dispositif de financement qui se distingue des autres pratiques que l'on retrouve ailleurs dans le monde (Tremblay et al., 2022 ; Guérin, 2015). Sans procédures complexes, les microentrepreneurs de la région ont accès à une panoplie de services leur offrant la possibilité de développer leur projet de microentreprise. Ceci constitue une innovation importante dans le paysage entrepreneurial québécois et dépasse les limites identifiées (lutte contre la pauvreté) par Barry (2013) et Gandré (2012) sur les pratiques du microcrédit à l'international.

Par ailleurs la durée et l'intensité de l'accompagnement sont deux marques distinctives identifiées au sein du crédit communautaire. Contrairement aux institutions classiques dont l'accompagnement est souvent limité aux phases de démarrage et de développement du projet, l'accompagnement au sein du crédit communautaire va au-delà de la durée du financement offert. Mvoga Balla (2023) souligne ainsi le rôle déterminant du crédit communautaire dans la pérennité des microentreprises. Donc, l'accompagnement des OCC est vital pour les projets de microentreprise. Si la dimension financière se repose sur le capital nécessaire au démarrage ou au développement du projet, la dimension technique sur le renforcement et le développement des compétences sur certains aspects liés à la gestion, la dimension territoriale, à travers un réseau dense d'acteurs, met à la disposition des porteurs les ressources nécessaires. Cette dynamique de soutien répond à la problématique de financement et aux défis de gestion rencontrés par les porteurs de projet, notamment aux

profils atypiques, issus de milieux précaires, en transition professionnelle et de compétences limitées en gestion.

Sur le plan théorique, cette recherche fait ressortir les liens du crédit communautaire avec l'économie sociale et le développement territorial. En effet, l'accompagnement offert au sein du crédit communautaire agit comme levier dans des projets de microentreprise auprès des travailleurs autonomes, des personnes qui sont dans le chômage ou en transition professionnelle. Les OCC interviennent souvent là où il y a un manque de financement ou de soutien au démarrage. Au moyen des procédures simples, des délais rapides de traitement, des services gratuits et l'absence d'exigence de garanties matérielles, les OCC combinent les principes de l'économie sociale pour contribuer au développement des projets à forte utilité au sein du territoire (Fontan, 2011 ; Lévesque, 2005 ; Frémeaux, 2013). Le modèle d'intervention préconisé au sein du crédit communautaire répond ainsi aux défaillances du marché et de l'État, surtout dans le contexte régional où les défis socio-économiques sont plus prononcés. Les réseaux d'entraide et les collaborations des OCC contribuent pour faire du crédit communautaire un levier de développement territorial. Avec la participation d'autres acteurs du territoire, le crédit communautaire contribue au démarrage et au développement de nombreux projets au sein du territoire. Un tel apport est très bénéfique pour une région comme le BSL confronté au vieillissement démographique et la nécessité de diversifier son économie. Toutefois, le nombre d'organismes qui couvre la région du BSL invite à se questionner sur les limites techniques de l'accompagnement offert.

Nous devons rappeler que la région administrative du BSL se dispose de deux OCC. Le nombre de conseillers disponibles par organisme se limite à deux ou trois pour couvrir l'ensemble des MRC. Cela entraîne des difficultés pour répondre simultanément aux besoins d'accompagnement individuel des porteurs de projet. Les conseillers font ainsi face aux lourdes tâches administratives liées au traitement des demandes dans des délais rapides, surtout l'action des OCC se répartit sur un vaste territoire. Un tel constat est analysé par Brana et Jégourel (2021), qui montrent que la mise en place des programmes de microcrédit dans de grands territoires soulève de nombreux défis, notamment des coûts liés au suivi et à

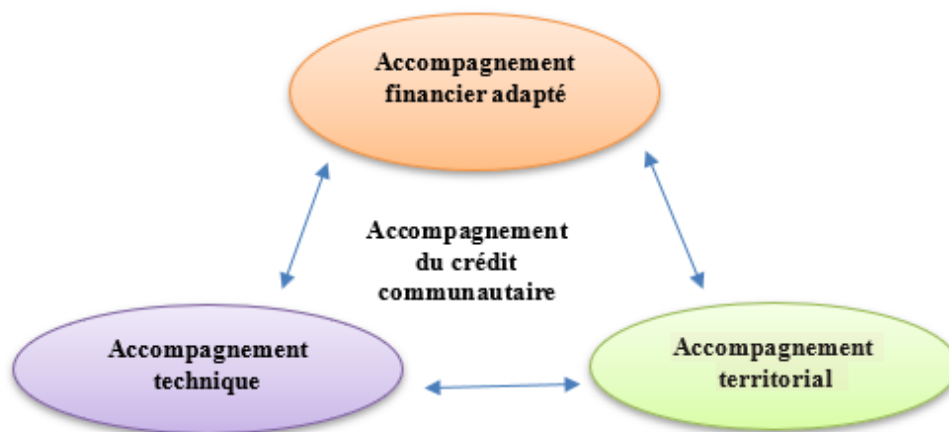
la formation des bénéficiaires. Cette analyse est renforcée par Bredelet et Ferguène (2016), qui attirent l'attention sur les limites structurelles liées à la taille du territoire. En plus du suivi, les limites structurelles sont liées précisément à la gestion des services et des ressources qui peuvent affecter négativement le taux de réussite des programmes mis en œuvre. Cela étant dit que la taille du territoire³⁰ a un impact négatif sur la réussite des programmes de microcrédit mis en œuvre (Laré et al., 2021). C'est en ce sens que Ait Soussane et Marwane (2019) concluent que, dans des territoires plus petits, on observe une interaction plus étroite entre les IMFs et leurs clients.

Or, la territorialisation du modèle d'intervention du crédit communautaire ne va pas de soi. Elle repose sur la capacité des OCC à s'adapter aux besoins exprimés par les porteurs de projet et aux dynamiques partenariales auprès de divers acteurs du territoire (communautaires, publics et privés). Il est vrai que la taille du territoire pose de nombreux défis liés à la proximité géographique, au suivi et à la gestion des ressources, les résultats obtenus montrent que les OCC arrivent à compenser cette limite technique en s'appuyant sur les ressources du milieu. Dans cette perspective, la couverture ou la présence territoriale ne dépend pas seulement des ressources internes, mais aussi sur les divers partenariats mis en œuvre à l'échelle territoriale. L'articulation des dimensions financière, technique et territoriale ne se résume pas en une simple juxtaposition les unes à côté des autres, elle repose sur une approche où chacune renforce une autre. La figure³¹ suivante résume le modèle d'accompagnement offert.

FIGURE 5 MODÈLE D'ACCOMPAGNEMENT DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE

³⁰ Plus la zone géographique couverte est large, plus il devient difficile de garantir que les participants potentiels connaissent ces services financiers et puissent y accéder.

³¹ La figure résume le modèle d'accompagnement du crédit communautaire structuré autour de trois dimensions interdépendantes. L'accompagnement financier adapté, positionné au sommet, constitue l'élément central du dispositif. Il s'articule avec l'accompagnement technique (volet gauche) qui fournit l'expertise nécessaire au développement des projets, et l'accompagnement territorial (volet droit) qui assure l'ancrage local des initiatives entrepreneuriales. Les flèches bidirectionnelles démontrent l'interaction entre ces trois composantes, pour optimiser l'efficacité de l'intervention.



Source : Walner Sainrisma

Le microcrédit de façon québécoise, telle qu'analysée dans ce mémoire, ne fait pas que combler le creux bancaire, il est avant tout un outil de développement territorial. La nature de ses contributions permet de dégager trois logiques fondamentales : premièrement, le capital social : l'approche québécoise est indissociable de l'accompagnement et du partenariat. La mobilisation de bénévoles, d'experts locaux et d'institutions partenaires (Caisse Desjardins, CLD, SADC) sert d'ingrédient au profit d'un développement territorial endogène. Deuxièmement, l'entrepreneuriat d'inclusion, visant principalement le développement des biens et services à destination directe des populations à faibles revenus, correspond à un modèle actif où les communautés marginalisées ou vulnérables sont autonomisées pour que les individus qui en font partie deviennent créateurs de leur propre avenir. C'est dans ce contexte que le microcrédit valorise souvent des initiatives portées par des femmes, des immigrants ou des personnes à faible revenu. En fin, par cette approche multi-acteurs, les mécanismes de financement solidaire du modèle québécois de microcrédit sont un exemple de gouvernance territoriale où les acteurs de l'ÉS (Chantier de l'économie sociale), les institutions financières (Caisse Desjardins) et l'État (subventions) collaborent. Ces collaborations permettent d'assurer la pérennité du dispositif et son alignement sur les objectifs de développement socio-économique du territoire. Cependant, il convient de noter que le territoire du microcrédit ne se réduit pas aux frontières administratives (MRC,

Régions). Il se dessine plutôt comme un territoire d'action et de projet, un territoire relationnel défini par le maillage des acteurs et la portée de l'accompagnement. Le tableau ci-dessous résume la portée du microcrédit au territoire :

TABLEAU 9 DIMENSIONS DU CRÉDIT AU TERRITOIRE

Type de territoire	Mécanismes d'action du crédit communautaire	Justification et portée de son impact
Territoire administratif	Présence limitée géographiquement des OCC. Par exemple le RAC est présent dans les MRC de la Matanie, la Matapédia, la Mitis et de Rimouski-Neigette ; tandis que le KRTB est présent dans le Kamouraska, RDL, Témiscouata, Basque).	Légitimité et financement : cadre de référence pour l'obtention de subvention et de soutien au microentrepreneuriat. C'est le territoire de l'institutionnalisation.
Territoire d'action	Suivi personnalisé : les OCC sont physiquement proches des microentrepreneurs avant, pendant et après l'octroi du prêt.	Efficacité et réussite des projets soutenus. L'accompagnement réduit les risques d'échec des projets. C'est le territoire de l'opérationnalisation
Territoire Relationnel	Ancrage du crédit communautaire dans l'écosystème local (proximité, mobilisation des ressources, liens sociaux)	Favorise l'insertion sociale des microentrepreneurs ainsi que le projet dans l'écosystème local. C'est le territoire d'encastrement.

Auteur : Walner Sainrisma

Cependant, si le microcrédit participe à la construction du territoire, il opère nécessairement à la frontière du système financier traditionnel, ce qui nous amène à analyser la dimension frontalière de ses pratiques. Explicitement, le public et les projets ciblés par le microcrédit se trouvent à la frontière de l'exclusion financière. Or, l'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus d'accéder à des services financiers de base, où le critère d'octroi n'est pas la solvabilité, mais la viabilité du projet et l'engagement de la personne. Le risque financier est alors compensé par le potentiel de réinsertion et de développement local. Cependant, en dépit de cette approche inclusive, le microcrédit peut involontairement créer de nouvelles frontières. Les projets jugés trop risqués par les comités

d'investissement communautaire au sein des OCC peuvent imposer des normes prudentielles qui peuvent ne pas correspondre à toutes réalités sociales. De plus, le processus d'accompagnement peut constituer une barrière pour certains groupes. Les faibles montants accordés peuvent constituer un frein de développement de certaines entreprises, les obligeant à aller voir les banques traditionnelles. En conclusion, l'analyse du modèle québécois de microcrédit révèle un enjeu important quant à l'inclusion (ouverture) et la reproduction de nouvelles frontières limitant l'accès aux prêts.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire de maîtrise s'est intéressé, de manière générale, aux mécanismes d'accompagnement (financier, technique et territorial) mis en place au sein du crédit communautaire pour soutenir les porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale. Il visait plus particulièrement à répondre à la question de recherche suivante : quels sont les mécanismes mis en œuvre par les organismes de crédit communautaire afin de mieux accompagner les porteurs de projet dans leur démarche entrepreneuriale ? Pour y arriver, une étude a été menée auprès de trois groupes d'acteurs. L'objectif était de mieux comprendre le rôle de l'accompagnement auprès des porteurs de projet et sa contribution au développement territorial.

Nous avons pu explorer dans ce mémoire la nature multidimensionnelle de l'accompagnement offert par les OCC aux porteurs de projet. L'analyse des données recueillies montre que l'accompagnement au projet entrepreneurial au sein du crédit communautaire dépasse le seul prêt. En effet, le modèle d'intervention du crédit communautaire repose sur deux autres dimensions : technique et territoriale. La dimension technique de l'accompagnement au projet entrepreneurial vise à renforcer et à développer les compétences entrepreneuriales du porteur de projet, d'une part. La dimension territoriale de l'accompagnement semble la dimension la plus distinctive et marque l'ancrage territorial du crédit communautaire, d'autre part. Le crédit communautaire est bien plus qu'un simple outil de microfinancement.

Nos résultats nous ont permis de répondre à nos questions de recherche sur les mécanismes d'accompagnement mis en place par les OCC pour soutenir les porteurs de projet. La littérature combinée aux données recueillies auprès des cadres d'OCC, de partenaires locaux et des microentrepreneurs dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent révèle un modèle d'accompagnement multidimensionnel qui dépasse largement le seul prêt. En ce qui a trait aux conditions d'accès au crédit communautaire, l'assouplissement des critères d'octroi rentre dans une logique d'inclusion et peut être considéré comme un élément qui distingue fondamentalement le crédit communautaire des dispositifs classiques.

La motivation et l'engagement du porteur de projet, l'absence d'exigences de garanties matérielles ainsi que la flexibilité dans les modalités de remboursement sont autant de facteurs qui peuvent être pris en compte dans cette logique. Ces facteurs permettent aux porteurs de projet l'accès au financement, qui, en théorie, seraient refusés à un crédit bancaire.

La littérature a montré aussi que l'accompagnement au projet entrepreneurial, pour être efficace, doit intégrer les dimensions humaines et techniques. La deuxième dimension de l'accompagnement au projet entrepreneurial, la dimension technique, en démontre la portée. Les données recueillies présentent, toutefois, la complexité liée à la dimension humaine du projet entrepreneurial. Cependant, l'accompagnement offert au sein du crédit communautaire permet de renforcer la confiance et la motivation du porteur de projet dans sa démarche entrepreneuriale.

Enfin, la dimension territoriale de l'accompagnement renforce les deux premières au moyen d'une dynamique d'acteurs mobilisée au sein du crédit communautaire. La théorie de l'encastrement développée par Granovetter (1985) met en lumière toute la portée de cette dimension. Cette dimension de l'accompagnement repose sur un large réseau de soutien. Le principe « un promoteur ne repart jamais les mains vides » est la logique de cette forme de soutien. Ce principe s'illustre à travers l'engagement des OCC de chercher des solutions alternatives lorsqu'ils ne disposent pas l'expertise requise en interne. Par le réseautage, la génération d'opportunités entrepreneuriales, la mobilisation des ressources du milieu, les OCC contribuent au développement et à la réussite de nombreux projets.

Au-delà de l'accompagnement offert, l'analyse des données a montré que le crédit communautaire dépend fortement du milieu. Cette dépendance est à la fois une force et une faiblesse. Elle est une force dans la mesure où le crédit communautaire tire son ancrage dans le local, notamment par la mobilisation des ressources localement disponibles. Mais elle représente aussi une faiblesse, car elle rend les OCC vulnérables du point de vue organisationnel en créant une pression sur leur capitalisation et les ressources d'accompagnement disponibles. Toutefois, l'efficacité du modèle d'intervention du crédit

communautaire tient à sa capacité à gérer ces défis plutôt que de les résoudre. Mais, il convient de noter que la gestion de ces défis impose ces propres limites.

Cette recherche présente, par ailleurs, certaines limites. Tout d'abord, le terrain de recherche est limité à la seule région administrative du BSL. La généralisation des résultats de la recherche peut être limitée à l'ensemble compte tenu des particularités que présente le contexte régional. La méthode qualitative avec un échantillon limité à 12 participants est une autre limite d'ordre méthodologique qu'il convient de considérer. Enfin, notre étude est concentrée sur des acteurs institutionnels et des usagers du crédit communautaire. Elle pourrait être enrichie en intégrant d'autres acteurs du territoire.

En dépit des limites observées, ce travail répond non seulement aux objectifs qui étaient fixés, mais également ouvre la voie à de nouvelles perspectives de recherche, notamment : une étude comparative entre différentes régions du Québec. Cela permettrait de mieux comprendre la portée des dynamiques et la manière dont ce modèle peut être transposé dans d'autres contextes.

ANNEXES

ANNEXE I.-GUIDE D'ENTREVUE DESTINÉE AUX MICROENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'ORGANISME DE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE (CC)

Date : _____

Code pour retranscription : _____

Coordonnées : _____

Durée de l'entrevue : _____

Thème I : Le profil de l'entrepreneur (parcours et expérience)

- 1) Parlez-nous un peu de vous et de votre parcours pour devenir entrepreneur.
- 2) Qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer dans l'entrepreneuriat ?
- 3) Comment votre éducation ou vos premières expériences de vie ont-elles façonné votre esprit d'entreprise ?
- 4) Comment avez-vous financé initialement votre entreprise ?

Thème II : Accessibilité au crédit communautaire

- 5) Comment avez-vous connu le crédit communautaire?
- 6) Qu'est-ce qui vous a poussé à faire une demande de crédit? À quelle institution vous avez adressé cette demande en premier?
- 7) Comment avez-vous procédé pour faire cette demande?
- 8) Quel a été le montant de votre demande? Combien avez-vous obtenu comme prêt? Le prêt est-il en cours ou déjà remboursé?
- 9) Sur combien de temps avez-vous pris ce crédit? Quel taux? Vous a-t-on exigé de garantie?
- 10) Vos démarches ont-elles été difficiles pour obtenir ce prêt?
- 11) Comment avez-vous fait pour gérer votre crédit?
- 12)
- 13) Dans quelle mesure le crédit communautaire est-il accessible à votre microentreprise?
- 14) Quelles sont les exigences faites pour qu'une microentreprise comme la vôtre soit éligible au crédit communautaire ?
- 15) De quelle manière le crédit communautaire aide votre microentreprise à se développer ?
- 16) À quels défis votre microentreprise a-t-elle confronté pour accéder au crédit communautaire ?
- 17) Quel changement peut-on observer dans votre microentreprise depuis qu'elle a reçu un crédit communautaire ?

Thème III : Utilisation du prêt

1. Comment avez-vous utilisé/investi ce crédit communautaire? Décrivez-moi brièvement ce projet.
2. Qu'est-ce que ce crédit vous a permis de réaliser?
3. Avez-vous réalisé des gains financiers?
4. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'exécution de votre projet?

Thème IV : Apport à la communauté

1. Quel est l'apport de votre projet dans votre milieu?
2. Qui profite de vos activités dans votre communauté?
3. Comment votre activité influence votre communauté? Donnez-moi des exemples.
4. Avec combien d'employés avez-vous démarré la microentreprise? Combien avez-vous aujourd'hui?
5. Avez-vous des partenariats dans le cadre de votre microentreprise?
6. Vous sentez-vous en mesure de contribuer au développement de votre communauté ? (Exemples: avis, travail bénévole, appui matériel ou financier, etc.)
7. Estimez-vous que vous ayez de l'influence sur votre milieu et dans votre communauté à la suite de votre projet? Précisez.

Thème V : Perception des services offerts

1. Quelle est votre perception des services d'accompagnement proposé par les OCC?
2. Auriez-vous des remarques?
3. Quels seraient vos conseils pour les OCC dans le but d'améliorer leur service d'accompagnement
4. Quelles sont les expériences tirées des services d'accompagnement?

ANNEXE II.-GUIDE D'ENTREVUE DESTINÉE AUX PARTENAIRES LOCAUX

Date : _____
Code pour retranscription : _____
Coordonnées : _____
Durée de l'entrevue : _____

Thème I : Profil

- 1) Parlez-nous de vous ?
- 2) Quel type de relation votre institution développe avec les OCC?
- 3) Qui sont vos principaux partenaires dans le secteur du CC?
- 4) Quelle est l'influence de votre institution dans le secteur du CC?

5) Thème II : Accessibilité au crédit communautaire

- 6) Qu'est-ce que le crédit communautaire représente pour vous et votre institution?
- 7) De quelle manière votre institution aide les OCC dans leur offre de services?
- 8) Quel type d'accompagnement offrez-vous aux OCC de votre région?
- 9) Le CC est-il accessible dans votre région?

Thème II : Contribution du CC au développement territorial

- 1) Quelles sont les retombées du CC en matière de développement territorial?
- 2) Quelles sont les retombées des services offerts sur les initiatives soutenues?
- 3) Auriez-vous une histoire inspirante sur les services d'accompagnement offert à une microentreprise?
- 4) Comment voyez-vous l'avenir du CC dans le soutien aux microentreprises?
- 5) Quelles sont les tendances ou innovations observées dans le modèle d'intervention des OCC?
- 6) Comment l'État à travers ses politiques publiques pourrait-il renforcer l'accompagnement offert aux microentrepreneurs?

Thème III : Perception du crédit communautaire

1. Quelle est votre perception des services d'accompagnement proposé par les OCC?
2. Auriez-vous des remarques?
3. Quels seraient vos conseils pour les OCC dans le but d'améliorer leur service d'accompagnement
4. Quelles sont les expériences tirées des services d'accompagnement?

ANNEXE III.-GUIDE D'ENTREVUE DESTINÉE AUX ACTEURS DIRECTEMENT IMPLIQUÉS AU CC

Date : _____

Code pour retranscription : _____

Coordonnées : _____

Durée de l'entrevue : _____

Thème 1 : Présentation de l'organisme de CC

- 1) Parlez-nous de vous
- 2) Présentez-nous votre organisme (nom, année de création, statut juridique, nombre d'employés, clientèle desservie, territoires couverts)

Thème : Accessibilité du crédit communautaire

- 1) Quelles sont les particularités du CC dans le cas de votre organisme?
 - Montant- durée – taux
 - Cycle de prêt
 - Temps que prend une demande de prêt pour être approuvée
- 2) Quelles sont les exigences faites aux microentreprises pour obtenir un crédit?
- 3) Quelles sont les ressources impliquées pour analyser une demande?
- 4) Quels sont les critères ou les conditions d'éligibilité spécifiques pour accéder aux services de l'organisme ?
- 5) Comment l'organisme garantit-il que le financement soit accessible aux divers secteurs de son territoire ?

Thème II : Financement des activités de l'organisme de crédit communautaire

- 1) Parlez-nous de vos partenaires et de vos sources de financement?
- 2) Quels types de projet éligible à vos financements?
- 3) Quel rôle joue vos partenariats dans les services d'accompagnement par les OCC?
- 4) Comment les revenus tirés des prêts octroyés servent à financer les activités de l'organisme?
- 5) Quels sont vos défis internes en matière d'accompagnement? Comment les gérez-vous?

6) Comment voyez-vous l'avenir du CC?

Thème 3 : Le soutien offert aux entrepreneurs

- 7) Quels types d'accompagnement et de services offerts par l'organisme aux microentreprises? Comment ces services visent-ils à répondre aux défis rencontrés par les microentrepreneurs ?
- 8) Comment les entrepreneurs peuvent-ils accéder aux services offerts par le Réseau Accès Crédit ?
- 9) Y a-t-il des réussites particulières ou des étapes importantes franchies par les entrepreneurs grâce au soutien du Réseau Accès Crédit ?
- 10) Comment l'organisme reste-t-il engagé auprès des microentrepreneurs qu'il accompagne ?

Thème 3 : Contribution de l'organisme au développement territorial

- 11) Quelle est la contribution du CC en matière de développement territorial?
- 12) Quel est l'impact des services offerts sur les initiatives soutenues?
- 13) Quel est le rôle de l'organisme dans la promotion du microentrepreneuriat dans la région?
- 14) Quelles sont les politiques mises pour garantir les retombées des services offerts aux initiatives locales?
- 15) Quels sont les défis de l'organisme en matière d'accompagnement?
- 16) Comment les initiatives du crédit communautaire s'alignent-elles sur les objectifs plus larges de développement économique du territoire ?
- 17) Comment l'État, les institutions financières, les organismes communautaires aident à renforcer le modèle d'intervention du crédit communautaire?

Questions finales

Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager avec nous ?

ANNEXE IV.- CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski (CER-UQAR), certifie, conjointement avec la personne titulaire de ce certificat, que le présent projet de recherche prévoit que les êtres humains qui y participent seront traités conformément aux principes de l'Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains ainsi qu'aux normes et principes en vigueur dans la Politique d'éthique avec les êtres humains de l'UQAR (C2-D32).

Projet # : 2025-626

Titre du projet de recherche : Le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale

Chercheur principal à l'UQAR

Walner Sainrisma,
Département sociétés, territoires et développement

Direction de recherche

En provenance de l'UQAR : Yann Fournis

Financement : Aucun

Date d'approbation du projet : 3 mars 2025

Date d'entrée en vigueur du certificat : 3 mars 2025

Date d'échéance du certificat : 3 mars 2026

N.B. Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat afin de remplir le formulaire F7 - Renouvellement annuel.

-
- Si votre projet se termine avant la date du prochain renouvellement, veuillez remplir le formulaire **F9 - Fin de projet**.
 - Si des modifications sont apportées à votre projet avant l'échéance du certificat, veuillez remplir le formulaire **F8 - Modification de projet**.
 - Tout nouveau membre de votre équipe de recherche devra être déclaré au CER-UQAR lors de votre prochaine demande de renouvellement ou lors de la fin de votre projet si le renouvellement n'est pas requis. ATTENTION : Vous devez faire signer une déclaration d'honneur aux personnes ayant accès aux participants (ou à des données nominatives sur les participants) et la conserver dans vos dossiers de recherche.

Janie Bérubé, signée le 2025-03-03 à 06 : 26

NAGANO

www.semiweb.ca
Approbation du projet par le comité d'éthique suite à l'approbation conditionnelle Université du Québec à Rimouski - 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec), G5L 3A1

ANNEXE V.-LETTRE DE PRÉSENTATION DU PROJET AUX RÉPONDANTS POTENTIELS

TITRE DU PROJET : Le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Walner Sainrisma, étudiant à la maîtrise en développement régional et territorial sous la direction de Monsieur Yann Fournis (UQAR).



Date :

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Walner Sainrisma, actuellement étudiant à la maîtrise en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Sous la supervision du professeur, Yann Fournis, je rédige mon mémoire de fin d'études sur le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale. Mon objectif principal, à travers cette recherche, est d'analyser le rôle des organismes de crédit communautaire auprès des projets de microentreprise et leur contribution au développement territorial.

L'étude est basée sur une approche essentiellement qualitative. Ainsi, je suis à la recherche des personnes qui seraient prêtes à partager avec moi leurs expériences sur le crédit communautaire dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Voici les profils recherchés dans le cadre de cette recherche : je suis intéressé, tout d'abord, aux professionnels directement impliqués dans le processus du crédit communautaire, soit les cadres d'organisme ou les conseillers de crédit communautaire. Ensuite, les microentreprises ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un financement d'un organisme de crédit communautaire de la région. Et enfin, les partenaires locaux, c'est-à-dire la catégorie de professionnels qui ont des expériences auprès des organismes de crédit communautaire.

Cette collecte de données consistera entre autres en une entrevue d'environ 90 min et le lieu sera choisi selon vos préférences, soit en présentiel, par téléphone ou par visioconférence.

Voici les thèmes qui seront abordés dans le cadre de cet entretien :

- Accessibilité au crédit communautaire ;
- Utilisation du crédit accordé par les organismes de crédit communautaire ;
- Soutien offert par les organismes de crédit communautaire aux microentreprises ;
- Contribution du crédit communautaire au développement territorial ;
- Efforts de collaboration des organismes de crédit communautaire ;
- Perceptions, défis et perspectives au crédit communautaire ;

Votre participation à cette recherche permettrait de contribuer à l'avancement des connaissances sur le rôle des organismes de crédit communautaire au Québec qui, à ce jour, restent très peu documentés.

Je vous confirme que ce travail est purement académique et que toutes les informations recueillies dans le cadre de cet entretien seront traitées de manière confidentielle et anonyme.

Si vous souhaitez participer à cette recherche ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires, merci de me contacter pour convenir d'un rendez-vous. Vous pouvez me joindre par courriel à : walner.sainrisma@uqar.ca ou par téléphone au 581 525-7187

Walner Sainrisma.

Étudiant à la maîtrise en développement régional et territorial

Département Sociétés, territoires et développement

Université du Québec à Rimouski

www.uqar.ca

581 525 7187

Walner.sainrisma@uqar.ca

ANNEXE VI. - FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT (FIC) CONCERNANT LA PARTICIPATION



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT (FIC) CONCERNANT LA PARTICIPATION

FIC CONCERNANT LA PARTICIPATION DES RÉPONDANTS POTENTIELS RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1 TITRE DU PROJET

Le crédit communautaire au Québec : une analyse territoriale

2 RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

2.1 Responsable

Walner Sainrisma, étudiant à la maîtrise en développement régional et territorial au département sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski

2.2 Direction de recherche

Directeur de recherche : Yann Fournis, professeur au département des sociétés, territoires et développement de l'UQAR

3 FINANCEMENT

Ce projet ne bénéficie d'aucune source de financement.

4 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Ce projet de recherche ne présente aucun conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

5 PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux pratiques du crédit communautaire, ainsi qu'à sa contribution au développement territorial. Ainsi, nous sollicitons votre participation

à ce projet de recherche. Nous vous invitons à prendre le temps de bien lire et comprendre ce formulaire de consentement. Il se peut qu'il y ait des mots ou expressions que vous ne comprenez pas. Si tel est le cas, nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles et nous restons ouverts à toutes explications ou renseignements complémentaires lors de votre entretien avec un membre de l'équipe de recherche. Nous prendrons le temps de lire avec vous le présent document et si vous désirez donner votre accord pour participer à ce projet, votre consentement sera accepté par la signature de ce formulaire.

6 NATURE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE

6.1 Description du projet de recherche

Cette étude porte sur l'expérience spécifique du crédit communautaire dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. L'objectif de cette recherche est d'analyser le rôle des organismes de crédit communautaire auprès des projets de microentreprise et leur contribution au développement territorial. Cet objectif nous permet d'avoir un aperçu global sur notre objet de recherche.

6.2 Déroulement

La participation à ce projet de recherche consiste à partager des expériences en matière de crédit communautaire et la contribution de celui-ci au développement territorial à travers des entretiens semi-directifs. Cette rencontre, d'une durée de 90min environ, sera enregistrée à l'aide d'un magnétophone avec l'accord du participant pour des fins de transcription. Cela me permettra d'être concentré sur les échanges et ne pourra être que favorable au dynamisme de la rencontre, de plus, cela facilitera grandement mon travail d'analyse par la suite.

7 AVANTAGES, RISQUES ET/OU INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur l'expérience du crédit communautaire, et de sa contribution dans une perspective

territoriale. Cela aurait pour effet, nous l'espérons, d'encourager le microentrepreneuriat en général, à augmenter et à se créer une place en tant qu'acteur de développement de sa région.

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients majeurs. Toutefois, il est certain que votre participation aux entretiens vous demandera du temps. Pour vous éviter tout dérangement, la rencontre se fera à tout endroit calme et paisible qui vous conviendra.

Il est également possible que la participation aux entrevues occasionne un certain stress. Afin de le minimiser le plus possible, nous utiliserons un langage non technique. De plus, vous pourrez refuser de répondre à certaines questions si vous le désirez.

8 CONFIDENTIALITÉ, CONSERVATION DES DONNÉES ET DIFFUSION

8.1 Confidentialité

Les informations qui nous seront communiquées durant cette rencontre ainsi que les renseignements enregistrés resteront confidentiels. Pour préserver l'anonymat, des codes numériques seront utilisés à la place des noms de tous les participants (exemple : P-001-A/C). Seul le chercheur aura accès à cette liste de codes. De plus, seul ce numéro apparaîtra dans les résultats publiés de cette recherche.

Les informations fournies ne seront partagées que par l'étudiant-chercheur et son directeur de mémoire, et elles ne seront transmises à aucune autre organisation ou personne. Toutes les informations traitées seront conservées et protégées par un mot de passe dans un fichier sur l'ordinateur du chercheur jusqu'à sa diplomation. Nous les détruirons par la suite en supprimant le fichier qui les contenait.

8.2 Conservation

Le matériel de la recherche sera conservé pendant une période minimale de 7 ans et ensuite détruit. Le matériel en format numérique sera détruit à l'aide d'un logiciel spécialisé recommandé par le Centre de service des technologies de l'information de l'UQAR au moment de la destruction et le matériel en format papier sera détruit par le service de

déchiquetage de l'UQAR ou un équivalent. Les transcriptions et les enregistrements seront conservés dans l'ordinateur du chercheur. Un fichier sécurisé avec un mot de passe sera créé à cette fin. Les formulaires de consentement signés ainsi que les clés de code seront conservés dans le OneDrive UQAR.

Si vous désirez consulter votre enregistrement et la transcription, vous pouvez me contacter par courriel ou par téléphone.

8.3 Diffusion

Les résultats de la recherche seront publiés par le biais du mémoire de maîtrise de l'étudiant-chercheur.

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse courriel où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature à la fin de ce formulaire.

9 PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous avez le droit de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en faisant connaître votre décision au chercheur responsable du projet, et ce, sans qu'il y ait de préjudices. En cas de retrait, avant de procéder à la destruction de vos données, je vous demanderai si vous consentez à ce que les données recueillies jusqu'à la date du retrait soient conservées. Si vous ne consentez pas, toutes les données seront détruites selon les modalités en vigueur à l'UQAR au moment du retrait. Enfin, toute nouvelle connaissance acquise durant le déroulement du projet qui pourrait affecter votre décision de continuer d'y participer vous sera communiquée sans délai selon les modalités qui suivent soit par courriel soit par téléphone.

10 INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune compensation financière ne sera versée pour votre participation à la présente

recherche.

11 PERSONNES-RESSOURCES

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche ou si vous rencontrez un problème que vous croyez relié à votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le responsable du projet de recherche aux coordonnées suivantes : Walner Sainrisma, numéro de téléphone : +1 581 5257187, adresse courriel : walner.sainrisma@uqar.ca ou avec Yann Fournis (directeur de recherche) à l'adresse courriel suivante : Yann_fournis@uqar.ca

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Rimouski aux coordonnées suivantes :

Par courriel : cer@uqar.ca

Par téléphone - Secrétariat du décanat de la recherche : 418-723-1986, poste 1540 (ligne sans frais : 1-800-511-3382)

Par la poste : Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAR, 300, allée des Ursulines, C.P. 3300, succ. A, Rimouski (Québec), G5L 3A1

12 REMERCIEMENT

Votre collaboration sera d'une importance précieuse dans le cadre de cette étude et nous vous remercions d'y participer.

13 CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Dans le cadre du projet intitulé le crédit communautaire : une analyse territoriale au Québec, j'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement et je comprends suffisamment bien le projet pour que mon consentement soit éclairé. Je consens donc à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées. Je suis

conscient(e) de mon droit de me retirer du projet sans préjudice. Une copie signée et datée du présent formulaire d'information et de consentement m'a été remise.

- ☐ Je consens à ce que l'entretien soit enregistré [préciser audio et/ou vidéo] et retranscrit intégralement.
- ☐ Je consens à ce que les données recueillies soient utilisées dans le cadre d'un autre projet de recherche ayant reçu au préalable une approbation éthique.
- ☐ Je souhaite recevoir par courriel un court résumé des résultats de la recherche.

L'adresse électronique à laquelle je souhaite recevoir ce court résumé est la suivante :

Nom et signature du participant

Date

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je confirme avoir moi-même, ou un membre autorisé de l'équipe de recherche, expliqué au participant dans les termes du présent formulaire d'information et de consentement, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au participant à cette recherche.

Nom et signature du chercheur responsable du projet de recherche

Date

13 CONSENTEMENT DU PARTICIPANT (Copie du consentement pour le chercheur)

Dans le cadre du projet intitulé le crédit communautaire : une analyse territoriale au Québec, j'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement et je comprends suffisamment bien le projet pour que mon consentement soit éclairé. Je consens donc à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées. Je suis conscient(e) de mon droit de me retirer du projet sans préjudice. Une copie signée et datée du présent formulaire d'information et de consentement m'a été remise.

- ☐ Je consens à ce que l'entretien soit enregistré [préciser audio et/ou vidéo] et retranscrit intégralement.
- ☐ Je consens à ce que les données recueillies soient utilisées dans le cadre d'un autre projet de recherche ayant reçu au préalable une approbation éthique.
- ☐ Je souhaite recevoir par courriel un court résumé des résultats de la recherche.

L'adresse électronique à laquelle je souhaite recevoir ce court résumé est la suivante :

Nom et signature du participant
Date

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je confirme avoir moi-même, ou un membre autorisé de l'équipe de recherche, expliqué au participant dans les termes du présent formulaire d'information et de consentement, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au participant à cette recherche.

Nom et signature du chercheur responsable du projet de recherche **Date**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abraham, Y. M., et Raufflet, E. (2008). Concilier responsabilité sociale et rentabilité. *Gestion*, 33(4), 14-21.
- Ait Soussane, J., et Halaissi, M. (2019). Microfinance, développement territorial: un couple allant en soi? *Public & Nonprofit Management Review*, (4)(1), p. 71-80.
- Albarelo, L. (2007). Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique. De Boeck Université, 207 pages.
- Albero, B. (2010). L'étude de cas : une modalité d'enquête difficile à cerner. Dans B. Albero et N. Poteaux (dir.), *Enjeux et dilemmes de l'autonomie : une expérience d'autoformation à l'université* (pp. 15–25). Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Collection praTICs).
- Amoureux, P. (2003). Les finances solidaires pour un autre projet de société : financer les pauvres et les exclus est-il forcément solidaire ? *La revue du MAUSS*, p. 66-72.
- Angelucci, M., Karlan, D., et Zinman, J. (2013). Win some lose some? Evidence from a randomized microcredit program placement experiment by Compartamos Banco. *National Bureau of Economic Research*. <https://doi.org/10.3386/w19119>
- Auger, P. (2009). Chapitre 1. Pourquoi la complexité concerne-t-elle les managers ? Dans P. Auger, (dir.) *Manager des situations complexes* (p. 3-26). Dunod. <https://shs.cairn.info/manager-des-situations-complexes--9782100517824-page-3?lang=fr>.
- Augsburg, B., et Fouillet, C. (2013). Profit empowerment: The microfinance institution's mission drift. Dans D. Haase (Ed.), *The credibility of microcredit: Studies of impact and performance* (pp. 199–226). Brill. https://doi.org/10.1163/9789004252189_010
- Ayayi, A., et Ébène, A. J. (2015, 1 septembre). *Le microcrédit : une porte de sortie vers l'entrepreneuriat*. Néo UQTR. <https://neo.uqtr.ca/2015/09/01/le-microcredit-une-porte-de-sortie-vers-lentrepreneuriat/> (consulté le 12 avril 2024)

- Ayayi, A., et Noël, C. (2007). Défis et perspectives de la recherche en microfinance. Dans *5ème Congrès de l'ADERSE : Transversalité de la Responsabilité sociale de l'Entreprise : Grenoble*. Babyloan (2009). *Les chiffres de la microfinance : la microfinance en bref*. En ligne. <http://www.babyloan.org/microfinanceinanutshell.aspx> (consulté le 16 juillet 2023).
- Balkenhol, B. (dir.) (2009). *Microfinance et politique publique*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.balk.2009.01>.
- Balkenhol, B., et Guézennec, C. (2015). Le microcrédit professionnel en France : Quels effets sur l'emploi ? (*Document de travail n° 64*). *Organisation internationale du Travail [et] Commissariat général à la stratégie et à la prospective*
- Banque mondiale. (2019). *Rapport sur le développement dans le monde 2019 : le travail en mutation*. <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/wdr2019>. (consulté le 21 septembre 2024)
- Banque mondiale. (2022) *Bangladesh - Empowering poor through microcredit (English)*. Results profile Washington, DC: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/998721468013852400> (Consulté le 16 juillet 2023)
- Banque mondiale. (S.d.). *Inclusion financière [Page web]*. Récupérée le 7 janvier 2025, de <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>
- Baron. R. A., et Ensley, M.D. (2006), Opportunity recognition as the detection of meaningful patterns: Evidence from comparisons of novice and experienced entrepreneurs, *Management Science*, 52: 9, 13-3.
- Barry, A. B. (2013). *Les pratiques de microcrédit dans les pays du sud versus les pays industrialisés : une analyse théorique* (Thèse de doctorat, Université Nice Sophia Antipolis). TEL archives-ouvertes. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00860052>
- Beaud, P. P. (2003). L'échantillonnage. Dans D. B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 211-242). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Bédécarrats, F., Guérin, I., et Roubaud, F. (2022). Les expérimentations aléatoires en microfinance. Dans F. Bédécarrats, I. Guérin, et F. Roubaud (éd.), *Expérimentations aléatoires dans le champ du développement* (1-). IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.45385>

- Bédécarrats, F. (2012). L'impact de la microfinance : un enjeu politique au prisme de ses controverses scientifiques. *Mondes en développement*, 158(2), 127-142. <https://doi.org/10.3917/med.158.0127>.
- Ben Abdelkader, I. (2022). La microfinance : un aperçu global. Dans *La microfinance dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) : aperçu global et enjeux actuels* (pp. 11-70). Paris : L'Harmattan.
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés*. (4e éd.). Armand Colin Éditeur. ; (p. 350)
- Bidzogo, E. (2012). Vers un véritable autofinancement de l'investissement en Afrique : Témoignage en forme de projet, de souhait, de suggestion sur les tontines au Cameroun. *La Revue des Sciences de Gestion*, 255-256, (pp.167–170). <https://doi.org/10.3917/rsg.255.0167>
- Blondeau, N. (2006). La microfinance : Un outil de développement durable ? *Études*, 405, (pp.188-198). <https://doi.org/10.3917/etu.053.0188>
- Bonescu, M., et Caseau, C. (2016). Chapitre 9. Stratégies de transmission et de promotion du microcrédit Comment valoriser la philanthropie lucrative ? Dans P. Lardellier et R. Delaye *Transmission(s) : La médiation en révolution* (p. 137-153). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.larde.2016.01.0137>.
- Bornard, F., et al., (2019). Accompagnement entrepreneurial : le point de bascule. *Entreprendre & Innover*, 40(1), 77-93. <https://doi.org/10.3917/entin.040.0077>.
- Boumedjaoud, D., et Messeghem, K. (2020). Vigilance entrepreneuriale du repreneur externe et mentorat : rôle de l'accompagnement en amont. *Revue internationale P.M.E.*, 33(3-4), 199–229. <https://doi.org/10.7202/1074814ar>
- Bourgeois, I. (dir.) (2021). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7e édition). Presses de l'Université du Québec, 531 p.
- Boutin, G. (2008). *L'entretien de recherche qualitatif*. (2^e éd.). PUQ, 171 pages.
- Brana, S., et Jégourel, Y. (2011). La réalité de la microfinance à l'échelle régionale : l'exemple de l'Aquitaine. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, (2), 245-268. <https://doi.org/10.3917/reru.112.0245>.
- Bredelet, C., et Ferguène, A. (2016). Microcrédit et développement territorial à petite échelle : Analyse à partir de cas empiriques à Larache et Tanger (Maroc). *La Revue des Sciences de Gestion*, 280, 53-64. <https://doi.org/10.3917/rsg.280.0053>

- Buclet, N. (2011). Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 911-940. <https://doi.org/10.3917/reru.115.0911>,
- Campagne, P., et Pecqueur, B. (2014). *Le développement des territoires : une réponse émergente à la mondialisation*. Édition Charles Léopold Mayer, 267 pages.
- Caseau, C., et Kouamé, K. (2016). La confiance dans la microfinance : le rôle de la proximité de langue. *Revue Organisations & Territoires*, 25(1), 99–108. <https://doi.org/10.1522/revueot.v25i1.80>
- Casson, M. (1982). *The entrepreneur: An economic theory*. (éd.) Martin Robertson et Co Ltd
- Catanzaro, A. (2016). Compte rendu de *L'agir entrepreneurial : repenser l'action des entrepreneurs*, Christophe Schmitt, Québec, Presse de l'Université du Québec 2016, 146 p.] *Revue internationale P.M.E.*, 29(3-4), 335–337. <https://doi.org/10.7202/1038341ar>
- Chantier de l'économie et de l'emploi. (1996). *Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale*. Osons la solidarité. Gouvernement du Québec
- Chen, G., et Mohini, M (1997). Les défis de la croissance des institutions de microfinancement : expérience de BancoSol. (CGAP focus note; no. 6). World Bank Group.
- Chopart, J.-N., Neyret, G., et Rault, D. (2006). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Éditions La Découverte.
- Collerette, P. (1996). La méthode des études de cas. Dans A. Mucchielli (Dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, sous la direction Alex Mucchielli* (pp.77-80).
- Comeau, Y., et Favreau, L. (1999). Développement économique communautaire : une synthèse de l'expérience québécoise. Presses de l'Université du Québec.
- Comeau, Y., et al. (2002). L'économie sociale et le Sommet socio-économique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 186–202. <https://doi.org/10.7202/008923ar>
- Comeau, Y., et al. (2001). *L'économie sociale et le plan d'action du sommet sur l'économie et l'emploi*. Centre de recherche sur les services communautaires et ENAP.

- Convergences (2023). *L'inclusion financière dans le monde*.
https://www.convergences.org/wp-content/uploads/2023/09/BFI-2023_FR-min.pdf
- Courlet, C. (2008). *L'Economie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble.
- Courlet, C., Pecqueur, B. et Lacour, C. (2013). *L'économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble.
- Defourny, J., Develtere, P., et Fonteneau, B. (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. De Boeck Université.
- Dejardin, M. (2006). L'entrepreneuriat, le territoire et les conditions de leurs dynamiques cumulatives. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2006(2), 185–201.
- Demoustier, D. (2001). L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement. Alternatives économiques/Syries.
- Descarries, F. et Corbeil, C. (2002). *Le discours du mouvement des femmes sur l'économie sociale*. Dans C., F. Descarries et E. Galerland (Dir), *L'économie sociale du point de vue des femmes* (Actes de colloque, Cahiers du LAREPPS, no 02-03, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, UQAM.
- Deslauriers, G. et al., (1997), *Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives* (pp. 113-169). Gaëtan Morin, Éditeur.
- Deslauriers, J-P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*. Éditions McGraw-Hill.
- Develtere, P., Fonteneau, B., et Fall, A. S. (2004). Economie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible : le cas d'Haïti. In *Le Sud ... et le Nord dans la mondialisation* (pp. 193–205). Presse de l'université du Québec.
- Djefal, S. (2005). Après vingt ans de pratique, la microfinance, un catalyseur du développement économique ? *Techniques financières et développement*, 78,32-44
- Dorion, C. (2016). *Le financement de l'Économie sociale au Québec*. (Document de travail CIRIEC, No 2016/01). CIRIEC.
- Dowla, A., et Barua, D. (2008). *Les pauvres remboursent toujours : le microcrédit à la Grameen Bank*. Editions Yves Michel, Gap, France.
- Drapéri J.-F., (2007). Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux. Dunod.

- Duvendack, M., et al., (2011). *What is the evidence of the impact of microfinance on the well-being of poor people?* EPPI-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London
- El Ghmari, I., Oukassi, M. et El Ghmari, O. (2022). Les obstacles à l'extension du régime de la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel au Maroc. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 5 (1), 441-450
- El Halaissi, M., et Ait Soussane, J. (2019). Microfinance, Développement Territorial : Quelle trajectoire de développement pour une Région ? *Public & Non-profit Management Review*, 4 (1)
- Fabbri, J., et Charue-Duboc, F. (2013). Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur des apprentissages au sein d'un collectif d'entrepreneurs : le cas de La Ruche. *Management international/International Management / Gestión Internacional*, 17(3), 86–99. <https://doi.org/10.7202/1018269ar>
- Favreau, L. (2008). Entreprises collectives : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale. Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et Lévesque, B., (1996), Développement économique communautaire, économie sociale et intervention. Presse universitaire du Québec.
- Fayolle, A. et Cuzin, R. (2005). Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise. *Sciences de Gestion*, 2005 (210), p.77-88., <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00094470>
- Figuet, J.-M., et Pinos, F. (2015). Le microcrédit personnel : un modèle au potentiel inclusif limité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (335), 87–101. <https://doi.org/10.7202/1028535ar>
- Findev Gateway. (2022). *Comment les institutions de microfinance peuvent-elles aider leurs clients à renforcer leur résilience ?* <https://www.findevgateway.org/fr/blog/2022/06/comment-les-institutions-de-microfinance-peuvent-elles-aider-leurs-clients-renforcer>
- Flores, I., et Serres, P. (2009). Microfinance and non-financial services : An impossible marriage. *Private Sector and Development*, 3, 3-6.
- Fontan, J.-M. (2011). Entrepreneuriat social et entrepreneuriat collectif : synthèse et constats. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 2(2), 37-56.
- Fontan, J.-M., et Klein, J.-L. (2004). Le territoire québécois dans le contexte de la mondialisation. CRISES.

- Fontan, J.-M., et Lévesque, B. (1992). Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire : expériences pertinentes et études de cas. IFDEC
- Forgues, É. (1999). Compte rendu de *Contre l'exclusion. Repenser l'économie* (J.-L. Klein & B. Lévesque, Dir., 1995, 320 p.). *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 299–304. <https://doi.org/10.7202/301456ar>
- Fortin, M.- F. et Gagnon, J. (2016). Fondement et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives. Chenelière Éducation.
- Fortin, M.-F. (2010). Fondements et étapes du processus de recherche: Méthode quantitatives et qualitatives. Chenelière Éducation. 632 pages.
- Frémeaux, P. (2013). L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise. *Revue Projet*, 336-337, 85-93. <https://doi.org/10.3917/pro.336.0085>
- Gagné, A. (2005). La gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques. Dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.), *Territoires et fonctions. Tome 1—Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats* (p. 79-94). GRIDEQ, CRDT.
- Gagnon, C. (2008). Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique ? Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises* (p. 335-367). Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, C., Simard, J. G., Tellier, L. N., et Gagnon, S. (2008). Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 8(2).
- Gandré, P. (2012). Le micro-crédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ? *Idées économiques et sociales*, 168, 22-31. <https://doi.org/10.3917/idee.168.0022>
- Gasse, Y. (2003). L'influence du milieu dans la création d'entreprise. *Organisations & territoires*, 12(20), 49-56. <http://dx.doi.org/10.1522/revueot.v12n2.741>.
- Gauthier, B., et Bourgeois, I. (Eds) (2016). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. (6e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Gelpi, R.-M., et Julien-Labruyère, F. (1994). 1 - L'usure antique. Une histoire du crédit à la consommation : Doctrines et pratiques (p. 25-38). *La Découverte*. <https://doi.org/10.3917/dec.gelpi.1994.01.0025>.

- Glemin, P., et al., (2014). Les proximités des microcrédits sociaux, une analyse en région Pays-de-la-Loire. *Géographie, Économie, Société*, 2014, 16 (1), pp.33 - 46. <10.3166/ges.16.33-46>. <hal-01892591>
- Glemin, P. (dir.) (2010). Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social: Premiers résultats en Pays de la Loire, Poitou-Charentes, et Seine Maritime [Rapport de recherche, ESSCA].
- Gouvernement du Canada (2005). *Conférence internationale du microcrédit à Halifax*. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2005/01/conference-internationale-microcredit-halifax.html> (consulté le 04 octobre 2023).
- Gouvernement du Québec (2023). *Programme d'aide sociale et programme de solidarité*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale> (Consulté le 04 Octobre 2023).
- Gouvernement du Québec. (2024). *Programme d'aide sociale et programme de solidarité sociale*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale> (consulté le 15 mars 2024)
- Grameen Bank. (2006). *Microcredit: Banking for the poor*. <http://www.grameeninfo.org/> (Consulté le 16 juillet 2023)
- Granovetter, M. S. (1985): « Economic action and social structure: the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91 (3), p. 481-510 <https://doi.org/10.1086/228311>
- Griss-Trempe, N. (2013). *Microcredit in developed countries : The case of Quebec* [Mémoire de maîtrise, Université Karlova, Institut des études économiques, Faculté des sciences sociales].
- Goodwin-Groen, R. P. (2004). Explication raisonnée des taux d'intérêt utilisée pour le microcrédit. Rapport no 6. Note sur la microfinance. CGAP https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-publications-diverses-taux-interet-eleves-et-microfinance-07-2004-note_0.pdf
- Guérin, I. (2002). La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs : La situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord [Rapport de recherche]. Bureau international du Travail & Secrétariat d'État à l'économie solidaire.
- Guérin, I. (2008). L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales. *Revue Française de Socio-Économie*, 2(2), 59-78. <https://doi.org/10.3917/rfse.002.0059>.

- Guérin, I. (2015). La microfinance et ses dérives. Émanciper, contrôler ou exploiter les pauvres. Paris : Demopolis.
- Guérin, I., et al., (2007). Microfinance : effets mitigés sur la lutte contre la pauvreté. *Annuaire suisse de politique de développement*. 26(1), 103–119. <https://doi.org/10.4000/aspd.127>
- Guérin, I., et Servet, J.-M. (2005). L'économie solidaire entre le local et le global : L'exemple de la microfinance. *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, 296, 83–100.
- Guesnier, B. (2016). Décentralisation et innovation : le rôle central du « territoire » *Marché et organisations*, 25(1), 29-43. <https://doi.org/10.3917/maorg.025.0029>.
- Guichandut, P. (2006). Europe occidentale et reste du monde : Parle-t-on des mêmes pratiques ? *Finance & Bien Commun*, 25, 54–60. <https://doi.org/10.3917/fbc.025.0054>
- Guy, B., Guy, C., et Merenne-Schoumaker, B. (2011). *Le développement territorial en Europe : Concepts, enjeux et débats*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Paris : L'Harmattan. (Collection Outils de recherche).
- Hashemi, S. M., et de Montesquiou, A. (2011). *Atteindre les plus pauvres : les leçons du modèle de progression* (Note Focus No. 69, 18 p.). CGAP.
- Héliès, O. (2007). Surendettement : le chemin vers l'extrême pauvreté. *Bulletin d'Information du Mardi – BIM*, Cirad, n° 13, 6 p.) <https://microfinancement.cirad.fr/fr/news/Bim/Bim-2007/BIM-07-03-13.pdf>
- Higgins, B. et Savoie, D. J., (1995). *Regional development theories and their application*, New Brunswick, Transaction Press.
- Hofmann, E., et Marius-Gnanou, K., (2007). Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 60(238), 275–292. <https://doi.org/10.4000/com.2387>
- Hugon, P. (1996). Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines. *Revue Tiers Monde*. 37 (145), 13-57
- Hulme, D., et Mosley, P., (1996). *Finance against poverty*. London : Routledge

- Institut de la Statistique du Québec (2019). Perspectives démographiques du Québec et des Régions, 2016-2066. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/perspectives-demographiques-du-quebec-et-des-regions-2016-2066-edition-2019.pdf> (consulté le 25 juin 2024)
- Institut de la Statistique du Québec (2023). Coup d'œil sur le Bas-Saint-Laurent. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/bas-saint-laurent-panorama> (consulté le 25 juin 2024)
- Institut de la statistique du Québec. (2017). *Bulletin statistique régional : Bas-Saint-Laurent 2017*. <https://www.quebec.ca/gouv/statistiques/bulletins/bulletin-statistique-regionale-bas-saint-laurent-2017> (Consulté le 25 juin 2024)
- Institut de la statistique du Québec. (2024). *Panorama des régions du Québec : Édition 2024*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf> (consulté le 10 janvier 2025)
- Jean, B. (2002). Les territoires ruraux dans la modernité avancée et la recomposition des systèmes ruraux. *Estudos sociedade e agricultura*, (18), 5-27
- Jean, B. (2006). Présentation : le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec. *Recherches sociographiques*, 47(3), 465–474. <https://doi.org/10.7202/014654ar>
- Jean, B. (2007). Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux. *Colóquio internacional sobre desenvolvimento territorial sustentável*. Florianópolis, Brésil
- Jean, B. (2008). Le développement territorial : une discipline scientifique émergente. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises* (p. 283-313). Presses de l'Université du Québec.
- Jean, B. (2015). Le développement territorial durable : une nouvelle approche de développement rural. *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, 33, 115-127.
- Jean, B. (2016). Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec. Presses de l'Université Laval.
- Jégourel, Y. (2008). La microfinance : entre performance sociale et performance financière. *Regards croisés sur l'économie*, 3, 197-205. <https://doi.org/10.3917/rce.003.0197>
- Jonhson, S. (1998). Microfinance North and South: Contrasting current debate, *Journal of International Development*, 10, 799-809.

- Joyal, A. (1997). PME et développement territorial. Dans P.-A. Julien (Dir.), *PME : Bilan et perspectives* (2e éd., pp. 67–96). Presses interuniversitaires Laval.
- Julien, P.-A. (1996). Entrepreneuriat, développement du territoire et appropriation de l'information. *Revue internationale P.M.E. : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 9(3–4), 149–178.
- Kamaha Njiwa, M. et Valant Gandja, S. (2019). Utilité de l'accompagnement entrepreneurial dans le cadre du microcrédit en France : une analyse du point de vue des bénéficiaires. *Revue de l'Entrepreneuriat / Review of Entrepreneurship*, 18(3), 81-105. <https://doi.org/10.3917/entre.183.0081>.
- Karaphillis, G., Asimakos, S., et Moore, S. (2010). *Financing Social Economy Organizations*. Canadian Social Economy Hub at the University of Victoria.
- Koloma, Y. (2007). Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : Quels résultats au Mali ? *Document de travail*, (138).
- Koop, K., Landel, P. A., & Pecqueur, B. (2010). Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique. *EchoGéo*, (13). DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12065>
- Labie, M. (2004). Microfinance : Un état des lieux. *Mondes en développement*, 32(126), 9–23. <https://doi.org/10.3917/med.126.0009>
- Labye, A. (2009). Microfinance professionnelle et banques universelles : La singularité du cas de l'Allemagne. *Revue d'économie financière*, 95(2), 351–365. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2009.5362>
- Lamarre, J. (2003). Les institutions de microcrédit: centres de services bancaires ou organismes communautaires? Dans *Understanding Poverty in Vietnam and the Philippines*, (p.137).
- Langevin, M. (2015). *La mise en pratique de l'extension financière à la périphérie : Agencements péruviens* [Thèse de doctorat, Université d'Ottawa]. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/32602/1/Langevin_Marie_2015_these.pdf
- Langevin, M., et Jacob, S. (2008). Le crédit communautaire : conceptualisation, dimensions d'évaluation, impacts et indicateurs. *Cahier numéro*, 8, 04.
- Laré, A., Lessoua, A., Diaw, D., Boutabba, M. et Gomado, K. (2021). Microfinance et pauvreté : évidence empirique pour les quartiers périurbains de Lomé, Togo. *Revue d'économie du développement*, 29, 79-116. <https://doi.org/10.3917/edd.353.0079>

- Laureti, C. (2008). *Pourquoi et comment faire du microcrédit en Europe occidentale ?* Réseau Financement Alternatif <https://www.findevgateway.org/fr/etude-de-cas/2008/01/pourquoi-et-comment-faire-du-microcredit-en-europe> (consulté le 03 septembre 2024)
- Laville J.-L., Lévesque B. Mendell M. et ARUC-ÉS. (2005). L'économie sociale : diversité des trajectoires historiques et des constructions théoriques en Europe et au Canada. ARUC-ÉS.
- Lebossé, J., (1998). Micro finance et développement local. OCDE
- Lefebvre, V. (2014). Le réseau formel d'entrepreneurs comme dispositif d'accompagnement. *Entreprendre et Innover*, 2014(2), 112–122 <https://doi.org/10.3917/entin.021.0112>.
- Lelart, M. (1989). L'épargne informelle en Afrique les tontines béninoises. *Revue Tiers Monde*, 30(118), 271–298. <http://www.jstor.org/stable/23590718>
- Lelart, M. (2006a). *De la finance informelle à la microfinance*, Edition des Archives Contemporaines et Agence Universitaire de la Francophonie, Collection Économie et Gestion.
- Lelart, M. (2006b). Intérêt et apport du micro-crédit : Le cas du Vietnam. Éditions des Archives Contemporaines.
- Lelart, M. (2010). Pourquoi Benoît XVI parle-t-il de la microfinance dans son encyclique *Caritas in Veritate* ? *Mondes en développement*, 152 (4), 97-110. <https://doi.org/10.3917/med.152.0097>
- Lévesque, B. (2003). Mondialisation, démocratie plurielle, économie sociale et solidaire. *Économie et Solidarités*, 34 (1), 103-121
- Lévesque, B. (2005). Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques. *Les Cahiers du CRISES Collection Études théoriques E ET T0 05 50 07*
7
- Lévesque, B., et al (2001). Emploi, Économie sociale, Développement local. Les nouvelles filières. Presses de l'Université du Québec.
- Lévesque, B., et Mendell, M. (2000). *La création d'entreprise par les chômeurs et les sans emploi : Le rôle de la microfinance* [Rapport de recherche]. Bureau international du Travail / PROFONDS–CRISES.

- Lévesque, B., et Mendell, M. (2005). L'économie sociale : Diversité des définitions et des constructions théoriques. *Revue Interventions économiques*, N° 32, pp : 1-20
- Lévesque, B., Mendell, M., et Van Kemenade, S. (1995). Les fonds de développement : un instrument indispensable pour le développement régional, local et communautaire. Dans G. Daoust et R. Létourneau (Éds.), *Et les régions qui perdent* (pp. 245–270). Presses de l'Université du Québec.
- Lobez, F., et Vilanova, L. (2006). Le microcrédit et le prêt de groupe. Dans F. Lobez (Éd.), *Microéconomie bancaire* (pp. 153–170). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lobe.2006.01.0153>
- Maucourant, J., et Plociniczak, S., (2009). L'institution selon Karl Polanyi. Fondements et mise en perspective contemporaine », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (17) 143-156.
- Maystadt, J.-F. (2004). Microfinance au Nord : un effet de mode importé du sud. In *Mondes en développement*. <https://doi.org/10.3917/med.126.0075>
- Maziade, L. (2013). Les pratiques du crédit communautaire : enjeux de mission et de développement. *Revue vie économique*, 4(3), 1-8.
- McSween, N., et Favreau, L. (2004). L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation : l'OIT, une "alliée de choix" de la mouvance altermondialiste ? Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais.
- Mertens, S., et Marée, M. (2014). Comment se financent les associations belges francophones ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (332), 93–110. <https://doi.org/10.7202/1024825ar>
- Mialaret, G. (2004). Les démarches de la recherche scientifique. Dans : Gaston Mialaret éd., *Méthodes de recherche en sciences de l'éducation* (pp. 22-35). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.
- Microcrédit KRTB. (S.d.). *Microcrédit KRTB : Nos services, soutien et financement pour entrepreneurs ambitieux*. <https://microcreditkrtb.com/> consulté le 30 novembre 2024.
- MicroEntreprendre (2005). *Le crédit communautaire un outil essentiel au développement*. https://microentreprendre.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-annuel_2004-05_MicroEntreprendre.pdf rapport annuel. Consulté le 20 décembre 2023).

- Microentreprendre (2021). *Le microcrédit entrepreneurial désormais accessible aux entrepreneurs de la Côte-Nord*. <https://microentreprendre-coteNord.ca/le-microcredit-entrepreneurial-desormais-accessible-aux-entrepreneurs-de-la-cote-Nord/> (consulté le 20 décembre 2023).
- Microentreprendre Lanaudière (2003). *Le crédit communautaire : une réponse novatrice*. https://microentreprendre-lanaudiere.ca/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-annuel_2002-03_MicroEntreprendre.pdf (consulté le 20 décembre 2023)
- MicroEntreprendre. (2021). *Microentreprendre*. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/entrepreneuriat/soutien-aux-clienteles-particulieres/microentreprendre> (consulté le 20 décembre 2023).
- Ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (s.d.). *Microcrédit en France*. <https://www.economie.gouv.fr/facileco/microcredit#> (consulté en ligne 30 mars 2024)
- Ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie. (2024). *Bas-Saint-Laurent Portrait Régional*. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/bas-saint-laurent/portrait-regional> (consulté le 18 mai 2024)
- Moine, A., (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35, 115-132. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Morduch J. (2000). The microfinance schism. *World Development*, vol. 28 (4), 617-629. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(99\)00151-5](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(99)00151-5)
- Morin, E. (2006). Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions: étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent (Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski).
- Mvogo Balla, V. (2023). L'influence du crédit communautaire dans la création d'entreprises pérennes en région : examen des entreprises ayant cinq ans et plus d'activité en 2017-2018, le cas de Microcrédit Charlevoix et de MicroEntreprendre Saguenay–Lac-Saint-Jean (Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi).
- Ndour, N. (2011). Déterminants de la performance de remboursement à long terme dans la massification de l'offre de microcrédit des pays en développement : le cas du Sénégal. *La Revue des Sciences de Gestion*, 249-250(3-4), 133-138. <https://doi.org/10.3917/rsg.249.0133>.
- Nowak M., (2010). L'espoir économique. De la microfinance et entrepreneuriat social : les ferments d'un monde nouveau. J.-C. Lattès.

- Nowak, M. (2006). Croissance et cohésion sociale : Le microcrédit et l'Union européenne. *Finance & Bien Commun*, 25, 37–43. <https://doi.org/10.3917/fbc.025.0037>
- Organisation des Nations Unies (2006). *Construire des secteurs financiers accessibles à tous : Livre Bleu*. <https://www.uncdf.org/bluebook>
- Organisation des Nations Unies. (2004). Message vidéo du Secrétaire général à l'occasion du lancement de l'année internationale du microcrédit. [Message vidéo]. UN Press <https://press.un.org/fr/2004/sgsm9601.doc.htm> (Consulté en ligne le 23 juillet 2023)
- Organisation des Nations Unies. (2005). L'ONU lance 2005, Année internationale du microcrédit. [DocumentPDF]. <https://www.un.org/french/events/microcredit/facts1.pdf>
- Ortoli, P. (1997). Le microcrédit : un outil pour quel développement. *Grain de sel* (6).
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2008). L'analyse thématique. Dans P. Paillé & A. Mucchielli (Éds.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 161–231). Armand Colin.
- Paré, G. (2002). Enhancing the rigor of qualitative research: Application of a case methodology to build theories of IT implementation. *The Qualitative Report*, 7(4), 1-13. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2002.1976>
- Parra, C., et Moulaert, F., (2011). La nature de la durabilité sociale : Vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable. *Développement durable et territoires* 2 (2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8970>
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupert (Dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113–169). Gaëtan Morin.
- Polanyi, K. (2001). The Great Transformation. The Political and Economic Origins of our Time. (Œuvre originale publiée en 1944).
- Poulin, P. (1990). Histoire du Mouvement Desjardins. Tome 1 : Desjardins et la naissance des caisses populaires (1900-1920). Québec/Amérique.
- Prévost, P., et Roy, M. (2012). Les études de cas : un essai de synthèse. *Revue Organisations & territoires*, 21(1), 67-82.
- Proulx, M.U. (1994). *Développement économique : clé de l'autonomie locale*. Les éditions Transcontinental.

- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Renaud, J. (2007). L'impact social des micro-crédits : le cas d'une institution de microfinance argentine. *L'Économie politique*, 36, 33-45. <https://doi.org/10.3917/leco.036.0033>
- Réseau Accès Crédit (RAC) (2022). *Politique d'investissement communautaire*. <https://reseauaccesscredit.com/documentation/>
- Réseau Accès Crédit (RAC). (S.d.) *Site internet du Réseau Accès Crédit* <https://reseauaccesscredit.com>
- Roesch, M. (2010). *Un microcrédit pour acheter une vache : ...Et le miracle n'aura pas lieu. Histoire d'une innovation en Inde du Sud* (Version 1 ISDA). <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00529062/fr/>
- Rondeau, K., et Paillé, P. (2016). L'analyse qualitative pas à pas : Gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 35(1), 4-28.
- Rouveure, T. (2018). Compétences et pouvoir d'agir du dirigeant de micro-entreprise. *Entreprendre & Innover*, 37(2), 105-118. <https://doi.org/10.3917/entin.037.0105>.
- Rouzier, R., (2005) : Financement de l'économie sociale : dans une bonne direction ? *Revue Interventions économiques*, 32 <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.884>
- Roy, D. (2005). La participation et l'approbation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de développement. (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal).
- Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (5e éd., pp. 199-225). Presses de l'Université du Québec.
- Sahin, S. (2025). Croissance inclusive ou piège ? Le paradoxe de la microfinance en Inde. CADTM. <https://www.cadtm.org/Croissance-inclusive-ou-piege-Le-paradoxe-de-la-microfinance-en-Inde>
- Sangaré, M. (2013). La microfinance : Quels liens entre les modèles de financement des institutions et la qualité des services offerts aux clients ? (Thèse de doctorat, Université Toulouse 1 Capitole, École doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures). <https://www.theses.fr/2013TOU10021>

- Sardas, J.-C., et Gand, S. (2011). Les transitions professionnelles contraintes par des restructurations : Dynamiques individuelles et modalités d'accompagnement. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 103(1), 26-37. <https://doi.org/10.3917/geco.103.0026>.
- Sarr, M. A. (2009). *La microfinance au Québec* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Archipel. <https://archipel.uqam.ca/7973/1/M14009.pdf>
- Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (4^e éd., pp. 293–316). Presses de l'Université du Québec.
- Schicks, J., et Rosenberg, R. (2011). *Too much microcredit? A survey of the evidence on over-indebtedness* (Occasional Paper No. 19, 43 p.). CGAP.
- Schmitt, C. (2015). L'agir entrepreneurial : repenser l'action des entrepreneurs (Préface de L. J. Filion). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Seck, F.-F. (2009). Panorama de la relation banques/institutions de microfinance à travers le monde. *Revue Tiers Monde*, 199(3), 485-500. <https://doi.org/10.3917/rtm.199.0485>.
- Servet, J.-M. (2014) : Monnaie complémentaire versus microcrédit solidaire et tontines : Contribution comparée à un développement solidaire local, UNRISD Occasional Paper : Potential and Limits of Social and Solidarity Economy, No. 5, United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD)
- Servet, J.-M. (2015). Chapitre 3. Des doutes croissants sur l'impact positif du microcrédit. Dans *La vraie révolution du microcrédit* (pp. 107–153). Odile Jacob.
- Servet, J.-M. (2015). Pourquoi l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne est-il limité ? Dans Centro de Estudos Internacionais (Éd.), *Informality and urbanisation in African contexts: Analysing economic and social impacts* (chap. 6). Open Edition Books. <http://books.openedition.org/cei/134>
- Servet, J.-M. (2005). Le besoin d'objectifs principaux nouveaux pour la microfinance : Lutter contre les inégalités et faire face aux risques. *Techniques Financières et Développement*, 78, 12-20.
- Siegel, D. (2006). Quelles stratégies pour améliorer l'accompagnement du créateur d'entreprise ? *La Revue des Sciences de Gestion*, 219(3), 35-44. <https://doi.org/10.3917/rsg.219.0035>.
- Silberzahn, P. (2016). L'effectuation, logique de pensée des entrepreneurs experts. *Entreprendre & Innover*, 28(1), 76-82. <https://doi.org/10.3917/entin.028.0076>.

- Simard, M. (2017). L'économie sociale au Bas-Saint-Laurent : Son impact à l'émergence d'un modèle de développement territorial progressiste. *Géographie, économie, société*, 19, (1)75-107. <https://doi.org/10.3166/ges.19.2017.0004>
- Simard, M., Diallo, T., et Tremblay, S. (2014). Théories et pratiques en développement territorial : Des grands projets aux initiatives locales et vice versa. *Organisations & Territoires*, 23(3), 5-14.
- St-Amour, M., et Bézy, S. (2021). La migration interrégionale au Québec en 2019-2020 : Une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal. *Bulletin sociodémographique*, 25(1), 1–17. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/migration-interregionale-quebec-2019-2020-annee-defavorable-aux-grands-centres-urbains-surtout-montreal.pdf>
- Statistique Canada (2022). *Les petites et moyennes entreprises : les moteurs d'une économie de grande taille*. <https://www.statcan.gc.ca/ol/fr/plus/1253-les-petites-et-moyennes-entreprises-les-moteurs-dune-economie-de-grande-taille> (consulté le 03 novembre 2024)
- Stewart, R., et al., (2012). Do micro-credit, micro-savings and micro-leasing serve as effective financial inclusion interventions enabling poor people, and especially women, to engage in meaningful economic opportunities in low- and middle-income countries? A systematic review of the evidence. London: EPPI-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London.
- Stiglitz, J. E. (1999). *Participation and development: Perspectives from the Comprehensive Development Paradigm* [Conférence]. The World Bank. <http://www.worldbank.org/cdf/speeches.htm>
- Stiglitz, J.E., et Weis, A. (1981) Credit rationing in markets with imperfect information, *American Economic Review*, 73, 912-927
- St-Jean, É., M. Tremblay et I. Elalaoui (2021). *Les défis des entrepreneur.es émergent.es du Québec*. Institut de recherche sur les PME.
- Stöhr, W. B., et Taylor, D. (1981). Development from Above or Below. The Dialectics of Regional planning in Developing countries. Wiley
- Tachfine Y. (2020). L'approche en termes de développement territorial : définitions, démarche et état des lieux de l'action publique au Maroc depuis deux décennies. *Organisation et territoires*, (5), 1–17. <https://doi.org/10.48407/IMIST.PRSM/ot-n5.23040>

- Takoudjou Nimpa, A., et Djoutsa Wamba, L. (2011). L'impact du microcrédit sur la croissance organique des très petites entreprises camerounaises. *Revue Congolaise de Gestion*, 14, 79-105. [https : Doi.org/10.391/rcg.014.0079](https://doi.org/10.391/rcg.014.0079)
- Theys, J. (2002). L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1475>
- Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2018(4), 711–736. <https://doi.org/10.3917/reru.184.0711>
- Trabelsi, M., et Chichti, J. (2011). Les institutions de microcrédit et la lutte contre la pauvreté : L'initiative d'Enda inter-arabe en Tunisie. *La Revue des Sciences de Gestion*, 249-250 (3) pp. 147-155. <https://doi.org/10.3917/rsg.249.0147>.
- Tremblay S., Langevin M., Mvogo-Balla V. et A.-C. Veilleux (2022). Compilation et analyse des données statistiques sur les organismes de crédit communautaire (2013-2018) dans les régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (Les Cahiers du CRISES, Études de cas, ES2201). Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2023/03/CRISES_ES2201.pdf
- Tremblay, S. (2019). L'expérience du crédit communautaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean à travers le discours des entrepreneurs. Dans G. Gagné & S. Tremblay (Dir.), *Au-delà du cynisme, réinventer l'avenir des communautés* (pp. 139-157). Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, S., et al., (2022). La trajectoire du crédit communautaire au Québec : innovation, résistance et recomposition. *Revue Organisations & territoires* 31(1) : 111-11
- Tremblay, S. U. Q. A. C., Langevin, M., et Alberio, M. (2021) Séance 4A-Économie sociale, économie circulaire et innovations sociales/Social Economy, Circular Economy and Social Innovations. Au carrefour des possibles. Quelles innovations sociales contre les injustices sociales, environnementales et épistémiques, (p.444).
- Vaillancourt, Y., et Favreau, L. (2001). Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 69–83. <https://doi.org/10.7202/1024022ar>
- Valeau, P., et Ravonjiarison, C.G. (2021). Les relations contingentes entre le microcrédit et le réengagement entrepreneurial dans les contextes ruraux traditionnels : une exploration du cas des paysans malgaches. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 25(4), 228–246. <https://doi.org/10.7202/1083852ar>

- Vallée, O. (2013). La figure de l'emprunteuse dans la microfinance. *L'Expansion Management Review*, 151, 28-37. <https://doi.org/10.3917/emr.151.0028>
- Verbeeren, P., et Lardinois, I. (2003). *Guide Pratique sur le Micro-crédit : l'expérience du prêt solidaire*. Fondation Roi Baudouin, Rue Bréderode 21, Bruxelles.
- Verdier, É., et Vultur, M. (2016). L'insertion professionnelle des jeunes : un concept historique, ambigu et sociétal. *Revue Jeunes et Société*, 1(2), 4–28. <https://doi.org/10.7202/1076127ar>
- Verzat, C., et Toutain, O. (2015). Former et accompagner des entrepreneurs potentiels, diktat ou défi ? *Savoirs*, 39(3), 11-63. <https://doi.org/10.3917/savo.039.0011>
- Villeneuve, L. (2009). Microcrédit, microfinance, crédit communautaire ou des enjeux de la finance solidaire. Dans Y. Gasse (dir.), *L'entrepreneuriat francophone : évolution et perspectives* (p. 315-324). Condé-sur-Noireau: Corlet Numérique.
- Wegner, L. (2006). *La microfinance: un moyen pour les banquiers de racheter leur âme* (Repères No. 31). Centre de développement de l'OCDE. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2006/11/microfinance_g17a1a4f/245065142461.pdf
- Yin, R. K. (2003). *Case study research: Design and methods* (Vol. 5). Sage Publications. https://iwansuharyanto.wordpress.com/wp-content/uploads/2013/04/robert_k_yin_case_study_research_design_and_mebookfi-org.pdf
- Yunus, M. (2006a). *Vers un monde sans pauvreté*, La flèche (Fr) : JC Lattès. 345 p.
- Zahraoui, O. (2006). *Microfinance et pauvreté au Maroc : Outils d'évaluation et Impact*. <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/reperes-du-developpement-economique/micro-credits/micro-finance-et-pauvrete-au-maroc-outils-d-evaluation-et-impact> (consulté le 03 juillet 2023)
- Zerdani, T., et Bouchard, M.J. (2016). Réseau de la finance solidaire et responsable au Québec Co-construction d'un champ institutionnel dans l'écosystème d'économie sociale et solidaire », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 54 | 2016, mis en ligne le 01 mars 2016, consulté le 30 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2727> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2727>

Zerdani, T., et Mendell, M. (2014). Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet investissement responsable (Rapport de recherche de l'Institut Karl Polanyi). Université Concordia.[http :
//capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Portrait_2013_de_la_finance_responsable_a_u_Quebec_volet_investissement_responsable.pdf](http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Portrait_2013_de_la_finance_responsable_a_u_Quebec_volet_investissement_responsable.pdf)

